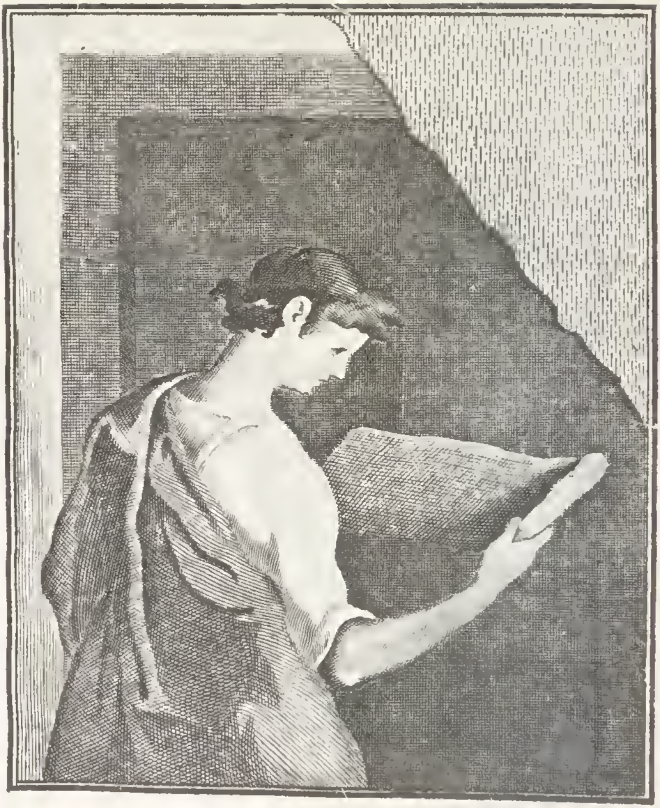

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1725unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1725.

Coll. Bill.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Soc. Jes.

Octobre 1725.

Cat. inscript.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXV.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	12. v.
———	1724.	12. v.
———	1725.	10. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1725.

ARTICLE LXXXX.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire universelle de l'Europe, depuis 1600. jusqu'en 1716. avec des Reflexions & Remarques Critiques, quatre Tomes in 12. *A Paris, chez la veuve Raymond Mazieres & J. B. Garnier, ruë S. Jacques, à la Providence, 1725.*

PEut-être n'en seroit-il que mieux pour bien des Ouvrages qu'on en ignorât le Pere, comme le Public l'ignore encore à l'égard de celui-ci:

tant il est aisé que le jugement personnel influë sur le jugement doctrinal. Un homme par exemple relegué en une petite ville de Province, attaché par profession à un emploi obscur, borné à des connoissances aussi peu brillantes, que le district étroit de son séjour lui en peut fournir, ne seroit pas d'un caractere à faire réputation à un Livre. On sçait ce que dit Plutarque dans l'éloge de Démosthene : *Que quiconque entreprend de composer, sur tout en fait d'Histoire, doit préalablement au reste fixer sa demeure en une grande & puissante ville, remplie de gens de Lettres & de goût, avec qui il lie un commerce aisé & assidû.* Plutarque cependant, lorsqu'il écrivoit ceci, ne joüissoit pas lui-même d'une situation si heureuse; & c'est un rapport que l'Ecrivain, dont nous avons à parler, avoit avec lui, s'il en faut croire les conjectures qu'on a faites sur sa personne & sur son état. Quoiqu'il en soit de l'une & de l'autre; la beauté du génie, & l'infatigabilité des recherches, sont une grande ressource. Ces seuls Mémoires en seroient une bonne preuve. Voici le

plan que l'Auteur s'y eſt propoſé.

Il n'a prétendu ni enrichir les Bibliothéques d'une Hiſtoire dans les formes, ni en remplir les vuides par un ſimple abrégé. C'eſt quelque choſe de mitoyen " , moins agréable, dit-il, qu'une belle Hiſtoire, moins " ennuyeux qu'une mauvaiſe, plus " utile que la meilleure que j'aurois " pû donner ». Son deſſein n'eſt pas ſeulement de ramaſſer des faits & des dattes, ce qui ne demande que de la lecture : il les éxamine ; il marque les differences des Relations ; il diſtingue ce qu'elles ont de plus ou de moins appuyé ; il met les Lecteurs en état de prononcer : ce qui ſuppoſe avec l'étude un eſprit vrai, un diſcernement éxact, une Critique ſûre Des deux méthodes qu'il auroit pû ſuivre ; l'une de lier les évenemens qui appartiennent à chaque Nation, l'autre de les rapporter chacun à leur jour, il a preferé la derniere, comme plus propre à éviter les repetitions, & qui a encore celà de commode, qu'elle lui laiſſe la liberté d'aſſaiſonner chaque article, de telle remarque & de telle reflexion qu'il lui plaît : liberté dont

il fait souvent usage, mais toûjours à propos, & toûjours avec sel & agrément. Ainsi quatre points, selon lui, font le caractere propre de cet Ouvrage; la multitude des faits, la précision, & la fidélité avec laquelle ils sont rapportez, la justesse des dattes; &, autant que nous avons lieu d'en juger nous-mêmes, quatre autres points picqueront sans doute la curiosité des bons connoisseurs : le tour reflexif que l'Auteur donne à ses récits; les portraits qu'il y mêle; les raisonnemens & les discussions politiques qu'il se permet; & les réponses ou refutations qu'il oppose aux chimeres & aux calomnies de plusieurs Ecrivains celebres. Nous commencerons par recueïllir quelques traits de ce qui concerne les premiers, sur lesquels il s'étend assez au long dans sa Préface.

Premierement il ose avancer qu'on ne trouvera nulle part autant de faits rassemblez par rapport à l'espace de tems qu'il embrasse; quoiqu'il ne s'arrête qu'à ce qu'il croit capable de contenter un Lecteur judicieux. Les Têtes couronnées, les Princes, les

Generaux, les Miniſtres, voilà, il eſt vrai, communément ſon objet, mais à proportion qu'ils ont eu plus de part aux affaires, & qu'ils ont joüé un plus grand rôle dans le monde. « Un « Sçavant, dit-il, auroit ſans doute « été tenté de ne pas omettre les gens « de Lettres, qui ſe ſont faits plus de « reputation. Cela eſt d'un uſage re- « çû ; & un amour propre, délicat peut « autoriſer cette coûtume : mais il m'a « paru que les évenemens politiques « n'ont rien de commun avec la Re- « publique des Lettres. D'ailleurs les « vrais Sçavans ſont connus par leurs « Ouvrages ; & s'ils ne le ſont pas, « fort inutilement je parlerois d'eux « dans celui-ci ». Il excepte cependant Monſieur Deſcartes ; & il ne craint pas qu'on lui en faſſe un crime. Pour ce qui regarde les Communautez Religieuſes, la canoniſation des Saints, le gouvernement ſpirituel des Papes, les querelles des Potentats avec Rome, & generalement tout ce qui a un rapport direct avec l'Egliſe, il avertit de ne le pas chercher ici : c'eſt la matiére d'un autre Ouvrage.

Secondement l'Auteur en voulant

être court, avoit à éviter l'écueïl ordinaire, qui est de ne pas donner une idée assez juste des choses. La précision dont il se picque, ne l'a donc pas empêché de s'étendre un peu sur les differens succès des actions qu'il raconte, de marquer le lieu, le nombre des prisonniers, celui des morts, & ainsi du reste. Il indique aussi la cause ou le pretexte des broüilleries entre les Couronnes : il rapporte les Négociations, les Ligues, les Traitez de Paix ; il en donne souvent le précis ; il entre dans les éclaircissemens ; il releve les méprises des Historiens ; il fait quelquefois de petites dissertations. En user de la sorte, ce n'est point pecher contre les regles de la précision ; c'est obvier aux inconveniens qu'elle pourroit avoir, l'obscurité, la secheresse, le dégoût. Il laisse ce qu'il a crû qu'on oublieroit, dès qu'on l'auroit lû ; & il s'attache à ce qui lui a semblé qu'on seroit bien-aise de retenir.

Troisiémement, comme la fidélité, qu'il appelle l'ame de l'Histoire, est aussi le cri de guerre de quiconque se mêle d'écrire, il a bien dû s'attendre

qu'il ne ſuffiroit pas d'en faire ſa déclaration. C'eſt apparemment ce qui l'engage à toucher cet article, avec une délicateſſe de ſentiment & une fineſſe de penſée, très-capable de perſuader. Il nous aſſûre qu'il a pris d'autant plus de ſoin de démêler la verité, qu'il l'a trouvée plus en proye au caprice, à la credulité, à l'amour, à l'interêt, à la haine, à cent paſſions differentes, qui conduiſent la plume des Hiſtoriens. « On ſe prévient, « dit-il, pour un homme, dont on a « entrepris de vanter les actions, & « pour juſtifier ſon jugement, on ſe- « duit celui du Public.... On ſe pré- « vient encore plus ſouvent en faveur « de ſon Païs : c'eſt le principe le plus « univerſel de la corruption qui regne « dans les Hiſtoires...... Un interêt « perſonnel nous regle dans l'idée que « nous nous en formons. Il eſt natu- « rel de s'imaginer qu'on participe « aux qualitez de ceux qui reſpirent « le même air. & à qui l'on eſt uni « par les liens de la ſocieté & des mê- « mes loix; & c'eſt ce qui fait que le « cœur s'intereſſe ſi fort pour eux. « Si nous étions moins prevenus en «

„ nôtre faveur, nous le ſerions moins „ en faveur de nos Compatriotes, „ & des Maîtres qui nous gouver- „ nent „. Sur ce principe l'Auteur n'eſt point étonné qu'on ſoit touché des diſgraces ou des proſperitez de la Nation, dont on fait partie. Ce qui le ſurprend, c'eſt qu'on ſe figure qu'il eſt de ſon honneur d'en groſſir les avantages, & d'en diminuer les pertes. Il obſerve que les Hiſtoriens Romains n'ont point eu cette foibleſſe. C'en eſt une qui révolte, & néanmoins très-commune, de ne reconnoître ni habileté dans les Chefs, ni valeur dans la Nation avec qui l'on eſt en guerre; de faire, ſelon ſon penchant, un Céſar d'un Général toûjours battu, & un Domitien d'un Prince ennemi, quand il a les qualitez d'Auguſte. Cette inclination aveugle de la Patrie a pourtant ſes exceptions, lorſque la haine fondée ſur le chagrin & le reſſentiment a étouffé l'inſtinct de la nature. “ Tels ont été, „ continuë nôtre Auteur, preſque tous „ les François refugiez depuis la re- „ vocation de l'Edit de Nantes. Si, „ en cherchant un aſile dans les Païs

étrangers, ils avoient réduit leur " premier penchant pour celui qu'ils " avoient abandonné, aux termes d'u- " ne ſimple indifference, la verité n'y " perdroit rien...... Mais comme ils " n'ont pû ſe contenir dans des bor- " nes ſi raiſonnables...... Vous di- " riez qu'ils ont cherché à ſe dédom- " mager de l'injuſtice prétenduë fai- " te à leur ſecte, par l'injuſtice réelle " qu'ils font à tous ceux dont ils ſe " ſont ſéparez ». On connoît là-deſſus les excès du Sieur de Larrey dans ſon Hiſtoire d'Angleterre. L'Ecrivain Puritain le plus envenimé contre la Monarchie Françoiſe & la Hiérarchie Eccléſiaſtique, rougiroit au moins de franchir avec tant de hardieſſe toutes les barrieres de la diſcretion & de l'honneur.

Pour rendre à la verité ce que la préoccupation, ou l'interêt de parti lui ravit, l'Auteur de ces Mémoires ne s'eſt pas contenté de lire nos Hiſtoriens; il les a confrontez avec les Etrangers; il en a fait une ſévere reviſion, ſur ce qu'il a pû recouvrer de Lettres & de Relations particuliéres; il a porté le ſcrupule juſqu'à ſurſeoir

la déciſion, quand il n'a pas crû avoir un fondement ſolide, pour ſe déterminer. Cela lui donne occaſion de déclarer ſa penſée touchant une eſpéce d'Ecrit fort à la mode, mais que le Chevalier Temple ne diſtinguoit gueres des Romans. Ce ſont les vies ou Memoires, que pluſieurs grands hommes ont laiſſez d'eux-mêmes, ou qui paroiſſent ſous leur nom. Dans ceux de Sully, il trouve parmi beaucoup d'inutilitez, des choſes très-curieuſes: Dans ceux de Rohan, de Baſſompierre, d'Eſtrées, de Beauveau, de la Châtre, un caractere de ſimplicité qui leur concilie de l'autorité. Dans ceux de Guiſe, de la Rochefoucault, de Buſſy, des titres de créance, que la politeſſe du ſtile ne doit pas rendre ſuſpects. Il ne pouſſe pas plus loin ſa confiance & ſes éloges. Il cite les Mémoires de Chavagnac, de Sirot, de Vordac, comme des témoignages qu'on peut croire ſur les faits eſſentiels, trop connus, pour qu'ils ayent oſé les alterer, mais ſans aucun poids ſur les circonſtances qui les regardent perſonnellement; parcequ'il eſt viſible

que la vanité y a beaucoup de part. Ceux de Rochefort, d'Artagnan, de Montbrun, de la Fontaine, & de je ne ſçai quel *Auteur Marquis* qui furent imprimez en 1712 : lui paroiſſent porter, dès le frontiſpice, une marque de reprobation, qui découvre la ſûpercherie. Il eſt ſinguliérement choqué contre ceux du Sieur de Pontis, perſonnage imaginaire, du moins tout-à-fait inconnu, avant que les Mémoires qu'on lui attribuë, nous euſſent appris, que Pontis avoit paſſé cinquante-ſix ans dans les Armées & à la Cour, toûjours avec diſtinction, & ſouvent avec éclat. Ce Roman politique, qu'on dit être le fruit des pieuſes recreations d'une troupe de Solitaires Beaux-eſprits, ne mérite peut-être pas ce qu'il prend de peine à en montrer la ſuppoſition. Mais ſes remarques conviennent à tant d'autres Hiſtoires, qu'il ſera aiſé de les détacher, pour en faire ailleurs une application mieux placée.

Quatriémement, à parler des dattes en général, nôtre Auteur avoüe qu'il n'y a rien de plus inutile, que de s'attacher à les ſçavoir exacte-

ment, quand la justesse ou l'erreur, ne répand ni clarté ni confusion dans la Chronologie. Mais ce qui pourroit être indifferent pour un fait particulier, à des consequences infinies dans une suite de faits, qui se soutiennent & se verifient sur tout par la régularité des dattes. Ce n'est donc pas seulement, parceque les hommes aiment le vrai jusques dans les plus petites choses, qu'on lui sera obligé d'un éxamen aussi pénible & aussi rebutant que celui-là : c'est pour l'importance même de son travail, qui rassûre un Lecteur, & remedie si heureusement à l'inadvertance & aux autres sources de méprises, dont les Écrivains les plus estimez ne sont pas constamment éxemts. Il avoit cependant une précaution à prendre, au jugement de quelques personnes. Elles voudroient qu'il n'eût point coupé le fil de sa narration, par ces sortes d'observations & de corrections Chronologiques. Les noms de Du Chasare, le Clerc, du Londel du Pin, & autres tant de fois repetez avec une confrontation des dattes, la défigurent un peu, & pourroient rallentir le plai-

fir que donne un ſtile vif & animé, lorſqu'il eſt continû. La marge extérieure, ou l'extremité de la page, étoient leur veritable place. L'Auteur vrai-ſemblablement a craint qu'on n'eût pas la patience de conſulter les Articles de réformation, ſi on ne les avoit immédiatement ſous les yeux; & a ſacrifié; comme il arrive, un avantage à un autre. Juſqu'ici nous avons rendu compte de la Préface, nous l'allons rendre du Livre même, en ſuivant par ordre les quatre autres points que nous avons déja indiquez. La voye de la citation, voye toûjours commode à un Journaliſte, eſt auſſi la ſeule convenable pour le but que nous nous propoſons. Voici d'abord pour ce qui regarde la maniere de narrer, & de circonſtancier les faits.

» Année 1697. Mai 3. Ouverture de la Diéte generale pour l'Election du Roi de Pologne dans la Plaine de Varſovie. L'on en avoit tenu une autre l'année precedente; mais la confederation de l'Armée de la Republique, & de celle de Lithuanie, & divers autres incidens

» avoient empêché d'y rien conclure.
» L'on étoit convenu de procéder à
» l'Election par le *Poſpolite*, ou con-
» vocation generale de toute la No-
» bleſſe. Un Écrivain avance que la
» Republique offrit la Couronne à
» l'Electeur de Baviere, & qu'il la re-
» fuſa par le Conſeil de l'Empereur
» & des autres Alliez, qui lui firent
» entendre que c'étoit un piége que
» la France lui tendoit, pour ôter aux
» Païs-Bas, dont il étoit Gouver-
» neur, leur plus ferme appui. Le
» piége eſt certainement tout-à-fait
» ſingulier. Monſieur de Baviere
» avoit-il aſſez d'interêt aux Païs-Bas,
» pour refuſer une Couronne, dans
» la crainte que la France ne les écor-
» nât ; ou la qualité de Roi de Po-
» logne l'auroit-elle empêché de
» veiller à leur défenſe ? Dom Livio
» Odeſcalchi Neveu d'Innocent XI,
» ſe mit ſur les rangs, & fit parler
» en ſa faveur vingt millions de li-
» vres Polonoiſes, dont il prétendoit
» regaler la République qu'il décla-
» roit ſon héritiere, avant que de met-
» tre le pied ſur le Trône (car il s'of-
» froit à garder le célibat, ſi elle ne

jugeoit pas à propos qu'il eût des «
enfans) mais la tête d'Odescalchi «
n'étoit pas faite pour porter une «
Couronne ; & la République avoit «
alors plus besoin du bras d'un So- «
bieski, que de l'argent d'un Ban- «
quier. On parla du Prince Alexan- «
dre second fils du feu Roi, que la «
Reine portoit beaucoup plus que le »
Prince Jacques son aîné : mais le «
Prince Alexandre n'avoit pas l'âge «
prescrit par les Loix ; & de plus sa «
faction étoit si peu accreditée, qu'on «
obligea la Reine sa mere de s'éloi- «
gner de Varsovie pendant l'élec- «
tion. Tout sembloit disposé en fa- «
veur du Prince de Conti, lorsque «
le Nonce du Pape & l'Ambassa- «
deur de l'Empereur, postulerent «
pour le Duc de Saxe. Tout le mon- «
de le croyoit Lutherien. On lut les «
Certificats qui faisoient foi, qu'il «
s'étoit fait instruire dans un voyage «
qu'il avoit fait deux ans aupara- «
vant à Rome, & qu'il avoit abju- «
ré ses erreurs entre les mains du «
Prince de Saxe-Zeits son Parent, «
Evêque de Javarin. On lut encore «
un long Mémoire, que Flemming «

» ſon Plénipotentiaire preſenta de «
» ſa part. Il contenoit en ſubſtance,
» que l'Electeur étoit d'une Maiſon
» fort illuſtre, qui avoit donné des
» Empereurs à l'Allemagne, l'un deſ-
» quels (Othon III.) avoit élevé le
» Duc de Pologne à la dignité Roya-
» le; qu'il étoit jeune, n'ayant que
» vingt-ſept ans; Catholique, com-
» me les Certificats le prouvoient; ri-
» che, n'ayant qu'un fils qui ne ſe-
» roit pas à charge à la Republique,
» à laquelle il feroit de plus un pre-
» ſent de dix millions en argent, pour
» payer ſes dettes; brave, ce qu'il
» avoit fait voir ſur le Mein, ſur le
» Rhin, en Brabant & en Hongrie,
» & comme il le montreroit encore,
» en prenant Caminiec, & en réü-
» niſſant la Valachie & la Moldavie
» à la Pologne. Quelque grande que
» fût cette entrepriſe; l'Electeur jeu-
» ne, riche, brave, promettoit de
» l'entreprendre avec ſes troupes, à
» ſes propres dépens, & répondoit
» du ſuccès. Ces offres étoient trop
» magnifiques, pour qu'on n'y fît
» pas attention. Les ſommes conſi-
» derables qu'il diſtribua aux Chefs

de Parti, firent encore plus d'im- «
preſſion ; & il fut aiſé de s'apperce- «
voir que la balance pencheroit bien- «
tôt de ſon côté. «

Juin 27. François-Loüis de Bour- «
bon Prince de Conti, fut procla- «
mé à Varſovie par le Cardinal «
Radziejouski, Primat du Royau- «
me de Pologne ; & deux heures «
après, Frideric Auguſte Duc de Saxe «
le fut par l'Evêque de Cujavie. Tou- «
tes nos Relations marquent que le «
Prince fut élû par vingt-huit Pala- «
tinats ; au lieu que ſon Compéti- «
teur n'en eut que quatre. Un Auteur «
récent avance au contraire, que «
Monſieur de Conti ne fut nommé «
que par 80. Enſeignes, & que l'E- «
lecteur eut les ſuffrages de 150 : «
mais que le Primat fit proclamer le «
premier, avant que d'avoir recueïl- «
li toutes les voix. C'eſt un fait ſur «
lequel je ne puis pas prononcer : il «
eſt toûjours certain que la procla- «
mation du Duc de Saxe faite par «
un Evêque, étoit contre les Loix ; «
ſon Couronnement, dont nous al- «
lons parler, encore plus. Des deux «
côtez, on dépêcha des Courriers «

» aux Princes élûs, dont la presence
» ne pouvoit manquer de donner un
» grand poids à leur Parti. L'Electeur
» qui avoit peu de chemin à faire, se
» rendit en diligence en Pologne; &
» le vingt-un de Juillet, le Grand Gé-
» néral le complimenta à Tarnowitz,
» où il signa ce qu'on appelle les
» *Pacta Conventa*. Le Primat qui pré-
» vit le désordre où cette double élec-
» tion alloit jetter le Royaume, con-
» voqua une nouvelle Diete au 26.
» Août. Mais le Duc de Saxe s'étant
» rendu Maître de Cracovie, il s'y
» fit Sacrer par l'Evêque de Cujavie
» le 15. Septembre. Cependant le
» Prince de Conti arriva le vingt-six
» à la Rade de Dantzic. Les Magis-
» trats de cette Ville ne pouvoient se
» déclarer contre lui d'une maniere
» plus authentique, qu'ils firent en
» cette occasion : car non seulement
» ils ne l'envoyerent pas complimen-
» ter, mais ils défendirent encore à
» toutes les Chaloupes d'aller à bord
» de ses Vaisseaux. Ces Messieurs
» étoient presque tous Protestans, &
» conséquemment plus portez pour
» un Catholique Romain de deux

» ans, que pour un Prince du Sang
» de Loüis XIV. qui avoit extirpé le
» Proteſtaniſme de ſes Etats. Son élec-
» tion fut confirmée de nouveau ; &
» pour la troiſiéme fois, le 17. Octo-
» bre, il perſiſta néanmoins à refuſer
» le tître de Roi, juſqu'à ce qu'il lui
» eût été donné par le conſentement
» libre & unanime de la République ;
» ſans doute parce qu'il voyoit que,
» la brigue l'emportant ſur les Loix,
» ſon Concurrent auroit bien-tôt le
» deſſus. En effet, la plûpart des Chefs
» de l'Armée avoient été gagnez.....
» Le parti de l'Electeur ſe fortifioit
» chaque jour ; l'autre dépériſſoit à
» vûë d'œil. Le Prince de Conti ju-
» geant qu'il n'étoit pas de ſa dignité
» de ſe laiſſer amuſer plus long-tems,
» prit la réſolution de ſe r'embarquer :
» ce qu'il fit le ſixiéme de Novem-
» bre ».

L'Auteur ajoute enſuite quelques réflexions, qui préparent aux grands évenemens qu'il décrit ſous les années ſuivantes ; lorſque les Senateurs & les Nonces Confédérez oppoſerent au Roi Augûſte, Staniſlas Leczinski Palatin de Poſnanie, élû Roi le 12. *Octobre* 1725.

Juin 1704. à l'âge de 26. ans, couronné le 4. Octobre 1705, & reconnu par le Roi Auguste lui-même, en conséquence du Traité d'Alt-Raenstadt conclu le 24. Septembre 1706. Mais la Bataille de Pultowa gagnée sur la Suéde par les Moscovites trois ans après, causa par contre-coup dans le Royaume de Pologne, la nouvelle révolution qu'on peut voir au 8. Juillet, & au 8. Août de l'année 1709. Le Roi de Suéde vaincu & fuyant en désordre, y fournit le premier exemple que nous donnerons, de ce que peut l'Auteur en fait de caracteres ". Voilà », dit-il ", où aboutirent tous les triomphes de Charles XII, l'Alexandre, le César de son siécle. Aussi brave qu'eux, il osa tout entreprendre : il vint à bout de tout pendant huit années; mais moins heureux à la fin, une seule action flétrit tous ses Lauriers. L'affaire de Pultowa fut pour lui, ce que fut autrefois celle de Pharsale pour le Grand Pompée, le premier Capitaine de Rome jusqu'à cette fatale journée : il ne s'en est pas relevé. Il a toûjours eu le même

» me courage, la même intrépidité, » la même grandeur d'ame, la même » noblesse de sentimens : mais la for- » tune ne s'est point réconciliée avec » lui. On le verra désormais implo- » rer l'assistance de la Porte Ottoma- » ne, sans que ses négociations toû- » jours traversées par ses Ennemis » couverts ou déclarez, operent rien » de solide en sa faveur. On verra le » Roi Auguste remonter sur le Trô- » ne, le Czar, le Roi de Dannemarck, » l'Electeur de Brandebourg, agir de » concert pour le dépoüiller : il ne » retournera enfin dans ses États, » que pour soûtenir un Siége en per- » sonne, & se voir enlever ce qui lui » restoit dans l'Empire des Conquê- » tes du Grand Gustave, peut-être » moins grand que lui ».

Entre les plus habiles Écrivains, qui nous ont laissé les portraits de plusieurs personnages renommez dans le dernier siécle ; on jugera si l'Auteur a du moins dequoi entrer en concurrence. Voici l'idée qu'il nous donne de Cromwel, sous le 13. Août 1658. après avoir parlé de la derniere Prophétie qu'on lui attribuë « : soit

que la chose soit fausse », continuë-t'il « , comme il me le paroît, soit » qu'elle soit véritable ; ce n'est qu'un » trait de plus ou de moins, au tableau » d'un des plus grands hommes, & » en même-tems le plus grand hipo-» crite peut-être qu'ait eu l'Angleter-» re, Païs plus fécond qu'aucun autre » en gens de ce caractere. Il est diffici-» le de dire où il brilloit le plus, dans » une Bataille, dans un Conseil, dans » une Assemblée de Théologiens; » actif, violent, intrepide, il ne lais-» soit presque rien à faire à la fortu-» ne, dans les actions où la fortune a » d'ordinaire le plus de part; toûjours » victorieux, parce que, selon les » régles, il devoit toûjours l'être. » Eloquent & persuasif au souverain » dégré, il entraînoit les volontez, & » & se rendoit maître de toutes les » résolutions. Déliberer avec lui, & » entrer dans ses sentimens, c'étoit » ordinairement la même chose..... » La Religion fut le grand ressort » qu'il employa pour remuer les es-» prits, & s'insinuer dans les cœurs. » Elle lui servit à couvrir ses passions, » & à dominer sur celles de ses Com-

„ patriotes. Ce fut par-là qu'il les „ conduisit insensiblement à la servi- „ tude, & qu'après avoir eu l'adresse „ de se faire le Protecteur de l'indé- „ pendance, il eut celle de se faire „ le Protecteur d'Angleterre, indé- „ pendant des Parlemens dont il avoit „ si fort relevé les droits, lorsqu'il „ l'avoit jugé nécessaire pour abattre „ la Royauté, & plus puissant que „ n'avoit jamais été aucun Roi dans „ son Païs. Tel fut l'homme que Gré- „ gorio Léti appelle un Tiran sans vi- „ ces, & un Prince sans vertus; quoi- „ qu'il soit constant qu'il ne s'éleva „ d'un rang fort médiocre jusqu'à la „ Souveraine Puissance, que par un „ long tissu de perfidies & de crimes, „ & qu'il la soûtint avec toute l'ha- „ bileté imaginable „. L'Auteur ensuite le met en parallele avec Phocas". L'infortuné Charles mourant par la main d'un Bourreau, offre, „ dit-il", un spectacle aussi tragique, „ que Maurice égorgé par les mains „ des Soldats. Mais le Tiran Anglois, „ plus politique sans comparaison „ que le Tiran de Constantinople, „ trouva dans une profonde hipocri-

„ ſie, le ſecret d'enchanter les Peu-
„ ples; dans ſon attention & ſon ha-
„ bileté à démêler tout ce qui ſe trou-
„ voit contre ſa perſonne, celui de
„ contenir les Mécontens, & de mou-
„ rir enfin, comme meurent les bons
„ Princes & les Maîtres légitimes.
„ L'empreſſement avec lequel les Po-
„ tentats de l'Europe rechercherent
„ ſon amitié, lui fait plus d'honneur
„ que tous les Panégyriques. Perſon-
„ ne ne penſa que c'étoit un uſurpa-
„ teur, ou l'on y penſa que pour ſe
„ faire une raiſon de le craindre, &
„ de briguer à l'envi ſon alliance.

Le tableau du Prince de Condé, Loüis II. du nom, mort le 22. Décembre 1686, nous préſente des traits plus intéreſſans". Monſieur le Prince„, dit l'Auteur", a paſſé généra-
„ lement pour un des plus grands
„ hommes qu'ait eû la France; & il
„ n'y en auroit peut-être point qu'on
„ pût lui comparer dans aucun tems
„ de ſa vie, ſi ſon humeûr naturelle-
„ ment fiere & haute, ne lui eût fait
„ faire des fautes dans ſa jeuneſſe,
„ qu'il condamna dans la ſuite; &
„ qu'il répara avec uſure. La vivaci-

» té, la force, la netteté d'eſprit,
» l'activité, la valeur, étoient dans
» lui au plus haut point, où ces qua-
» litez peuvent aller. Il ſe trouva Gé-
» néral, preſqu'avant que d'avoir vû
» aucune Armée; & ſon génie lui tint
» lieu d'expérience. Pour le battre,
» il falloit qu'il fût infiniment infé-
» rieur pour le nombre, ou qu'il ne
» commandât pas des François. Rien
» ne lui paroiſſoit impoſſible. Ferme,
» vigilant, entreprenant, tirant du
» ſoldat tout ce qui s'en peut tirer,
» le ménageant peu dans les grandes
» occaſions, ſe ménageant encore
» moins lui-même, conſervant au-
» tant de ſang froid dans la chaleur
» de la plus vive action, que s'il eût
» été dans ſon cabinet, il venoit à
» bout de tout. Si les Capitaines le
» regardoient comme un modéle ini-
» mitable, les Sçavans ne l'admi-
» roient pas moins. Il y a peu d'Arts
» & de Sciences, ſur quoi il n'eût pû
» faire des leçons aux Maîtres.....
» Monſieur le Prince s'étoit particu-
» liérement appliqué à étudier les
» différentes Religions qui partagent
» les hommes. Il avoit lû les Livres,

» & il avoit conferé avec les plus ha-
» biles Sectaires. Après une discussion
» éxacte, on l'entendit souvent dire,
» qu'il n'y avoit de véritable Religion
» que la Catholique, Apostolique &
» Romaine; que les autres étoient des
» inventions d'hommes visionnaires,
» fripons, & imposteurs. Il s'en faut
» bien cependant qu'il ait toûjours
» vécu d'une maniere conforme à sa
» croyance: mais il changea entiere-
» ment sur la fin de ses jours, sur tout
» les deux dernieres années de sa vie;
» & il mourut enfin de la maniere la
» plus Chrétienne, penetré des juge-
» mens de Dieu, & en même-tems
» plein de confiance en ses misericor-
» des ».

Le précis de la vie de nos deux derniers Rois, nous paroît deux endroits achevez, l'un sous le 14. Mai 1643, l'autre sous le premier Septembre 1715. Nous ne rapporterons que ce qui répond à la partie du Regne de Loüis XIV. la plus chargée de disgraces, & par-là même la plus délicate à toucher. L'Auteur ayant représenté le feu Roi dans son plus brillant éclat, jusqu'en l'année 1697. Loüis, dit-

il ", cessa enfin d'être heureux: il cess-
» sa de paroître redoutable: il ne cessa
» point d'être grand. Dieu, qui l'a-
» voit élevé jusqu'à en faire un objet
» d'envie & de terreur pour les Na-
» tions voisines, appesantit son bras
» sur lui, & l'attaqua par les endroits
» les plus sensibles. Comme Pere &
» comme Roi, il fut également
» éprouvé. Environné d'une foule de
» Princes ses enfans, qui faisoïent la
» consolation de sa vieillesse, l'orne-
» ment de sa Cour, l'esperance du
» Royaume; il sembloit que l'Euro-
» pe n'auroit pas eû assez de couron-
» nes, pour leur en donner à tous;
» & en moins de dix mois, il se trou-
» va reduit à souhaiter qu'il lui en
» restât un seul qui porta la sienne.
» Tout couvert des Lauriers qu'il
» avoit cueïllis depuis qu'il étoit sur
» le Trône, il comptoit le nombre
» de ses années par celui de ses pros-
» péritez; & il vit tout-à-coup sa
» puissance auparavant si formidable,
» devenir le joüet de la fortune & le
» mépris de ses Ennemis: forcé à de-
» mander la Paix à ceux qui l'avoient
» attaqué, lui qui avoit coûtume d'at-

» taquer les autres, à ceux qui l'a-
» voient vaincu, lui qui avoit toû-
» jours passé pour invincible : il la
» sollicita, sans pouvoir l'obtenir. A
» peine daigna-t'on écouter ses Pro-
» positions : on rejetta ses offres ; on
» insulta ses Ministres : le Vainqueur
» orgueilleux vouloit l'attacher lui-
» même à son Char, & le faire servir
» à son triomphe. Ce fut-là l'humi-
» liation de Loüis ; mais abattu, ac-
» cablé, écrasé en quelque sorte,
» n'ayant de ressource, ni dans la
» modération du Victorieux, ni dans
» le bras des Vaincus, il en trouva
» une dans sa patience & dans sa ré-
» signation sans bornes : voilà sa gloi-
» re, & une gloire qu'il ne partagea
» avec personne. Sensible, sans dou-
» te, mais assez maître de son cœur
» & de ses yeux pour ne le point pa-
» roître. On le vit recevoir les plus
» tristes nouvelles avec un visage as-
» sûré, affermir même le Courtisan
» & le Ministre consterné. Sa tran-
» quillité dans ses malheurs fit l'éton-
» nement de ceux qui l'approchoient.
» Le Roi conquerant & le Pere beni,
» aussi-bien que les anciens Patriar-

ches par une nombreuſe poſtérité, «
parurent moins admirables, que le «
Pere affligé dans ſa famille, & le «
Conquerant reduit à demander la «
paix, parce que les revers ne lui «
ôterent rien de cette fermeté, qui «
fait le caractere du veritable Hé- «
ros ». «

Outre ces portraits travaillez à deſſein, & qui ont quelque étenduë; ſouvent l'Auteur, par une naïveté ou une énergie d'expreſſions qui lui eſt propre, dépeint certaines perſonnes ſi au naturel, que l'on en ſent en quatre lignes, tout le merite ou tout le ridicule. Tel eſt ce qu'il nous raconte du Général Spork, qui, de valet de Tambour, étoit parvenu à commander l'Armée de l'Empereur, avoit acquis la qualité de Comte, & pouvoit laiſſer à ſa famille cinquante mille écus de rente, avec plus de trois millions en argent comptant. Il prit Dinan en 1674; & en 1675. il commandoit la Cavalerie Allemande, ſous le Comte de Montecuculli « : mais ce n'étoit plus Spork », dit notre Auteur «, & l'âge lui avoit bien abattu le courage. On le voyoit aller d'Eſ- «

» cadron en Escadron, criant que » tout étoit perdu si l'on se battoit, » depuis que l'Arriere-Ban de France » avoit joint Monsieur de Turenne. » Il ne croyoit pas que rien pût ré- » sister à ces Troupes ; tant il en avoit » conçû une haute idée. Montecu- » culli fut obligé de lui donner son » congé, & de l'envoyer mourir chez » lui ».

Les Dissertations Historiques, & les raisonnemens politiques, sont le troisiéme objet que nous avons dit mériter le plus d'attention dans ces Mémoires. On en trouve où la matiere est habilement approfondie, touchant l'égalité de partage entre les États Chrétiens ; la conjuration des poudres ; la bataille de Honnecourt que le Maréchal de Grammont perdit, dit-on, par complaisance, pour sauver la fortune du Cardinal de Richelieu ; quelques-unes des expéditions les plus hardies de cette Éminence ; la justification de la Paix des Pyrénées, & de celle de Riswick ; la succession de la Lorraine ; l'accusation intentée contre les Catholiques d'Angleterre par Titus Oatz ; la sup-

position chimerique du Prince de Galles fils de Jacques II; l'élévation du Prince d'Orange; les droits de Philippe V. à la Monarchie d'Espagne. Nous nous arrêtons au dernier article rapporté sous le premier Novembre 1700.

» Le Testament du feu Roi d'Espagne Charles II, & l'acceptation
» du Roi très-Chrétien, étoient », dit l'Auteur « , des évenemens plus que
» suffisans, pour étourdir les Puissances jalouses de la France. La singularité de la circonstance où l'on
» se trouvoit, les suites, l'embarras
» qu'il y avoit à prendre son parti;
» tout cela tenoit les esprits en suspens, & ne permettoit pas de se déclarer si-tôt: mais ce silence même
» ne faisoit que trop juger de leur
» disposition. L'Empereur ne balança
» pas si long-tems. Il se préparoit de
» longue-main à soûtenir ses prétentions; & il en fondoit la justice sur
» la rénonciation de l'Infante Marie
» Therese, ratifiée par la Paix des
» Pyrénées, & confirmée par le Testament de Philippe IV. Il est certain que ce Prince n'avoit point

„ d'autre tître pour disputer la Mo-
„ narchie d'Espagne : ainsi il ne faut
„ point être surpris, si tant d'Ecri-
„ vains de differentes Nations en ont
„ parlé, comme d'une piece décisive.
„ Les Espagnols & les François en ont
„ jugé tout autrement ; & voici com-
„ me ils ont raisonné. La renoncia-
„ tion est uniquement fondée sur l'in-
„ convenient qui résulteroit de l'u-
„ nion des deux Couronnes : c'est ce
„ qui paroît par le Contrat de Ma-
„ riage de l'Infante, & par le dix-
„ septiéme Article du Testament de
„ Philippe IV, que l'Empereur alle-
„ gue en sa faveur. Le Baron d'Iso-
„ la, membre de son Conseil, l'a re-
„ connu dans le *Bouclier d'Etat & de*
„ *Justice*, imprimé à Bruxelles en
„ 1668. *La cause unique & fondamen-*
„ *tale de cette renonciation* „, dit-il,
„ *C'est pour exclurre la France du droit*
„ *de pouvoir annexer la Monarchie*
„ *d'Espagne à son Royaume & à ses*
„ *Loix :* Donc ce motif fondamental
„ venant à cesser, l'ordre naturel de
„ la succession ne peut être légitime-
„ ment troublé, ni changé : c'est une
„ consequence qui suit naturellement

» du principe. Charles II. en a senti
» toute la force, comme il paroît par
» l'article 13. de son Testament, aussi-
» bien que le Baron d'Isola, qui mar-
» que en termes formels, que l'esprit
» de la renonciation a été d'empêcher
» l'incorporation de la Monarchie
» Espagnole dans celle de France, *&*
» *non pas d'en priver la Reine ou ses*
» *descendans, quand rien ne les empê-*
» *cheroit d'y être admis.* Or le cas
» existe réellement & de fait, dans
» la personne du Duc d'Anjou. L'on
» ne peut disconvenir qu'il ne soit le
» plus proche heritier du Roi Ca-
» tholique, après le Dauphin son
» Pere, & le Duc de Bourgogne son
» frere : de plus, les deux Couronnes
» ne se trouveront point réunis sur sa
» tête ; & conséquemment ses droits
» subsistent dans toute leur étenduë,
» & doivent prévaloir sur les préten-
» tions de la Maison d'Autriche. Ces
» droits paroîtroient peut-être incon-
» testables dans une Justice reglée, à
» tout autre qu'aux parties interes-
» sées : mais l'Europe a crû avoir un
» interêt capital à les contester. On
» s'est imaginé que s'ils avoient lieu,

» l'équilibre entre les Puissances étoit
» perdu; & que la France alloit tout
» engloutir. C'est l'épouventail dont
» on s'est servi pour allarmer les Peu-
» ples, &c. »

L'Auteur à cette occasion touche en peu de mots, ce que l'équité & la politique, la Religion & le Machiavelisme, ont de maximes differentes, sur cette prétenduë necessité d'entretenir une espece d'équilibre entre tous les Etats : puis il examine, s'il y avoit veritablement bien à craindre, qu'un de nos Princes montant sur le Trône d'Espagne, notre puissance en augmentât considerablement. Il trouve malheureusement dans l'experience du passé, un grand, quoique triste, préjugé pour l'avenir. Elle lui fait voir que, pour être du même sang, on n'en est pas toûjours plus uni; que, dès qu'on est voisin, il y a des interêts à démêler; & qu'où il y a de l'interêt, les liens de la proximité perdent bien de leur force. Sans remonter à la famille de Clovis, ou à celle de Pepin, la troisiéme race de nos Rois, les Maisons de Bourgogne, de Saxe, de Baviere, de Brunswick, d'Olden-

bourg, lui fourniſſent là-deſſus des exemples. Il ſe range même au ſentiment de ceux qui ont ſoûtenu, que la France auroit beaucoup plus gagné dans l'execution du Traité de partage, s'il avoit pû s'executer, que dans l'acceptation du Teſtament. Les Anglois même en jugerent ainſi; & firent un crime aux Miniſtres de la Nation, qui avoient conſeillé, négocié, conclû, ſigné ce Traité *auſſi injuſte par la nature, que fatal par ſes conſequences:* ce ſont les termes des Communes; d'où l'on peut juger ce que l'Angleterre avoit de diſpoſition, pour appuyer les prétentions du Roi très-Chrétien, en cas que le partage eût eu lieu. Quelque parti qu'il eût pris, Guillaume III. vouloit la guerre, qui lui étoit neceſſaire pour donner de l'occupation à ſes nouveaux ſujets: les Hollandois qui ne pouvoient qu'y gagner, s'y laiſſerent engager par l'aſcendant qu'il avoit ſur eux "; il en forma tout le plan; mais la mort " l'empêcha d'y prendre d'autre part,, , dit notre Auteur quelques pages plus bas ". Il haïſſoit la France, & il n'eut pas le plaiſir de la voir humiliée. Il "

» mourut avec la ſeule conſolation
» de ſçavoir, que le feu de la diviſion,
» qu'il avoit allumé, ne s'éteindroit
» pas avec ſa vie ».

Ce Prince a eû des Panegyriſtes ſi déterminez à en faire le Heros de ſon ſiécle, qu'entre les Ecrivains qu'on verra ſouvent critiquez & réfutez dans ces Memoires, ce ne ſont pas ceux qui donnent le moins de priſe. L'Auteur y procede d'une maniere enjoüée & piquante, ſur tout contre le Sieur de Larrey, qu'il trouve en défaut à chaque pas, & dont il ſçait rendre par tout l'affectation & la partialité palpable. Le combat de Steenkerque ſi peu honorable au Prince d'Orange, eſt une de ces actions délicates, ſur leſquelles de Larrey, en ſage Panegyriſte, devoit couper court. Point du tout ". Il repreſente d'abord
» le Duc de Luxembourg toûjours
» tremblant & fugitif devant le Prin-
» ce d'Orange, & le flattant enfin par
» force, & avec un ſuccès trés-équi-
» voque. Il rapporte enſuite le chan-
» gement, que l'arrivée imprévûë de
» Monſieur de Bouflers fit dans le
» plan de la Bataille ». *Dans cet em-*

barras , ajoûte-t'il , *le Roi* (Guillaume) *qui n'étoit jamais embarrassé, également maître de la bonne & de la mauvaise fortune, sçachant user de la premiere avec moderation, & ceder à l'autre sans bassesse, eut bien-tôt pris son parti. Il n'y en avoit point d'autre que de se retirer en bon ordre, & de penser plûtôt à sauver son Armée, qu'à l'exposer à perir pour l'amour d'une fausse gloire, qui eût failli à tout perdre. Il fit ce qu'en cas pareil eût fait le Cyrus de Xenophon, qui aimoit mieux sauver un de ses Soldats, que d'en tuer dix mille des Ennemis. Il fit la plus belle retraite du monde; & sans avoir perdu que quelques petites pieces de Campagne, & quelques miserables Chariots, il ramena toute son Armée dans son Camp de Gennape* “. Il faut convenir ” , reprend l'Auteur des Mémoires “ , que voilà de belles phrases & un grand détour, pour dire “ que le Prince d'Orange fut battu, “ & qu'il perdit une partie de son “ Canon & de son Bagage. C'est dans “ ces occasions que l'Historien montre “ son éloquence, & qu'il étale son “ érudition. Il est sur tout heureux “

» en comparaiſons : toute l'antiquité
» lui en fournit, Elle n'a point eu de
» grands hommes qui ne ſoient le
» modéle de ſon Heros..... mais de
» ces modéles que la copie efface.
» Guillaume III. heureux ou mal-
» heureux eſt toûjours ſûr d'un éloge.
» Un Grec ou un Romain ſe preſen-
» te à point nommé, pour lui tenir
» compagnie. Vainqueur, ce qui lui
» arrive rarement, c'eſt un Ceſar :
» battu à plate couture, c'eſt un Pom-
» pée : obligé de prendre le parti de
» la Retraite, pour éviter une défai-
» te entiere ; *dans cet embarras* il n'eſt
» point *embarraſſé*, il ſe retire com-
» me Cyrus. Je ne ſçai à quel pro-
» pos de Larrey rappelle ici le Cyrus
» de Xenophon, *qui aimoit mieux*
» *ſauver un de ſes Soldats, que d'en*
» *tuer dix mille des Ennemis*. Prétend-
» t'il perſuader que le Prince d'Oran-
» ge n'avoit attaqué, que dans l'eſ-
» perance de gagner une victoire
» complette, ſans perdre preſqu'un
» ſeul homme ; & qu'il n'ait pris le
» parti de regagner Gennape, que
» pour ménager le ſang François,
» qu'il ne pouvoit repandre ſans qu'il

en coutât un peu aux Anglois ? &c.» . Il y a quantité de faits d'une toute autre conſequence, où l'Auteur expoſe plus ſerieuſement & plus méthodiquement ſes preuves, pour la défenſe de la verité bleſſée ou défigurée. Celui-ci ſe lit ſous le troiſiéme Août 1692.

C'en eſt aſſez pour laiſſer au Public une connoiſſance generale d'un Livre, qui eſt de nature après tout à ne pouvoir être bien connû, que par une lecture ſuivie. Nous avoüerons même, que nous pouvions faire un choix d'exemples plus frapans : mais leur longueur, & quelques autres conſiderations nous en ont empêché. Après ce que nous avons dit de ces Mémoires, nous nous croyons au moins à couvert de deux inconveniens, où, ſelon l'Auteur, tout faiſeur d'Extraits eſt expoſé. C'eſt au ſujet de l'établiſſement du Journal de Paris, ſous le cinquiéme Janvier 1665. qu'il ſe hazarde de donner quelques leçons aux Journaliſtes, où il ne paroît rien moins que vouloir les flatter " . En bonne juſtice» dit-il ", un Journaliſte eſt obligé à reparation "

„ d'honneur, s'il fait tomber un bon
„ Livre; à restitution, s'il en fait ache-
„ ter un mauvais „.

ARTICLE LXXXXI.

*DISSERTATION SUR LA MUsique des Grecs & des Latins. Par le Pere *** de la Compagnie de* JESUS.

COmme les Arts ne se perfection-nent que par des progrès presque insensibles, il est assez ordinaire de s'imaginer qu'ils ont toûjours été dans le même état de perfection ou nous les trouvons. L'admiration & l'estime dont nous sommes prevenus pour l'Antiquité contribuë encore à ce préjugé. On a de la peine à comprendre que des connoissances qui nous sont devenuës familieres, & que nous ne regardons que comme les premiers élemens d'un Art, ayent été autrefois le dernier terme des recherches & de l'étude des plus grands hommes. Ainsi à mesure que les Arts deviennent plus parfaits, on oublie leur premiere simplicité, & on con-

fond l'époque de leur perfection avec celle de leur invention.

Il est cependant vrai que la plûpart des Arts que nous admirons le plus aujourd'hui n'ont été dans leur origine que des ébauches grossieres, & ont subsisté long-tems dans cet état; comme si l'esprit humain épuisé par le travail de l'invention n'avoit plus eu de forces que pour admirer ses decouvertes & pour en joüir, sans songer à les perfectionner. C'est ce qui est arrivé sur tout à la Musique. Cet Art si agreable, si universel, si ancien, qui a fait de tout tems les delices des Bergers & des Rois, pour ne pas dire avec les Poëtes, des hommes & des Dieux : cet Art si naturel à l'homme, & pour lequel nous apportons presque tous en naissant du goût & de la disposition, a subsisté pendant une longue suite de siecles dans une extreme simplicité. Qu'est-ce que c'étoit que la Syringe du Dieu Pan, les Chalumeaux, les Sistres, les Crotales & presque tous les instrumens des Anciens pendant plus de quatre mille ans ? Nous croyons faire honneur à un habile Musicien de

nos jours en l'appellant un Orphée, un Amphion; & cependant ces Orphées & ces Amphions ne seroient parmi nous, que de très-mediocres Musiciens, pour ne rien dire de plus.

Pythagore est le premier qui ait apperçû les proportions harmoniques. Cette découverte contribua à perfectionner la theorie de la Musique. On en fit des traitez raisonnez. Mais la Pratique demeura toûjours dans sa premiere simplicité. Il paroît seulement que les Grecs depuis Pythagore perfectionnerent les instrumens de Musique. On multiplia les trous de la flute, & on mit en usage ce que les Anciens appelloient les doubles flutes. Au lieu du diatessaron qui n'avoit que quatre cordes, on fit des instrumens à cinq, à dix, à douze & jusqu'à quarante cordes; mais la maniere de chanter & de concerter entre plusieurs voix & plusieurs instrumens fut toûjours la même. Les Anciens ne connurent jamais d'autre partie, ni d'autre accord que l'octave. C'est ce que j'entreprends de prouver dans cette dissertation. Pour ce

qui eſt de leur *Diateſſaron* & de leur *Diapente* , que tous les Auteurs ſans en excepter un ſeul ont pris juſqu'ici pour l'accord de la quarte & de la quinte, tel qu'il eſt en uſage parmi nous, je prouverai qu'il faut neceſſairement leur donner une ſignification toute differente, & j'eſpere que celle que je leur donnerai plaira par ſa nouveauté & par ſa conformité avec les textes des Auteurs Grecs & Latins qui ont traité de la Muſique ancienne.

Mais pour mieux faire connoître l'état de la queſtion qu'il s'agit de decider ici, je commencerai par rapporter le ſentiment de deux Scavants illuſtres qui ont écrit depuis peu ſur cette matiere. C'eſt Monſieur l'Abbé Fraguier & Monſieur Burette, dont on trouvera les Diſſertations dans le troiſiéme & quatriéme volume des Mémoires de l'Academie des Inſcriptions. L'expoſition que je vais faire de leurs ſentimens oppoſez ſur la Muſique des Anciens, fera la premiere partie de cette Diſſertation ; & les conjectures particulieres que je pro-

poserai ensuite feront le sujet de la seconde partie.

PREMIERE PARTIE.

Comme l'*harmonie* en François signifie ou suppose un concert de plusieurs parties differentes, & que ce terme se trouve souvent dans les Auteurs Grecs, Monsieur Burette commence par desabuser ceux qui se persuaderoient que ce terme en Grec à la même signification qu'en François. Il prouve donc, & la chose est indubitable, pour peu qu'on ait lû les Auteurs, que l'*ἁρμονία* des Grecs ne signifie que ce qu'on appelle aujourd'hui *Melodie*, c'est-à-dire, une suite de sons arrangez pour faire un air, une chanson, un chant. Ensuite il definit en general la *Symphonie*, l'union de plusieurs sons harmonieux qui s'accordent ensemble. Il la divise en trois especes; sçavoir, la vocale, l'instrumentale, & une troisiéme composée des deux premieres mêlées ensemble. Après quoi il établit son hypothese, qui est que les Anciens ont connu & pratiqué ces trois especes de *Symphonie*.

nie. Mais il veut qu'on n'entende ſa propoſition qu'avec de grandes reſtrictions ; c'eſt-à-dire, qu'il pretend que les Anciens n'ont connu & pratiqué ces trois ſortes de *Symphonie*, que d'une maniere beaucoup moins parfaite que nous.

Ainſi la propoſition de Monſieur Burette a deux parties : la premiere, que les Anciens connoiſſoient les trois eſpeces de *Symphonie* qu'on vient de definir ; la ſeconde, qu'ils ne les employoient que d'une maniere très-imparfaite. La premiere partie de la propoſition n'a pas beſoin d'être prouvée, & tout le Grec que Monſieur Burette cite ſur cela eſt du Grec perdu. Si quelqu'un en doutoit, il n'y auroit qu'a le renvoyer aux Chantres du Pont-Neuf, qui ſans aucune connoiſſance de Muſique pratiquent ces trois eſpeces de *Symphonie*. En effet, dès qu'il y a des hommes qui chantent & qui joüent des inſtrumens, il ſeroit bien étrange qu'ils ne s'aviſaſſent pas de joindre, tantôt leurs voix, tantôt leurs inſtrumens, tantôt les inſtrumens avec les voix, ce qui fait les trois eſpeces de *Symphonie*, dont

il s'agit. Mais comment se faisoit chez les Anciens cette union & ce mêlange des voix, des instrumens, ou des deux ensemble? C'est ce que Monsieur Burette traite dans la seconde partie de sa proposition; & la reponse à cette question demande certainement une connoissance parfaite du Grec; car nulle part les Grecs ne paroissent plus obscurs, que lorsqu'ils parlent de la Musique.

Lorsque plusieurs voix (ou plusieurs instrumens) concertent ensemble, ces voix chantent ou à l'unisson, ce que les Grecs appelloient *Homophonie*, ou à l'Octave & quelquefois à la double Octave, ce qu'ils appelloient *Antiphonie*; ou bien elles chantent differentes parties, ce que nous appellons *Harmonie*; car les Grecs n'ont point de nom qui exprime cette espece de concert. Or Monsieur Burette prouve fort bien que les Anciens pratiquoient l'*Homophonie* & l'*Antiphonie*; mais c'est encore là du Grec perdu; car dès que deux voix chantent ensemble le même air, c'est une necessité qu'elles s'accordent pour le moins en *Homophonie* ou en *Anti-*

phonie, c'eſt-à-dire, à l'uniſſon ou à l'octave, ou à la double octave. Seulement Monſieur Burette prouve fort à propos & ſans replique que par l'*Antiphonie* les Grecs n'entendoient que la conſonance de l'octave. Τὸ μὲν ἀντίφωνον σύμφωνόν ἐστὶ διὰ πασῶν, dit Ariſtote. Toute la queſtion ſe reduit donc préciſément à ſçavoir ſi les Anciens connoiſſoient d'autre concert que celui de l'*Homophonie* & de l'*Antiphonie*; c'eſt-à-dire, s'ils connoiſſoient le concert de pluſieurs parties differentes que nous appellons deſſus, Tailles & Baſſes.

Monſieur l'Abbé Fraguier croyant avoir trouvé dans Platon une preuve que les Anciens ont porté la connoiſſance & la pratique de la Muſique auſſi loin que nous, fit, il y a quelques années ſur ce ſujet une Diſſertation qu'on peut voir dans le troiſiéme Tome des Mémoires de l'Academie des Inſcriptions. Il faut avoüer que le paſſage de Platon, cité par Monſion l'Abbé Fraguier a dequoi éblouïr, ſur tout de la maniere dont il l'explique, & par les remarques ſçavantes dont il appuye le ſens qu'il lui don-

ne. Voici le paſſage tel qu'il l'a traduit. Il eſt tiré du ſeptiéme Livre des Loix, p. 812. *Pour ce qui eſt de la difference & de la varieté qui ſe trouvent dans l'accompagnement de la Lyre, les cordes faiſant un chant, tandis que la melodie composée par le Poëte* (ou le Muſicien) *en produit un autre; d'où reſulte l'aſſemblage de la denſité avec la rareté, de la viteſſe avec la lenteur, de l'aigu avec le grave: d'où reſultent encore la conſonance & la diſſonance; de plus ſçavoir ajuſter le Rhytme* (la meſure & le mouvement) *à tous les ſons de la lyre: tout cela ne doit point être l'objet des études d'une jeuneſſe qui doit en trois ans ſaiſir ce que la Muſique a de bon & d'utile. Des choſes contraires entr'elles & qui s'embaraſſent l'une l'autre, pourroient rendre moins propres aux Sciences de jeunes eſprits qui doivent apprendre avec facilité.*

Mais quelque deciſif que paroiſſe ce paſſage, j'eſpere que les remarques que je vais faire ſur la traduction, le feront paroître moins ſeduiſant.

1°. *L'accompagnement de la Lyre.* Cette expreſſion dit plus en François que les termes Grecs ἑτεροφωνία καὶ

ποικιλία τῆς λύρας. Car les mots Grecs ſignifient ſeulement *le ſon different & varié de la Lyre*, au lieu qu'en François le terme *d'accompagnement* ſignifie toûjours chez les Muſiciens une partie differente d'une autre avec laquelle elle s'accorde. Or les Grecs admettoient ſans doute dans leurs concerts & mêloient avec le chant des voix les *ſons differens & variez* des inſtrumens, leſquels joüoient les uns à l'octave ſuperieure, les autres à l'octave inferieure, les uns le ſujet ſimple, les autres le double ou avec des agrémens ; mais tout cela ne ſuppoſe pas un *accompagnement* dans le ſens que nous donnons à ce terme, & le Grec ne le determine point.

2°. *D'ou reſulte l'aſſemblage de la denſité avec la rareté, de la viteſſe avec la lenteur, de l'aigu avec le grave*. En liſant ces expreſſions on s'imagine entendre des Deſſus faire pluſieurs tons ſerrez, preſſez, avec viteſſe, tandis que les Baſſes tiennent ſur peu de notes. Car, comme dit Monſieur l'Abbé Fraguier, pourroit-on dans un diſcours qui ne ſeroit pas un traité de Muſique, employer des

termes plus ſignificatifs pour exprimer toute la varieté & tout le jeu du contrepoint ? Il eſt vrai ; mais c'eſt que la traduction preſente encore ici à l'eſprit quelque choſe de plus que ne dit le Grec. Il y a ſimplement dans le Grec : *rendant la denſité avec la rareté, la viteſſe avec la lenteur, &c.* καὶ πυκνότητα μανότητι, καὶ τάχος βραδυτῆτι...... παρεχομένυς. Or qu'étoit-ce que joindre *la denſité avec la rareté ?* Je ne dirai point avec Monſieur Burette que c'étoit chanter ou jouër à la tierce ; car je prouverai bien-tôt que les Anciens n'ont eu aucune connoiſſance de cet accord. Mais je trouve dans les Auteurs Grecs la veritable explication de cette phraſe. Les Grecs admettoient dans les Genres Enharmonique & Chromatique des tons ou des ſons qu'ils appelloient πυκνὺς, *denſes, ſerrez* : βαρυπύκνυς en deſcendant, ὀξυπύκνυς en montant. C'étoient des quarts & des tiers de tons, par leſquels ils diviſoient le tetrachorde & l'octave. Ces ſons étoient oppoſez à ceux qu'ils appelloient ἀπύκνυς, *rares*, diſtans les uns des autres. C'étoient des demi-tons & des

tons, par lesquels ils divisoient comme nous le tetrachorde & la Gamme dans le genre diatonique. (*Voyez sur tout Aristoxene, Euclides & Bacchius.*) Or il est évident que Platon ne parle pas de joindre *la densité avec la rareté* dans un même genre; car cela est impossible, puisque *la densité* n'est que dans le genre Enharmonique & chromatique, & *la rareté* dans le genre diatonique. Puisqu'il parle de deux genres, il n'est pas moins évident qu'il ne parle point d'un concert à plusieurs parties, lequel ne peut être que dans le seul genre Diatonique; & par consequent cet endroit de Platon ne prouve rien de ce qu'on veut qu'il prouve. Si on veut absolument que Platon ait pris ici dans un sens plus étendu *la densité & la rareté*, quoiqu'il n'y en ait aucun exemple, ces termes signifieront tout au plus des tons & des demi-tons, & suivant cette explication *joindre la densité avec la rareté* signifiera seulement, employer les diezes & les *b* mols dans la suite d'un chant. Mais il vaut mieux s'en tenir à la signification ordinaire des termes, & dire

que Platon ne parle ici que de la comparaiſon purement ſpeculative, qu'un habile Muſicien fait des ſons *denſes* avec les ſons *rares*, de la combinaiſon qu'il fait entr'eux & des rapports qu'il y trouve. C'eſt encore dans le même ſens qu'il faut expliquer ce qu'il dit de *la viteſſe* & de *la lenteur*, de *l'aigu* & *du grave*; à moins qu'on aime mieux entendre un mélange ſucceſſif, dans une même ſuite de chant, de la viteſſe & de la lenteur, de l'aigu & du grave.

3°. *D'où reſulte la conſonance & la diſſonance.* Monſieur Burette a fort bien remarqué que le mot ἀντίφωνον que Monſieur l'Abbé Fraguier traduit par celui de *diſſonance* n'a jamais eu cette ſignification, ſur quoi il en appelle à tous les Dictionnaires & à tous les Muſiciens Grecs. Il eſt certain que ſi les Grecs avoient connu l'uſage des diſſonances dans la compoſition; on ne pourroit pas douter qu'ils n'euſſent porté cette ſcience auſſi loin que nous, puiſque l'emploi des diſſonances eſt aujourd'hui le chef-d'œuvre de l'habileté des Muſiciens; mais on n'en trouve pas le

moindre vestige dans les Auteurs, & leur ἀντίφωνον qui paroît seul approcher de cette signification, n'a jamais signifié chez eux que *l'Antiphonie*, dont nous avons déja parlé. Pour exprimer la dissonance ils se servoient du terme ἀσύμφωνον ou διάφωνον, opposé à σύμφωνον, par où ils entendoient, non pas comme nous un accord de dissonance, mais une *Symphonie* desagreable de voix & d'instrumens qui s'accordent mal ensemble, ou des intervalles disproportionnez de tons dans un même chant.

4°. *Des choses contraires entr'elles & qui s'embarassent l'une l'autre.* Il est aisé de voir par tout ce que nous venons de dire, qu'il n'est pas necessaire pour expliquer cette expression de Platon de recourir à un concert de plusieurs parties. *Des choses contraires entr'elles & qui s'embarassent l'une l'autre*, ne signifient dans le sens de Platon que les rapports des intervalles opposez, l'opposition du genre Diatonique au genre Enharmonique ou Chromatique, l'opposition des mouvemens vîtes ou lents, de l'aigu & du grave dans un concert

purement antiphonique, ou à l'octave.

5°. Voici donc comment il faut entendre cet endroit de Platon : *Pour ce qui est de la difference & de la varieté des sons de la Lyre, dont les cordes rendent un son, tandis que le Musicien en fait entendre un autre : pour ce qui est encore de sçavoir comparer la densité du genre Enharmonique ou Chromatique à la rareté du genre Diatonique, connoître les rapports de la vitesse avec la lenteur, de l'aigu avec le grave dans les concerts symphoniques & antiphoniques, enfin de sçavoir choisir dans les sons de la Lyre ceux qui conviennent le mieux à tous les mouvemens differents du rhythme, tout cela ne doit point être l'objet des études, &c.* Un autre passage que je vais rapporter de Platon lui-même, justifiera l'interpretation que je viens de donner à celui-ci, en faisant voir combien la Musique étoit imparfaite de son tems. *Si dans la Musique*, dit Platon dans son Philebus, pag. 17, *toute votre science se reduit à connoître le ton grave, le ton aigu & le ton moyen* (c'est-à-dire, le dessus, l'octa-

ve & la double octave) *vous n'êtes pas encore Musicien...... Mais lorsque vous aurez appris combien il y a d'intervalles dans les rapports de l'aigu & du grave, quelle est leur nature; quelles sont leurs bornes, & en combien de manieres on peut les combiner* : (les arranger) *ce que nos Ancêtres appelloient harmonies..... lorsque vous aurez appris tout cela, alors vous serez veritablement Philosophe*, c'est-à-dire, *habile Musicien*, comme l'interprete Serranus. Voilà donc selon Platon lui-même les bornes de l'ancienne Musique, qui est certainement bien éloignée de la perfection de la nôtre. N'est-ce pas assez de gloire pour les Anciens d'avoir sçû déterminer avec tant de justesse les distances des tons? Faut-il nous envier celle d'avoir sçû profiter de leurs découvertes pour les perfectionner?

Mais si l'on ôte à la Musique des Anciens le jeu des differentes parties, a quelle simplicité ne la reduit-on pas? Aussi rien n'étoit plus simple. Qu'on se represente un concert composé de voix & d'instrumens qui chantent & qui joüent tous la même

partie, les uns en dessus, les autres à l'octave ; les autres à la double octave : on aura une idée parfaite de la Musique ancienne. Ces concerts après tout ne laissent pas d'avoir beaucoup d'agrément, & peut-être aujourd'hui le commun des gens les prefereroient à notre Musique, sur tout à l'Italienne dont la bizarrerie deplait à plusieurs, & dont la rapidité ne laisse pas le tems à l'oreille de sentir la beauté des accords. Il n'y a même gueres que les Musiciens qui puissent dans un mouvement modéré suivre deux parties à la fois, & en sentir toute l'harmonie. Mais il faut aussi avoüer que lorsqu'on a assez d'usage ou d'oreille pour sentir cette harmonie, une Musique à la Grecque paroît bien insipide. Ce n'est pourtant pas assez d'avancer comme je fais ici que la Musique ancienne étoit si differente de la nôtre. Il faut établir ce sentiment sur des preuves solides, & c'est ce qui va faire le sujet de la seconde partie de cette Dissertation.

SECONDE PARTIE.

Les parties differentes qui composent nos concerts, sont elles-mêmes composées de divers accords consonans. Les principaux de ces accords sont la tierce-majeure ou mineure; la quarte, la quinte, la sixte & l'octave. Donc si je prouve que les Anciens ne faisoient point dans la composition le même usage que nous de ces differends accords ou consonances, j'aurai prouvé qu'ils ne connoissoient point la Musique à plusieurs parties. Or pour y proceder avec ordre, je partage cette Dissertation en trois articles. Dans le premier, je ferai voir quelles consonances les Anciens ont connuës. Dans le second, je prouverai qu'ils n'en ont point fait un usage pratique dans les Concerts, pour en composer diverses parties; & dans le troisiéme, je proposerai mes conjectures sur le veritable usage qu'ils en faisoient.

Art. 1. Quoique Monsieur Burette soit persuadé de l'extrême simplicité de la Musique ancienne, cepen-

dant après l'avoir rabaiſſée beaucoup au-deſſous de la nôtre, il la releve en partie, en lui accordant l'uſage de la tierce; conſonance d'autant plus agreable qu'elle peut être variée, devenant tantôt majeure, tantôt mineure. Toute la preuve qu'il allegue en faveur de ſon ſentiment, c'eſt ce vers d'Horace:

Sonante miſtum tibiis carmen Lyrâ,
Hac Dorium, illis barbarum.

Cela ſignifie, ſelon lui, que la Lyre & les flutes mêlées enſemble joüoient, la Lyre ſur le *mode Dorien*, *hac Dorium*; les flûtes ſur le *mode Lydien*, *illis Barbarum*. Car le *mode Barbare*, ajoûte-t'il, ne pouvoit être que le *Phrygien* ou le *Lydien*, les Anciens ne connoiſſant que trois *modes*; or ce ne pouvoit pas être le *Phrygien* qui n'étoit qu'a un ton de diſtance du *Dorien*. C'étoit donc le *Lydien* qui faiſoit avec le *Dorien* l'accord de la tierce majeure.

Je pourrois d'abord objecter à Monſieur Burette, qu'à la verité les Anciens Grecs ne connoiſſoient que

trois *modes*, le *Lydien*, le *Phrygien*, & le *Dorien*, qui étoient à un ton de distance, le second au-dessous du premier, & le troisiéme au-dessous du second, faisant par consequent en descendant l'équivalent de nos tons, *mi, re, ut.* Mais du tems d'Horace on connoissoit pour le moins jusqu'à sept *modes* differents, & dans ce nombre étoit l'*Hypophrygien*, qui faisoit avec le *Dorien* l'accord de la tierce mineure, & qui par consequent pouvoit s'accorder avec lui aussi bien que le *Lydien.* Il n'est donc pas sûr que le *mode Barbare* dont parle Horace, soit le *mode Lydien.* Mais quoiqu'il en soit, il est assez surprenant que Monsieur Burette n'alleguant aucune autre preuve que ces vers d'Horace, concluë aussi-tôt " : il est donc prouvé par le passage d'Horace qu'outre le concert à l'unisson, à l'octave ou à la double octave, les Anciens connoissoient encore le concert à la tierce, du moins sur les instrumens de Musique ,, : Car voici les difficultez qu'on peut lui opposer.

1°. Le vers d'Horace ne determine

point ſi les flutes & la lyre joüoient en même tems ou ſi elles ne joüoient qu'alternativement. Or ſi elles ne joüoient qu'alternativement, il n'y a plus de concert à la tierce.

2°. En ſuppoſant même qu'elles joüoient en même tems, rien n'oblige à conclure qu'elles joüoient à la tierce. Car quoique deux inſtrumens ſoient montez d'un ou de deux tons l'un plus haut que l'autre, ils ne laiſſent pas de joüer un même air à l'uniſſon. La premiere corde du violon eſt d'un ton plus haut que la premiere corde du deſſus de viole; cela n'empêche pas que ces deux inſtrumens ne joüent à l'uniſſon. Je vais expliquer la choſe plus en détail.

Par les *modes* que les Anciens appelloient τρόπος, ou τόνος, ils n'entendoient autre choſe qu'un inſtrument monté ſur un certain ton; par où il ne faut pas entendre une certaine élevation de ton, comme on dit parmi nous, le ton de l'Opera, ou le ton de la Chapelle. Mais par exemple, deux flutes dont l'une étoit plus haute que l'autre d'un demi-ton, d'un ton, de deux tons ou plus, étoient en deux *modes* differens. Ainſi

ſi notre flute Allemande avoit en haut deux tons moins que la flute à bec, comme elle en a deux de plus en bas, ces deux flutes ſeroient dans le ſens des Anciens montées ſur deux *modes* differens. Un double tetrachorde dont les deux tons extrêmes faiſoient le *re*, étoit dans un mode different d'un autre double tetrachorde dont les deux tons extrêmes faiſoient l'*ut*. Or qui eſt-ce qui ne voit pas que deux inſtrumens montez ainſi ſur deux *modes* differends, pourvû que d'ailleurs ils ſoient à la même élevation de ton, comme on le ſuppoſe, peuvent joüer le même air à l'uniſſon? Nos flutes Allemandes, nos flutes à bec, nos violons, nos violes, nos luths, nos théorbes, &c. ne joüent-ils pas tous à l'uniſſon & à l'octave? Quoique dans le ſens des Anciens, tous ces inſtrumens ſoient montez ſur des modes differens? On ne peut donc pas conclurre du paſſage d'Horace que la lyre montée ſur le *mode Dorien* joüoit à la tierce des flutes, quand même celles-ci euſſent été montées ſur le mode Lydien.

3°. On ne comprend pas comment

deux inſtrumens montez à la tierce majeure l'un de l'autre, deux flutes, par exemple, dont l'une eſt de deux tons plus baſſe que l'autre, peuvent executer enſemble un même chant, ſuivant la même progreſſion d'intervalles, en ſorte que l'une faſſe avec l'autre dans toute la ſuite du chant l'accord de la tierce majeure, comme il faut que Monſieur Burette ſuppoſe ici. Dans le genre Chromatique on conçoit comment deux parties peuvent proceder par des intervalles d'accords, toûjours égaux; mais dans le genre Diatonique dont il s'agit ici, la choſe n'eſt pas poſſible; & une ſuite de tierces majeures feroit une Muſique inſupportable aux oreilles les moins ſçavantes. Il faut neceſſairement que deux flutes pour s'accorder à la tierce, mêlent ſans ceſſe la tierce majeure avec la tierce mineure, & alors elles font un concert fort agreable. Mais pour faire ce mêlange, il eſt indifferent que l'inſtrument ſoit ſur le *mode Phrygien* ou ſur le *Lydien*, comme le veut M. Burette; car ce mêlange ſuivi & regulier, ne ſçauroit ſe rencontrer dans

l'ordre diatonique des deux instrumens. Il faut que le Musicien le produise & le determine lui-même par principes & avec Art, suivant les regles de la composition.

4°. Mais les Anciens connoissoient si peu les principes & les regles de ce mélange de tierces-majeures & mineures, qu'ils traittent par tout la tierce en elle-même soit majeure soit mineure, comme une dissonance. La preuve de cette proposition n'est pas difficile; il ne faut que rapporter les termes des anciens Auteurs. *Il semble*, dit Aristoxene, Harmon. elem. L. 1, *que c'est la nature même du chant qui a determiné le plus petit des intervalles consonans. Car nous chantons à la verité plusieurs intervalles plus petits que la quarte; mais ils sont tous dissonans.* μελωδεῖται μὲν γὰρ τοῦ διὰ τεσσάρων ἐλάττω διαστήματα πολλὰ, διάφωνα μέν τοι πάντα. Il repete la même chose au L. 2. *Il y a*, dit-il, *huit grandeurs de consonances. La plus petite, c'est la quarte, qui est telle par sa nature.* ἔστω δὴ τῶν συμφώνων ὀκτὼ μεγέθη· ἐλάχιστον μὲν τὸ διὰ τεσσάρων; & c'est pour cela qu'il appelle par

tout la quarte & la quinte, *premieres consonances* πρῶτα σύμφωνα. Euclides s'explique de la même maniere dans son Introduction Harmonique. *Les consonances*, dit-il, *sont la quarte, la quinte, l'octave & d'autres semblables; les dissonances sont les intervalles qui sont plus petits que la quarte*..... d'ou il conclut aussi-tôt que *le diéze*, (chez les Grecs un quart de ton) *le demi ton, le ton, le ton & demi* (voilà la tierce mineure) *& deux tons*, (c'est la tierce majeure) *sont autant de dissonances.* Σύμφωνα μὲν οὖν ἐστὶν, διὰ τεσσάρων, διὰ πέντε, διὰ πασῶν καὶ τὰ ὅμοια· διάφωνα δὲ τὰ ἐλάττονα τοῦ διὰ τεσσάρων..... ἐλάττονα μὲν οὖν ἐστὶ τοῦ διὰ τεσσάρων, δίεσις, ἡμιτόνιον, τόνος, τριημιτόνιον, δίτονον. Qu'on me dispense de citer ici d'autres témoignages, pour ne pas ennuyer le Lecteur par une longue suite de passages; car il faudroit rapporter autant de Textes, qu'il y a d'Auteurs qui nous ont laissé des Traitez de Musique, n'y en ayant pas un seul qui ne dise la même chose. C'est donc à Monsieur Burette à trouver quelque passage qui favorise

ſon opinion, s'il veut la rendre probable ; mais c'eſt ce que je ne crois pas poſſible. Il pourroit peut-être répondre que ſi les Grecs n'ont pas connu la tierce, la choſe n'eſt pas également certaine par rapport aux Romains; mais bien loin de trouver dans les Auteurs quelque veſtige de cette connoiſſance, on y trouve par tout, même dans ceux qui ont écrit après Horace, des principes tout contraires.

Il reſte à ſçavoir, pour finir cet Article qu'elles ſont les conſonances que les Anciens ont connuës. Elles ſont ſi bien marquées dans leurs Ouvrages, qu'on ne ſçauroit s'y meprendre. Ce ſont la quarte, la quinte, l'octave, la double octave & même la triple octave, l'octave & la quarte au deſſus, l'octave & la quinte au deſſus, & pareillement la quarte & la quinte avec la double octave. Pour ce qui eſt de la ſixte, ils ne la connoiſſoient pas plus que la tierce, & il ſuffit de rapporter ce qu'en dit Ariſtoxene, L. 2. après avoir donné la quarte & la quinte pour les deux premiéres conſonances, il ajoute : *la*

troisiéme consonance est celle de l'octave, laquelle est composée des deux premiéres. Tout ce qui se trouve entr'elles (c'est-à dire, entre l'octave & les deux premieres consonances) *sont autant de dissonances.* Tous les autres Auteurs parlent à peu-près dans les mêmes termes, & on n'y trouve pas la moindre trace d'aucun autre accord que de ceux que je viens de dire. Examinons presentement si les Anciens pouvoient dans la composition faire de ces accords le même usage que nous faisons.

Article 2. Dans l'état ou est aujourd'hui la Musique il est absolument impossible d'en faire un Traité exprès, sans parler des differentes parties qui composent un concert, des premiers & des seconds dessus, des hautes-contre, des tailles, des basses, des accords qu'il faut menager, de ceux qu'il faut éviter, des cadences, des fugues, des imitations, en un mot des regles de composition à deux, à trois & à quatre parties. Or on ne trouve rien de tout cela dans tous les Traitez que les Grecs & les Latins nous ont laissez

ſur la Muſique, quoiqu'ils nous y déclarent qu'ils n'omettent rien ſur cette matiere. Comment donc peut-on ſe perſuader qu'ils ayent connu la Muſique à pluſieurs parties, & par conſequent qu'ils ayent fait de ce qu'ils appellent conſonances le même uſage que nous dans leurs concerts? Eſt-il encore probable qu'ils ayent ſi long-tems employé l'accord de la quarte & de la quinte, ſans qu'ils ſe ſoient jamais aviſez de chercher d'autres accords pour remplir & varier leurs parties; & d'employer ſur tout la tierce qui eſt un accord ſi naturel & ſi aiſé à remarquer ne fût-ce que par hazard; ils ne l'ont cependant pas fait; & j'ai prouvé qu'ils n'ont jamais connu d'autres accords que ceux de la quarte, de la quinte & de l'octave; il eſt donc contre toute vrai-ſemblance qu'ils ayent en effet employé leurs pretenduës conſonances pour compoſer diverſes parties. D'ailleurs pour peu qu'on ait de connoiſſance des regles de la compoſition, on ſçait que la quarte loin d'être toûjours une conſonance eſt le plus ſouvent une diſſonance très-déſagreable; car ſelon la

remarque judicieuse de Monsieur Rameau, elle n'est consonance que lorsqu'elle fait la quinte renversée; hors de ce cas-là c'est un faux accord qu'il faut preparer & sauver, comme disent les Musiciens. Or c'est de quoi les Auteurs anciens ne font aucune mention. Mais supposons même que la quarte soit par tout un bon accord; quelle espece d'Harmonie peut-on faire avec une suite de quartes, de quintes & d'octaves? Un tel mélange feroit la Musique du monde la plus insipide, & ne meriteroit certainement pas le nom de Musique. Or il est à presumer que les Anciens qui avoient le discernement si fin sur tout le reste, n'avoient pas le goût moins délicat que nous par rapport au plaisir de l'oreille; on ne sçauroit donc raisonnablement se persuader qu'ils ayent pû composer & goûter une Musique telle que je viens de dire; & par consequent il faut que par leurs consonances ils ayent entendu toute autre chose que ce que nous entendons ordinairement par ce terme. Ce ne sont là à la verité que des prejugez & des preuves negatives; mais je crois

que des preuves negatives de cette nature valent presqu'une demonstration.

Voyons cependant si nous ne trouverons pas dans leurs écrits quelque preuve plus positive de ce que j'avance. 1°. Pour peu qu'on veuille se donner la peine de lire les anciens Manuscrits, on trouvera qu'ils employent en mille endroits les termes de consonances & de dissonances dans un sens tout different de celui que nous leur donnons. Cela se voit sur tout dans l'Histoire qu'ils racontent de la découverte des consonances. Voici comme Gaudentius le Philosophe la raconte après tous les autres. Pythagore, dit-il, passant auprès d'une forge remarqua que les marteaux des forgerons rendoient sur l'enclume des sons *dissonans & consonans.* Il entra dans la forge pour decouvrir la cause de cette difference de sons & il trouva qu'elle étoit caussée par la difference du poids des marteaux; en sorte que le marteau qui pesoit un quart faisoit la consonance de la quarte, celui qui pesoit un tiers faisoit la consonance de la

quinte, & celui qui pesoit une moitié faisoit la consonance de l'octave, &c. Il est bien evident que ce qu'on appelle ici *consonance & dissonance*, n'est rien moins que ce que nous appellons accords ; puisque les marteaux ne frappoient l'enclume que l'un aprés l'autre, & que Pythagore ne comparoit pas les sons des marteaux pris conjointement, mais successivement & separément. Il faut donc croire que les anciens entendoient par *consonance* le rapport quel qu'il soit de deux tons chantez successivement l'un aprés l'autre, ou quelque proportion particuliere qui se trouve entre deux tons lesquels chantez l'un aprés l'autre semblent se repondre, & être pout ainsi dire faits l'un pour l'autre, & avoir ensemble une espece de liaison naturelle. C'est ce qu'on peut remarquer dans la quarte & dans la quinte, comme je dirai bien-tôt.

2°. Voici un témoignage plus positif. Il est tiré de Psellus dans son abregé. *La quarte*, dit-il, *& la quinte ne sont que des consonances paraphoniques ; mais l'octave, la double quar-*

te, la double quinte & la double octave ſont antiphoniques, c'eſt à dire, des contreſonances. *Or la difference qu'il y a entre les conſonances paraphoniques & les antiphoniques, c'eſt que les paraphoniques ne s'accordent qu'en deux tems differens, les ſons ſe repondant mutuellement avec agrément & avec juſteſſe par une certaine analogie, & avec proportion d'égalité; au lieu que les antiphoniques ſe font dans le même tems, l'aigu s'accordant avec le grave d'une maniere toute ſemblable.* On peut conſulter le texte Grec qui eſt imprimé à la fin du recuëil de Lampertus Alardus. Or il eſt certain que des conſonances qui ſe font en deux tems differens, *ἀνισοχρόνως*, & qui ſont par là differentes de la conſonance de l'octave qui ſe fait dans un même tems, *ἰσοχρόνως*, & qu'on appelle antiphonique, c'eſt-à-dire, *rendant un ſon contre un ſon*, au lieu que la quarte & la quinte s'appellent paraphoniques, c'eſt-à-dire, *rendant un ſon apres un ſon*, ou *deux ſons qui ſe ſuivent:* il eſt dis-je certain que de telles conſonances n'ont rien de commun avec nos accords que le nom ſeul.

Enfin ſi l'on s'obſtine à regarder les conſonances des Anciens comme de veritables accords, il faudra avoüer que tout ce qu'ils ont dit ſur cela eſt une énigme inexplicable, & qu'ils n'ont point parlé pour être entendus, ou que leur Muſique étoit quelque choſe de bien étrange. Il vaut donc mieux chercher quelque ſyſtême pour expliquer ce qu'ils diſent des conſonances, & l'accommoder à nos idées. C'eſt ce que je vais faire dans le dernier article de cette diſſertation en propoſant une conjecture que j'ai imaginée pour rendre intelligibles des Auteurs qu'on n'a pas pû entendre juſqu'à preſent.

Article 3[e]. J'ai prouvé que de toutes les conſonances les Anciens ne connoiſſoient que la quarte, la quinte & l'octave; car je compte pour rien la double & la triple octave avec la quarte & la quinte, puiſqu'en effet ces dernieres conſonances ſe rapportent aux premieres. Mais s'il eſt vrai qu'ils ne connoiſſoient que ces conſonances, il n'eſt pas moins vrai qu'ils n'ont pas pû les employer comme des accords pour compoſer des parties

d'un concert; car nous avons dit, & la chose est indubitable, qu'il est impossible de faire un concert à plusieurs parties avec des quartes, des quintes & des octaves. Cependant les Anciens distinguoient avec tant de soin les intervalles de la quarte, de la quinte & de l'octave, de tous les autres intervalles, qu'il y a lieu de de croire qu'ils en faisoient quelque usage, & qu'ils trouvoient dans ces intervalles quelque proprieté particuliere qui ne se trouve ni dans la tierce, ni dans la sixte, ni dans tous les autres intervalles. Or je trouve en effet dans la quarte, la quinte & l'octave une proprieté unique qui leur est si particuliere qu'elle ne convient à aucun autre intervalle. C'est la proprieté de déterminer le mode que l'on chante actuellement. Je m'explique. Si je chante, ou si je fais sur un instrument la seconde *ut re*; ou la tierce, *ut mi*, ou la sixte *ut la*, ou la septiéme *ut si*: soit que je fasse ces tons successivement l'un après l'autre, soit que je les fasse ensemble; je ne sens point le chant determiné à un mode plûtôt qu'à un autre; je ne trouve

dans ces tons ni dominante, ni tonique, rien enfin qui me fixe. Mais dès que je fais la quarte *ut fa*, ou la quinte *ut ſol*, ou l'octave *ut ut*, ſoit que je faſſe ces tons l'un après l'autre, ſoit que je les faſſe enſemble par accord, je me trouve necéſſairement déterminé à un mode particulier & fixe. *Ut fa*, me determine au mode *F ut fa* : *ut ſol* & *ut ut* me determinent à celui de *C ſol ut*. ſuppoſons donc que les Anciens n'ayent entendu par le terme de *conſonance* que cette proprieté de determiner le chant à un tel mode en particulier, on n'aura plus de peine à concevoir pourquoi ils traitent des diſſonances tous les autres intervalles excepté la quarte, la quinte & l'octave; car il n'y a en effet que ces trois derniers intervalles qui ayent la proprieté de determiner le chant a un mode; il n'y a par conſequent que ces trois intervalles qui ſoient *conſonans*, & tous les autres ſeront *diſſonans* dans le ſens des Anciens. Or cette ſuppoſition eſt fondée en raiſon. Car puiſque par le terme de *conſonance* les Anciens ne peuvent pas avoir entendu de veritables accords, il faut neceſſairement qu'ils

ayent entendu quelque proprieté particuliere de la quarte, de la quinte & de l'octave : or il n'y en a point d'autre que celle que je viens de marquer, & cette proprieté, outre qu'elle est particuliere à ces trois intervalles, est en même tems très-remarquable & très-singuliere par son utilité dans la composition. On peut donc croire avec beaucoup de vraisemblance que le terme de *consonance* chez les Grecs & les Latins ne signifioit que la proprieté de determiner le mode du chant.

Mais comme on ne sçauroit trop prouver une conjecture nouvelle, voici les preuves que je trouve dans les anciens Auteurs. *Deux sons*, dit Aristides Quintilien L. 1. de la Musique, *sont consonans lorsqu'étant frappez en même tems, le chant ne tient pas plus de l'aigu que du grave* οὐδὲν μᾶλλον τῷ ὀξυτέρῳ ἢ τῷ βαρυτέρῳ τὸ μέλος ἐμπρέπει. *Ils sont dissonans, lorsqu'étant frappez en même tems, le chant devient plus propre de l'un que de l'autre*, ou comme Meibomius traduit en Latin, *proprietas cantûs ad alterutrum transit.* ἡ τοῦ μέλους ἰδιότης

θατέρȣ γίνεται. Ce paſſage paroît favoriſer la conjecture que je propoſe. Car qu'eſt-ce qu'un chant lequel étant formé par deux ſons, eſt conſonant, s'il n'appartient pas plus à l'aigu qu'au grave, & devient diſſonant, s'il appartient à l'un plus qu'à l'autre. Il ſemble que c'eſt un mode determiné par deux ſons qui lui appartiennent également, ou, ce qui eſt la même choſe, un chant lequel étant renfermé entre deux ſons, l'un aigu & l'autre grave, eſt également formé par ces deux ſons, ſans tenir plus de l'un que de l'autre. C'eſt ainſi que le chant du mode *F ut fa,* ne tient pas plus de l'*ut*, que du *fa*, & appartient également à l'un & à l'autre ; au lieu que ſi je dis la ſixiéme *ut la*, le chant paroit tenir plus, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, pouvant également appartenir ou au mode *C ſol ut*, ou au mode *A mi la.* De ſorte que *ut la* fait une diſſonance dans le ſens des Anciens, parcequ'en joignant ces deux tons enſemble, on ne ſçait pas dans quel mode l'on chante. Bacchius *Senior* dit à peu-près la même choſe dans ſon introduction à la Mu-

ſique. *Qu'eſt-ce que la diſſonance ?* demande-t'il ; *c'eſt lorſque frappant deux ſons differens, le chant rend un ſon trop aigu ou trop grave.* Il eſt hors de doute que ce n'eſt pas preciſément le *trop aigu* ou le *trop grave* qui fait la diſſonance ; car quelque aiguë ou quelque grave que ſoit une conſonance, elle n'en eſt pas moins bonne ; il faut donc entendre deux ſons l'un trop aigu, l'autre trop grave, l'un par rapport à l'autre. Or c'eſt ce qui arrive quand en diſant *ut la,* je veux connoître le mode ou je ſuis ; car je trouve *la* trop aigu pour me determiner au mode *ut*, & *ut* trop grave pour me determiner au mode *la*. Au lieu que ſelon le même Auteur *la conſonance eſt le mélange de deux ſons l'un aigu l'autre grave, par laquelle le chant ne participe pas plus de l'un que de l'autre.* Ainſi quand je dis *ut fa*, le chant ne participe pas plus de l'*ut* que du *fa* ; car il eſt également renfermé entre ces deux tons Gaudentius le Philoſophe s'exprime encore plus clairement. *Les ſons conſonans*, dit-il, *ſont ceux qui étant frappez enſemble forment un chant qui eſt toûjours le même*

du grave à l'aigu & de l'aigu au grave. ἀεὶ τὸ μέλος τοῦ βαρυτέρου πρὸς τὸ ὀξὺ, καὶ τοῦ ὀξυτέρου πρὸς τὸ βαρὺ τὸ αὐτὸ ᾖ. *Les sons sont dissonans lorsque le chant grave paroit n'avoir aucun rapport à l'aigu, ni l'aigu au grave.* οὐδέν τι φαίνεται τοῦ μέλους εἶναι τοῦ βαρυτέρου πρὸς τὸ ὀξὺ ἢ τοῦ ὀξυτέρου πρὸς τὸ βαρὺ τὸ αὐτό. *Ou bien* (ajoûte-t'il) *lorsqu'étant frappez en même tems ils ne paroissent pas se mêler ensemble.* Il donne ainsi deux marques pour connoître la dissonance, la premiére lorsque deux sons n'ont aucun rapport ensemble pour former un même chant ou un même mode; la seconde lorsque ces deux sons ne se mêlent point parfaitement ensemble. Deux marques qui conviennent absolument au systême que je propose. Car il est vrai de dire que *ut re, ut mi, ut la, ut si*, n'ont ensemble aucun rapport pour former un même mode, & que ces tons ne se mêlent ensemble qu'imparfaitement, de sorte que l'oreille ne se repose point, pour ainsi dire, lorsqu'elle entend ces accords, & en attend d'autres à leur suite; au lieu qu'elle se repose en entendant *ut fa, ut sol, ut ut*, parce-

qu'elle y trouve un chant fini & déterminé. C'est ce que dit Nicomachus en d'autres termes. *Les systêmes consonans*, dit-il, *sont lorsque deux sons frappez en même tems se mêlent tellement ensemble, que le chant qui en resulte paroît d'une même espece & comme unique. Les dissonans sont lorsque le chant se partage pour ainsi dire en deux, & n'est point formé par ce mêlange.*

Comme je ne cherche ici que la verité, je ne dissimulerai pas qu'on peut expliquer la plûpart des textes des Anciens, & ceux mêmes que j'ai citez, dans le sens de vos accords tels que nous les pratiquons. Mais si on les explique dans ce sens on trouvera dans tous les Auteurs des contradictions qu'il n'est pas possible de concilier, des obscuritez qu'on ne sçauroit éclaircir, & des labyrinthes ou l'on s'égarera infailliblement. Au lieu qu'en les expliquant de la maniere que je propose; il n'y a plus de difficulté, & tous les Anciens deviennent intelligibles. Je finis donc cette dissertation en laissant le choix au Lecteur, d'une opinion qui se con-

tredit & qu'on ne peut entendre, ou d'un ſentiment qui éclaircit toutes les difficultez.

ARTICLE XCII.

A SON ALTESSE SERENISſime Monſeigneur le Duc du Maine, ſur une Medaille de ſon Cabinet. ΕΡ. ΚΟΥΠ. ΑΙΤΡΟΥΣΚΙΛΛΑ CΕΒ. *La tête d'Etruſcille .)(. une figure debout, tenant de la main droite un gouvernail, & de la main gauche une corne d'abondance, dans le champ* L. A.

MONSEIGNEUR,

Cette Medaille eſt une de celles, que leur épaiſſeur fait nommer de petits Medaillons, & qui ont été frappées en Egypte. Elle n'a rien que de très-commun par rapport au revers, & à l'époque qui y eſt marquée. Mais l'inſcription du côté de la tête fait que cette Medaille peut être regardée, comme une des plus belles découvertes, qu'on ait fait de nos jours,

& des plus capables de satisfaire la curiosité de ceux, qui cherchent à découvrir par le secours des anciens monumens une infinité de points d'Histoire, qui ont échappé aux Historiens, ou qu'ils ont negligé de rapporter, parceque c'étoient des choses très connuës de leur tems, ou plûtôt des choses de nulle consequence, & qui ne servoient de rien au sujet qu'ils se proposoient.

Il n'y a guéres que soixante à soixante-dix ans que l'on sçait qu'Herennia Etruscilla étoit femme de Trajan Dece, & qu'elle étoit mere d'Etruscus & d'Hostilien. Les plus sçavans Antiquaires, Tristan même & Patin, qui sont presque de nos jours, ou n'ont point connu cette Imperatrice, ou l'ont cruë fille de Trajan Dece, & femme de Volusien.

Ce n'est que par dégrez, pour ainsi dire, qu'on a éclairci ce fait. D'abord on donna au Public cette rare Medaille de moyen bronze du Cabinet du Roi. ΑΥΤ. Κ. ΓΝ. ΜΕ. Κ. ΤΡΑ. ΔΕΚΙΟϹ. ϹΕΒ. ΕΡΕΝ. ΕΤΡΟΥϹΚΙΛΛΑ. ϹΕΒ. *Imperator Cæsar Cnæus Messius Quintus Trajanus Decius Augustus.*

Herennia Etruscilla Augusta. Trajan Dece, & Etruscille en regard.)(. CEΠ. KOΛ. PHCAINHCIΩN. L. HIP. *Septimia Colonia Rhesiænensium. Anno* 118. Un Laboureur qui conduit une charruë attelée de deux bœufs, au dessus desquels est un Aigle éployé, & au dessous la figure d'un fleuve. Par là la question fut décidée, & Etruscille fut reconnuë pour femme de Trajan Dece.

On en demeura là. Mais quelques années après l'excellent recuëil de Medailles par Monsieur le Comte de Mezabarbe fut imprimé, & par une seule Medaille d'argent citée à la page 353, on eut presque toutes les lumieres que l'on pouvoit souhaitter touchant la famille de Trajan Dece. Cette Medaille, qui se trouve aussi dans le Cabinet du Roi, porte IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. *Imperator Cæsar Messius Quintus Trajanus Decius Augustus*, la tête de Trajan Dece.)(. CONCORDIA. AVGG. La tête d'Etruscille seule, & vis-à-vis les têtes d'Etruscus & d'Hostilien l'un sur l'autre. Par là l'on apprit qu'Etruscille étoit femme

de Trajan Dece, & même des deux fils de cet Empereur.

Ce qui ſurprendra Vôtre Alteſſe Sereniſſime, c'eſt qu'un ſi long-tems s'étant écoulé ſans que les Antiquaires euſſent aucune connoiſſance des Medailles qui avoient rapport à la famille de Trajan Dece, tout-à-coup on en vît paroître de toutes les grandeurs, les unes de Trajan Dece avec ſon fils Etruſcus, les autres d'Etruſcus avec Hoſtilien, quelques-unes de Trajan Dece avec Etruſcille, quelques-unes même frappées ſoit à Rheſaïna, ſoit par les Philadelphiens & les Epheſiens, pour le pere, pour la mere & pour les deux enfans. Il ſeroit inutile d'en faire le détail & la deſcription. Vôtre Alteſſe Sereniſſime les connoît parfaitement; & depuis ce tems-là il n'eſt aucun Antiquaire, qui ne les ait rapportées & expliquées.

Après tout, quelque avantage qu'on eût tiré de ces differentes Medailles, & quoiqu'elles euſſent ſuppléé en certaines choſes au ſilence des Hiſtoriens, il eſt toûjours vrai de dire qu'on n'a encore qu'une idée con-

fuſe & imparfaite d'Etruſcille. On ignore même à preſent de quelle famille étoit cette Imperatrice, quel rang occupoient ſes Ancêtres dans l'Empire, ſi elle étoit Romaine, ou de quelque Province éloignée.

C'eſt ce point de l'Hiſtoire que la Medaille de Vôtre Alteſſe Sereniſſime peut éclaircir, & ce qui fait qu'on ne peut trop l'eſtimer. La preuve que j'ai de ce que j'avance, me paroît claire & évidente. Je la ſoumets néanmoins à la critique de Vôtre Alteſſe Sereniſſime; & je n'oſerai me flatter d'avoir penſé juſte ſur cela, qu'autant qu'elle m'honorera de ſon approbation. Voici donc, Monſeigneur, ma penſée ſur cette excellente Medaille. Je crois que cette inſcription ΕΡ. ΚΟΥΠ. ΑΙΤΡΟΥϹΚΙΛΛΑ ϹΕΒ. doit être entenduë de la ſorte, *Herennia Cuperia Etruſcilla Auguſta.*

Gruter, page 214. rapporte une inſcription qui en 1548. étoit à Rome chez ſon Eminence le Cardinal Maphæi, ſur un marbre antique haut de trois pieds & demi, & large de près de deux pieds. Elle eſt trop longue pour la tranſcrire toute entiere.

Il n'y a qu'un ſeul endroit, qui faſſe à mon ſujet ; & auquel je me borne, le voici.

Sous le Conſulat de L. Publius Celſus, Conſul pour la ſeconde fois, & de C. Clodius Creſpinus, c'eſt-à-dire, la ſeiziéme année de l'Empire de Trajan, cent trente-cinq ans avant que Trajan Dece vint à l'Empire, un affranchi, nommé Veſbinus offrit aux habitans de Cærete, aujourd'hui Cervetere de faire faire à ſes dépens des embelliſſemens, & de nouveaux Ouvrages en faveur des Auguſtales, & à leur uſage. Cuperius Hoſtilianus, revetu par ſa Charge de l'autorité publique, ſe fit apporter les actes qui contenoient la donation, qu'on lui avoit fait du lieu, & de la permiſſion qu'il avoit euë d'y faire travailler, il les examina; les approuva, & l'Ouvrage fut executé.

Nous ne voyons guéres du tems de Trajan qu'on ait mis dans ces premieres places d'autres perſonnes, que des gens d'une famille diſtinguée, ou d'un merite extraordinaire ; ſur tout dans les villes conſiderables, telle qu'étoit Cærete. Car Tite-Live &

Pline en parlent comme d'une ville très-ancienne, très-riche, très-peuplée & fameuse par la retraite qu'elle donna aux Dames Romaines, qui s'y refugierent, lorsque Rome, dont elle n'est éloignée que de huit lieuës, fut prise par les Gaulois.

Ores qu'Etruscille descende de ce Cuperius Hostilianus, dont il est parlé dans cette Inscription, & qu'elle se soit appellée Cuperia Etruscilla, je n'en veux point d'autre preuve, sinon qu'elle est mere d'Hostilianus. Le fils n'est Hostilianus, que parceque la mere est Cuperia. C'étoit l'ordinaire parmi les Romains de porter le nom de ses Ancêtres, même du côté des meres & des bisayeules. Etruscus, disent les Antiquaires, est Etruscus par sa mere. Parlent-ils d'Hostilien, ils avoüent qu'ils ignorent d'où il a pris ce nom, & ils n'ont pas sur cela la moindre conjecture. Mais qu'Etruscille soit par son pere ou par sa mere de la famille de Cuperius Hostilianus, l'on voit pourquoi le second fils de Trajan Dece est Hostilianus, & l'on n'hesite pas à donner à Etruscille le nom de Cuperia, & à dire que ces

lettres de la legende ΚΟΤΠ, sont l'abregé de ΚΟΤΠΕΡΙΑ.

Peut-être que Vôtre Altesse Serenissime sera surprise de voir le nom d'Etruscille écrit par AI ; & non pas par un E. Les Egyptiens auroient pû avoir une Ortographe differente de celle des autres peuples, & cela ne prouveroit rien. Mais, non ; nous avons des Medailles Grecques, & des Medailles Latines, qui ont la même Inscription par AI. Je n'en cite à Vôtre Altesse Serenissime que deux de moyen bronze, l'une frappée par la Colonie Rhesaïna, qu'Hadrien fonda entre le Tigre & l'Euphrate dans la Mesopotamie, & qui étoit fort attachée à Trajan Dece, pour les privileges qu'elle avoit obtenus de cet Empereur. L'autre est Latine, que j'ai vûë autrefois dans le Cabinet du Roi, frappée par la Colonie AELIA CAPITOLINA COMMODIANA dans la Palestine. La Grecque est, ΕΡΕΝΝΙΑΝ ΑΙΤΡΟΤϹΚΙΛΛΑΝ ϹΕΒ. *Herenniam Etruscillam Augustam.*)(. ϹΕΠ. ΡΗϹΑΙΝΗϹΙΩΝ. *Septimia Rhesænensium.* L. HIP. *Anno* 118, un Temple, au milieu duquel est un Hi-

bou. La Latine eſt, AETRVSCVS ET QVINTVS CAESS. Les têtes d'Herennius & d'Hoſtilien l'une ſur les autres & couronnées de rayons.)(COL. AEL. KAP. COMM. *Colonia Aelia Capitolina Commodiana.* Jupiter debout portant ſur la main gauche une tête humaine, dans le champ un Caducée. L'une & l'autre Medaille nous font voir que le nom d'Etruſcille tant en Grec qu'en Latin ſe mettoit des deux manieres, & par un E, & par AI, ou AE. Je ſuis avec un très profond reſpect.

MONSEIGNEUR,

De Votre Alteſſe Sereniſſime,
le très, &c.

Article XCIII.

HISTOIRE ROMAINE depuis la fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Geographiques & Critiques, des gravures en taille douce, des Cartes Geographiques & plusieurs Medailles authentiques, par les RR. PP. Catrou & Roüillé de la Compagnie de Jesus. *Tome premier, depuis la premiere année du Regne de Romulus jusqu'à l'an de Rome* 244. *in* 4°. A Paris, chez Rollin, de l'Epine & Coignard fils, 1725. *pages* 502. *sans compter l'Epître dédicatoire adressée au Roi, la Préface & la Table qui en contiennent* 126.

L'Empressement du Public à souscrire pour cet Ouvrage, & à l'enlever dès qu'il a paru, fait assez voir combien l'on étoit persuadé qu'un Histoire Romaine manquoit à la République des lettres. Toutes les Monarchies qui partagent l'Europe, avoient eu chacun son Ecrivain qui dans un seul corps d'Ouvrage avoit

raſſemblé les anciens monumens de ſa Nation. On trouvoit des Hiſtoires completes de la France, de l'Eſpagne, de l'Angleterre, du Dannemarck, & de la Suede. Rome ſeule la mere de toutes les Monarchies n'avoit pû trouver perſonne dans ces derniers tems, qui s'intereſsât aſſez à ſa gloire pour en tracer une Hiſtoire ſuivie. Ce n'eſt pas aſſûrément qu'on manquât de Memoires pour une ſi belle entrepriſe; les Grecs & les Romains en fourniſſoient à l'envi. D'ailleurs on n'étoit point obligé d'aller chercher les faits dans ces Ecrivains obſcurs qui ne fourniſſant à un Auteur qu'une matiere informe lui laiſſent toute la peine de l'embellir. La matiere de l'Hiſtoire Romaine avoit déjà été miſe en œuvre par les plus beaux genies de l'Antiquité, qui offroient en même-tems des Memoires & des modéles. Les Sçavans ſur tout dans ces derniers ſiécles s'étoient épuiſez en recherches ſur les Coutumes, ſur les Mœurs, ſur la Milice, ſur les Loix, & même ſur l'habillement des Romains; peu de monumens avoient échapé à la diligence des Antiquai-

res ; & peu de Medailles énigmatiques à leur pénétration : déja de celebres Ecrivains de nos jours avoient donné au Public quelques morceaux de l'Hiſtoire Romaine. Tant de parties ſeparées ſembloient attendre une main qui les réünit en un ſeul corps, & c'eſt ce que les Peres Catrou & Roüillé viennent de faire avec un ſuccès qui juſtifie l'empreſſement du Public.

Quoique les promeſſes qu'ils firent en annonçant leur Ouvrage fuſſent d'une grande étenduë, on peut dire qu'ils les ont remplies avec tant de fidélité, que le Public n'aura pas lieu de ſe repentir, comme il eſt arrivé pluſieurs fois, de s'être fié trop legerement à l'annonce de l'Ouvrage.

Le ſtile de l'Hiſtoire eſt noble, élevé, & toûjours ſoutenu, la narration eſt vive & brillante, les réflexions ſont judicieuſes, les caracteres vrais, & les peintures animées. Ce ſeroit une délicateſſe outrée que de vouloir exclurre les harangues de l'Hiſtoire d'une Republique où l'Art de la parole excitoit les plus grands mouvemens, & étoit un des plus

grands ressorts des affaires. Ces Harangues sont une partie considerable de la nouvelle Histoire : le Pere Catrou a tiré celles qu'il rapporte, de Tite-Live, de Denis d'Halicarnasse, & des autres Ecrivains de l'Histoire Romaine, il les a serrées ou étenduës selon que le genie de nôtre Langue le demandoit, & elles sont renduës avec tant de noblesse, d'élegance, & d'énergie, que les Auteurs Grecs & Romains ne les desavoüeroient pas.

Les Notes donnent à propos les éclaircissemens qui ne pouvoient entrer dans le corps de l'Ouvrage sans rompre le fil de la narration. Elles ne sont point chargées d'une érudition ennuyeuse; elles ont assez de solidité pour contenter les Sçavans & assez de précision & de clarté pour ne pas rebuter les Lecteurs les plus superficiels. Les Medailles mettent sous les yeux des preuves authentiques de ce qu'on avance dans l'Histoire, & dans les Notes. Les Cartes Géographiques, & les differens plans de Rome representent au Lecteur les accroissemens de l'Empire Romain, & les di-

 vers

vers progrès de ce Peuple conquerant qui devint enfin le maître de l'Univers.

Mais nous ne devons pas nous contenter de donner une idée generale d'un Ouvrage si considerable; nous rendrons un compte exact de chaque volume, & nous allons commencer par le premier, qui contient l'Histoire de ce qui s'est passé depuis la premiere année du Regne de Romulus jusqu'à l'an de Rome 244. Comme la forme de ces Mémoires ne nous oblige point à donner une narration parfaitement liée & suivie, nous insererons souvent dans l'extrait de l'Histoire des remarques que nous tirerons des Notes, & lorsque l'occasion s'en presentera nous nous servirons des propres expressions que le Livre même nous fournira : il seroit difficile d'en trouver de plus justes & de plus convenables.

La Préface développe tout le plan de l'Ouvrage ; on y voit en abregé toute la suite de l'Histoire Romaine; les Caracteres des principaux Auteurs qui l'ont écrite, comme Tite-Live, Denis d'Halicarnasse, Diodore de

Sicile, Plutarque, &c. On y expose la methode qu'on a suivie dans les notes, & dans la Chronologie, & comme un Auteur avoit entrepris il y a quelques années de décrediter absolument l'Histoire des prémiers Siécles de Rome, on s'attache particulierement à refuter cette opinion, & ce morceau merite de trouver place ici.

On a prétendu que l'Histoire Romaine jusqu'aux Guerres de Pyrrhus n'étoit qu'un tissu de fables; un Auteur a osé avancer ce paradoxe, & a entreprisde le prouver dans toute son étenduë: voici sur quoi il se fonde.

Selon lui Tite-Live Historien, d'ailleurs si sage & si judicieux, n'a point eu d'autres Mémoires pour l'Histoire des premiers siécles de Rome, que les Poësies de Livius Andronicus, d'Ennius, & de quelques autres qui n'écrivoient qu'après les discours du Peuple, & sur de vieilles traditions plus propres à fournir du merveilleux à des Poëtes, que du vrai à des Historiens.

Mais on n'a pas de peine à montrer le peu de solidité de ce raison-

nement. Un texte bien précis de Ciceron ſuffit pour le détruire. *Dès le commencement de l'établiſſement de Rome*, dit Ciceron au ſecond Livre de l'Orateur, *juſqu'à P. Mucius, tous les Souverains Pontifes écrivoient ce qui s'étoit paſſé chaque année; ils le faiſoient inſcrire ſur des tables qu'ils expoſoient dans leurs Logis, afin que le Peuple pût s'en inſtruire. Ces tables s'apellent encore ajourd'hui les Grandes Annales.* Vopiſcus dit la même choſe, & marque expreſſément qu'on commença à tracer ces Annales après la mort de Romulus.

Voilà donc des Materiaux pour l'Hiſtoire diſpoſez par l'ordre des tems, depuis la naiſſance de la Monarchie Romaine; voilà des Annales que l'on connoiſſoit encore à Rome du tems de Ciceron, & dont l'autenticité ne peut être conteſtée. Ce n'eſt pas que la ſuperſtition n'y ait pû introduire bien des fictions; des Prêtres zélez pour le culte de leurs Dieux, & intereſſez à tromper le Peuple par de faux prodiges en ont pû ſemer dans leurs recits; Tite-Live s'y eſt laiſſé ſurprendre. Aujourd'hui c'eſt

à la Critique à les démêler. Mais le fond des narrations en matiere de guerre, de nouveaux établiſſemens, d'érections de charges, &c. ſubſiſte toûjours & doit être moins ſuſpect que beaucoup d'autres hiſtoires.

D'ailleurs l'Hiſtoire des premiers ſiécles de Rome eſt elle donc la ſeule où la verité ſe trouve de tems en tems alterée par le recit de ces ſortes de prodiges? On nous accorde que les Hiſtoriens de Rome, depuis les Guerres de Pyrrhus ont été vrais & ſinceres; cependant de combien de faux miracles n'ont-ils pas rempli leurs Hiſtoires? L'Apparition de Caſtor & Pollux après la Bataille de Regille a-t'elle quelque choſe de plus ſurprenant que la même apparition dans la guerre des Romains contre Perſée, ou que les revelations faites à Scipion au Capitole rapportées ſerieuſement par les Hiſtoriens poſterieurs à Pyrrhus? La Biche que conſultoit Sertorius, a-t'elle plus de vrai ſemblance que les entretiens de Numa avec la Nymphe Egerie? Il faut donc ou établir un Pyrrhoniſme univerſel ſur toutes les Hiſtoires, ou ne les dé-

crediter pas précisément pour quelques incidens frivoles qu'on peut aisément en détacher.

Il est vrai que l'ignorance & la barbarie de ces premiers tems de Rome ont pû rendre les narrations des Pontifes insipides, & leurs Annales imparfaites, & dénuées de plusieurs circonstances importantes; c'est de quoi se plaint Tite-Live. La perte de cet accompagnement de l'Histoire devoit être sensible à un Historien Orateur qui cherchoit à décorer ses narrations.

Mais, dit-on : la grossiereté des Romains alloit si loin qu'ils ne sçavoient compter les années qu'en fichant un clou chaque année aux murailles de leurs Temples & de leurs Maisons. Cet usage provenoit tout au plus de que les Romains n'avoient point encore inventé les Lettres numerales, puisqu'il est certain qu'il subsista dans un tems où l'on ne peut nier que les Romains ne sçussent l'art d'écrire. La preuve en est facile; Tite-Live assure que cette Coûtume se perpetua dans Rome à la faveur d'une Loi écrite sur une colomne en carac-

teres très-anciens. On sçavoit donc écrire lorsqu'on comptoit ainsi les années.

Voici une autre objection plus forte en apparence que les precedentes. Le combat des Horaces & des Curiaces, avanture mémorable des premiers tems de Rome, a des rapports si sensibles à un évenement tout pareil arrivé en Arcadie, qu'il est impossible que l'un ne soit pas copié d'après l'autre. Les Villes de Tegée & de Phenée, dit un Historien Grec, resolurent de terminer leurs differends par le combat de trois Pheneens fils jumeaux de Demostrate contre trois Tegéens fils jumeaux de Reximaque. Dès le premier choc deux des Tegéens perdirent la vie, le troisiéme nommé Cristolaüs feignit de fuir, combattit ses adversaires l'un après l'autre, & les laissa étendus sur l'Arene. Cristolaüs sortant du combat rencontre sa sœur Demodice qui étoit promise à l'un des Phenéens; Demodice voyant son frere chargé des dépoüilles de celui qui lui étoit destiné éclata en reproches & en gemissemens : Cristolaüs

indigné de ce qu'elle étoit plus sensible à la mort de son Époux qu'au triomphe de sa Patrie la perce de son épée.

Qui ne reconnoît dans cette avanture celle des Horaces & des Curiaces ? La conformité ne peut être plus entiere : voilà donc les Historiens de Rome convaincus d'avoir transporté dans leur Histoire des morceaux entiers de l'Histoire Grecque, & d'avoir changé les noms pour déguiser leur imposture. Or si cela est, de quelle autorité peut être leur témoignage dans tout le reste ?

C'est apparemment la découverte de ce trait de l'Histoire Grecque qui a donné occasion au paradoxe que l'on refute ici. Les autres objections n'ont été cherchées qu'après coup, & ne servent à celle-ci que d'accompagnement. Nous ne croyons pas cependant que cette derniere preuve soit assez forte pour établir le paradoxe.

En effet, le rapport qui se rencontre entre deux évenemens, quelque grand qu'on le suppose, ne prouve point invinciblement que l'un ait été

copié ſur l'autre, puiſque la même choſe peut arriver deux fois. Mais ſans s'arrêter à cette reflexion generale, on oſe dire qu'il y a beaucoup plus d'apparence que l'Auteur Grec qui rapporte cette avanture a copié les Hiſtoriens Romains, qu'il n'y en a que les Hiſtoriens Romains ayent copié l'Auteur Grec; car quelle eſt l'autorité de cet Auteur qu'on oſe oppoſer à Tite-Live, & à Denis d'Halicarnaſſe? C'eſt un Ecrivain ſans nom qu'on peut convaincre d'impoſture, par le tître même de ſon ouvrage, qu'il a intitulé, *Paralleles de Plutarque*, empruntant ainſi le nom d'un Ecrivain celebre pour accrediter un mauvais ouvrage. Amiot qui a été ſuivi en cela de tous les Sçavans, étoit ſi peu perſuadé que ce Livre fût de Plutarque, qu'il a mis cette remarque à la tête de la traduction qu'il a faite du Livre des Paralleles.

A la marge d'un vieil Livre écrit à la main, ces paroles Grecques ſe trouvent. Ce Livre ne fut jamais de Plutarque, Auteur excellent & ſçavant, mais de quelque Ecrivain vul-

gaire & ignorant de l'Art de Poësie & de Grammaire.

Or qui voudroit ſur la ſeule autorité d'un pareil Auteur, accuſer de mauvaiſe foi ou d'ignorance les Ecrivains les plus reſpectables ? On doit donc accorder à l'Hiſtoire des premiers Siécles de Rome la même créance qu'on accorde à toutes les autres Hiſtoires.

Il y a encore un autre préjugé par rapport à l'Hiſtoire de ces premiers tems, qui fait que nous nous y intereſſons moins qu'à celles des Siécle ſuivans, & qu'il eſt important de détruire.

On eſt perſuadé que les Rois ont très peu contribué à la grandeur du Peuple Romain. Monſieur de Saint Evremont dans ſes reflexions ſur le genie du Peuple Romain entre dans un aſſez grand détail pour le prouver. Les Romains en penſoient autrement, & comme ils connoiſſoient mieux que nous la conſtitution de leur Republique, leur autorité doit au moins balancer celle de Monſieur de Saint Evremont, qui trouvant dans ce ſentiment de la hardieſſe, &

de la nouveauté, ne l'a peut-être adopté que parce qu'il contredisoit toute l'antiquité. Nous ferons voir dans l'extrait que nous allons donner de ce premier volume de l'Histoire Romaine, que si durant 244. ans que Rome fut soumise à des Rois, bien loin de devenir la Maîtresse du monde, elle n'eut qu'un empire fort borné; elle établit du moins tous les principes de grandeur & de superiorité qui la rendirent dans la suite si puissante & si formidable.

Selon les Auteurs de la nouvelle Histoire, Enée apporta en Italie les debris de Troye & fut le fondateur de l'Empire Romain. Il est vrai que les Grecs ont disputé aux Romains une si glorieuse origine; mais les Latins se sont toûjours obstinez à la soûtenir. On pretend qu'ils ne sont pas des Juges competens dans leur propre cause; mais on doit considerer que tous les Grecs ne sont point opposez à ce sentiment. Alexandre d'Ephese, Agathylle ancien Poëte, dont quelques vers sont citez par Denis d'Halicarnasse, Strabon lui-même au Livre cinquiéme, racontent l'ar-

vée d'Enée en Italie. Le fameux M. Bochart a fait une Dissertation pour prouver le contraire, plûtôt apparemment pour avoir occasion d'étaler son immense érudition, que par un desir sincere de chercher la verité qu'il ne pouvoit se flatter de découvrir sûrement dans des faits si obscurs, & si reculez. Quand il s'agit de ces sortes de traditions, le plus sage parti qu'on puisse prendre, c'est de suivre le sentiment des autres, sans être ni assez credule pour le garantir, ni assez audacieux pour le condamner.

Rome fut fondée quatre-cens trente ans après l'arrivée d'Enée en Italie, si l'on suit la supputation de Denis d'Halicarnasse. Romulus qui en étoit le fondateur & le Roi se forma un Conseil composé de cent Senateurs. De concert avec eux, il donna des Loix à ce Peuple. Quelques-unes de ces Loix sont parvenus jusques à nous, & peuvent nous donner quelque idée du genie de ce tems-là. Il y en avoit une qui donnoit aux peres une autorité entiere & absoluë sur leurs enfans: ils pouvoient les faire mourir, & les

vendre juſqu'à trois fois comme des Eſclaves. Une Loi défendoit aux femmes de boire du vin ſous peine de la vie. Valere Maxime rapporte que Romulus ne crût pas devoir condamner Egnatius Mecenius ou Metellus, qui ayant ſurpris ſa femme lorſqu'elle bûvoit du vin, la tua ſur le champ.

Cependant comme la nouvelle Colonie n'étoit pas encore extrémement peuplée, Romulus pour y attirer du monde fit publier que Rome ſerviroit d'azile à tous les criminels. La Colonie s'augmenta bien-tôt, & il ne fut plus queſtion que de chercher des femmes pour perpetuer la Nation, Romulus indiqua des jeux publics; il y fit inviter les Peuples voiſins. Les Sabins y vinrent en foule avec leurs femmes, & leurs filles; celles-ci furent enlevées par les Romains, & cet évenement eſt décrit dans la nouvelle Hiſtoire d'une maniere extrémement vive & intereſſante. L'enlevement des Sabines donna occaſion à la premiere Guerre que les Romains eurent à ſoûtenir. Les Sabins vinrent redemander leurs filles à main armée. Quelques Hiſtoriens

rapportent qu'au moment qu'on étoit prêt de combattre, les Sabines sortirent de Rome, les cheveux épars, leurs enfans entre leurs bras, & se jetterent entre les deux Armées. Quoique ce recit semble offrir un beau champ à un Historien, le P. Catrou raconte la chose plus simplement; d'après Denis d'Halicarnasse, dont le recit lui paroit plus vraisemblable que celui de Tite Live. Il pretend que quelques-unes des plus distinguées d'entre les Sabines offrirent leur mediation pour raccommoder leurs peres avec leurs époux; qu'elles furent introduites dans le Camp des Sabins, & qu'elles réüssirent si bien, qu'une partie des Sabins vint s'etablir à Rome, pour ne plus faire qu'un même peuple avec les Romains.

Romulus fit paroître sa valeur & sa conduite en plusieurs autres occasions. Attaqué par ses voisins, il sçût rendre formidable en Italie une poignée d'hommes ramassez sans choix & au hazard. Son autorité, quoique legitime & soûtenuë par de grandes qualitez personnelles, ne laissa pas de devenir odieuse à des esprits natu-

rellement indépendants & Republicains. Romulus après avoir regné 37. ans fut massacré par les Senateurs. Le Peuple n'eut aucune part à cet attentat ; il estimoit son Roi, & la Religion selon les préjugez d'alors lui concilioit un respect qui devoit aller jusqu'à l'adoration ; car on le croyoit fils de Mars, & jamais il n'avoit paru dementir une si illustre origine. Cette opinion populaire ne fit pas grande impression sur l'esprit des Senateurs : ils ne s'en servirent que pour derober au Peuple la connoissance de leur crime. Ils firent disparoître le Corps de Romulus, & Julius Proculus qui avoit une grande reputation de probité, assûra le Peuple que Romulus avoit été enlevé au Ciel, & qu'il lui étoit apparu.

Romulus ne laissoit aucune Posterité. Les Rois d'Albe dont Rome n'étoit qu'une Colonie, s'étoient succedé de pere en fils : le défaut de successeur changea le genre de gouvernement à Rome, & d'hereditaire que devoit être naturellement la Couronne, elle devint Elective. Mais quand il fallut choisir un Monarque,

il s'éleva de grandes conteſtations entre les Romains venus d'Albe à la ſuite de Romulus, & les Sabins venus de Cures à la ſuite de Tatius. Enfin, après un interregne de quelques années, les deux factions ſe réünirent en faveur de Numa Pompilius.

Il étoit à Cures Ville des Sabins, d'une famille illuſtre ; c'étoit un veritable Philoſophe. Toûjours occupé de l'étude de la ſageſſe, lorſqu'on vint lui offrir la Couronne, il la refuſa avec ce genereux dedain, qu'on peut regarder comme l'effort le plus heroïque d'une raiſon épurée. Il ceda enfin aux inſtantes ſollicitations de ſa famille ; & à celles du Peuple Romain, & ne ſongea plus qu'à donner à un Etat naiſſant une forme ſtable & permanente. Rome n'avoit été compoſée d'abord que d'hommes entreprenans & hardis, ou même de ſcelerats accoutumez aux meurtres & au brigandage. Numa entreprit d'adoucir ces cœurs farouches : il commença par lui-même la reformation de Rome. Son Prédeceſſeur s'étoit fait accompagner de trois cens Gardes ſous le nom de *Celeres*, Numa Pom-

pilius les supprima. *Il ne conviendroit point*, dit-il, *de regner sur un peuple dont je me défierois, ni de me défier d'un peuple qui me force à regner.* Il ajouta de nouvelles Loix à celles de Romulus, & tourna ensuite ses vûës du côté de la Religion dont il prétendoit se servir pour mettre le bon ordre & la discipline dans toutes les parties de l'Etat.

Deslors on commença à appercevoir combien les Rois ont contribué à la grandeur du Peuple Romain; *On ne fit autre chose sous Numa*, dit Monsieur de Saint Evremont, *que d'établir des Pontifes & des Prêtres.* Il est vrai; mais quel avantage la Republique ne retira-t'elle pas de ces établissemens qui subsisterent toûjours même après le Gouvernement des Rois? On peut dire que les établissemens que Numa fit dans la Religion des Romains, furent une des principales causes de la grandeur de Rome. Ce sage Prince connoissant le foible des Romains pour la superstition, fit entrer la Religion dans tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire & au progrès de leur Empire.

Falloit-il créer des Magiſtrats & leur concilier de l'autorité, & du reſpect ? On conſultoit des Augures qui feignoient eux-mêmes de conſulter leurs Dieux ; & les Magiſtrats placez de la main de ces Pontifes étoient des hommes conſacrez par la Religion. Falloit-il donner une bataille ? On avoit encore recours aux Augures ; & lorſqu'ils avoient promis la Victoire, les Soldats s'imaginoient que le Ciel autoriſoit leur confiance, & leur valeur. Les enrollemens étoient des ſermens Religieux que l'on ne pouvoit violer ſans un horrible ſacrilege. Les Etendarts même & les Aigles étoient des Divinitez que la Religion ne permettoit pas d'abandonner. Il n'y avoit pas juſques aux bornes qui ſeparoient les champs de chaque Citoyen qui ne fuſſent des Dieux, à qui on offroit des ſacrifices, & dont la preſence empêchoit les uſurpations. Ainſi la ſuperſtition ſe tournoit en politique, & les établiſſemens de Numa qui n'ont rien que de frivole en apparence ſervirent à maintenir le bon ordre dans la Republique Ro-

maine, & furent le principe de sa grandeur.

On sçait que Numa Pompilius pour accrediter ses reglemens, se retiroit la nuit dans un bois sacré, où il assûroit que la Nymphe Egerie lui dictoit les Loix qu'il vouloit établir. On peut voir dans les Notes les differens sentimens des Auteurs sur ces prétenduës conversations avec cette Nymphe. Au reste ce Prince étoit si éloigné de donner lui-même dans la superstition, qu'au rapport de Plutarque, il connoissoit un premier Être insensible, invisible, incorruptible, & qui ne pouvoit être apperçû que par l'Esprit. Quelques-uns ont crû qu'il avoit appris de Pythagore une Philosophie si pure, & qu'il en avoit été disciple; mais l'ordre des tems y repugne: & on peut voir dans les notes une dissertation où l'on prouve que Pythagore n'a vécu que longtems après Numa. On voudroit pouvoir la rapporter ici toute entiere; mais les bornes de cet extrait ne nous permettent que de l'indiquer, aussibien qu'une infinité de traits d'une érudition choisie & curieuse qui se

trouvent repandus dans l'Hiſtoire de Numa. Tout ce qui regarde la Religion des Romains y eſt développé avec beaucoup de netteté, & ceux qui veulent s'inſtruire de ces ſortes de détails, y trouveront dequoi ſe ſatisfaire.

Numa mourut âgé de 82. ou 83. ans. Tullus Hoſtilius fut choiſi par le Senat & par le Peuple pour lui ſucceder. Comme il avoit des inclinations plus guerrieres que Numa, il ſongea d'abord à étendre les limites de ſon État par des conquêtes. Autant que la Monarchie encore naiſſante avoit eu beſoin de la ſageſſe de Numa pour la regler, autant avoit-elle alors beſoin du courage de Tullus pour rallumer cette ardeur naturelle que les Romains avoient pour les conquêtes, qu'une paix de 43. ans avoit aſſez moderée, & qu'une plus longue inaction auroit pû entierement éteindre. Albe fut la premiere conquête de Tullus Hoſtilius.

Monſieur le Clerc dans ſes Notes ſur Tite-Live, dit qu'il eſt étonné de ce que Romulus ne ſucceda point dans Albe au Trône de Numitor ſon

grand-pere, dont il étoit seul heritier : il est surpris, dit-il, du silence des Historiens sur cet article. Il n'avoit qu'à ouvrir Plutarque, il y eût trouvé qu'après la mort de Numitor, Romulus prefera de demeurer à Rome qu'il avoit fondée, & qu'il se contenta de nommer aux Albains un Dictateur avec quelque sorte de dépendance sous lui. Quand Romulus lui-même fut mort sans Enfans, les Albains qui virent la posterité de leurs anciens Rois entierement éteinte furent en droit de se donner des Souverains indépendans de Rome. Cœlius fut un de ses Souverains, & il regnoit à Albe lorsque Tullus Hostilius regnoit à Rome. La jalousie arma ces deux Princes l'un contre l'autre; mais Cœlius mourut avant que de pouvoir mesurer ses forces avec celles des Romains : il fut remplacé par Metius Suffetius; celui-ci n'osa tenter le sort d'une bataille. Il demanda au Roi de Rome une entrevûë pour negocier; mais le Romain persistant à vouloir que le sort des Armes décidât la contestation des deux Villes; pour épargner le sang

de leurs Sujets, les deux Rois convinrent que le combat de trois Romains contre trois Albains, tiendroit lieu d'une bataille décisive.

Telle fut l'occasion du combat des trois Horaces contre les trois Curiaces, dont les circonstances sont décrites dans la nouvelle Histoire, avec une vivacité & un agrément qui en font un des plus beaux morceaux de ce premier volume.

Tout le monde sçait que Rome demeura victorieuse. Metius Suffetius ayant ensuite violé le traité qu'il avoit fait avec le Roi de Rome, Tullus Hostilius le fit écarteler. Albe fut détruite de fond en comble : tous les Albains furent transportez à Rome, & augmenterent considerablement le nombre de ses habitans ; sur quoi l'on peut faire cette reflexion : que Rome ne devint dans la suite capable de faire de si grandes conquêtes que parce qu'elle s'appliqua dans ces commencemens à se fortifier au dedans, réünissant avec elle tous les voisins qu'elle mettoit au nombre de ses Citoyens, après les avoir vaincus. Elle ne se contentoit pas d'ouvrir ses por-

tes à ceux qui vouloient s'établir dans ſon ſein, elle employoit la force de ſes armes pour ruïner les Villes voiſines dont elle recueïlloit enſuite les débris pour augmenter ſa puiſſance; & c'eſt ſans doute par cette raiſon que les premieres conquêtes des Romains en Italie furent ſi lentes. Ils comptoient preſque pour rien quelques victoires remportées ſur leurs voiſins; ils ne croyoient avoir vaincu leurs Ennemis, que lorſqu'ils en avoient fait autant de Romains; auſſi mirent-ils plus de tems à conquerir la ſeule Italie, qu'ils n'en mirent à ſoumettre le reſte de l'Univers, parce qu'il falloit en effet plus de tems pour rendre l'Italie toute Romaine, que pour remporter pluſieurs victoires ſur des Peuples barbares. Quelque ſage que fût le gouvernement de Lacedemone, la ſeule revolte des Thebains lui fit perdre toutes ſes conquêtes, parce qu'elle n'avoit pas ſçû aſſocier à ſes interêts les Peuples qu'elle avoit vaincus. On peut encore remarquer ici que Rome avoit appris de ſes Rois à mettre ainſi à profit ſes victoires, & que Monſieur de Saint

Evremont a eu tort de s'étonner de ce que ſept Rois au bout de deux cens tant d'années ne laiſſerent pas un État beaucoup plus grand que celui de Parme ou de Mantoüe; puiſque dans ce petit État dès le tems du ſixiéme Roi, la ſeule Ville de Rome pouvoit mettre ſur pied une Armée de quatre-vingt mille hommes; & que dans le deſſein que les Romains avoient de s'étendre au dehors par des conquêtes, ils devoient commencer par ſe fortifier au dedans; ſans quoi ils n'euſſent jamais conſervé les Païs conquis.

Tullus Hoſtilius remporta pluſieurs autres victoires ſur les Fidenates, & ſur les Sabins, & mourut vers l'an 113. de Rome, aſſaſſiné par Ancus Marcius lorſqu'il ſe préparoit à faire un ſacrifice ſecret avec ſa famille. Ancus trouva moyen de penetrer avec un grand nombre d'aſſaſſins dans le lieu où le Roi étoit caché. Ils mirent le feu au Palais du Roi pour abolir juſqu'au moindre veſtige de leur crime, & firent courir le bruit que ce Prince avoit été conſumé par la foudre, qu'un ſacrifice magique fait pour

évoquer Jupiter Elicius avoit attirée.

Romulus avoit essayé la valeur des Romains, Numa l'avoit rallentie, Tullus la reveilla, & la perfectionna; Ancus Martius partagea ce semble l'esprit de Romulus & de Numa son grand-pere. Comme le second, il consacra les premieres années de son Regne à des ouvrages de Paix; & comme le premier, il employa les dernieres à faire la guerre. Il construisit le Port d'Ostie, & ce nouvel établissement facilita le commerce au Peuple Romain, & lui procura l'abondance. Ancus Martius regna 24. ans; & mourut sans qu'on puisse dire précisément de quel genre de mort. Si l'on en croit Plutarque, de tous les successeurs de Numa nul ne finit ses jours d'une maniere naturelle, hors Tarquin, tant il étoit difficile de conserver long-tems une autorité toûjours odieuse à un Peuple qui ne se croyoit pas né pour obéir.

Quoiqu'il en soit si la mort d'Ancus ne fut pas naturelle, elle ne fut pas du moins aussi prompte que celle de son prédecesseur; il eut le tems avant que de mourir de nommer un

tuteur à ſes deux fils, dont l'un étoit encore au berceau, & l'autre n'étoit pas encore éloigné de ſa quinziéme année.

Il y avoit à Rome un Etranger nommé Tarquin fils d'un Negociant de Corinthe nommé Demarate; Tarquin avoit d'abord quitté la Grece pour venir s'établir en Etrurie dans la Ville de Tarquinie, où il porta le nom de Lucumon. A la perſuaſion de ſa femme Tanaquil il vint s'établir à Rome, où il changea ſon nom de Lucumon en celui de Lucius, auquel il ajouta celui de Tarquinius du nom de ſa patrie. Ce fut lui qu'Ancus Martius choiſit pour être tuteur de ſes Enfans; ſans doute qu'il ne s'imagina pas qu'un étranger nouvel habitant de Rome pût emporter les ſuffrages du Peuple ſur ſon fils, & lui enlever la Couronne; mais ce Grec ambitieux aidé des intrigues de Tanaquil, femme d'un eſprit & d'un courage au deſſus de ſon ſexe, ſçût ſi bien manier les eſprits qu'il ſe fit donner le titre de Roi.

Il paroit que le Peuple Romain commençoit dès lors à ſe joüer de

la Monarchie en faisant ainsi passer le Sceptre d'une famille à une autre, L'Esprit Republiquain prenoit le dessus, & le tems de la revolution approchoit.

Tarquin soutint dignement l'autorité qui lui avoit été confiée. Il vainquit les Latins, qui furent obligez de lui demander la Paix ; il fut maître des conditions, & suivant toûjours le plan de conduite que ses prédecesseurs lui avoient tracé, il regla que les Latins seroient obligez de servir dans les troupes Romaines, & de fournir aux dépenses de la Guerre, cherchant ainsi à les réünir au Peuple vainqueur, & à confondre leurs interêts avec ceux des Romains. Il triompha trois fois, & ses trois triomphes sont expressément marquez dans les fastes Capitolins, & dans Denis d'Halicarnasse. L'autorité de ces anciens marbres en concilie à l'Historien Grec. Pour Tite-Live, il est peu exact d'ordinaire à marquer le nombre des triomphes, & à les arranger selon l'ordre des tems. Lui & Macrobe ne font triompher le vieux Tarquin qu'une seule fois, Plutar-

que le fait triompher deux fois. Le concert des fastes Capitolins & de Denis d'Halicarnasse doit l'emporter.

On peut juger par cette remarque que nous avons tirée des Notes, de l'exactitude des Auteurs de la nouvelle Histoire à ne rien omettre d'essentiel, & à confronter tous les Auteurs ensemble pour trouver la verité.

Tarquin né en Grece en avoit apporté du goût pour les beaux Arts qui étoient presque inconnus en Italie. Il fit faire un Cirque à Rome, à l'imitation des principales Villes de la Grece. Les Egouts de Rome, qui furent un autre ouvrage de Tarquin, ne frapperent pas si agreablement les yeux du Peuple que le Cirque, mais ils furent encore plus utiles, & plus magnifiques. Pline qui les consideroit huit cens ans aprés qu'ils furent construits, n'en parle qu'avec admiration. Toutes les voutes de ces Cloaques furent de pierres dures; leur largeur & leur hauteur étoient assez considerables pour donner sous terre un passage aisé à des charrettes chargées

afin de gagner le Tibre où ces eaux alloient deſcendre. Il fallut percer des montagnes & ouvrir des rochers. On peut voir la deſcription de cet égoût dans Denis d'Halicarnaſſe.

Cependant les fils d'Ancus Martius ne voyoient qu'avec chagrin le Sceptre entre les mains de leur tuteur; ils étoient en âge d'en connoître le prix, & ils reſolurent de le lui arracher; ils ſubornerent des aſſaſſins pour faire perir Tarquin, leur coup ne fut pas aſſez prompt. Tanaquil femme de Tarquin eut le tems de diſſimuler la mort du Roi, & elle employa ce tems à enlever aux fils d'Ancus Martius le fruit de leur attentat en faiſant choiſir pour Roi Servius Tullius qui étoit tout dévoüé à ſes interêts.

On ne ſçait quel étoit le pere de Servius. Ce qui eſt de certain, c'eſt qu'il étoit né dans l'eſclavage, & qu'il fallut tout le credit de Tanaquil pour accoutumer les Romains à voir un Eſclave ſur le Trône. Cette Heroïne mourut après avoir affermi la Couronne ſur la tête de ſon favori. La quenoüille de Tanaquil fut ſuſpenduë dans le Temple d'Hercule

pour marquer qu'elle avoit égalé les plus grands Heros.

Tanaquil étoit trop habile pour mettre le Sceptre dans des mains indignes de le porter ; & quoique Servius Tullius étonné de sa grandeur ne crût en être redevable qu'à la fortune à qui il érigea une infinité de Temples, on peut dire qu'il la devoit encore plus à son merite. La seule institution du dénombrement que les Romains appelloient *Census*, doit nous donner une grande idée du genie de ce Monarque. On peut voir dans l'Histoire tous les avantages que la Republique retira de cet établissement, aussi-bien que du partage de tout le Peuple en plusieurs classes, & de chaque classe en plusieurs centaines ; partage qui fut une suite du dénombrement. C'est un des morceaux les plus curieux de ce premier volume.

Tarquin avoit laissé deux petits-fils, & non pas deux fils ; comme on le prouve fort bien dans les Notes. L'aîné se nommoit Tarquin, & le cadet Aruns : le premier étoit un esprit violent & emporté ce qui lui fit don-

ner le surnom de *Superbe* : le second étoit doux & tranquille. Servius avoit deux filles d'une humeur aussi differente que celle des deux petits-fils de son prédecesseur.

Il crût pouvoir se servir avantageusement de cette difference de caracteres en mariant à Tarquin celle qui étoit d'un caractere doux, afin qu'elle moderât les emportemens de ce Prince, & en donnant à Aruns celle qui étoit plus vive & plus hautaine, dans l'esperance que la douceur de son Epoux corrigeroit les défauts de son humeur. Mais les crimes de Tarquin & de Tullie changerent les dispositions que ce sage Roi avoit faites dans sa famille. L'un fit perir sa femme & l'autre son époux, afin de pouvoir se lier par des nœuds qu'ils croyoient mieux assortis, parce qu'ils réunissoient deux cœurs également ambitieux & dénaturez. C'est où l'Histoire devient tragique & plus interessante. Tarquin animé par les discours de Tullie, entreprend de détrôner Servius. Le Peuple s'oppose d'abord à son dessein : mais enfin Servius est massacré. Tullie monte sur un Trô-

ne qu'elle voit teint du ſang de ſon Pere ; le gouvernement de Tarquin devient odieux aux Romains ; les eſprits s'aigriſſent, & l'avanture de l'infortunée Lucrece mettant le comble à la douleur, & aux mécontentemens du Peuple ; Tarquin eſt chaſſé & la Monarchie détruite.

Tels ſont les principaux évenemens qui font la matiere de ce premier volume. Nous nous ſommes contentez de les indiquer. S'ils n'étoient pas trop étendus pour pouvoir trouver place dans un ouvrage auſſi borné que celui-ci, & d'ailleurs trop liez enſemble pour pouvoir être détachez : nous nous ſerions fait un plaiſir d'en rapporter quelqu'un en particulier, plûtôt pour ſervir d'ornement à ces Mémoires que pour prévenir le Lecteur en faveur de l'Hiſtoire Romaine. Car ce ſeroit faire tort à un ouvrage auſſi univerſellement applaudi, que de paroître chercher à lui procurer des Lecteurs. Sa propre reputation lui ſuffit, & le met au-deſſus de toutes nos loüanges.

ARTICLE XCIV.

RECUEIL DE DIVERS Ouvrages Philosophiques, Théologiques, Historiques, Apologetiques & de Critique. Par le R. P. Daniel de la Compagnie de JESUS. *Trois voll.* in 4°. *Tom. I. pp.* 790. *Tom. II. pp.* 719. *Tom. III. pp.* 606. *A Paris, ruë Saint Jacques, chez Denis Mariette Libraire, à Saint Augustin & à l'Ecu de Venise. Jean-Baptiste Coignard fils, Imprimeur du Roi, au Livre d'or* 1724.

LA fin que l'Editeur s'est proposée dans ce Recueïl est, dit-il, „ de ne pas laisser perdre plusieurs „ Ouvrages qui pour la plûpart ont „ quelque estime des Connoisseurs, „ chacun dans son genre, & que la „ petitesse de leur volume expose à „ cet inconvenient „. S'il ne s'y agissoit que d'Ecrits purement polemiques; de piéces fugitives sur les querelles du tems; de ces Dénonciations, de ces Apologies, où l'on se propose bien plûtôt de justifier un sentiment

de Parti, que d'éclaircir le fond même des Controverses; de décrier la Doctrine, que de peser les raisons d'un adversaire; de gagner le suffrage, que de former le jugement du Public: des monumens de cette nature meritent l'oubli où ils tombent. Ils ont eu leur cours dans le feu des disputes; ce feu se rallentit: c'est beaucoup, après cela, qu'ils occupent une place dans les Cabinets des Curieux. Il n'en est pas ainsi de tout ce qui est sorti de la plume du Pere Daniel. On connoît sa méthode. Touche-t'il un point de Dogme, de Morale, d'Histoire, de Critique? On peut s'assûrer qu'on sera, en le lisant, parfaitement au fait sur la matiere. Jusques dans les Ouvrages où il y a le plus directement à défendre quelque verité contestée, ou quelque opinion qui passe pour particuliere à sa Compagnie, il rapporte si exactement l'état des choses; il balance si fidelement les preuves; il dévelope si nettement les prétentions des Parties, qu'il y a de quoi contenter ceux même qu'il combat, & de quoi instruire les personnes de tout senti-

ment, & de toute Ecole, aussi bien que de toute profession, & de tout caractere.

Parmi les Ecrits qui composent ces trois volumes, on en trouvera de plus importans les uns que les autres ; on en trouvera aussi qui n'ont pas encore été mis au jour. Le Voyage du Monde de Descartes, qu'on voit à la tête ; est un de ces livres qui ont droit d'immortalité dans la Litterature, & que la rareté des exemplaires ne fait point perir dans la memoire des Sçavans. Il parut pour la premiere fois à Paris en 1690 ; il fut depuis réimprimé en 1702, traduit en Anglois par un Docteur d'Oxford, & en Italien à Genes par le Sieur *Dominico di Georgio.* C'étoit quelque chose d'heureux pour le coup d'essai de l'Auteur, que cette ingenieuse idée, sous laquelle il avoit eu l'art de travestir en Roman un Traité complet de Philosophie Ancienne & Moderne ; & d'ajuster les imaginations folâtres de Lucien, & de l'Arioste, aux raisonnemens les plus graves. Jusques à lui ; soutenir

& attaquer Descartes avoit été une occupation serieuse, où l'on ne sçavoit que proceder méthodiquement d'un argument à un autre; & où la politesse du langage avoit tout au plus adouci les expressions de l'Ecole; mais en leur laissant toute leur secheresse & toute leur austerité. Le Pere Daniel n'égaye pas seulement les questions qui sont l'objet de la dispute; il les anime, & leur donne une sorte de vie. Ce sont les Peripateticiens & les Cartesiens en personne qu'il met agreablement aux prises; c'est une suite d'incidens extrémement variez qu'il invente & qu'il ménage avec adresse, pour faire passer la spéculation en realité, & les pures idées en être sensibles & palpables. C'est Descartes lui même, qui Maître absolu de l'étenduë & du mouvement dans les espaces indefinis, divise, remuë, bouleverse, fait tourner & piroüetter à son gré la matiere, forme des tourbillons, produit des élemens, bâtit en effet un monde de sa façon aux yeux du Voyageur. Une pareille maniere de Phi-

losopher a de grands avantages: elle amuse l'esprit plûtôt qu'elle ne l'occupe; &, si elle n'empêche pas qu'il en faille toûjours venir à la difficulté des discussions; car c'est le capital de l'Ouvrage, & l'Auteur n'affoiblit rien; elle y conduit doucement; elle met en état de les suivre; elle fournit certainement des lumieres & des ouvertures pour les penetrer. Ce qui est dit de la connoissance des Bêtes dans la cinquieme Partie avoit été imprimé séparément. Cette cinquieme Partie est une Addition faite à la seconde Edition de Paris. Elle renferme aussi un jugement critique des Livres Philosophiques de Monsieur Descartes, où il s'en faut bien que l'on prononce aussi favorablement sur les Méditations, sur le Livre des principes, & sur celui du monde; qu'on le fait sur le Traité des Passions, sur plusieurs endroits des Météores & sur quelques-unes de ses lettres.

Le P. Daniel reprend & soutient plus constamment la gravité d'un Philosophe dans un autre petit Ouvrage qui n'a point encore paru. Il

l'intitule : *Traité Metaphysique de la nature du mouvement.* Le but principal qu'il s'y propose est, dit-il, " de
„ débrouiller la nature & l'idée du
„ mouvement considerée en elle-mê-
„ me, & de la purger, pour ainsi
„ dire des équivoques, dont quelques
„ Philosophes de l'Ecole l'ont em-
„ brouillée ; & que les Mathemati-
„ ciens qui n'entrent point dans ces
„ détails Metaphisiques, lesquels ne
„ les regardent point, ne se mettent
„ point en peine d'éclaircir „. Non seulement ils ne les éclaircissent point ; mais ce sont eux, selon le Pere Daniel, qui ont souvent été des sujets de scandale pour les Philosophes ; ceux-ci appliquant à la nature des choses même, les définitions Mathématiques, qui ne sont justes & vrayes, qu'autant qu'on en fait abstraction. Il ne croit donc pas qu'il soit du ressort de la Mathematique de nous instruire touchant la nature & l'essence du mouvement. Il ne sçauroit goûter cette distinction de parties & de degrez qu'on y suppose.
„ Le mouvement n'est point un corps ;
„ ce n'est point un Etre ; c'est une fa-

„ çon d'être ; c'eſt un état dans lequel „ & par lequel le corps correſpond „ ſucceſſivement à diverſes parties de „ l'eſpace „ . Dire que le mouvement ait un Principe Phyſique ; & qu'un corps communique ſon mouvement, ou une partie de ſon mouvement à un autre ; ce ſont des expreſſions très-ordinaires, mais qui n'en paroiſſent pas plus exactes au Pere Daniel ; & où il ne reconnoit qu'un abus de notions & de propoſitions empruntées des Mathematiques, & hors de leur place. Quant aux loix & aux régles du mouvement ; il juge qu'à conſiderer celles qui s'obſervent dans le monde, on en peut bien faire une expoſition fondée ſur une infinité d'experiences : mais qu'on ne ſçauroit en rendre de raiſon primitive [*à priori*] autre que la volonté de Dieu, qui a établi ces loix librement & indépendemment de la nature & des qualitez particulieres du corps. D'où il conclut, que Dieu, Auteur & Inſtituteur des loix du mouvement qu'il a preſcrites, en eſt auſſi l'executeur, s'il eſt permis de parler ainſi, & que par conſequent il ne ſe fait, & ne ſe

communique le moindre mouvement entre les corps, dont il ne ſoit le principe actif & immédiat, & qu'au moins il n'y concoure avec la creature. Cette verité le conduit à une autre conſequence, c'eſt qu'il n'y a que des ſpeculations inutiles & peu appuyées dans toutes les loix du mouvement ou de la communication des mouvemens, qui paſſent aujourd'hui pour l'ame de la nouvelle Phyſique. Deſcartes lui-même n'établit les ſiennes, qu'en ſuppoſant deux choſes chimeriques dans l'état où nous voyons le monde; des corps parfaitement durs; & des corps dont les mouvemens ne ſoient ni empêchez ni aidez par les autres corps. Avec de telles regles il ne paroît pas qu'il y ait beaucoup à profiter pour les Arts & pour les Sciences. La queſtion des cauſes occaſionnelles, par où le Pere Daniel finit, nous meneroit loin. Il en trouve le ſyſtême aſſez ſimple; mais il n'y apperçoit que le fondement d'une union morale entre l'ame & le corps; de ſorte même que le commerce qui les unit pourroit ſubſiſter, quand l'une ne ſeroit point

presente à l'autre, & que l'ame seroit éloignée de son corps de mille lieuës : consequence absurde, mais démontrée. C'est à son avis ce qu'on peut dire de plus favorable à la doctrine des causes occasionnelles, renfermée dans certaines bornes. Car les seuls principes de cette opinion, si on les porte jusqu'où ils peuvent aller, donnent lieu selon lui à d'autres consequences aussi dangereuses pour les Dogmes de la Religion, que contraires à la nature des choses; & sont dès-là insoûtenables en Physique.

L'Ouvrage qui suit est la Reponse aux fameuses Lettres Provinciales de Monsieur Pascal, sous le titre d'*Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe*. Cette Reponse qui ne fut publiée qu'en 1694. venoit un peu tard. Ce n'est pas que les Jesuites eussent differé si long-tems à se défendre. Dès les premiers coups que l'Auteur des Provinciales leur avoit portez, ils avoient dressé d'assez gros volumes d'Apologie, bien raisonnez & solidement écrits. Mais ce n'étoit pas précisément de raison & de solidité qu'il s'agissoit avec l'Ennemi qu'ils

avoient en tête. Les délicatesses de la Langue, l'agrément du style, la finesse de la raillerie étoient de terribles armes entre les mains de Monsieur Pascal. Les Apologistes de la Compagnie, plus Théologiens que bons Ecrivains François, & qui parloient dans un livre comme ils auroient disputé sur les Bancs, effarouchoient ou fatiguoient leurs Lecteurs par le seul tour qu'ils donnoient à leurs défenses. « Ils ne s'apperçûrent pas, dit le Pere Daniel, du plus dangereux artifice, dont leurs adversaires se servirent. C'étoit de les engager dans un terrain très-desavantageux pour eux. On avoit fait choix de certaines matieres qui avoient besoin d'une grande discussion pour être bien entenduës, & qui d'ailleurs étoient susceptibles de certains tours odieux, quand elles n'étoient pas bien prises. Les Jansenistes ne manquerent pas de les faire envisager de ces côtez-là; se donnant bien de garde de les presenter par d'autres endroits, qui auroient fait au moins paroître raisonnables les décisions de ceux

„ qu'ils attaquoient. Tels furent l'ar-
„ ticle des Opinions probables, celui
„ des Equivoques, celui de la direc-
„ tion d'intention, &c. qui outre
„ l'embarras de la justification, dont
„ les Jesuites demeuroient chargez ;
„ fournissoient aux Assaillans quan-
„ tité de jolis traits pour égayer leur
„ stile, leur gagnoient la foule, &
„ mettoient les rieurs de leur côté „.

L'Inutilité des anciennes Apologies fut donc ce qui détermina l'Auteur de celle-ci à entreprendre quelque projet de Réponse, où en conservant ce qu'elles ont de bon, il pût suppléer à ce qui leur manque, vaincre la prévention, & empêcher au moins les personnes sages de condamner sans connoissance de cause. C'étoit beaucoup se promettre; mais ce n'étoit point se flatter. Après la plus severe révision des pieces, il étoit parfaitement convaincu qu'il avoit pour lui la justice; que tout dépendoit de lui frayer un chemin, & de la faire écouter; qu'il n'étoit point question de le disputer à Pascal pour la beauté du genie & de la composition; qu'un livre qui se laissoit lire

ſans peine ſuffiſoit ; que s'il en venoit là, il n'y auroit plus qu'une paſſion outrée ou une eſpece d'yvreſſe en faveur des *Provinciales*, qui pût cacher aux yeux les falſifications & les impoſtures, dont il donneroit la démonſtration. Comme on ne penetre pas dans les eſprits pour y découvrir les fruits d'une ſemblable lecture, on n'en peut juger que par le ſort de l'Ouvrage. La Reponſe du Pere Daniel compte dix Editions conſecutives & beaucoup de traductions en diverſes langues. C'eſt une marque aſſez ſûre de l'approbation publique, pour un livre, où loin de ſatisfaire le penchant qu'ont ordinairement les hommes à la mediſance, l'Auteur ſe tient purement ſur la défenſive ; & ce qui eſt encore plus remarquable, où il prend ce parti pour la juſtification des Jeſuites, en un point, que la hardieſſe des accuſateurs a preſque fait paſſer pour univerſellement & inconteſtablement avoüé.

Peu s'en fallut néanmoins qu'un Ouvrage dont il y avoit tout à eſperer, ne fût ſupprimé dès ſa naiſſance. Il commençoit à peine à ſe repandre

dans Paris, que feu Monſieur l'Archevêque, François de Harlay, conſeilla au Roi d'en arrêter le debit. Ce n'étoit point par inclination pour les Partiſans & les Panegyriſtes des Lettres Provinciales. L'elevation de ſes ſentimens, & la ſuperiorité de ſes lumieres le mettoient fort au deſſus de toutes ces intrigues de Sectes, où les perſonnes d'un certain rang ne ſe ravallent gueres que par erreur de conſcience, petiteſſe de genie, ou quelque grand interêt. Mais il craignoit de reveiller les animoſitez paſſées; & croyoit d'ailleurs la reputation des Jeſuites ſuffiſamment à couvert, par l'indignation generale des Puiſſances contre les Lettres Provinciales, condamnées à Rome, brûlées en France, cenſurées en Eſpagne, & abſolument proſcrites de tous les Diocéſes Catholiques. L'experience malheureuſement ne fourniſſoit que trop d'objections contre le raiſonnement du Prelat. On reconnut à la Cour le bon droit de l'Auteur, & il en obtint la liberté qu'il ſouhaitoit.

Cette Reponſe eſt partagée en ſept Dialogues, avec trois Diſſertations

& une Lettre, qui en ſont comme l'Appendice : mais ce que ceux-même, qu'il eſt le plus difficile de convertir ſur la Morale des Jeſuites, doivent beaucoup eſtimer ; c'eſt un Recueïl des paſſages Latins citez ou indiquez dans l'Ouvrage. En dix pages ils peuvent remonter à la ſource des autoritez, & prendre telle aſſûrance qu'ils voudront contre les artifices & les illuſions qu'ils auroient à craindre, en cas que le Pere Daniel n'en eût pas uſé avec la fidélité & la ſimplicité dont il fait profeſſion. Qui en auroit demandé autant à Monſieur Paſcal l'auroit fort embaraſſé lui & les Théologiens de Port-Royal, ſes Compilateurs. Un pareil Recueïl à la fin de ſes Lettres en découvriroit la mauvaiſe foi ; il en renverſeroit le ſyſtême de fond en comble.

Le Pere Daniel nous apprend plus bas ce qui l'a porté à compoſer une *Hiſtoire* particuliere *du Concile de Dioſpolis ou de Paleſtine*, dans lequel le Pelagianiſme fut condamné & Pelage abſous : c'eſt le ſujet du Traité ſuivant, qu'il a fait imprimer ici pour la premiere fois. Deux choſes ren-

dent cet évenement très-considerable dans l'Histoire generale des Pelagiens : les temperamens politiques de Jean, Evêque de Jerusalem, pour soustraire Pelage, qu'il protegeoit, à la condamnation du Concile, & les explications captieuses sous lesquelles Pelage lui-même y sçût déguiser les principaux points de son Hérésie. Saint Jerôme qui du fond de son Monastere de Bethleem avoit beaucoup travaillé à la convocation de l'assemblée, vit, par la connivence d'un seul homme en place, ses desseins avortez, l'Eglise insultée, la Palestine livrée à la séduction de l'Héresiarque que son absolution subreptice rendoit plus dangereux & plus entreprenant. Aussi traite-t'il le Concile de Diospolis de *miserable Concile*; & le soin que prit Saint Augustin de le disculper y laisse toûjours entrevoir bien de la foiblesse. Mais Saint Augustin en parloit avec plus de moderation que Saint Jerôme, parceque vivant dans un païs, où les Conciles étoient fort frequens, & fort respectez, il ne voulut ni alterer la bonne disposition des peuples, ni

donner lieu aux Pelagiens de les soulever contre lui. Il suivit donc une autre route : ce fût de publier les Actes du Concile avec une espéce de Commentaire, où il observoit fort exactement, dit le Pere Daniel, » que ce qui s'y étoit fait en faveur » de l'Hérétique étoit directement » contre l'Hérésie, & que Pelage n'y » avoit été absous que parcequ'il » avoit ou condamné ou retracté ses » erreurs ». Cela sauvoit la Foi des Evêques de Palestine ; mais cela ne détruit point l'idée que Saint Jerôme s'étoit faite de leur conduite qui fut précipitée, imprudente, peu reguliere, & qui aboutit enfin à se laisser grossierement tromper.

Jansenius n'avoit gueres approfondi les choses lorsque dans la pensée que le Concile de Diospolis favorisoit son rigorisme sur l'*Ignorance invincible*, il en faisoit passer l'autorité pour celle de l'antiquité même. Le Concile avoit condamné cette Proposition : *Que l'oubli & l'ignorance ne sont point matiere de peché, parceque ce ne sont point des effets de nôtre volonté mais de la necessité.* D'où Jan-

ſenius a conclu ſans aucune diſcuſſion, *que c'étoit une verité enſeignée par les Anciens comme un dogme de foi ; de dire que l'ignorance qui vient de la neceſſité, & non de la volonté, autrement l'ignorance invincible, n'étoit point exemte de peché.* La concluſion eſt-elle juſte ou ne l'eſt-elle pas ? Voilà ce qui a engagé le Pere Daniel à donner d'abord une connoiſſance nette du Concile de Dioſpolis, pour paſſer enſuite à l'examen de quatre points, partie de fait, partie de doctrine, qui rempliſſent quatre diſſertions touchant les pechez d'ignorance : ce que c'eſt que la Cenſure portée par le Concile ; quel interêt les Pelagiens y pouvoient prendre ; en quoi conſiſte le recrimination d'Origeniſme qu'ils faiſoient contre Saint Jerôme ; ce que la déciſion du Concile, & le Concile même ont d'autorité. Tout cela eſt terminé par un Traité Théologique d'une aſſez juſte étenduë, où la matiere des pechez d'ignorance & d'inadvertance eſt clairement & pleinement développée, & qui finit le premier volume.

Le ſecond n'eſt pas moins varié. Il com-

commence par les dix Lettres au R. P. Alexandre Dominicain, avecqui l'Auteur se trouva en guerre sans y penser, & contraint malgré lui de porter les frais d'une querelle où il n'avoit aucune part. En 1696. un Théologien chargé par Monseigneur l'Archevêque de Rouen d'indiquer les livres qui étoient les plus utiles aux Ecclesiastiques du Diocése, en fit une liste, qui au jugement de bien des gens, ne montroit pas des intentions fort épurées. Cette affectation attira bien-tôt au Prelat même un Ecrit, en forme de *difficultez* qu'on lui proposoit sur divers endroits des livres indiquez. L'Ecrit deplût; on en chercha l'Auteur, & l'on soupçonna le Pere Daniel; il n'eut pas de peine à se justifier auprès des Puissances; mais il ne fut pas si heureux auprès du R. P. Alexandre, dont *la Théologie dogmatique* avoit eu sa place dans le Catalogue, & dans la revision qu'on en avoit faite. La Charité pût y perdre; car pour rétablir l'honneur du Dominicain, on tomba personnellement sur le Pere Daniel, qui ne s'attendoit à rien moins, & l'on y tom-

ba avec toutes les marques d'un cœur ulceré, mais la Théologie y gagna, puisque ce fut l'occasion des Lettres dont nous parlons. Le Pere Alexandre ou ceux qui étoient commis pour le seconder, animez par le succès des Provinciales, crurent faire un coup de partie d'en prendre le langage, bien ou mal, peu importe ; ils n'étoient pas gens à se contraindre si fort sur une expression plus ou moins délicate. Ils rendirent le Pere Daniel responsable de tout ce qu'il leur plût reprocher à sa Compagnie, selon le stile du tems ; Moralistes, & Scholastiques chacun vint à son rang. Ce plan d'attaquer étoit ce qu'ils pouvoient faire pour lui de plus avantageux, en le reduisant à la necessité de mettre en tout son jour une doctrine très-saine, qu'on ne decredite que parcequ'on la défigure, ou parcequ'on a la malignité d'imputer au Corps, ce qu'il est moralement impossible qu'il n'échappe à quelques Particuliers. Il y a sur tout à s'étonner qu'un aussi sçavant homme que le Pere Alexandre ne sentît pas les consequences, où son parallele de la

doctrine des Jacobins, & de celle des Jesuites l'alloit conduire. Le Pere Daniel le vit avec plaisir s'engager dans ce mauvais pas qui le laissoit à sa discretion : il en profita, & dès sa seconde Lettre il lui montra le Probabilisme si deteste de bouche par les Jacobins, plus repandu & plus triomphant dans leurs livres qu'il ne l'avoit jamais été dans ceux des Jesuites. Des questions de Morale on passa à celles de la Grace, nouvelle marque d'une grande assûrance de la part du Théologien Thomiste, & de la part de son adversaire, nouvel avantage pour faire voir qu'en fait de systême, la science moyenne à ses titres & la Prémotion physique ses défauts, qui balancent bien la superiorité qu'on affecteroit de donner à la derniere. Le démêlé en étoit à la dixieme Lettre pour le Pere Daniel, lorsque l'autorité du Roi intervint & imposa silence aux deux Tenans. Soit que le Pere Alexandre voulût se laver du soupçon d'avoir requis l'intervention de la Cour, soit qu'il crût avoir du dessous au moment que la défense d'écrire lui fut signifiée ; il jugea son

honneur engagé à ne pas desister & publia encore deux Lettres. Elles étoient toutes propres à entretenir le feu de la contestation : mais le Pere Daniel tint bon contre la démangeaison de répondre, & contre les sollicitations qu'on lui en fit. Il lui parût que les piéces dont le Public étoit nanti suffisoient, & qu'il n'y avoit qu'à comparer Lettres avec Lettres pour rendre hautement justice à qui elle appartenoit. Quoïque tout le monde ne soit pas disposé à la lui rendre, quant aux sentimens qu'il soutient ; du moins il n'y a point d'homme d'esprit, qui ne doive loüer la netteté, la vivacité, la modération de son stile, & qui ne voye avec plaisir des matieres aussi épineuses que celles qu'il manie, devenuës sous sa plume faciles, intelligibles, capables d'occuper agreablement.

La défence de Saint Augustin suit immediatement les Lettres au Pere Alexandre. On la doit à l'indignation que conçût le Pere Daniel en voyant la prétenduë *véritable Tradition de l'Eglise sur la Predestination & la Grace*, attribuée au Docteur de

Launoy; il en fremit & entreprit de la refuter. Ce celebre Critique, à l'occasion des mouvemens excitez dans l'Eglise „ a voulu, dit-il, se " faire honneur d'avoir trouvé com- " me un milieu entre les deux Partis, " en donnant gain de cause à l'un sur " un point, & à l'autre sur un autre " point. Selon lui la doctrine des Pré- " destinatiens, de Luther, de Cal- " vin, & des autres Novateurs sur la " Prédestination, & la Grace a été " justement proscrite, parcequ'elle " est contraire à la Tradition des qua- " tre premiers siécles de l'Eglise, & " voilà ce qu'il adjuge par son Arrêt " aux Théologiens Catholiques qui " ont combattu ces pernicieuses er- " reurs. Mais selon lui-même, cette " doctrine toute condamnable, & " toute condamnée qu'elle est, est " celle de Saint Augustin; c'est-là ce " qu'il accorde à tous ces Hérétiques, " ausquels il prétend que ce S. Pere à " donné l'exemple „.

Quand ce paradoxe parut le Pere Daniel avoit heureusement dans ses collections des matereaux tout en ordre pour dresser en peu de tems un

Ouvrage ſolide, propre à repouſſer l'injure qu'on faiſoit à S. Auguſtin. Il y prouve évidemment la conformité de doctrine entre lui & les anciens Peres, en ce qui concerne la Foi; il y examine, article par article, tout ce qu'il a en apparence de plus approchant du dogme Hérétique qu'on ne rougit pas de lui attribuer: il en fait ſentir la difference; il en explique les expreſſions; il en reduit le détail à des principes ſûrs qu'il montre devoir influer neceſſairement dans le corps de ſes Ecrits, & en donner la clef: il fait en un mot tout ce que l'Auguſtinien le plus déclaré auroit dû faire; & il le fait d'autant mieux qu'il n'a que la verité pour régle, la gloire de l'Egliſe & celle du Saint pour objet.

Cette bonne œuvre ne reçût pas un tour favorable dans certains eſprits. Un Jeſuite Apologiſte de Saint Auguſtin fut pour eux un ſujet de défiance; ils y ſuppoſerent de la politique; & l'on vit fondre tout à coup ſur le Pere Daniel un nouvel ennemi venu de delà les Monts avec qui il fallut entrer en lice. C'étoit le R. P.

Sérry Dominicain François, premier Professeur en Théologie dans l'Université de Padoüe, & le *Bel-esprit de l'Ordre.* La jalousie apparemment y entra pour quelque chose : lui-même venoit de travailler à la défense de Saint Augustin sous ce magnifique titre, *Augustinus vindicatus* : mais il le prit sur un ton moins serieux avec le Pere Daniel : & au lieu d'un Ecrit dans les formes, il s'avisa de l'attaquer par une lettre dattée des Champs Elysées au nom du Docteur de Launoy & adressée au Géneral des Jesuites. Le Pere Daniel pour reponse s'adressa au Général des Dominicains ; il lui déféra sans detour le livre même de l'*Augustin vengé* ; & fonda sa dénonciation sur une proposition fort cruë pour laquelle il accusa le Pere Serry d'aller si peu à la justification de Saint Augustin, qu'il le faisoit nettement & évidemment Janseniste : voici la proposition qui se trouve à la page 23. « L'homme dans l'état de la nature corrompuë a besoin pour « faire le bien d'une Grace insur- « montable & dont on ne peut em- « pêcher l'effet à cause de cette infir- «

» mité de la nature que nous avons » contractée par le peché de nôtre » premier Pere ». Le Pere Serry se débarassa comme il pût d'une accusation si puissante ; il tourna de bien des côtez ; il expliqua la Proposition, il en défendit une partie, il condamna l'autre ; & au travers de tous ces circuits il fit équivalamment ce qu'on pouvoit éxiger de lui pour une véritable retractation. Cette retractation néanmoins ne fut pas si entiere que l'Ecrit où elle paroissoit ne fût semé de quelques autres Propositions susceptibles de plus d'un mauvais sens. Le Pere Serry d'ailleurs y traittoit sans fondement les *Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe* de livre censuré à Rome & en France. C'est là-dessus que roule la seconde Lettre du Pere Daniel, la premiere qui soit adressée au Pere Serry même. Son Histoire de *Auxiliis* imprimée en Flandres aux dépens de Messieurs Brigode, Conink, Claes, & autres Augustiniens venoit par malheur de se repandre fort à contretems : ses correspondances avec les gens du Parti qui en faisoient gloire, y étoient produites, plus expressé-

ment & avec plus d'éclat qu'il n'auroit voulu ; on y voyoit ſon nom de guerre qui étoit *Bannereti*, celui de l'Hiſtoire de *Auxiliis*, qui étoit l'*Opera*; & quantité de petites Anecdotes qui formoient contre lui d'aſſez fâcheux préjugez. Quelques Mémoires trouvez pour comble de diſgrace parmi les papiers du Pere Queſnel fournirent encoredes connoiſſances, que le Pere Daniel n'étoit pas homme à laiſſer inutiles. De tout cela le Jeſuite attaqué, & offenſé ſans raiſon, composa le fond d'une premiére, d'une ſeconde, & d'une troiſiéme Lettre, qui firent voir bien du païs à l'agreſſeur. On l'avoit ſouvent dit, que pour démontrer l'injuſtice de Paſcal & de ſes Copiſtes à l'égard des Jeſuites, il n'y avoit préciſément qu'à changer dans ſes Lettres les noms des Caſuiſtes de la Societé, & ſubſtituer aux déciſions qu'il en rapporte les extraits d'un pareil nombre de Théologiens ou Franciſcains, ou Dominicains, ou Sorboniſtes, ou autres. Le Pere Daniel en donne ici un leger eſſay, ſur le défi que lui en avoit fait le Pere Serry par

rapport aux Dominicains. La Parodie eſt meſurée & accompagnée de de tous les ménagemens dûs à un ordre auſſi reſpectable ; mais de cette étonnante metamorphoſe de Provinciales Jeſuitiques en Provinciales Dominicaines il ne reſulte pas moins, qu'on pourra quand on le voudra appliquer à l'Ordre de Saint Dominique le même travers & le même relâchement de Morale que Monſieur Paſcal & le Pere Serry appliquent à la Compagnie des Jeſuites : tout eſt égal. Les Cadres ſont pris de la cinquiéme & de la neuviéme Provinciales.

Cet innocent artifice rendit le Profeſſeur de Padoüe moins vif à la replique. Il ſongea à faire diverſion ; il épia quelque-tems le moment de recharger par un endroit plus heureux, & il le ſaiſit au ſujet du livre de l'*Efficacité de la Grace*, nouveau Traité publié peu après par le Pere Daniel. La modicité du volume, qui eſt un des griefs reprochez à l'Auteur par le Pere Serry ne le fit que plus eſtimer par les Eſprits juſtes. Plus on a dit ſur cette matiere pour l'éclaircir,

moins il y a à dire pour l'entendre; on s'y écarte en digressions, & il faudroit s'y concentrer dans le point principal; on accable de passages, & un petit nombre de textes précis décide de tout; on raisonne à perte de vûë; & les argumens les plus simples y sont sûrement les plus persuasifs. C'étoit donc sur cette derniere idée que le Pere Daniel avoit travaillé. Son dessein, dit-il lui-même, a été de montrer ce qui est de la Foi, & ce qui n'en est point; ce qui est de Saint Augustin & ce qui n'en est point, touchant l'efficacité de la Grace. Il y explique avec beaucoup d'ordre les deux systêmes opposez; celui de la Grace efficace par elle-même, & celui de la Grace efficace dépendamment de la Prescience de Dieu. Pour le premier il s'attache à faire voir, que sur quelques témoignage qu'on l'appuye, soit de l'Ecriture, soit des Conciles, soit de Saint Augustin: ces textes prouvent bien qu'il y a des Graces efficaces; mais qu'ils ne prouvent pas que ce soient des Graces efficaces par elles-mêmes. Pour le second il prétend montrer qu'il est très-

conforme à ces trois régles de la bonne Théologie, & que de siécle en siécle, il a été celui d'une infinité de Théologiens de toutes les Ecoles, quoique moins developpé avant les Congrégations de *Auxiliis.*

Si le Pere Daniel se trompoit, au moins prenoit-il un tour où il étoit très-facile de le ramener dans la bonne voye. Il citoit des passages, & en tiroit des conclusions qui alloient à son but. Un zelé Prédeterminant n'avoit qu'à produire les mêmes textes, ou, s'ils ne suffisoient pas, en ajoûter d'autres, & par des raisonnemens clairs & sensibles en tirer à son tour des conclusions qui fussent contradictoires à celles de l'Auteur : il auroit par là merité l'éloge, que le Pere Serry ne balança pas à se donner lui-même, sans examiner à quel tître; qui est d'avoir *renversé, foulé aux pieds, brisé, mis en poudre* le livre de l'*Efficacité.* Mais son empressement à se signaler contre cet Ouvrage, où l'état même de la cause qu'il soutenoit lui fit embrasser une autre méthode. Il supposa constamment sans prouver que les textes al-

leguez étoient des demonſtrations invincibles pour la Grace Prédéterminante ; & plein d'aſſurance ſur ce point capital de la queſtion , il fit conſentir celui de ſa refutation à la remplir d'un grand étalage de tradition Pelagienne & Antipelagienne dont il ne s'agiſſoit point ; à entaſſer reproche ſur reproche contre les Théologiens Jéſuites , à peine nommez dans le livre du P. Daniel , & à le traiter lui perſonnellement avec ces airs de hauteur que les Ecrivains qui ont la ſimplicité de s'en prévaloir ſeront toûjours les ſeuls à prendre pour un triomphe & une ſuperiorité réelle. Les qualitez d'*Orgueilleux dogmatiſte , d'importun chicanneur , de diſeur de contes , de petit Logicien Moliniſte* , repanduës en beau ſtile Latin dans le corps de l'Ecrit , neuf argumens de même valeur & trente-neuf obſervations à peu près auſſi déciſives furent ce que le Pere Serry appella l'*Ecole de Saint Thomas vengée : Schola Thomiſtica vindicata.* Le Pere Daniel y répondit , moins embaraſſé du ſoin de ſe défendre que de la difficulté qu'il y avoit à garder quelque

unité en répondant à un livre de piéces rapportées & mal assorties. Cette reponse sert de seconde partie au *Traité de l'Efficacité de la Grace*, & termine le second volume.

Nous serons obligez de couler un peu plus vîte sur le troisiéme. Il commence par une défense ou Histoire Apologetique de la conduite des Jesuites de la Chine adressée à Messieurs des Missions Etrangeres, l'an 1700. L'établissement de la Religion Chrétienne à la Chine, le procedé des premiers Missionnaires, leurs sentimens sur les cérémonies du Païs, les réglemens qu'ils se prescrivoient après un examen de dix huit années, y sont rapportez succinctement, avant que d'en venir à la naissance des contestations. A cet égard l'Auteur ne represente pas ses Confreres comme incapables d'être trompez; mais il fait voir qu'ils ne pouvoient prendre, vû les circonstances, des mesures plus sages ni plus reflechies pour ne l'être pas, & qu'assurement leurs intentions n'ont jamais été que fort droites & fort épurées. Les témoignages de leurs adversaires viennent en foule

pour leur juſtification. Entre les Religieux de differens Ordres, qui ne crurent pas dans la ſuite ſe devoir conformer à leur pratique, la pluſpart ne pûrent ſe diſpenſer d'approuver les principes ſur leſquels ils ſe regloient : & le nombre même des Contrediſans ne fut jamais bien conſiderable. Dans une aſſemblée des Miſſionnaires, où ſe trouverent generalement tous ceux de l'Ordre de Saint Dominique, *il fut reſolu à la pluralité des voix de s'en tenir à la pratique des Jeſuites*, dit le Pere Sarpetri Dominicain. Monſieur de Cicé, Prêtre des Miſſions Etrangeres n'en avoit pas ſuivi d'autre tant qu'il étoit demeuré à la Chine : Monſieur Aleoniſſa Prêtre de la même Communauté l'avoit ſoutenuë dans la Traduction d'un livre de l'Evêque Dom Gregorio Lopez Chinois de Nation & Dominicain ; Monſieur Briſacier s'étoit pareillement declaré pour elle ; & le celebre Monſieur Maingrot ne l'avoit condamnée qu'au bout de neuf ans, douze jours aprés que le Pere Monteito Jeſuite, commis par l'Archevêque de Goa lui eut intimé une Bul-

le d'Alexandre VIII, qui lui ôtoit les fonctions de Vicaire Apoſtolique. Tous ces détails ne tendent pas à inſinuer que les uns & les autres n'ayent pû acquerir de nouvelles lumieres ſur les Cérémonies Chinoiſes ; reconnoître avec raiſon qu'ils s'étoient mépris, & revenir contre leur premier ſentiment. Il en reſulte ſeulement, qu'il ne convenoit pas de denoncer à Rome les ſeuls Jeſuites ſur des Chefs d'accuſation qui enveloppoient la Miſſion preſque entiere & les Accuſateurs eux-mêmes ; qu'en les dénonçant il y avoit une injuſtice criante à traiter de Seducteurs & de Prevaricateurs, des hommes d'une piété éprouvée, qu'on ſçavoit par experience avoir été & neceſſitez & autoriſez à prendre le parti dont on leur faiſoit un crime ; qu'enfin il n'étoit pas moins inique de vouloir à force d'invectives fermer la bouche aux Jeſuites d'Europe, & leur interdire tout recours & toute repreſentation dans une cauſe où la bienſeance & la conſcience les obligeoient également de s'intereſſer. C'étoit l'eſprit qui regnoit dans la *Lettre au Pape*, ſuivie

depuis de tant d'autres Ecrits ſanglans, fort propres à décrediter en France le miniſtere des Jeſuites, mais qui n'étoient rien moins que des pieces neceſſaires à l'inſtruction du procès pour les ceremonies de la Chine.

Un motif encore plus touchant que l'honneur de tant de Saints Miſſionnaires indignement livrez aux inſultes des Peuples, arma le zele & la plume du P. Daniel contre le Livre du *Témoignage de la verité*, publié en 1714. L'examen qu'il en fait eſt en ſept Lettres adreſſées à l'Auteur même. Les termes y ſont moins ménagez, & les objections pouſſées avec plus de liberté & de roideur que dans ſes ouvrages precedens. Son ſtile qui avoit déja un peu ſouffert de la contagion du P. Serry avoit encore plus de peine à ſe défendre contre un modéle de compoſition auſſi pernicieux que le *Témoignage*; libelle atroce où le fiel & l'aigreur decoulent de tous côtez. Quelque peu qu'il y ait à craindre aujourd'hui d'un ſyſtême ſi fanatique, abandonné de ceux mêmes qui avoient interêt à le ſoûtenir, qui ſçait cependant ſi le même interêt ne

ſeroit pas un jour capable de le reſſuſciter ? Un phantôme d'Egliſe qui n'admet pour Juges, ni Souverain Pontife, ni Premiers Paſteurs; qui dégrade juſques aux Conciles Generaux, eſt au fond un ſyſtême commode; c'eſt un retranchement tout prêt au Parti qui la produit, en cas que chaſſé peu à peu du terrain qu'il occupe, il ſoit enfin contraint de s'y renfermer pour derniere reſſource. Quoiqu'il arrive, le Traité du Pere Daniel eſt un Livre de tous les tems: on y peut tout enſemble & ſe deſabuſer pour le paſſé, & ſe précautionner pour l'avenir.

Nous en diſons autant de la *Lettre écrite à une Dame de qualité*, où il ramaſſe toutes les raiſons de prudence & de Religion, qui obligent à s'obſerver dans les diſputes en matiere de dogme. C'étoit alors le plus grand feu des oppoſitions à la Bulle *Unigenitus*; & quelques Dames diſtinguées, ſuivant l'impreſſion qu'elles recevoient de leurs Directeurs; n'étoient pas les moins vives à l'allumer. Ce n'étoit pas par-là même les plus faciles à convertir. Le P. Daniel

entreprit au moins de leur donner du ſcrupule, en rectifiant leurs idées ſur la ſituation preſente des choſes & ſur le danger des engagemens qu'elles prenoient par une confiance ou une devotion ſi contraire aux bonnes regles. Il remonte aſſez haut dans l'Hiſtoire du Janſeniſme, qu'il s'applique à bien faire connoître, & cela ſur des actes inconteſtables, & par un enchaînement de reflexions judicieuſes qu'il met à la portée des perſonnes pour qui il écrit. Comme les femmes ne ſont pas les ſeules à raiſonner là-deſſus ſans ſçavoir, & que des hommes même qui ſe picquent de Theologie parlent quelquefois fort haut avec des connoiſſances très-confuſes ou très-ſuperficielles: les uns & les autres trouveront à profiter dans cette lecture; qui d'ailleurs n'offre rien que de bien prouvé par rapport aux faits & d'extrémement moderé dans les expreſſions.

L'Ecrit qui a pour tître : *Lettre d'un Theologien à Monſieur l'Archevêque de Reims* eſt une Apologie pour deux Profeſſeurs Jeſuites, que l'Univerſité de cette Ville chicanoit mal

à propos ſur une ombre d'erreur. Il eſt ſuivi de trois diſſertations ſur cet axiome de Saint Auguſtin : *Quod amplius nos delectat ſecundum id operemur neceſſe eſt* ; & d'une autre piece qui preſente encore à la tête le nom de Monſieur l'Archevêque de Reims; mais qui eut dans le monde un tout autre éclat que la premiere. C'eſt la *Remontrance* adreſſée à Monſieur le Tellier ſur ſon Ordonnance de 1697. L'Auteur y cache ſon nom ; & ce qui l'y obligeoit étoit diſoit-il, « une » crainte reſpectueuſe qu'avoient » tous les Jeſuites, lorſqu'ils appro- » choient de ſon Excellence ; & qui » leur ôtoit une partie de la liberté » dont ils avoient quelquefois beſoin » pour lui faire leurs juſtes plaintes ». L'Ordonnance les expoſoit à la dure neceſſité de lui en porter de très-ameres, après une condamnation auſſi infamante & relevée de circonſtances auſſi odieuſes, que celle qu'il venoit de fulminer contre leur doctrine, au ſujet de deux Theſes ſoutenuës à Reims ſept mois auparavant. La premiere contenoit deux faits; l'un que la doctrine de Molina

& des autres Theologiens attachez au ſyſtême de la ſcience moyenne, ayant paſſé par les plus fortes épreuves en étoit ſortie plus pure : l'autre qu'elle étoit auſſi peu Pelagienne qu'elle étoit peu Calviniſte. Le Pere Daniel donne le premier fait pour un fait public autentiquement prouvé par les Actes des Tribunaux & des Archives de Portugal, d'Eſpagne, & de Rome ; tout conforme au grand mot de *Maurolicus*, qui avoit ſi fort ſcandaliſé Monſieur de Reims, *tanquam aurum in fornace*; fait conſtant, « dont les Jéſuites ſont obligez », dit-il « , de renouveller de tems en « tems la memoire pour précaution- « ner le monde contre les calomnies « de leurs Adverſaires ». Il demontre la verité du ſecond fait par la vérification du premier ; ne croyant pas qu'avec quelque reſpect pour le Saint Siége on puiſſe charger du ſoupçon de Pelagianiſme une Doctrine qu'il permet expreſſément d'enſeigner, & qu'il défend de qualifier par aucune note injurieuſe. Sur ce que Monſieur l'Archevêque de Reims avançoit que la Doctrine de la ſcience moyenne

n'étoit que *tolerée* ". Celle des Decrets Prédéterminans n'est donc aussi que tolerée », reprend le Pere Daniel ". Elle fut déferée au Pape " par les Jesuites, comme la science " moyenne l'avoit été par les Jaco- " bins; on attaquoit & on se défen- " doit reciproquement; & la Senten- " ce de Paul V. fut commune aux " uns & aux autres, soit approbation, " soit tolerance, il n'y eut aucune " distinction ».

La seconde These regardoit la *Prédestination tout-à-fait gratuite.* Le Theologien s'étoit attiré la censure en ce qu'il avoit dit qu'il n'y avoit *rien de plus constant dans la doctrine de Saint Augustin.* Il avoit même crû en le disant faire sa cour au Prelat; mais celui-ci vouloit qu'il eût ajouté, que c'étoit un *dogme de foi* : ce qu'il ne pouvoit assurer en bonne Theologie que de la *Prédestination à la Grace*; & il s'agissoit dans sa proposition de la *Prédestination à la gloire.*

Les deux Theses ainsi justifiées; le Pere Daniel fait quelques reflexions generales sur les préventions de M.

de Reims contre la ſcience moyenne & ſur la qualité des Témoins qu'il produit pour la décrier. Le Prelat alleguoit entr'autres, Lemos, Henri Henriquez, & le prétendu Mariana ou l'auteur du libelle intitulé, *Defauts du Gouvernement des Jeſuites*; c'eſt-à-dire, un Dominicain & le plus ardent Tenant des Dominiquains dans les Congrégations *de Auxiliis*; un homme qui a été ſucceſſivement Jeſuite, & Dominicain; & un Ecrivain ſuppoſé, contre lequel les Jeſuites ſe ſont toûjours inſcrits en faux. Le Pere Daniel ne traitant pas d'égal à égal perdoit beaucoup de ſes avantages dans un ſi beau champ; mais la *Remontrance* ne perdit rien de l'eſtime qu'elle meritoit; & aux brêches près que le Janſeniſme a pû faire à quelques Écoles, Molina, la Science Moyenne, & Maurolicus, ſi diffamez dans *l'Ordonnance* de Monſieur de Reims, y ſont toûjours demeurez ſur le même pied.

Les Traitez dont il nous reſte à parler ſont. 1°. Une Traduction du ſyſteme de Loüis de Leon Eſpagnol, Theologien Auguſtin, ſur la dernie-

re Pâque de N. S. J. C. 2°. Une Dissertation sur la discipline des Quartodecimans pour la celebration de la Pâque. 3°. Une Lettre touchant la frequente Communion. 4°. Une autre Lettre sur une ancienne Heresie renouvellée de nos jours. 5°. Une autre en forme d'Apologie, où l'Auteur se défend d'avoir aucune part au libelle du *Nestorianisme renaissant*. 6°. Une Dissertation Latine *de Judiciis criticorum & Nuperi Interpretis Gallici super loco S. Chrysostomi*, &c. Elle roule comme les deux lettres précedentes sur le sens Nestorien attribué à Saint Chrysostome dans la Traduction Françoise de ses Homelies. Ce qui concerne la Pâque interesse trop les Sçavans pour nous contenter de l'indiquer. Nous en pouvons donner un extrait particulier.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ANVERS.

LEs RR. PP. Jean-Baptiste du Sollier, Jean Pinet, Guillaume Cuper, & Pierre du Bosch de la Compagnie de JESUS, mettent au jour leur quatriéme Tome des *Acta Sanctorum* du mois de Juillet : c'est le dix-neuviéme de l'Ouvrage : il ne comprend que les Saints du 15, du 16, du 17, du 18, du 19 de Juillet, & il en comprend cent soixante quatorze, sans compter un grand nombre de Martyrs, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous. On voit à la tête du Volume un traité préliminaire sur les Patriarches d'Antioche, dont on conduit la suite par les Orthodoxes, les Schismatiques, les Jacobites, depuis l'Apôtre Saint Pierre, jusqu'en mil deux cent soixante-huit, que les Turcs acheverent de l'opprimer. Entr'autres Saints d'une plus grande celebrité paroissoient ici,

Saint Epaphras, les Papes Symmaque & Leon IV : Eustate d'Antioche, Ennode de Pavie, Vitalien de Capouë, Brunon de Segni, Arnoul de Metz, Frederic d'Utrecht, Gondulphe & Mondulphe de Mastricht, le fameux Arsene, Saint Alexis, Saint Bernard Marquis de Bade, Sainte Symphorose & ses Enfans, Sainte Macrine sœur de S. Basile le Grand & de Saint Gregoire de Nysse, Sainte Marcelline sœur de Saint Ambroise, Sainte Marine; & tant d'autres, dont les actions à Constater, les monumens à vérifier, l'Histoire à purger, les Personnes à démêler, ont beaucoup exercé au profit des Lecteurs, la penetration & le discernement assez connus de nos Critiques infatigables.

D'AIRE EN FLANDRE.

J'ai trouvé dans le Journal de Juin l'extrait de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur l'Eclipse de Lune que nous aurons le 21. d'Octobre prochain. Mais il s'y est glissé quelques fautes dans l'impression:

on y met le milieu, ſelon Monſieur Lieutaud à 5. heures 57′. au lieu de 6. heures 57′. & ſelon Monſieur Deſplaces on met l'immerſion à 6. heu. 24′. au lieu de 6. heu. 14′, & au commencement de la page 1067. on met que leur difference eſt même de 15. *min. pour le commencement de l'immerſion:* au lieu qu'on devoit mettre que leur difference eſt même *de* 10. *min. pour le point de l'Emerſion;* car pour le tems de l'immerſion, ils ne different l'un de l'autre que de 3. min. Il me paroît que je puis encore prédire par avance que ces deux Academiciens ſeront fort differens l'un de l'autre touchant l'Eclipſe de Soleil qui doit arriver le 25. de Septembre de l'année prochaine: car Monſieur Deſplaces dans ſes Ephemerides ne la fait commencer qu'à cinq heures 28′ après midi. Je ſuis perſuadé qu'elle commencera beaucoup plûtôt, & qu'elle ſera même un peu plus grande que ne prédit cet Academicien.

D'AVIGNON.

Les Cures surprenantes que fait le remede du Pere Capucin de Malthe, qui guerit presque toutes sortes de maladies avec de l'eau pure & simple, en lui donnant differens degrez de chaleur ou de froideur suivant les maladies ; sont si dignes de l'attention du Public, qu'on est étonné que vous n'en ayez point encore parlé dans vos *Mémoires*. Celle qui vient de se faire à Avignon est si extraordinaire, qu'elle merite bien que vous ne la passiez pas sous silence. Monsieur l'Abbé *** qui l'a mandée, y étoit present : voici ses termes : un Enfant de douze ans étant tombé malade de la petite verole, & ne pouvant pas la pousser en dehors étoit à l'agonie : le Medecin en desesperant voulut risquer de lui donner le remede du Capucin de Malthe, qui n'est autre que de l'eau pure & simple. Ce Medecin fit prendre à cet Enfant dans un jour 56. verres d'eau à la glace, & trois remedes de la même eau, ce qui le vuida si fort par le

haut & par le bas, qu'il pouſſa après la petite verole à merveille; & dans douze heures il fut ſans fievre. Voilà ce qui s'eſt paſſé en ma preſence. Celles qu'il a faites à Malthe ſont de la même eſpece.

DE BERLIN.

Monſieur des Vignoles fait eſperer la publication de ſa Diſſertation ſur la Chronologie Chinoiſe, dont il juſtifie l'exactitude contre feu Monſieur Caſſini. Il y montre auſſi que l'Eclipſe arrivée l'an VII. de l'Empire de Quang-Vuti ne peut être priſe pour l'Eclipſe qu'on croit arrivée le jour de la mort du Sauveur. Bayer & Kirck habiles Aſtronomes Allemands avoient déjà ſoûtenu le même ſentiment contre le Sçavant Muller, & quelques Miſſionnaires de la Chine. Origene ſuivi par de fameux interprétes de l'Ecriture croit qu'il ne faut point ſuppoſer une Eclipſe miraculeuſe pour expliquer cet endroit de l'Evangile; qu'il ſuffit de l'entendre dans le ſens le plus naturel des termes; & de dire ſeulement que le Soleil fut

obſcurci par des nuages tenebreux répandus ſur toute la Terre Sainte.

DE BREST.

On a parlé dans le premier de ces *Mémoires* en 1701. d'un Monſtre de Terre ou *Homme ſauvage*, voici un pareil monſtre dans la Mer ou l'Homme Marin.

Les vents étant à l'Eſt, nous étions à trente braſſes d'eau, lorſqu'à dix heures du matin il parut à bord de nous un Homme Marin près du Navire; premierement à bas-bord où étoit le Contre-Maître, nommé Guillaume Lomone, qui prit une gaffe pour le tirer à bord: mais nôtre Capitaine nommé Olivier Morin, l'en empêcha, craignant qu'il ne l'entraînât avec lui à la Mer. Ledit Lomone lui donna ſeulement un coup ſur le dos ſans le picquer, pour l'engager à ſe retourner, afin de le mieux conſiderer. Quand le Monſtre ſe ſentit frappé, il preſenta le viſage, les deux mains fermées, comme s'il eût marqué de la colere; enſuite il fit le tour du Navire; & quand il fut à l'arriere,

il saisit avec ses deux mains le gouvernail, en nous obligeant de l'assûrer avec deux pallans, de crainte qu'il ne l'endommageât. Delà il passa à tribord en nageant toûjours de la même maniere que les hommes nagent. Lorsqu'il fut à nôtre avant, il considera quelque tems la figure qui étoit à nôtre prouë, laquelle representoit une belle femme ; après quoi il prit la soubarbe du Beau-pré, & s'éleva hors de l'eau, comme s'il eût voulu prendre cette figure ; tout cela se passa à la vûë de tout l'équipage. Il revint ensuite à bas-bord, où on lui presenta une moluë penduë avec une corde, il la mania avec ses mains sans l'endommager, après quoi il s'éloigna à la longueur d'un cable ; puis il revint à nôtre arriere, où il reprit de nouveau le gouvernail. Dans ce moment le Capitaine Morin fit préparer un harpon pour le harponner, & le prit lui-même pour lui lancer le coup ; mais le cordage du harpon s'étant embarrassé, il manqua son coup, & le manche du harpon frappa seulement le Monstre qui se retourna, en presentant son visage comme il avoit

fait la premiere fois ; ensuite il repassa à nôtre avant, où il s'attacha de nouveau à considerer nôtre figure de prouë. Le Contre-Maître se fit apporter le harpon, mais la peur le prit, il n'osa lancer son coup, s'imaginant que ce Monstre étoit le nommé *la Commune*, qui s'étoit tué lui-même dans le Vaisseau l'année précedente, & qui avoit été jetté à la Mer dans ce même passage : il se contenta de le pousser par le dos avec la tranche du harpon, & lorsqu'il se sentit touché, il retourna son visage, comme il avoit fait les autres fois; ensuite il vint le long du bord, de maniere qu'on auroit pû lui donner la main. Il eut la hardiesse de prendre un cordage que tenoient *Jean Mazier*, & *Jean Dessiette*, qui ayant voulu le lui arracher des mains, le tirerent du côté du bord, mais le cordage étant au bout, il se laissa retomber à l'eau, après quoi il s'éloigna d'une portée de fusil. Il revint aussi-tôt près du bord, & s'élevant hors de l'eau jusqu'au nombril, nous remarquâmes que son sein étoit aussi gros que celui d'une femme du meilleur embon-

point : il ſe retourna enſuite ſur le dos, & ſe laiſſa voir, ſemblable à un cheval entier, il fit derechef le tour du Navire, & paſſant à nôtre arriere, & ayant le dos tourné, il s'éleva hors de l'eau, & fit ſes neceſſitez, aprés quoi il s'éloigna, & nous ne l'avons plus revû.

Je juge que depuis les dix-heures juſqu'à midi que ce Monſtre a été le long de nôtre bord ; ſi la peur ne s'étoit pas répanduë dans l'équipage, on auroit pû le prendre pluſieurs fois avec la main, n'étant éloigné que de deux pieds. Cet Homme Marin a environ huit pieds de long, ſa peau eſt brune & bazannée, ſans nulle écaille, tous ſes mouvemens ſemblables à ceux des hommes ; les yeux bien proportionnez, la gueule petite, le nez fort camard, large & plat, les dents très-blanches, les cheveux noirs & droits, le menton couvert de barbe mouſſeuſe, des eſpeces de mouſtaches ſous le nez, les oreilles comme celles des hommes, des nageoires entre les doigts des mains & des pieds comme les canards ; ſemblable, en un mot, à un homme bien-fait : ce

qui est certifié véritable par le Capitaine Olivier Morin, de Jean Martin Pilote de la Marine de Grace, & de tout l'Equipage, composé de trente-deux personnes.

DE HALL.

On fait tous les jours de nouvelles découvertes dans le Corps humain; l'homme, il y a deux cens ans, étoit presque aussi inconnu à lui-même que l'Amerique. Il offre encore bien des découvertes à faire aux plus habiles Anatomistes : ils avoient ignoré jusqu'à present un conduit Salivaire, que Monsieur George Daniel Coschlewits a trouvé. *Ductus salivaris novus per glandulas maxillares, sublingualesque excurrens, cum vasis lymphaticis variis Communicans, & in linguâ locum excretorii habens.*

Monsieur Nehring donnera bientôt une nouvelle édition des Oracles Sibyllins.

DE HELMSTAD.

La nouvelle traduction de l'Alcoran par Monsieur Lakemaker est accompagnée de remarques critiques & d'un Dictionnaire. Le texte a été corrigé sur plusieurs manuscrits. La traduction de Maracci n'en sera pas moins recherchée. Personne n'a mieux penetré que ce Sçavant Italien la Theologie Mahometane; personne ne l'a exposée plus fidélement, ni refutée plus solidement. L'incredulité, ou, pour parler plus juste, la passion de parvenir à ne rien croire, parmi tant de moyens qu'elle a tentez depuis quelques années pour obscurcir les veritez de la Religion, a fait travailler des Sçavans à déguiser le Mahometisme, & à lui donner une forme moins rebutante. Vains efforts! Si on lit l'Alcoran, & qu'on puisse en soûtenir la lecture; si on ose le comparer à l'Evangile, on sentira la difference évidente de la verité & de la fable, du langage de Dieu, & du langage d'un Imposteur entraîné par son imagination.

La Chirurgie de Monſieur Heiſter eſt auſſi eſtimée que ſon Anatomie, dont on a imprimé à Paris en même tems deux traductions Françoiſes; la premiere chez Lottin, la meilleure chez Vincent.

D'IENE.

Monſieur Schmezel donnera bientôt au public la Bibliotheque des Ecrivains Hongrois.

DE LIPSIK.

Gleditſch a imprimé *in* 4°. *Sallufte*, revû ſur trente-trois Manuſcrits par Monſieur Korte; & le *Corps du droit Marchand* en Allemand *in fol.* Ouvrage ample & qui paſſe pour exact.

Monſieur Lunig a fait imprimer en Allemand le Corps du Droit Militaire, & des écrits choiſis ſur les Conteſtations entre les Princes, qui ont fait du bruit, *Selecta ſcripta illuſtria.* Ce dernier Ouvrage eſt la continuation des Archives de l'Empire.

Monſieur Jean Auguſte Berger a entrepris de prouver dans une Diſſer-

ration imprimée *in* 4°, que l'Empereur comme Roi de Dalmatie, Prince de l'Istrie, Roi de Naples & de Sicile, est Souverain de la Mer Adriatique. Il s'attend à être réfuté par les Venitiens.

DE LORRAINE,

D'ESTIVAL.

C'est la premiere fois qu'on vous annonce un Ouvrage ici imprimé. Jean Martin Heller vient de donner pour Chef-d'œuvre & pour premier essai de l'Imprimerie de cette ville, l'Antiquité Sacrée, éclaircie par les Notes du R. P. Charles Loüis Hugo Abbé d'Estival & Prélat ordinaire de ce district, Docteur en Théologie: *Sacræ Antiquitatis Monumenta Historica, dogmatica, diplomatica.* Ce premier volume *in folio* contient en 566 pages, six *Monuments*, 1°. Un Recueil de plus de cent *Lettres* de l'Abbé Gervais de Prémontré, & Evêque de Sées qui mourut en 1228. 2°. Les *Antiquitez Sacrées* de l'Archiprieuré d'Herival de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Au-

gustin dans le païs de Vauge. 3°. & 4°. Une collection *des Actes & décrets* du Concile de Trente divisée en deux parties, dont la premiere comprend les *Actes & les Canons* du Concile de l'an 1551. jusqu'au 28. d'Avril 1552, jour de la suspension des Sessions; l'autre renferme les *Suffrages des Peres* du Concile sur les principales matieres qui furent agitées dans les Congregations depuis l'an 1552, & l'arrivée du Cardinal de Lorraine avec les Evêques de France, jusqu'à la fin du Concile. Cette Collection est l'Oüvrage de Nicolas Psalmæus Chanoine de Prémontré, Abbé de Saint Paul, Evêque de Verdun, Secretaire du Concile de Trente, & nommé pour en rediger les Actes. 5°. Un nombre d'éclaircissemens donnez par les Cardinaux Interpretes du Concile à des Prelats & autres personnes, & recueïllis par le même. 6°. Les Chroniques de deux Prémontrés qui sont le Bienheureux Emon, & Mencon. Le premier qui mourut en 1237. a poussé sa Chronique depuis 1204. jusqu'à 1234; le Continuateur

a pourſuivi juſqu'à l'année de ſa mort qui arriva en 1276.

DE NUREMBERG.

Monſieur Mathias Belius a fait paroître ici le Prodrome d'un grand Ouvrage Hiſtorique & Geographique ſur la Hongrie.

Hungariæ Novæ & Antiquæ prodromus.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1725.

ART. LXXXX. *Memoires pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe.* Page 1553

ART. LXXXXI. *Dissertation sur la Musique des Grecs & des Latins.* p. 1772

ART. XCII. *A Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine sur une Medaille de son Cabinet.* p. 1812

ART. XCIII. *Histoire Romaine depuis la fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Geographiques & Critiques, des gravures en taille douce, des Cartes Geographiques & plusieurs Medailles authentiques, &c.* p. 1821

ART. XCIV. *Recueil de diverses Ouvrages Philosophiques, Théologiques, Historiques, Apologetiques & de Critique, &c.* p. 1856

ART. XCV. *Nouvelles Litteraires. D'Anvers.* 1897

D'Aire en Flandres.	1898
D'Avignon.	1900
De Berlin.	1901
De Brest.	1902
De Hall.	1906
De Helmstad.	1907
D'Iene.	1908
De Lipsick.	ibid.
De Lorraine, d'Estival.	1909
De Nuremberg.	1911

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Octobre 1725.

PAge 1744, ligne 25, Du Chafare, *lisez*, De Chasan. Page 1751, ligne 3, Protestanisme, *lisez*, Protestantisme. Ligne treize le dessus, *lisez*, le dessous. Page 1756, ligne 3, trouvoit, *lisez*, tramoit. Page 1767, ligne 12, la nature, *lisez*, sa nature. Page 1815. ligne 1. & même, *lisez*, & mere. Page 1818, ligne 8, Ores, *lisez*, Or. Page 1820, ligne 4, les autres, *lisez*, l'autre. Page 1820, ligne 21, de que, *lisez*, de ce que. Page 1830, ligne 20, Cristolaus, *lisez*, Critolaus. Page 1840, ligne 11, on commença,. *lisez*, on commence. Page 1852, ligne 4, cet égout, *lisez*, ces égouts. Page 1385, ligne 5, consentir, *lisez*, consister. Page 1887, ligne 25, Maingrot, *lisez*, Maigrot. Page 1897, ligne 25, paroissoient, *lisez*, paroissent.

PAge 1150, ligne 6 & 21 Chimeriques, *lisez* Chymiques. Page 1171, Chymeriques, *lisez* Chymiques. Page 1186, lig. 22, prendre, *lisez* pendre. Page 1188, ligne 19, l'Ordre des, *lisez* l'Ordre. Des. Ligne 21, peuvent, *lisez*, vulsent. Page 1189, ligne 4, pretenderoient, *lisez* pretendroient. Ligne 24, de, *lisez* des. Page 1190 ligne 8 sous, *lisez* sur. Page 1192, ligne [illegible] Camail, *lisez* Camail. Page 1195, ligne [illegible] Polignac, *lisez* Pouliguac. Page 1199, ligne [illegible] Chaumerlon, *lisez*, Chaumerlon. Page [illegible] ligne 6, Les, *lisez*, aux. Ligne [illegible] de. Page 1407, ligne 2, heureusement [illegible] ment. Page 1411, ligne [illegible] ge 1415, ligne [illegible] roient. Page [illegible] Page 1422, ligne [illegible] Ligne [illegible] 27, [illegible] Page 1442, [illegible] le. Ligne [illegible] Page [illegible] ligne [illegible] Ligne [illegible] des [illegible] ples [illegible] Ligne 20 [illegible] ction. [illegible] la [illegible] gende. Page [illegible] Page 1460. ligne [illegible] deux [illegible] deuxiéme [illegible] conformez [illegible] Page [illegible] ligne [illegible] Page [illegible] quarante [illegible] aient. Page [illegible] tée. Page [illegible] mez. Page [illegible]

Pag. 1480, lig. [illegible]

IOYAIENI. Page [illegible] re, *lisez* [illegible] *lisez* Olsaums, Page [illegible] ligne [illegible]

Errata du mois d'Août 1725.

PAge 1362, ligne 6 & 23 Chimeriques, *lisez*, Chymiques. Page 1373, Chymeriques, *lis.* Chymiques. Page 1386, lig. 22, prendre, *lisez* pendre. Page 1388, ligne 19, l'Ordre des, *lisez*, l'Ordre. Des. Ligne 21, peuvent, *lisez*, pussent. Page 1389, ligne 3, pretenderoien, *lisez*, prétendroient. Ligne 24, de, *lisez*, des. Page 1391 ligne 8. sous, *lisez*, sur. Page 1392, ligne 28, Camail, *lisez*, Camail. Page 1398, ligne 2, Polignac, *lisez*, Poulignac. Page 1399, ligne 12, Chaumerson, *lisez*, Chaumer, son. Page 1406, ligne 6, Les, *lisez*, aux. Ligne 7, *ôtez* de. Page 1407, ligne 2, heuresement, *lisez*, heureusement. Page 1412, ligne 5, tiré, *lisez*, tirée. Page 1415, ligne 22. rebattroient, *lisee* rabattroient. Page 1417, ligne 13, mail, *lisez*, mais. Page 1423, ligne 19, soutenus, *lisez*, soutenu. Ligne 21, epés, *lisez* epées. Page 1424, ligne 27, Il, *lisez*, Ils. Page 1442, ligne 9, se, *lisez* le. Ligne 24, Tribu, *lisez*, Tribun. Page 1451, ligne 1. leurs, *lisez*, leur. Ligne 14, des simples. *lisez*, de simples. Page 1455, ligne 20, radial, *lis.* radiale. Page 1456, lig. 16, acttion, *lis.* action. Ligne penult. le gendre, *lisez*, la légende. Page 1458, ligne 4, *ôtez*, fois. Page 1460, ligne 8, en deux lieux, *lisez*, en deuxiéme lieu. Ligne 15, conformer, *lisez*, confirmer, Page 1461, ligne 15, l'autoriserent, *lisez*, l'autorisent. Page 1462, ligne 6, Dimitien, *lisez*, Domitien. Page 1463, ligne 9, quarante, *lisez*, quarante cinq Ligne 14, aisement, *lisez*, aisément. Page 1468, ligne 8, rebuté, *lisez*, rebutée. Page 1469, ligne 22, données, *lisez*, donnez. Page 1479, lig. 15, marqué, *lis.* marquée. Pag. 1480, lig. 21, ΙΟΤΛΙΕ ΩΝ, *lisez*, ΙΟΤΛΙΕΩΝ. Page 1481, ligne 20, d'un autre, *lisez*, d'une autre. Page 1488, ligne 5, Oleanuis, *lisez*, Olearius. Page 1490, ligne 20, em

fers. *lisez*, enfer. Page 1491, ligne 17, *nnmerus*, lisez, *numerus*. Page 1490, ligne 20, y a, *lisez*, il y a. Page 1501, ligne 6, Benedicton, *lisez*, Benediction. Page 1505, ligne 26, Boyers, *lisez* Boyards. Page 1509, ligne 2, *ôtez* les. Page 1519, ligne 17, Pigmez, *lisez*, Pigmées. Page 1511, ligne 23, Rouhaut, *lisez*, Rohaut. Page 1515, ligne 18, d'autre travail, *lisez*, d'un autre travail. Page 1518, ligne 7, de Spinosa, *lisez*, de Spinosa. Ligne 18, *Philosophum*, lisez, *Philosophia*. Page 1520, ligne 5, à une, *lisez*, où une. Page 1521, ligne 12, 1723, *lisez* 1725. Page 1525, ligne 3, éxecuter, *lisez*, en éxécuter. Page 2527, ligne 27, *Les* Libraires font, *isez*, Les Souscriptions se feront. Page 1531, ligne derniere, Nieuventii, *lisez*, Nieuventiit

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M. DCC XXV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	11. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1725.

ARTICLE XCVI.

HISTOIRE DE L'ACADEmie Royale des Sciences, année 1722. avec les Mémoires pour la même année. A paris, de l'Imprimerie Royale 1724.

PHISIQUE GÉNÉRALE.

De l'origine & de la formation des Cornes d'Ammon par Monsieur de Jussieu.

Comme nous ne connoissons pas toutes les sortes de Coquillages qui sont dans la Mer, ce n'est que depuis assez peu de tems qu'on a commencé de soupçon-

ner que ce qu'on appelle des *Cornes d'Ammon* étoient des pétrifications moulées dans l'intérieur de quelques Coquilles, dont elles ont pris la figure. On avoit en effet découvert des *Nautiles* dans lesquels quelques-unes de nos Cornes d'Ammon pouvoient avoir pris leur figure. Monsieur de Jussieu enrichit cette découverte par celle de quelques autres Nautiles, dont la figure répond à celle de quelques autres Cornes d'Ammon. Ce qui établit de plus en plus cette origine des Cornes d'Ammon, c'est qu'une de ces Cornes trouvée par Monsieur de Jussieu en Basse Normandie, est encore couverte d'une bonne partie du Test de la Coquille où cette pétrification s'est moulée. M. de Jussieu insinuë encore ici que ces Cornes d'Ammon, ou plûtôt les Nautiles, aussi-bien qu'une infinité d'autres Coquillages qu'on trouve dans les terres, sont des restes que la Mer y a laissez en les désertant; comme si la Mer avoit autrefois couvert toute la terre. Ce qui ne peut s'entendre dans un sens bien Orthodoxe & conforme à toutes sortes d'Histoires, que des deux tems de la

Création ou du Déluge : c'eſt de cette derniere maniere que l'entend le célébre M. Wodward qui a donné à ce ſyſtême toute la vraiſemblance dont il eſt ſuſceptible ; car pour ce qui eſt du ſyſtême d'Ariſtote qui eſt celui de tous ceux qui font le Monde éternel en tout ſens, prétendant que la Mer change ſans ceſſe de lit, & que les Coquillages qu'on trouve par tout en ſont les reſtes, on peut dire que depuis cet ancien Philoſophe Payen, ce ſyſtême n'a pas acquis le moindre dégré de vraiſemblance, non pas même entre les mains de ceux qui de nos jours viendroient le renouveller au mépris des traditions les plus ſacrées & les plus inconteſtables. Il paroît même en général que depuis le Déluge qui eſt la ſeule Epoque préciſe de la derniere inondation générale des Mers ſur les Terres, les Coquillages qu'elles y ont laiſſez, ont dû être conſumez par le tems, ou pour le moins être enfoncez bien avant dans les Terres; au lieu qu'on les voit ſans ceſſe monter ſur la ſurface & juſqu'au ſommet des plus hautes montagnes; ce qui n'eſt pas après tout plus ſurpre-

nant qu'il ne l'eſt que les eaux de la Mer s'élevent par des conduits ſoûterrains, & par l'action des feux intérieurs juſqu'à cette ſurface & à ce ſommet; & qu'il ne l'eſt que le ſang qui circule dans nos pieds circule bien-tôt après dans notre tête.

Réfléxions de Monſieur de Reaumur & Geofroi le Cadet ſur les expériences faites aux Invalides d'une nouvelle maniere d'éteindre les incendies.

Quoique ces expériences n'ayent pas eu tout le ſuccès qu'on en avoit promis, ou qu'on s'en étoit promis, l'Académie cependant ne les a pas jugées indignes de ſon approbation, & les célébres Académiciens qui donnent ici leurs réfléxions là-deſſus croyent ce ſecret utile en quelques occaſions, & digne d'être perfectionné; mais ce n'eſt plus un ſecret, graces aux Spectateurs intelligens que l'Académie y avoit députez. Effectivement Monſieur Geofroy nous donne diverſes manieres d'éteindre le feu; & M. de Reaumur paroît avoir atteint préciſément à la maniere dont l'expérien-

ce a été exécutée aux Invalides ; la voici telle qu'il l'a pratiquée lui-même avec ſuccès. Au milieu d'un baril plein d'eau eſt une boëte de fer blanc pleine de poudre à Canon ; on roule le baril dans le lieu de l'incendie ; on met le feu à la boëte par le moyen d'une fuſéequi ſort du baril : la boëte en crevant fait crever le baril & diſperſe l'eau de toutes parts en pluye ou en vapeurs. L'air agité diſſipe la flamme; & l'humidité qui s'y répand amortit le feu, pourvû qu'il ne ſoit pas déja bien enraciné dans le bois ; car alors elle ne fait que le noircir un peu, & après quelques momens le feu concentré ſe déploye & ſe ranime ; de ſorte que ce ſecret n'eſt bon que dans un commencement d'incendie, à moins qu'on ne fît ſuccéder pluſieurs barils l'un à l'autre qui achevaſſent d'éteindre le feu juſques dans l'intérieur des matieres qu'il a ſaiſies ; car autrement ce n'eſt, à proprement parler, que la ſurface du feu & la flamme qui ſurnage qui en eſt éteinte. Ce ſecret eſt pourtant ingénieux & raiſonné & paroît ſuſceptible d'une grande pefection. Rien ne juſtifie mieux la Phyſi-

que contre ceux qui la traitent de ſpeculation inutile.

Obſervations ſur différents Meteóres par Monſieur Maraldi.

Cet habile Aſtronome continuë toûjours d'obſerver la lumiere Sptentrionale, dont les Phénomenes n'ont eu cette année rien de fort nouveau. La quantité de pluye a été aſſez médiocre; l'année n'a pas néanmoins été fort ſeche, ni les récoltes mauvaiſes, parce que les nuages fréquents ont par leur ombre produit une partie de l'effet qu'auroit produit leur écoulement, en empêchant le Soleil de deſſecher les terres.

Recherches Phiſico-Mathematiques ſur la réflexion des corps, par Monſieur de Mairan.

Après la découverte d'un grand Païs il reſte à en découvrir le détail & l'intérieur : on ne connoît bien le vinaigre & la plûpart des objets que lorſqu'on les regarde avec le Microſcope. On ſçait aſſez juſques ici que la

réfléxion des corps ſe fait à angles égaux, que les corps s'y compriment, & que c'eſt le reſſort qui rend à ces corps leur figure, & cauſe la réfléxion. Ce ſont-là les objets que M. de Mairan entreprend de regarder de très-près, & d'analyſer autant qu'il eſt poſſible. Pour montrer la néceſſité du reſſort dans la réfléxion des corps, cet Auteur employe un raiſonnement fort ſubtil. On ſuppoſe un corps inébranlable & ſans reſſort ſur lequel tombe un autre corps ſans reſſort : Il eſt queſtion de ſçavoir ſi celui-ci ſera réfléchi. Pour décider cette queſtion préliminaire, Monſieur de Mairan ſuppoſe un corps, non pas inébranlable ; mais ce que les Géometres appellent un corps infiniment grand, c'eſt-à-dire, dans le langage des hommes, un corps grand au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Que ſur ce grand corps, ſuppoſé ſans reſſort, tombe un autre corps ſans reſſort, mais d'une grandeur ordinaire. Celui-ci pouſſera celui-là puiſqu'il n'eſt pas inébranlable, & après le choc ils iront de compagnie vers le même côté avec un mouvement égal à celui du

du corps frapant, & par conséquent avec une vîtesse moindre, & en quelque sorte infiniment moindre, puisqu'elle doit diminuer autant que la masse est augmentée, le mouvement demeurant le même. Or une vîtesse infiniment petite est une vîtesse nulle. Ce raisonnement qui a droit d'imposer à quiconque est Géometre, ne paroîtra pas peut-être si concluant à quiconque est Physicien : car en accordant que dans l'hypotese présente le petit corps n'est point réfléchi, parce que le grand lui cede *réellement*, & absorbe en quelque sorte tout son mouvement, ne peut-on pas dire que dans le véritable cas d'un corps inébranlable, celui-ci ne prenant rien du mouvement de l'autre il le lui laisse tout entier, & que par conséquent cet autre doit rétrograder avec toute sa force & toute sa vîtesse ? M. de Mairan éxamine ensuite tout ce qui arrive dans la réfléxion des corps à ressort, ou pour parler juste, il prend un corps à ressort dans le moment où il commence d'en atteindre un autre & ne le quitte qu'au moment auquel il s'en détache par la réfléxion. C'est le quit-

ter bien vîte, dira quelqu'un qui n'aura pas mésuré la distance qu'il y a pour un Philosophe Geométre entre ces deux momens, & qui se bornant aux Phénomenes des yeux n'aura pas compris que c'est dans cet entredeux décisif que s'operent tous les Phénomenes qui sont ici du ressort de l'esprit. Car 1°. La compression est successive, & a une certaine étenduë. 2°. Dans le premier instant le corps comprime avec toute sa force; dans les suivans sa force & la compression diminuent. 3°. Le corps comprimant a deux forces par rapport au plan qu'il comprime dans une chute oblique. 4°. Une de ses forces est perpendiculaire au plan, & c'est la seule qui comprime. 5° L'autre est parallele & sans action à cet égard. Mais 6°. elle donne au corps un mouvement horizontal auquel le plan ne s'oppose pas. 7°. Ce mouvement est divers selon la diversité du plan. 8°. Si le plan est parfaitement poli, le corps glisse sur lui. 9°. S'il est raboteux le corps roule. 10°. S'il est raboteux à un certain point, le mouvement horizontal en est tout à fait éteint. 11°. De ces deux mouvemens

dont l'horizontal eſt uniforme & le perpendiculaire, variable & décroiſſant, réſulte dans le corps ou dans ſon centre de gravité un mouvement courbe pendant la compreſſion : la dilatation nous donne un égal nombre de propoſitions inconteſtables. Ceux qui ſe plaignent de la Phyſique comme d'une ſcience également incertaine dans tous ces points, la voient ſans doute de bien loin : il n'eſt pas peut-être une ſeule queſtion dans laquelle un eſprit d'analyſe ne découvre un grand nombre de véritez de fait ou d'un raiſonnement immédiatement fondé ſur des faits. Ce ſeroit un bel Ouvrage que celui dans lequel on recueïlleroit ſur chaque queſtion le plus grand nombre de véritez qu'il ſoit poſſible, en les arrangeant dans un ordre ſyſtématique par propoſitions détachées & bien diſtinctes, à peu près comme nous venons de le faire d'après Monſieur de Mairan : ce ſeroit un Ouvrage tout Mathematique, quoique tout Phyſique.

Sur la végétation des sels, par Monsieur Petit Medecin.

Il y a long tems qu'on sçait en Physique, qu'une eau ayant dissout une certaine quantité de sel, si on fait évaporer une partie de cette eau, une partie du sel doit aussi se précipiter au fond de l'eau comme un marc superflu que l'eau ne peut plus soûtenir ne pouvant l'embrasser; & qu'il doit se former dans tout le fond de cette eau des crystallisations, ou même des *végétations*, c'est-àdire, des crystallisations branchuës & rameuses en maniere d'arbustes : mais on n'avoit point tant fait d'attention à une autre sorte de crystallisation ou de végétation qui se fait de soi-même dans des vases, où on laisse long-tems séjourner une liqueur saline. Car cette liqueur mobile & pénétrante, pour peu qu'on la laisse exposée à l'air, & que la chaleur du tems lui aide, ne sçauroit demeurer longs-tems dans les bornes du vase, & si elle ne peut en rompre les côtez, ce qu'elle fait assez souvent, elle s'éleve le long de ces côtez, & franchissant les bords du vase se répand tout

au tour en laiſſant tout l'intérieur & l'extérieur du vaſe tapiſſé d'une cryſtalliſation ou végétation de ſel. Kircher dans ſon Traité de l'Aiman avoit bien reconnu les végétations naturelles ; à l'occaſion des parties de fer qu'il avoit le *premier* découvertes avec l'Aiman dans les cendres des plantes : la même découverte des parties de fer dans les plantes *renouvellée* de nos jours a occaſionné les mêmes ſpéculations ſur les végétations naturelles des ſels. Pluſieurs célébres Académiciens s'y ſont ſignalez ; & Monſieur Petit porte ici la choſe beaucoup plus loin qu'elle n'a encore été portée. Une choſe qui mérite beaucoup d'attention dans le double mémoire qu'il a donné là-deſſus, c'eſt un Phénomene par lequel il fait voir clairement que la peſanteur de l'air ne contribuë en rien à l'élévation de la liqueur ; car ces végétations réüſſiſſent fort bien dans la machine du vuide. Il ſeroit ſingulier que la peſanteur de l'air n'eût été découverte ou renouvellée des Grecs qu'à l'aide d'une fauſſe ſuppoſition : car du reſte nous ne ſommes plus au tems où on puiſſe la révoquer en dou-

te, quand même tous les principes de la ſuſpenſion des liqueurs par l'air ſeroient faux. On a trouvé le moyen d'appuyer cette découverte ſur d'autres principes bien plus ſimples, & plus naturels; comme, par exemple, ſur ce que l'air adhere conſtamment au Globe de la terre, quoique les mouvemens qui l'agitent ſans ceſſe dûſſent l'en éloigner bien vîte, ſi ſa peſanteur ne l'y retenoit toûjours attaché; ou ſur ce que l'air s'inſinuë dans tous les enfoncemens qui ſe font dans la terre, comme l'eau s'inſinuë dans toutes les ouvertures qu'elle trouve, ou comme une pierre tombe dès qu'on ôte l'appui qui la ſoutient. Il y a beaucoup de bonne Phyſique dans les Mémoires de M. Petit. Une obſervation qu'on pourroit ajoûter aux Sciences, c'eſt que les liqueurs ſalines ſont d'autant plus diſpoſées à s'élever au-deſſus des bords des vaſes, qu'elles ſont moins pures & plus mêlées de corps étrangers, & ſur tout de pouſſieres. Et voilà peut-être une des principales cauſes pourquoi il faut que ces liqueurs ſoient dans des vaſes découverts pour végéter. Les pouſſieres que

l'air y dépose sont un levain qui les sollicite à s'élancer hors du vase, un filtre qui les attire en dehors, & une matrice où ils végétent: des sels tout purs s'uniroient de trop près pour former autre chose que ces crystallisations dans l'intérieur du vase & de la liqueur.

Observations de Physique Générale.

1°. Aux environs de Saint Paul de Leon en Basse Bretagne, il y a sur le bord de la Mer un Canton qui étoit autrefois habité, mais qu'un sable fort fin dont le vent d'Est le couvre, a rendu désert & inhabité. Ce sable s'est accumulé, & a comme submergé peu à peu les villages & les maisons dont on voit encore les cheminées qui s'élevent de dessous ce sable. Ces amas avancent toûjours dans les terres, & ne sont plus qu'à demie lieuë de Saint Paul, qu'on conjecture avec assez de vraisemblance qu'il faudra un jour abandonner. On peut cependant conjecturer aussi que la premiere disposition des choses revenant, ce Phénomene pourra cesser comme il a commencé; car tous les Phénomenes sont fort alternatifs comme le flux & re-

flux, & quelquefois les dispositions particulieres qui les occasionnent cessent pour toûjours.

2°. Monsieur Des-Landes à qui l'on doit l'observation précédente en a communiqué bien d'autres encore à l'Académie. Il a remarqué à Brest qu'au bout de trois semaines qu'un Vaisseau est armé, la chaleur est si grande à fond de calle, que le Thermometre y est plus élevé qu'au jour d'Eté le plus chaud qu'on ait vû dans ce Port. On diroit, & sans doute qu'il faut le dire, que l'air lorsqu'il est ainsi renfermé s'échauffe de la même maniere que le foin amoncelé, par une espece d'appesantissement des parties supérieures sur les inférieures : c'est ainsi que dans un tems calme lorsque l'air est plein d'exhalaisons, on sent cet air s'appesantir & s'échauffer, & l'on prévoit l'orage qui va en résulter. Monsieur Des-Landes attribuë avec raison à cette chaleur du fond de calle la génération des insectes qui gâtent l'eau des Vaisseaux, d'autant plus que l'eau qui n'est pas à fond de calle est moins sujette à se gâter. Pour empêcher cette corruption de l'eau qu'on

embarque, Monſieur Des-Landes uſe à l'égard de l'eau du même préſervatif dont on uſe à l'égard du vin. Il ſoufre la Barique où on doit mettre l'eau, & il y jette un peu d'eſprit de vitriol. L'expérience en a été heureuſe. Mais comme il ſeroit encore mieux de deſſaler l'eau de la Mer, M. Des-Landes remarque que le plus difficile n'eſt pas à priver l'eau de ſon ſel, mais à lui ôter une certaine onctuoſité bitumineuſe qui la rend amere & mal ſaine. L'hiſtoire de l'Académie remarque que cette onctuoſité ne vient pas des Mines de Bitume qu'on pourroit imaginer, mais qu'on ne découvre nulle part au fond de la Mer, mais d'une infinité de *matieres pourries, bois, plantes, poiſſons morts, cadavres.* Il y a apparence que la ſalure de la Mer vient du même principe, puiſque la Mer n'a pas plus de Mines de ſel que de Bitume; il eſt vrai cependant qu'il tranſpire du fond de la Mer des eſprits ſalins, ſulfureux, bitumineux qui ſe répandent dans ſes eaux; autrement pourquoi une Mer ſeroit-elle plus ſalée, ou plus bitumineuſe qu'un autre, car il n'y a pas deux Mers, pas dix

lieuës d'une même Mer qui se ressemblent à cet égard.

3°. Il y a un arbre à la Loüisianne qui porte de la cire assez ressemblante à celle des Abeilles, & dont on fait des Bougies. Mais n'avons-nous pas aussi nos cires végétales ? Notre poix, notre résine, notre therébentine, dont on fait des Bougies, des Torches ? Chaque Païs a ses résines, ses cires, ses Bitumes tirez des trois especes; végétale, animale & minérale.

4° La nuit du 7. au 8. de Decembre 1720. il y eut un grand tremblement de terre dans l'Isle Tercere & dans celle de Saint Michel : ce qui fut suivi de la production d'une nouvelle Isle. On a observé qu'en même tems que cette Isle s'étoit élevée par l'action des feux soûterrains qui avoient trouvé un débouché de ce côté-là, la pointe du *Pic* s'étoit abaissée, & avoit cessé de jetter des flammes. Ce qui démontre bien clairement les loix de *circulation* & de *balencemens* qui regnent dans le vaste corps de la terre, comme dans tout autre. Une Isle, une montagne, une fontaine de plus en un endroit en font une de moins dans

un autre : belle merveille ! Le ſang qui ſort par un bras qu'on ſaigne arrète la fluxion qui ſe jette ſur l'autre bras ; quand il pleut dans un endroit il faut bien que la ſechereſſe en déſole un autre. L'année du dernier grand Hyver en Europe fut une année de grand Eté au Maduxé.

GÉOMETRIE.

Sur les Courbes conſidérées exactement comme Courbes, où comme Poligones infinis.

Ce Mémoire eſt de Monſieur Varignon, ou plûtôt il eſt formé par M. de Fontenelle ſur un dernier Mémoire que M. Varignon avoit communiqué à l'Académie. Les Courbes ne donnant de priſe à l'eſprit qu'autant qu'on les conſidere dans leur derniere Analyſe comme une ſuite des lignes droites infiniment petites qui forment deux à deux un angle infiniment petit ou infiniment grand. C'eſt dans ce point de vûë facile qu'on les a juſques ici enviſagées depuis Archiméde. Monſieur de Fontenelle entre-

prend de juſtifier cette idée & de montrer qu'il n'y a point de Courbes rigoureuſe, dont les points ne ſoient de véritables lignes droites. En effet, comme il le dit, deux points conſécutifs n'auroient aucune poſition par rapport à l'axe de la Courbe ; & un ſeul point ne ſçauroit réellement déterminer une tangente : à quoi on peut ajoûter que ces deux points contigus formeroient néceſſairement une ligne droite de quelque maniere qu'ils faſſent adoſſée l'un à l'autre, de ſorte que ſuppoſant même la ligne courbe compoſée de points, on démontre directement par-là même, qu'elle eſt compoſée de lignes droites, deux points conſécutifs formant toûjours une ligne droite. Le reſte de ce Mémoire contient l'éclairciſſement d'une difficulté propoſée à Monſieur Varignon par un Géometre Italien au ſujet des nouveaux calculs que ce Géometre croyoit fautifs, & qui ne le ſont tout au plus que dans l'étenduë qu'on leur donne quelquefois, ou dans la maniere dont on les démontre.

Eclairciſſement douné par Monſieur Saurin ſur une difficulté propoſée par Monſieur de Louville ſur l'Iſochroniſme de la Cycloide.

Monſieur Parent qui étoit auſſi de l'Académie ſentit le premier cette difficulté, ou pour parler plus juſte, en y ſuccombant, il la fit ſentir à Monſieur Saurin. Un Théoreme avancé ſans démonſtration par M. Huguens ſur le tems des vibrations d'un Pendule fut la pierre d'achopement où Monſieur Parent crût trouver Monſieur Huguens en défaut. Il avança donc dans le Journal des Sçavans du 23^e de Mai 1701. que ce Théoreme étoit faux. Monſieur Saurin en 1702. ayant donné dans nos Mémoires les démonſtrations des Théoremes de M. Huguens, ne fut point arrêté par celui-ci. il le trouva vrai & le démontra. Monſieur Parent à qui il n'eût point été honteux de rendre les armes à Monſieur Huguens, ſécondé d'un Géometre tel que Monſieur Saurin, les rendit puiſqu'il le falloit, mais par un ſtratagême qui n'eſt en uſage que

dans les guerres Litteraires, il ne rendit les armes qu'à lui-même : il se rétracta, mais comme de lui-même, & sans vouloir reconnoître d'autre vainqueur que son propre génie. Ce qu'il y a d'admirable dans tout ce petit rafinement d'Auteur, c'est que M. Parent convenoit qu'il n'avoit reconnu son erreur qu'après avoir été averti que Monsieur Saurin l'avoit reconnuë. Le plus grand mal de tout ceci fut que Monsieur Parent rétracta encore quelques tems après, sa rétractation. Voici la difficulté en deux mots avec la resolution de Monsieur Saurin. Un corps qui tombe le long d'un arc de Cycloïde arrive toûjours dans le même tems au point le plus bas de cet arc, quelque éloigné de ce point le plus bas que soit celui d'où le corps est parti; de sorte que s'il est parti d'un point infiniment près du plus bas, il arrivera à celui-ci dans le même tems que s'il étoit parti d'un point infiniment éloigné, supposant l'arc infini, ou ce qui va au même, en supposant l'arc fini, & y prenant un infiniment petit du second ordre, il suit que le corps tombe par cet arc infiniment petit du

ſecond ordre, auſſi vîte que par l'arc fini. Delà il eſt aſſez naturel de conclurre que puiſqu'un arc infiniment petit ſe confond avec ſa corde, & qu'on y prend l'un pour l'autre, le tems de la deſcente doit être la même dans les deux. C'eſt pourtant-là que M. Saurin démêle l'erreur de laquelle M. Parent ne pouvois ſe démêler lui-même. Car, diſoit-il, cet arc infiniment petit de Cycloïde ſe confond auſſi avec l'arc infiniment petit de ſon cercle oſculateur, & cet arc de cercle avec ſa corde. Or ſelon Galilée le tems eſt toûjours le même par toutes les cordes qui aboutiſſent au même point le plus bas d'un cercle : le tems ſeroit donc le même dans la chute par la Cycloïde, & par le diametre du cercle qui eſt ſon oſculateur dans le point le plus bas. Or le tems eſt double de celui qui s'employe par le diametre du cercle générateur; & cependant, ſelon M. Huguens, ces tems au lieu d'être comme 2. à 1. ſont à peu près comme 3. à 2. Voilà la contradiction qui a tant exercé M. Parent, & que Monſieur Saurin leve en faiſant remarquer, c'eſt-àdire, en démon-

trant que quoiqu'on confonde l'arc infiniment petit avec ſa corde quant à la longueur, parce que leur difference eſt un infiniment petit du ſecond ordre, on ne peut pas ſans erreur confondre le tems de la deſcente par l'un avec celui de la deſcente par l'autre, parce que leur différence eſt reſpectivement finie c'eſt-à-dire, du même ordre d'infini dont ils ſont l'un & l'autre.

Monſieur le Chevalier de Louville ignorant que Monſieur Parent eût jamais propoſé une pareille difficulté, l'a auſſi propoſée à l'Académie; mais plus circonſpect que Monſieur Parent, il n'apoint conclu que Monſieur Huguens ſe fut trompé: auſſi la même ſagacité qui l'avoit rendu d'abord plus circonſpect, l'a rendu enſuite plus heureux. Car il a trouvé auſſi la réſolution de la difficulté; & la réſolution nous a valu de ſurcroit un éclaiciſſement important ſur l'Analyſe des infinis. Les dernieres concluſions qui réſultent de ſon mémoire ſont une eſpece de Paradoxe Géometrique, ſçavoir, qu'on ne peut prendre un cercle comme un poligo-

ne d'une infinité de côtez infiniment petite du premier genre, mais du genre infinitieme, & que la petitesse de l'Angle de contingence est aussi du genre infinitieme. Il est cependant de fait, 1°. que cet angle peut être plus petit à l'infini, & cela en passant par tous les dégrez d'infiniment plus petit, à mesure que le cercle peut devenir plus grand à l'infini. 2°. Qu'on a pris jusqu'ici & qu'il semble qu'on peut prendre une portion infiniment petite du premier ordre sur la circonférence. 3°. Que toutes les dimensions du cercle depuis Archimede sont fondées sur la supposition d'un Polygone du premier ordre d'infini, & que ses dimensions ne sont tout au plus que défectueuses, mais non fautives. Il est vrai néanmoins qu'il y a quelque chose d'inexplicable & une sorte de mystere dans la nature du cercle. Car si l'on prend à l'extrémité de son diametre une partie infiniment petite du premier genre par rapport à ce diametre; cette partie & le diametre se trouveront les deux extrêmes d'une proportion Géometrique, dont l'ordonnée sera le

terme moyen, ſans qu'on puiſſe définir ſi cette ordonnée eſt un *infiniment petit*, ou un *fini*. Car ſi c'eſt une grandeur finie donc il y a même proportion entre un *fini* & un *fini*, qu'entre un fini & un infiniment petit : ſi c'eſt une grandeur infiniment petite, c'eſt le même inconvénient, & deux infiniment petits ſeront en même proportion qu'un infiniment petit & un *fini*. Il paroît d'ailleurs inconteſtable que l'ordonnée eſt ici un infiniment petit de même genre que la petite abſciſſe.

Eloges des Académiciens morts en 1722.

ELOGE DE M. COUPLET.

Claude-Antoine Couplet né à Paris en 1648. fut reçû dans l'Académie preſqu'auſſi-tôt qu'elle fut formée. Il ſuivit de près tous les travaux qui ſe firent à Verſailles pour la conduite des eaux, & s'y rendit fort habile. Ce qu'il fit de plus conſidérable en ce genre fut de procurer des ſources abondantes à une Ville de Bourgogne qui avoit le malheur de n'avoir que

de vin, & qu'on appelle pour cette raiſon *Coulanges la Vineuſe.* Nul art, nul Ingénieur n'avoit pû faire ce que fit Monſieur Couplet; auſſi l'eau qu'il procura à cette Ville, fut elle regardée comme miraculeuſe, on chanta le *Te Deum*; on érigea des monumens ornez d'Inſcriptions & de Deviſes, où Monſieur Couplet n'étoit rien moins qu'un nouveau Moïſe. Le Panégyriſte de Monſieur Couplet remarque que *que les cloches furent ſonnées avec tant d'emportement que la plus groſſe fut démontée :* jugez des petites; ce qui fait conclurre à juſte tître à cet ingénieux Panégyriſte que l'*allégreſſe publique fit cent folies.* Monſieur Couplet mourut âgé de 79 ans, dans des ſentimens conformes à l'ignorance de ſa vie, & à l'état de langueur où une attaque d'Apoplexie ſuivie de Paralyſie l'avoit jetté depuis deux ans.

Eloge de Monſieur Mery.

Les perſonnes qui excellent dans les Arts ſont toûjours un digne ſujet d'Eloge : celui que l'Hiſtorien de l'Académie fait de Monſieur Mery n'eſt

pas un des moindres qu'on ait vûs de lui. Monsieur Mery étoit consommé dans sa profession de Chirurgien, soit pour la pratique, soit pour la spéculation. A cela il joignoit une modestie tout à fait rare, accompagnée de toutes les autres vertus Chrétiennes. Que faut-il de plus pour faire le sujet d'un grand Eloge entre les mains de Monsieur de Fontenelle?

Eloge de Monsieur Varignon.

Il n'y a que l'amitié qui puisse enchérir sur la simple équité. Outre le mérite de grand Géometre, Monsieur Varignon fournissoit au Panégyriste le titre d'ami. Rien n'est mieux manié que ce que Monsieur de Fontenelle raconte de ses premieres liaisons avec M. Varignon, M. l'Abbé de S. Pierre, & un 4[e] qu'il ne nomme pas. Tous quatre sortis de la Province [Normandie] vivoient à Paris dans une espece de Communauté d'études, de pensées, & presque de biens.» « Nous nous rassemblions, dit l'Historien, avec un extrême plaisir, « jeunes, pleins de la premiere ar- «

» deur de ſçavoir, fort unis; & ce que
» nous ne comptions pas peut-être
» alors pour un aſſez grand bien, peu
» connus. Nous parlions à nous qua-
» tre une bonne partie des différentes
» Langues de l'Empire des Lettres,
» & tous les ſujets de cette petite ſo-
» cieté ſe ſont diſperſez delà dans tou-
» tes les Académies ». C'eût été ravir à Monſieur Varignon un des plus beaux endroits de ſon Eloge que de diſſimuler de pareils traits ſous prétexte qu'on y fait ſon propre Eloge. Monſieur de Fontenelle ne pouvoit rendre juſtice à ſon ami ſans ſe la rendre à lui même. Monſieur Varignon étoit fort laborieux; témoins les Mémoires dont il a rempli les Recueïls de l'Académie, & les autres Ouvrages qui ont paru ſous ſon nom, ſurtout après ſa mort. Encore n'eſt-ce pas par la multitude & la groſſeur des Livres qu'il faut juger de l'étenduë d'un pareil travail. Un Livre d'Algebre eſt toûjours un abregé ſuccinct de pluſieurs Livres qui ſeroient écrits en ſtile ordinaire; c'eſt-là que les mots ſont réduits à des lettres, les penſées à des ſyllabes, & les raiſon-

nemens entiers à trois ou quatre traits de plume ; de sorte qu'un petit Livre de cet espece égaleroit les plus gros *in folio* s'il étoit développé ; mais il les surpasseroit par bien d'autres endrois : car tous ces *in folio* sont le plus souvent bien frivoles & bien pleins de grands riens. Or ce qui caractérise l'Algebre, caractérise en particulier M. Varignon, & donne une nouvelle étenduë à ses Ouvrages. Sa maniere de ramener tout à des principes, à des formules, à des expressions, à des méthodes générales & universelles, doit faire regarder ses Livres comme tous pleins de semences de Livres concentrez en quelque sorte à l'infini les uns dans les autres, & comme d'assez amples Bibliotheques de Géométrie, de Mécanique, en un mot, de Mathématique. Semblable à un grand Fleuve qui ne voit les ruisseaux sortir de terre que pour venir se confondre dans son sein, On auroit dit que M. Varignon, sans cesser d'être fort modeste, regardoit tous les autres Géometres comme à ses gages, & comme travaillant uniquement à lui fournir les matereaux, les détails, les cas particuliers, dont il

formoit le corps de ses Ouvrages. Cela n'ôte pourtant rien à la gloire des autres Géometres : une premiere, une véritable découverte a toûjours ses droits & les premiers droits : il est naturel & le plus souvent assez facile qu'une seconde main perfectionne ce qui sort de la premiere : & pour peu que nous ajoûtions de façon aux Ouvrages de nos Prédécesseurs, nous en sçavons plus qu'eux, & nous faisons de meilleurs Ouvrages qu'eux ; si toutefois leurs Ouvrages simplement refondus & améliorez sont jamais véritablement nos Ouvrages : il est surprenant qu'un aussi sçavant homme que M. Varignon n'ait jamais travaillé qu'en second, & d'après tantôt l'un, tantôt l'autre, sans s'ouvrir jamais de nouvelles carrieres, il n'est guéres moins surprenant non plus, qu'un homme qui a des yeux ait passé toute sa vie à ne voir les choses qu'à travers des voiles, des énigmes, des chifres & des symboles comme a fait M. Varignon dans les Mathématiques. Car on a beau vanter l'Algebre, l'étenduë & la généralité de ses vûës ; il est vrai qu'on voit un plus vaste païs

lorſqu'on le voit de plus haut, mais on le voit de plus loin, & d'une maniere ſi enveloppée & ſi confuſe qu'on aimeroit preſque autant ne rien voir. Il faut un grand effort d'eſprit pour voir des véritez diſtinctes & préciſes à travers tout ce jargon algébrique qui n'a après tout aucune liaiſon néceſſaire ni même de convenance avec ces véritez. Or je doute que ce ſoit pour faire des efforts d'eſprits qu'on confie ſes penſées à des ſymboles inarticulez. Monſieur Varignon eſt mort ſubitement; mais ſon caractere de Prêtre, ſon naturel de Géometre, & la conformité de ſa vie avec ce caractere & avec ce naturel, ont fait que *ſa mort n'a point alarmé ſes amis*, dit l'Hiſtorien Panégyriſte qui étoit un de ſes plus intimes.

ARTICLE XCVII.

TRAITÉ DOGMATIQUE & Moral de la Grace universelle tirée du Nouveau Testament. Par M. Claude le Pelletier Prêtre Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise de Reims. A Luxembourg, chez André Chevalier 1725. *vol. in* 12. *pagg.* 178.

PLus de vingt opuscules de Mr. l'Abbé le Pelletier, marqués à la fin de ce volume, & déja imprimez, cautionnent la promesse qu'il nous fait, dans l'avertissement, de vingt autres Traitez, dont voici le premier. L'Auteur s'y est appliqué à établir cette Doctrine consolante, que dans toute la durée des siécles, il ne se sera trouvé aucun adulte à qui la Grace actuelle intérieure n'aura pas été offerte: Doctrine, dont il déduit ensuite les conséquences pour l'édification des mœurs. Nôtre Theologien n'emprunte que du Nouveau Testament & les preuves qu'il accumule dans son premier chapitre qui est le *Dogmatique*;

& les Moralitez qu'il prêche dans le chapitre ſecond qui eſt *Moral.* Sa Théſe eſt même énoncée avec plus d'étenduë que nous ne venons de lui en donner. Elle eſt conçûë en ces termes « Par la Redemption de Jeſus-
» Chriſt la Grace intérieure eſt don-
» née abondamment à tous les hom-
» mes ſans exception, qui ont été de-
» puis le commencement du Mon-
» de, & qui ſeront juſqu'à la fin des
» ſiécles, pour pouvoir accomplir tous
» les préceptes, pratiquer toutes les
» bonnes œuvres, & pour pouvoir ſe
» ſauver. »

Comme M. l'Abbé le Pelletier entreprend moins de réduire par une diſpute reglée le Théologien rétif, que de fortifier le Chrétien ſenſé dans la perſuaſion commune; on ne le verra ni diſcuter la leçon originale, & le texte autentique d'une infinité de témoignages qu'il allegue en preuves; ni prévenir ou ſoudre à l'égard de ſon aſſertion les objections du Critique ſçavant, ou celles de l'homme de l'école; ni diſpoſer ſes paſſages par claſſes, & comme en bataille rangée, de ſorte que ſe ſoûtenant réciproque-

ment ; & les uns ajoutant aux autres des degrez de lumiére & de force , ils operent en commun une plus forte conviction. Il prend chaque texte séparément, à mesure qu'il se présente : il ne le rapporte ordinairement qu'en François : par une courte paraphrase, il donne a ces passages une douce pente vers le but qu'il se propose ; & il en fait aboutir , comme naturellement , le sens au terme où il veut amener l'esprit docile d'un Lecteur judicieux & bien intentionné. Quoique ses preuves agissent séparément ; & que chaque témoignage auquel il donne un tour de raisonnement , ne tranche pas toujours le nœud , leur multitude néanmoins , & leur commun effort vers le même point , fait que l'on se trouve engagé à croire , comme un sentiment qu'inspire tout l'Evangile, que jamais la Grace actuelle intérieure n'aura manqué dans la nécessité à l'homme adulte de la part de Dieu , ou du Rédempteur. Une des preuves des plus particulieres à nôtre Auteur, qui écrit avec cette facilité que donne le zéle , est " Que » Dieu ne pouvant commander que

» des Actes ſurnaturels, & les précep-
» tes par conſéquent ne pouvant être
» accomplis ſans le ſecours de la Gra-
» ce; il eſt certain que la Grace nous
» eſt offerte à chaque moment; &
» nous l'avons toujours. » Comme il
» a fait exprès un cinquieme Corol-
» laire pour prouver que toutes les
» erreurs de Janſenius, de Queſnel,
» & de leurs Sectateurs ſont détruites
» par la doctrine de ce Traité de la
» Grace univerſelle : » il faut bien ſe
donner de garde d'interprêter au ſens
de ces Écrivains ce que dit ici nôtre
Auteur que “. Toutes les actions qui
» ne ſont pas produites par l'eſprit qui
» donne la vie, & qui n'ont point
» d'autre bonté que d'être conformes
» à la Lettre de la Loi qui tuë, ſont
» des actions tuantes. »

ARTICLE XCVIII.

HISTOIRE DU CONCILE DE PISE & de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis ce Concile jusqu'au Concile de Constance. Par Jacques Lenfant. Enrichie de portraits. A Amsterdam, chez Pierre Humbert 1724 *deux Tomes in 4°. I. Tome, 366. pp. sans la Préface qui en contient 53. II. Tome, 327. sans la Table.*

IL y a eu deux Conciles tenus à Pise, l'un antérieur au Concile de Constance, & l'autre postérieur de beaucoup à ce dernier Concile : l'un tenu en 1409 durant le Schisme de l'Eglise & l'autre en 1511 durant le Pontificat de Jules II. l'Histoire qu'on donne ici regarde le premier de ces deux Conciles tenu à Pise en 1409 ; & le titre de l'Ouvrage ôte toute équivoque sur ce point, en caractérisant ce Concile de Pise, comme ayant précédé celui de Constance, dont le Concile de Pise ne fut en quelque sorte qu'un préliminaire ; puisque ce ne fut qu'au Concile de Constance qu'on parvint à éteindre totalement le Schisme ; ce que

le Concile de Piſe avoit inutilement tenté.

Cette Hiſtoire eſt partagée en deux Tomes qui tous deux enſemble ne forment qu'un volume de groſſeur raiſonnable. Le premier eſt diviſé en trois Livres, & le ſecond quoique moins gros que le premier, en contient cinq, & n'appartient au Concile de Piſe, qu'en ce qu'il traite de ce qui s'eſt paſſé depuis le Concile de Piſe, juſqu'au Concile de Conſtance; & qu'il fait la liaiſon de ces deux Conciles. M. Lenfant qui nous avoit donné il y a déja pluſieurs années l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, ſongeoit à nous donner celle du Concile de Baſle; mais ayant fait réfléxion que le Concile de Piſe en 1409 avoit été comme l'Avant-Coureur des Conciles de Conſtance & de Baſle, il a cru devoir rebrouſſer chemin, & nous donner l'Hiſtoire de ce premier Concile, afin qu'on eût une Hiſtoire complette de tous les événements Eccléſiaſtiques du XV^e^ ſiécle.

On doit lui ſçavoir d'autant plus de gré de ſon travail, que nous n'avions point encore, comme il le remarque

dans sa Préface, d'Histoire particuliere de ce Concile de Pise. Il rapporte trois conjectures sur ce qui a fait négliger l'Histoire de ce Concile. La premiere est qu'ayant été tenu en Italie, on ne s'y est pas mis en peine de réünir en un corps les piéces d'une Assemblée qu'on y regarde comme nulle. La seconde est que le Concile de Constance ayant été consideré comme une continuation & une consommation du Concile de Pise, celui-ci s'est trouvé comme absorbé dans l'autre. La troisiéme enfin est que le Concile de Pise tenu en 1511, & postérieur de plus de cent ans au premier, l'a en quelque sorte fait oublier, à quoi n'a pas peu aidé, selon M. Lenfant, la conformité qu'il prétend qui se trouve entre l'un & l'autre; ce qui lui donne occasion de faire le parallele de ces deux Conciles de Pise; & du premier de Pise avec le Concile de Constance qui en fut une suite.

Mais quoique le Concile de Constance soit regardé comme une suite & une consommation du Concile de Pise, il s'en faut bien que celui-ci ait une autorité égale à celle de l'autre,

ni qu'on puiſſe produire en faveur de ſa généralité ou de ſon univerſalité tous les caracteres qui ſe rencontrent dans celui de Conſtance. Les trois Annaliſtes de l'Egliſe, Raynauld, Bzovius, & Henri Sponde, tous trois continuateurs de Baronius, ont cela de commun, que juſques au Concile de Piſe ils tiennent tous pour l'élection d'Urbain VI & de ſes Succeſſeurs, ſans mettre en ligne de compte Clement VII & Benoît XIII; mais au Concile de Piſe ils ſe partagent, Raynauld, qui étoit Vénitien, ne reconnoît point l'autorité de ce Concile, quoiqu'il en faſſe l'Hiſtoire, & ſans faire mention d'Alexandre V. créé dans ce Concile, ni de Jean XXIII ſon Succeſſeur, il tient toujours pour Gregoire XII ſon Compétiteur juſqu'à l'abdication du Pontificat que fit celui-ci au Concile de Conſtance le 4. de Juillet 1415. Bzovius & Sponde reconnoiſſent au contraire le Concile de Piſe, & en conſéquence tiennent pour Jean XXIII juſqu'à ſa dépoſition prononcée au Concile de Conſtance le 29 Mai 1415. Aujourd'hui, dit M. Lenfant, le Concile de Piſe eſt

regardé comme un Concile général, par toute l'Europe, à la réserve de l'Italie qui ne l'admet point pour tel; parceque, dit-il, la procédure fut toute opposée à la Théologie des Ultramontains. Il cite ensuite en faveur de l'Oecuménicité de ce Concile le P. Noël Alexandre qui a fait une dissertation exprès pour la prouver, & pour répondre aux objections de ceux qui ont prétendu le contraire. M. Lenfant appuye d'autant plus sur l'autorité du P. Alexandre, qu'il le regarde comme un Auteur qui tient le milieu entre les Théologiens Ultramontains, & les autres Théologiens de la Communion Romaine, car, dit-il, si d'un côté, c'est un Théologien de l'Eglise Gallicane, de l'autre il étoit Moine d'un Ordre fort attaché au Siége de Rome, & il s'est vigoureusement défendu contre ceux qui l'ont accusé d'avoir fait injustice à ce Siége dans son Histoire. M. Lenfant donne dans sa Preface l'abregé de cette dissertation. Nous y renvoyons le Lecteur, s'il n'aime mieux voir la dissertation même dans les œuvres du P. Alexandre. Nôtre Historien remarque au

ſujet des trois Annaliſtes de l'Egliſe Raynauld, Bzovius, & Sponde, que quelque embarras qu'il y ait à démêler la verité au travers des contrariétez où les jette quelquefois leur prévention pour le parti que chacun d'eux a ſuivi, on en tire du moins cet avantage, que chacun, en défendant ſon ſentiment apprend pluſieurs particularitez qui ſervent à éclaircir & à enrichir l'Hiſtoire, & produit des piéces importantes pour l'inſtruction de l'affaire.

Quoique ces trois Annaliſtes ſoient d'un grand ſecours dans la matiere préſente, M. Lenfant ne s'y eſt pourtant pas borné. Il a feüilleté de plus, & examiné avec grand ſoin tout ce qu'en ont dit les Écrivains contemporains & les modernes; & comme c'eſt chez eux qu'il prend les preuves de ſon Hiſtoire, il rend compte dans ſa Préface de la créance que méritent ſelon lui les principaux de ces differens Ècrivains, mettant chaque Nation à part.

A l'égard des Italiens il nomme Leonard Arétin, Pogge Florentin, Blondo Flavio, St. Antonin Archevê-

que de Florence, Philippe de Bergame, & Platine. De ces ſix les trois premiers ont pû voir preſque tout le Schiſme depuis le commencement juſqu'à la fin, & ont même été témoins oculaires de la plus part des événements. St. Antonin dont la Chronique va juſqu'à 1459, où elle finit, fut auſſi ſpectateur de la plus grande partie des événemens du Schiſme. M. Lenfant rend juſtice au mérite de cette Chronique, en diſant qu'elle lui a paru mériter autant d'attention qu'aucune de ces tems-là, ſur tout par rapport aux matieres qu'il avoit à traiter.

A l'égard de Platine Auteur décrié chez bien des gens, pour avoir parlé trop librement de pluſieurs Papes, M. Lenfant entreprend ſon Apologie. Il convient que cet Hiſtorien ne doit point en être crû ſur le chap. de Paul II qui lui avoit fait ſouffrir par deux fois les rigueurs de la priſon, & une fois celle de la queſtion; mais il prétend qu'il n'y a nulle équité à en tirer une conſéquence par rapport à ſes autres vies, qu'il n'y a point d'apparence que pour ſe venger d'un ſeul Pape qui

l'avoit maltraité, il ait voulu médire de tant d'autres, lui sur tout qui a toujours été fort attaché à la Cour de Rome & au S. Siége, dont il porte les droits aussi haut qu'aucun Auteur Ultramontain, & qui n'écrivit les vies des Papes que par l'ordre de Sixte IV à qui il les dédia. M. Lenfant remarque encore qu'Onuphre lui-même qui a si mal parlé de Platine prétend qu'il a suivi pide à pied les Historiens qui avoient écrit les vies des Papes avant lui. Il ajoute que Volaterran lui donne entr'autres éloges, celui d'avoir été éloigné du mensonge; que Marc Antoine Sabellicus fait profession de la suivre dans l'Histoire des Papes, & que Paul Jove lui donne la plus grande loüange qu'on puisse donner à un Historien, qui est d'être incorruptible. M. Lenfant avertit au sujet de Platine, que les plus anciennes Editions de cet Auteur sont les plus fidéles, surtout la premiere de Cologne en 1479. & qu'Onuphre qui a continué Platine depuis Paul II jusqu'à Clément VII a rétranché beaucoup de choses dans cet Auteur.

Entre les Ecrivains François contemporains que M. Lenfant a conſultez il nomme d'abord le Cardinal Pierre d'Ailly, Jean Gerſon, & Nicolas de Clemangis ; il rend compte des écrits, de la fortune & du caractére de tous les trois, & s'y étend d'autant plus, ſur tout par rapport au dernier, qu'il y a, dit-il, ſur leur ſujet des particularités perſonnelles fort conſidérables qui ne pouvoient guéres entrer commodement dans l'Hiſtoire générale, quoiqu'elles lui appartiennent de droit.

A ces trois Ecrivains il a joint. 1° l'Hiſtoire de Jean Froiſſard. 2° celle de Charle VI par l'Auteur Anonyme qu'on croit être Benoît Gentien l'un des plus célébres Religieux de l'Abbaye de St. Denis en ce tems-là, & que M. le Laboureur a traduit de Latin en François. 3° l'Hiſtoire écrite par Jean Juvénal des Urſins. 4° Enguerrand de Monſtrelet. M. Lenfant fait le caractere de chacun de ces Hiſtoriens, & établit ſur de bons principes de critique le plus ou moins de créance qu'ils peuvent mériter.

Pour les Hiſtoriens Allemands con-

temporains il n'y a que Theodore de Niem qui ait fait une Hiſtoire ſuivie du Schiſme & du Concile de Piſe. Jean Aventin connu par ſes Annales de Baviére ne peut pas être regardé abſolument comme contemporain, n'étant né qu'environ cinquante ans après l'extinction du Schiſme, c'eſt-à-dire, en 1466. mais comme cet Auteur a mêlé dans ſes Annales de Baviére l'Hiſtoire de toute l'Allemagne, M. Lenfant s'en eſt ſervi très-avantageuſement pour ſon Hiſtoire du Concile de Piſe.

Thomas Valſingham, Richard Ullerſton, & quelques autres moins conſidérables ſont les Auteurs contemporains Anglois auſquels M. Lenfant a le plus déferé; il dit des uns & des autres des choſes fort curieuſes dans ſa Préface où nous renvoyons le Lecteur, pour ne point trop nous étendre ſur ces détails.

Tous ces Auteurs contemporains, entre leſquels M. Lenfant n'en cite point d'Eſpagnols, parce qu'il ne s'en eſt point trouvé, doivent être regardez à la vérité, comme les ſources de l'Hiſtoire, & les témoins les plus ſûrs

des événemens qui en font la matiére ; mais cependant M. Lenfant rend cette justice aux Ecrivains modernes, qu'ils ont mis les faits dans un plus grand jour que n'ont fait la pluspart des Auteurs contemporains ; & qu'ils ont ramassé & rassemblé beaucoup de choses dispersez en différens Auteurs : ce qui lui fait dire qu'un Historien doit toujours les avoir devant les yeux, non pour se reposer sur leur autorité, mais pour s'en servir comme de guides. Entre ces modernes ceux dont il dit avoir tiré le plus de lumieres sont l'illustre Pierre Dupuy dans son Histoire Générale du Schisme qui a été en l'Eglise depuis l'an 1378 jusqu'en l'an 1428 ; Loüis Maimbourg dans son Histoire du grand Schisme d'Occident. Etienne Baluze dans ses sçavantes notes sur les vies des Papes d'Avignon qu'il a recüeillies, & Cesar Egasse du Boulay dans le IV^e^ & le V^e^ Tome de l'Histoire de l'Université de Paris. M. Lenfant remarque à l'égard de cet Auteur, que quoi qu'il n'ait écrit que bien avant dans le dixseptiéme siécle, on peut cependant le considérer comme contemporain à l'égard de ces deux

Tomes, en ce qu'il n'y avance rien qui ne ſoit tiré d'Auteur contemporains, ou des Regiſtres de l'Univerſité, ou de pluſieurs autres Actes & documents originaux.

M. Lenfant joint à ces Ecrivains modernes M. Bourgeois du Chaſtenet Auteur de la nouvelle Hiſtoire du Concile de Conſtance; & parle même avec eſtime de ſon Hiſtoire; ce qui eſt d'autant plus loüable en lui, qu'ayant écrit & publié le premier l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, il ne devoit pas naturellement ſçavoir bon gré à un Auteur qui avoit voulu le doubler en publiant une nouvelle Hiſtoire de ce même Concile; cependant il ne fait point difficulté de reconnoître que, quoique la plus part des piéces rapportées par M. Bourgeois du Chaſtenet eûſſent déja été imprimées en divers ouvrages, il en a trouvé quelques-unes dans ſon recüeil, ou nouvelles, ou du moins qui lui étoient inconnuës, & quelques autres plus completes qu'elles n'étoient ailleurs: Il avoüe s'en être ſervi utilement, & qu'on doit ſçavoir gré à l'Auteur de les avoir raſſemblées.

Aux ſecours que M. Lenfant à tirez de ces Auteurs tant contemporains que modernes il a joint celui des Actes publics ſuivants. 1° le VII. & VIII. Tome des Actes publics d'Angleterre que M. Thomas Rymer Hiſtoriographe de la feuë Reine Anne a mis au jour par ordre de cette Princeſſe. 2° les Actes du Concile de Piſe rapportez dans le VI. Tome du *Spicilegium* de D. Luc d'Achery, & qui ſont les plus complets qui ayent paru. 3° les actes du même Concile tirez des Manuſcrits de Vienne, de Volfembutel, de Cell, & d'Helmſtadt, où ſe trouvent bien des éclairciſſemens & bien des particularitez qui regardent ce Concile. 4° pluſieurs piéces manuſcrites dont M. Lenfant ſe declare redevable à la générofité de M. le Docteur Conrad d'Uffembach Sénateur de Francfort ſur le Meyn, qui lui en a fourni des Copies bien collationnées.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur ces préliminaires de l'Hiſtoire du Concile de Piſe, & nous avons crû qu'il étoit à propos de le faire, parceque rien n'eſt plus propre à donner du poids à une Hiſtoire, que de bien éta-

blir l'autorité des témoins qui dépoſent des faits, & l'authenticité des Actes qui en aſſûrent, & en conſacrent, pour ainſi dire, la vérité. Il eſt tems de venir à l'Hiſtoire même qui comprend dans ſes deux Tomes ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans l'Egliſe depuis l'an 1378. auquel commença le Schiſme, juſqu'à 1414 que commença le Concile de Conſtance.

Sans nous arrêter à ce que dit l'Hiſtorien, comme bon Proteſtant, de l'ambition des Papes, & de leurs prétenduës uſurpations, qu'il veut avoir été la ſource de la plus part de Schiſmes, deſquels il ne s'agit point ici, nous nous en tiendrons à ce qu'il dit lui-même de la véritable cauſe du grand Schiſme d'Occident, qu'il attribuë à la longue réſidence des Papes à Avignon; quoiqu'il ſoit vrai de dire que cette réſidence n'y a donné occaſion qu'indirectement; puiſqu'il n'y eut point de Schiſme dans l'Egliſe, tant que les Papes ſiégerent à Avignon; & que ce ne fut au contraire que le retour de Gregoire XI à Rome qui y donna occaſion. Il le prévit bien

lui-même peu avant sa mort, & se repentit au rapport de Gerson cité par M. Lenfant, d'avoir, par déférence pour les visions de certaines personnes, pris un parti, *qui alloit donner lieu à un Schisme après sa mort, si Dieu n'y mettoit la main*; c'est-à-dire, d'avoir quitté Avignon pour retourner à Rome.

En effet Gregoire XI. étant mort, les Romains qui craignoient que si on faisoit élection d'un François, le nouveau Pape ne quittât Rome avec toute sa Cour, pour retourner à Avignon, menacerent des derniers excès les Cardinaux assemblez dans le Conclave, s'ils n'élisoient un Romain, ou du moins un Italien. Ce furent ces menaces qui les déterminerent, dans le petit nombre qu'il y avoit de Cardinaux Italiens, à prendre un sujet hors du Sacré College, & à donner leurs voix pour le Pontificat à *Berthelemi de Prignano* Archevêque de Bari, & originaire de Naples, qui prit le nom d'Urbain VI.

M. Lenfant s'étend fort sur cette élection, il rapporte tout ce qu'en ont écrit les Historiens contemporains de

différentes Nations, & conclut que, *quoique ces Historiens different en quelques circonstances, & qu'ils s'expriment avec plus ou moins de force ou de clarté, selon le parti qu'ils avoient pris, ils conviennent pourtant quant au fonds à donner à l'élection d'Urbain VI. ces deux caracteres, l'un d'avoir été forcée, l'autre de n'avoir été que provisionnelle.*

Mais d'un autre côté, si l'on a égard à la Lettre que les seize Cardinaux qui avoient fait l'élection, écrivirent en commun aux autres qui étoient restez à Avignon, on verra que les Historiens & les Cardinaux se trouvent diamétralement opposez dans le recit de ce fait; car, selon les Historiens, jamais élection ne fut plus irréguliere, & selon les Cardinaux, à en juger par leur Lettre, jamais élection ne fut plus Canonique. Mais les événemens postérieurs dévéloperent ce problême, comme on le va voir par la suite de l'Histoire.

L'élection se fit le 8e d'Avril de l'année 1378 par les Cardinaux assemblez en Conclave au nombre de seize. Le Pape fut installé le lendemain sur le

throne Pontifical & couronné le jour de Pâques suivant. Cette élection fut annoncée dans tout le monde Chrétien & y fut tenuë pour légitime durant deux ou trois mois ; car quoique le Cardinal d'*Aigrefeüille* eût écrit au Roi de France, de ne faire aucun fond sur ce qu'écriroient les Cardinaux pendant qu'ils seroient à Rome, parce qu'ils y étoient dans une entiere contrainte de la part du Peuple Romain ; cette contrainte même, dont on ne se doutoit pas, les obligeoit à s'expliquer dans leurs Lettres d'une maniere qui ne laissât aucun scrupule sur la Canonicité de l'élection.

Il est fort vrai-semblable, selon le témoignage des Historiens, que quelque apparence d'irrégularité & de violence qu'il y eût eu dans cette élection, elle auroit subsisté sans contradiction, si Urbain VI eût eu plus de ménagement pour les Cardinaux, & plus de modération en général dans toute sa conduite au commencement d'un Pontificat, où de la maniere qu'il y étoit parvenu, il ne devoit pas se croire hors de toute atteinte. Mais il le prit sur un ton si haut & si sévere

dès le lendemain de son couronnement à l'égard des Cardinaux mêmes qu'il accusa de Simonie & d'autres crimes en plein Consistoire, qu'il les mit dans la nécessité d'employer pour le détrôner, les moyens que le trouble, la violence, & les irrégularitez qui avoient accompagné son élection, ne leur fournissoient que trop abondamment. La maniere dont le Cardinal d'Amiens le traita dans un des premiers Consistoires montre assez que ce Cardinal ne le tenoit pas pour Pape incontestable ; & qu'il se croioit en droit de ne le regarder que comme Archevêque de Bari ; car se sentant picqué personnellement par un reproche qu'Urbain VI faisoit aux Cardinaux en général, il dit au Pape avec un geste menaçant ; *comme Archevêque de Bari, tu en as menti.*

Les Cardinaux ayant donc pris secretement entre eux la résolution d'élire un autre Pape, songerent à sortir hors de Rome où ce dessein ne pouvoit s'éxécuter ; & sous prétexte des grandes chaleurs ils obtinrent du Pape la permission de se retirer à la Campagne. Ils se rendirent à Anagnie, ville

de l'Etat Ecclesiastique, les uns après les autres, vers le mois de Juin, quelques-uns même disent dès le mois de May; sans que le Pape soupçonnât aucun mauvais dessein de leur part, jusqu'à l'évasion clandestine du Cardinal *de Cros* Camerlingue; qui emporta avec lui la Thiare, & les autres ornements Pontificaux qui étoient sous sa garde. Le Pape qui sçût qu'il s'étoit retiré à Anagnie avec les autres Cardinaux les somma de le remettre entre ses mains; & le refus qu'ils en firent ayant augmenté ses allarmes, il se rendit à Tivoli avec le peu de Cardinaux qui étoient restez avec lui, & cela dans le dessein de veiller de plus près sur la conduite des Cardinaux rebélles.

Il y eut d'abord quelques Conférences entre eux tant à Anagnie qu'à Tivoli, pour moyenner un accommodement. Othon même Duc de Brunswick mari de Jeanne Reine de Naples & de Sicile, tout mal satisfait qu'il étoit du Pape, ne laissa pas de s'entremettre pour le reconcilier avec les Cardinaux; mais les Cardinaux retirez à Anagnie voyant qu'on ne

cherchoit qu'à les amuser, leverent le masque par une Lettre qn'ils écrivirent à Urbain VI. où bien loin de le reconnoître pour Pape, comme ils faisoient auparavant, ils le traitent d'*Apostat*, d'*excommunié*, d'*Antechrist*, d'*Usurpateur*, & de *destructeur de la Chrétienté*. Cette Lettre renferme cinq articles par lesquels ils lui déclaroient: 1° qu'ils ne l'avoient élû que parce qu'on les avoit forcez à le faire précipitamment, & contre leur gré, & uniquement pour éviter la mort comme ils avoient protesté entre eux & en public. 2° Qu'ils ne l'avoient choisi que parce qu'ils avoient présumé qu'ayant été témoin lui-même de la violence qu'on leur avoit faite, il n'auroit pas assez peu de conscience pour se prévaloir d'une pareille élection. 3° Ils lui reprochent que cependant emporté par son ambition, non-seulement il l'avoit acceptée, mais encore il avoit forcé les Cardinaux à le mettre sur le thrône, & s'étoit porté pour vrai Pape. 4° A ces causes ils le déclarent *Intrus* & anathématisé. 5° Ils l'exhortent à rentrer en lui-même, & à laisser libre

& vacant un Siége qu'il occupe sans aucun tître. Ils publierent en même tems un Manifeste où ils exposoient en détail tout ce qui s'étoit passé dans l'élection, pour en démontrer la violence, & conséquemment la nullité.

Ce manifeste fut envoyé par les Cardinaux François aux quatre Cardinaux Italiens pour le communiquer à Urbain avec qui ceux-ci étoient à Tivoli. Mais de ces quatre Cardinuax il y en eut trois qui voyant l'obstination d'Urbain, l'abandonnerent & se retirerent près de Palestrine dans la Campagne de Rome, pour être plus à portée de s'aboucher avec les Cardinaux François qui étoient à Anagnie. Ces trois Cardinaux Italiens étoient les Cardinaux de *Florence*, de *Milan*, & des *Ursins*.

Après avoir rompu d'une maniere si éclatante avec Urbain, ils prirent des mesures pour faire un autre Pape, & s'étant retirez à Fondi pour y être plus en sûreté sous la protection de la Reine de Naples, ils travaillerent à attirer à leur parti les trois Cardinaux Italiens qui avoient quitté Urbain. Monsieur Lenfant les accuse sur le té-

moignage du seul *Theodoric de Niem*, d'avoir usé en cela de supercherie, en leur écrivant à chacun en particulier pour leur promettre le Pontificat.

Quoiqu'il en soit, les Cardinaux Italiens étant venus joindre les autres à *Fondi*, l'élection se fit le 20^{e} Septembre 1378, & elle tomba sur *Robert Cardinal de Genève*, qu'on crut devoir élire. 1°. Parce que n'étant ni François ni Italien, il devoit être moins suspect aux deux partis. 2°. Parce qu'étant homme de cœur & de résolution & allié d'ailleurs avec les meilleures Maisons de l'Europe, il se trouvoit plus en état qu'aucun autre, de se soutenir contre son Concurrent, *Niem* cité par M. Lenfant prétend que les trois Cardinaux Italiens furent si picquez d'avoir été la dupe des François, qu'après l'élection du Cardinal de Genève qui prit le nom de Clement VII. ils retournerent au même Château où ils s'étoient retirez auparavant. le Château appartenoit au Cardinal des Ursins qui y mourut bien-tôt après sans qu'on puisse sçavoir dans quelle obédience. Quelques relations Françoises portent qu'à la verité ces trois

Cardinaux Italiens ne donnerent point leur voix à Robert, mais qu'ils ne contredirent point non plus son élection. Ce qu'il y a de certain, ajoûte Monsieur Lenfant, qui cite sur cela le Tome VI. du *Spicilegium*, c'est que quelques années après, le Cardinal de Milan, l'un de ces trois Cardinaux Italiens déclara au lit de la mort en présence des Cardinaux de Florence & de Saint Ange, & de plusieurs autres Prélats, que l'élection d'Ubain VI. avoit été violente, & celle de *Clément VII.* très-canonique. Cette élection de *Clément* fut d'abord publiée dans toute l'Europe tant par des Lettres & des Manifestes que par les Legats qu'y envoya le nouveau Pape, qui ne se croyant pas en sûreté dans le Royaume de Naples, malgré la protection de la Reine, parce qu'Urbain y avoit un puissant parti, prit la résolution d'aller à Avignon où il fut Couronné par les Cardinaux que Gre- XI. y avoit laissez.

Voilà donc le Schisme formé & & établi par la création des deux Papes, mais il est vrai que les choses n'étoient pas égales pour l'étenduë des

deux obédiences; car *Urbain VI.* avoit pour lui presque tout le monde Chrétien à la réserve de la France où la neutralité avoit été résoluë dans un Concile National que Charles V. Roi de France avoit, non pas tenu, comme l'exprime Monsieur Lenfant, mais fait tenir à Paris. Le Roi avoit donné quatre mois aux Prélats & aux Universitez de son Royaume pour examiner le pour & le contre. *Clément* & *Urbain* eurent leurs Avocats dans les Assemblées qui se tinrent là-dessus, & les avis enfin se réünirent en faveur de *Clément VII.* contre *Urbain VI.* qui fut généralement déclaré *intrus.* Cet exemple fut à la vérité suivi par la Castille, mais seulement 9 ans après en 1387, & plus tard encore dans les Royaumes d'Arragon & de Navarre.

Monsieur Lenfant après avoir rapporté de quelle maniere le Schisme se forma, rend compte des mauvais effets qu'il produisit par la mauvaise conduite que tinrent les deux Papes chacun dans leur Obédience. *Urbain VI.* par son ambition & ses violences, & *Clément VII.* par ses exactions sous

le nom de Graces expectatives, de Réserves, & d'Annates, dont on prétend, dit l'Historien, qu'il fut inventeur. Delà il vient à la mort de Charles V Roi de France, à la Régence de Loüis Duc d'Anjou, au voyage de ce Prince en Italie, où, appellé par l'adoption de la Reine Jeanne, il alloit pour conquérir le Royame de Naples, dont Charles de Duras s'étoit emparé après avoir fait mourir la Reine. Il rapporte toutes les suites de cette révolution, La mort du Duc d'Anjou laquelle délivra Charles de Duras d'un dangereux Compétiteur. Il passe ensuite aux démêlez de ce Prince avec Urbain VI. qu'il fit même arrêter deux fois, la premiere à Averse, & la seconde à Naples. Ce fut peu après, qu'Urbain fit arrêter six de ses Cardinaux comme ayant conspiré contre lui; & qu'après leur avoir fait endurer toutes sortes de tourmens dans les différentes questions qu'ils essuyerent, il en fit mourir cinq à Genes où il s'étoit retiré; & il n'y eut que l'intercession très-vive de Richard Roi d'Angleterre qui arracha au dernier supplice le sixieme

nommé Adam *Eston* qui étoit Evêque de Londres. On doutoit alors avec beaucoup de raiſon, dit Monſieur Lenfant, qu'il fut permis à un Pape de faire mourir des Cardinaux, ni même qui que ce fût; ſans nulle forme de procès. *Mais*, ajoute-t'il, tous les Siécles trouveront étrange qu'un Pape fugitif ait oſé faire de telles exécutions dans le lieu de ſon azile. Cette conduite d'Urbain aliéna ſes plus affidez, & fut cauſe que deux de ſes Cardinaux quitterent ſon Obédience, & paſſerent à celle de Clément VII. près de qui ils ſe rendirent à Avignon. Le Parti de ce Pape fut encore fortifié par la déſertion de Boulogne & de pluſieurs autres Villes d'Italie qui ſe déclarerent pour lui à l'exemple de Boulogne dont le ſuffrage étoit alors d'un très-grand poids.

Cependant le Schiſme continuoit toûjours, & les maux dont il étoit l'unique cauſe ne faiſoient qu'augmenter. Les Concurens non contens de ſe foudroyer l'un l'autre par des Anathémes réciproques & ſouvent réïterez déſoloient l'Europe & ſur tout l'Italie avec leurs armées & celles de leurs

Partiſans. Ce n'étoit par tout que trahiſons, empriſonnemens, brigandages, & aſſaſſinats. La grande difficulté étoit de trouver un remede à tant de maux en procurant la paix de l'Egliſe. On en propoſoit trois moyens différens qui étoient, ou que l'un cédat à l'autre, ou qu'on diſcutât lequel, des deux avoit meilleur droit, ou que tous deux cédaſſent pour donner lieu d'en élire un troiſieme qui fût reconnu de toute l'Egliſe. L'Univerſité de Paris opinoit pour ce dernier expédient, & le fit propoſer aux deux Papes. *Clément* ſe ſoumettoit à l'autorité d'un Concile Œcumenique, & offroit de céder ſi l'Egliſe le jugeoit à propos; mais *Urbain* refuſoit abſolument d'y entendre, diſant qu'il ne vouloit point mettre ſon droit en compromis.

La mort de ce dernier qui mourut à Rome ſur la fin de 1389, non ſans quelque ſoupçon de poiſon, ouvroit un moyen de pacification, ſoit en réüniſſant les deux Obédiences à Clément VII, ſoit en obligeant celui-ci de céder, afin qu'on pût élire un nouveau Pape qui fût reconnu de tout le

monde; mais la précipitation des Cardinaux de l'Obédience d'*Urbain*, qui élûrent un Successeur peu après sa mort, rendit inutiles tous les mouvemens qu'on s'étoit donnez pour la réünion. Ce Successeur fut le Cardinal Pierre de Thomacelli, qui prit le nom de Boniface IX.

Trois ans après son élection, c'est-à-dire, en 1392. deux Chartreux animez d'un zele particulier pour la réünion de l'Eglise l'allerent trouver à Rome, & tirerent de lui une Bulle très-forte au Roi de France à ce sujet. Ces deux Chartreux vinrent en France pour apporter cette Bulle au Roi; mais ayant voulu passer par Avignon pour tâcher de faire entrer Clément VII. dans les mêmes sentimens, celui-ci, de concert avec le Duc de Berry Oncle du Roi, & fort devoüé à ce Pape, les fit arrêter prisonniers dans la Chartreuse, où on les enferma, & on leur fit inutilement mille violences pour tirer d'entre leurs mains la Bulle de boniface.

L'Université de Paris toûjours zélée pour la réünion ayant appris leur détention fit agir le Roi, qui se plai-

gnant à Clément VII. de ce qu'on avoit violé le droit des gens en arrêtant les deux Chartreux qui lui étoient envoyez, l'obligea à les remettre en liberté. Clément leur permit donc de continuer leur voyage vers le Roi; mais pour empêcher l'effet de leur commission, il les fit suivre par *un grand chicanneur qu'on appelloit le Sac & le Repertoire des Loix, moitié par l'excellence, moitié par l'importunité de son sçavoir.*

Les Chartreux arriverent à Paris dans le tems que le Roi fut attaqué pour la premiere fois de cette étrange maladie d'aliénation d'esprit, qui eut tant d'influence dans l'affaire du Schisme, par l'abus qu'on faisoit quelquefois de son autorité durant ces accès de foiblesse : c'est ce qui fit qu'ils ne purent avoir audience que plus de trois mois après leur arrivée. Mais cette tentative n'eut point de suite; Boniface changea d'avis l'année suivante, & ne voulut écouter d'autre voye de reünion, que de le reconnoître & d'obliger Clément à céder.

Cependant les Rois de France & d'Angleterre, qui étoient en guerre

étant convenus d'une Trêve, l'Université profita de ce calme pour travailler à l'affaire de la réünion ; & s'étant assemblée avec la permission du Roi, elle conclut à l'une de ces trois voyes, ou la cession des deux Concurrens, voye qu'on jugeoit la plus sûre, ou le compromis entre les mains d'Arbitres, ou un Concile général. Mais ses bonnes intentions furent traversées & par le Duc de Berry, partial déclaré pour Clément, & qui abusoit de la maladie du Roi pour favoriser ce Pape ; & par les intrigues du Cardinal *Pierre de Lune* Légat de Clément. Elle ne laissa pas d'écrire au Pape une Lettre très-vigoureuse où elle lui notifioit les trois voyes d'accommodement, le pressant d'en choisir un des trois incessamment ; & lui faisoit des plaintes très-fortes contre son Légat. Le Pape traita cette Lettre de *pernicieuse & d'empoisonnée*, c'est toute la réponse qu'en eurent ceux qui en étoient les porteurs ; mais ayant sçû que les Cardinaux d'Avigon, à qui l'Université avoit aussi écrit, approuvoient ce qu'elle proposoit, il en conçût un tel dépit, qu'il

en mourut peu de tems après, le 16^e^. de Septembre 1394.

L'Université de Paris ayant appris cette mort, pressa le Roi d'empêcher qu'on ne fît d'Election avant qu'on eût pris des mesures pour l'extinction du Schisme ; mais quand les Lettres du Roi arriverent à Avignon, l'élection étoit déja faite en la personne du Cardinal *Pierre de la Lune* qui prit le nom de Benoît XIII. Les Cardinaux avant que de procéder à l'élection avoient pris la précaution de faire jurer chaque Cardinal, que s'il étoit élû, il employeroit sincerement & de tout son pouvoir, tous les moyens & toutes les voyes d'union, jusqu'à la voye de *cession* inclusivement, si la plus grande partie des Cardinaux le jugeoit expédient pour le bien de l'Eglise & de l'union. La formule de cet Acte est ici rapportée tout au long. Benoît ne se contenta pas d'avoit signé cet engagement avec les autres Cardinaux, lorsqu'il n'étoit encore que Cardinal ; mais il fit encore le même serment étant élû Pape, & renouvella les mêmes protestations dans toutes les Lettres qu'il écrivit

en Europe pour notifier ſon élection,

C'eſt par cette élection que Monſieur Lenfant finit proprement ſon premier Livre, car pour le Traité de Nicolas de Clémangis ſur l'état corrompu de l'Egliſe, dont cet Hiſtorien nous donne l'analyſe, nous le regardons comme hors d'œuvre, terminons le préſent Extrait qui eſt déja aſſez long, par ce premier Livre, remettant au mois prochain à donner les deux autres qui compoſent la premiere partie de cette Hiſtoire du Concile de Piſe.

ARTICLE XCIX.

INVITATIO AD OBSERVAtiones Meteorologicas communi concilio inſtituendas Londini. *Invitation à faire de concert des obſervations Meteorologiques, brochure.*

C'eſt Monſieur le Docteur Jurin Secretaire de la Societé Royale de Londres qui invite ici tous les Sçavans à obſerver de concert, dans les divers Païs où ils ſe trouvent répan-

dus, les divers tempéramens & les variations de l'air avec tous les accidens de froid & de chaud, de pluye & de beau tems, de pesanteur & de legereté qui arrivent d'un jour & souvent d'une heure à l'autre. On voit assez l'importance de ces observations pour la perfection de la Physique, de l'Histoire naturelle, de la Mécanique même, de l'Agriculture, & de tous les Arts, & sur tout pour celle de la Médecine. Car notre propre tempérament, & les variations qui y arrivent, principalement au tems de la maladie, sont liées de très-près à la constitution & aux divers Phénomenes de l'air. C'est dommage que les Physiciens plus amateurs du merveilleux que du vrai, s'amusent à des expériences recherchées, rares, & artificielles qui sont leur Ouvrage, & qu'ils négligent les observations ordinaires, simples & faciles qui ont pour unique objet l'ouvrage de la nature,

Le Docteur Jurin, le Docteur Wodward, & quelques autres pourront ramener peu à peu l'Angleterre à une Philosophie moins guindée, & plus

naturelle que celle que des Prismes, & des miroirs, des alembics & des machines sans nombre, la Géometrie la plus composée, l'Algebre la plus abstraite rendent plus merveilleuse que solide & utile. Ce ne sont pas les expériences qui nous manquent pour être Philosophes; ce sont les observations. Encore même ne laissoit-il pas d'y en avoir beaucoup de recueillies par divers Auteurs, lesquelles n'ont besoin que d'être un peu rédigées en corps de systême après avoir été vérifiées par de nouveaux Observateurs, supposé qu'elles en ayent besoin.

Et voilà à quoi vise Monsieur Jurin, en invitant tous les Sçavans à observer de concert, & à lui communiquer leurs observations, dont en particulier il prétend composer une *Aërographie* complette. Il n'y a qu'une condition qu'on est bien convaincu que M. Jurin se propose d'observer religieusement, mais pour laquelle la plûpart des Observateurs demanderont, peut-être, avec beaucoup de scrupule, des cautions & presque des ôtages; & sans laquelle tout ce commerce ne sçauroit subsister, ni même s'établir; c'est

que chacun ſoit aſſûré du fruit & de la gloire de ſon travail: car l'expérience du paſſé rend ſouvent précautionné pour l'avenir. Le mieux ſeroit que tout ce corps d'Obſervateurs réünis ſous un illuſtre Chef vouluſſent bien ſe regarder comme une même Nation répanduë dans les diverſes parties de la Terre pour contempler la nature dans tous ſes divers points de vûë: c'eſt déja quelque choſe qu'en Angleterre on veüille bien inviter toutes les autres Nations à entrer en commerce de Philoſophie, & conſentir que nous ayons auſſi des yeux pour faire des expériences, & obſerver la nature: cette premiere démarche dont Monſieur Jurin a toute la gloire, doit inſpirer toute la confiance néceſſaire au nouveau commerce qu'il propoſe.

Je prie donc les Phyſiciens Obſerſervateurs de marquer tous les jours ou plus ſouvent dans un Journal les hauteurs du Barometre & du Thermometre, les vents avec toutes leurs circonſtances, les nuages avec toutes les apparences du Ciel, la quantité de pluye & de neige,& ſur tout les avant-coureurs, les progrès, & en quelque

ſorte tous les degrez nuancez d'un orage, ou de tel autre Phénomene extraordinaire. Il ſouhaite auſſi qu'on ſe ſerve de Thermometres & de Barometres faits ſur le modéle qu'il propoſe, ou qu'au moins on donne la deſcription de ceux dont on ſe ſera ſervi ; & tout le détail des obſervations qu'on voudra bien lui communiquer. Il propoſe auſſi une maniere de Journal uniforme, afin qu'on puiſſe comparer plus facilement les obſervations de divers Païs : il voudroit même que tous les Obſervateurs dans leur maniere de compter le tems ſe reduiſiſſent au *ſtile Julien ancien* ; mais peut-être ſeroit-il plus raiſonnable qu'il ſe réduiſit lui-même au *ſtile Gregorien* qui eſt le plus uſité dans le monde. Voilà la forme qu'il propoſe.

FORME DU JOURNAL.

Jour. heure 1723. ſt. an.	Haut. du Barom.	Haut. du Thermo. du	Vents.	Saiſon	Pluye. Sa quantité.
Nov.	Doits. fr. dec.	Dég. fr. dec.			Doits. fr. dec.
1. 8. av. m.	29. 75.	49. 6.	S. ou. 1.	Ciel couvert pluyes interrompuës.	0. 035.
4. ap. m.	29. 56.	47. 3.	S. ou. 2.	Alternativement couvert & dec.	0. 045.
2. 7½ av. m.	29. 24.	48. 5.	S. 1.	Pluye contin.	0. 725.
3. 9. av. m.	29. 95.	49. 7.	N. 1.	Serain.	0. 032.
&c.	&c.	&c.	&c.	&c.	&c.

Aërographiæ Helvetiæ pars 2ª. Tiguri. 1725. in 4°. pp. 24. Seconde partie de l'Aërographie Helvetique.

Monsieur Scheuczer connu par un grand nombre de Sçavans Ouvrages est Auteur de cette *Aërographie* de la Suisse, dont c'est ici la seconde partie. Comme c'est le bien public & en particulier celui de sa Patrie qui dirige tous les travaux de ce célébre Auteur, il a dès le commencement rapporté cet ouvrage à la conservation & au rétablissement de la santé de ses Compatriotes : en quoi il s'est montré aussi habile Physicien que sage Medecin. Puisqu'il y a une liaison si étroite entre le tempérament de l'air & la santé de ceux qui le respirent qu'on peut dire que de tous les Thermometres imaginez pour connoître les variations de l'Atmosphere où nous vivons, Il n'en est pas de plus précis ni de plus sûr que la disposition actuelle & habituelle de nos corps & de notre tempérament, sauf les variations que nos caprices ne laissent pas

d'y introduire; chose à quoi on ne fait pas assez d'attention.

Le point particulier que Monsieur Scheuczer avoit le plus en vûë dans la premiere partie de son *Aerographie*; c'est une maladie appellée *Nostalgie* à laquelle on prétend que les Suisses seuls sont sujets, lorsqu'ils quittent leurs montagnes pour se répandre dans les diverses plaines de l'Europe. Cette maladie paroît cependant assez ressembler à ce que nous appellons *la maladie du Païs*, à laquelle plusieurs François, & même plusieurs de toutes les Nations paroissent aussi sujettes que les Suisses. Quoiqu'il en soit, Monsieur Scheuczer ayant attribué la *Nostalgie* des Suisses, à la legereté & à la pureté de l'air qu'ils ont habitude de respirer, ayant expliqué en Physicien la maniere dont un air plus pesant altere le tempérament, & prescrit en Medecin les remedes propres à le retablir, Monsieur Verzalia fut chargé par l'Académie des *Inquiets* établie à Bologne d'applaudir à cette premiere partie; & de proposer à l'Auteur d'assez fortes objections contre son systême d'*Aero-*

graphie Helvetique : c'eſt à ces objections que Monſieur Scheuczer répond ici d'une maniere à calmer l'inquiétude des plus rigides Phyſiciens.

Son ſyſtême, en deux mots, étoit que l'air renfermé dans le corps de ceux de ſa Nation, en équilibre avec un air extérieur aſſez rare & aſſez leger, ſe trouvoit dans des païs moins élevez, ſurchargé d'un air plus denſe & plus peſant, lequel comprimant & obſtruant les tuyaux capillaires rendoit la circulation lente & difficile, & cauſoit bien des ſymptomes fâcheux. A cela Monſieur *Verzalia* oppoſe que les étrangers tranſplantez en Suiſſe devroient éprouver autant d'altération dans leur tempérament par le changement d'un air peſant en un air leger que les Suiſſes en éprouvent par le changement d'un air leger en un air peſant, & il faut avoüer que ce Sçavant Italien ne manque pas d'expériences, d'obſervations, & de raiſonnemens pour fortifier ſon objection. On a obſervé que ceux qui traverſent des montagnes un peu plus hautes, y trouvent beaucoup de difficulté à reſpirer. Dans la machine du vuide

les animaux qu'on y enferme se trouvent aussi mal, soit qu'on raréfie, soit qu'on condense l'air qu'ils y respirent; enfin le raisonnement semble nous faire appercevoir un égal inconvénient, soit qu'un air plus pesant condense nos Vaisseaux, ou qu'un air plus leger leur permette de se dilater.

M. Scheuczer en habile homme avoit pressenti ces difficultez & avoit tâché de rassûrer les François, les Italiens, & les Anglois qui pourroient avoir envie de se transplanter en Suisse, en leur apprenant qu'il n'y avoit qu'à gagner pour eux au change d'un air crasse & pesant contre un air leger & pur. Mais Monsieur Verzalia ne convient point de cet avantage, & veut que les inconvéniens soient réciproques; il attaque même son Adversaire par ses propres armes, & lui objecte, que, comme selon lui, les Baleines & les autres poissons du Nord vivent peu dans nos Mers Meridionales à cause de la plus grande *rareté* & *legereté* de notre air, de même, &c. Il va même plus loin, & jusqu'à nier cet air naturel & comme paternel que Monsieur Scheuczer suppose incor-

poré dans notre ſubſtance, & il prétend que tous les jours cet air doit ſe renouveller en nous par le moyen de la reſpiration, & des alimens. Enfin il attaque juſqu'au remede que Monſieur Scheuczer preſcrit pour guérir la *Noſtalgie*, ſçavoir, l'uſage du nitre & de la poudre à canon; car quoique ces corps contiennent un air que le moindre feu dévelope & rend ſupérieur à la preſſion de l'air environnant, M. Verzalia doute que le nitre ou la poudre noyez dans les humeurs de nôtre corps puiſſent déveloper leur air contre l'air extérieur qui nous preſſe.

Telles ſont les objections d'un Adverſaire digne de Monſieur Scheuczer qui les rapporte avec tant de candeur, qu'on comprend bien qu'il n'eſt point embarraſſé pour y répondre. Voici en peu de mots comment il s'en acquitte. La pratique nous apprend, dit-il, que le corps humain s'accommode mieux d'un petit excès de la dilatation que d'un égal excès de compreſſion: cette pratique paroît tout à fait certaine; le paſſage du chaud au froid cauſe bien plus de mal que du froid au chaud, & ceux à qui l'hyver

crevasse les mains, ont leurs mains fort saines dans le tems de la plus grande chaleur. La raison qu'apporte Monsieur Scheuczer s'accorde fort bien avec la pratique; un peu plus de dilatation dans nos vaisseaux ne fait qu'aider à la circulation, au lieu qu'un peu plus de compression l'arrête; or il y a bien plus de maladies causées par le rallentissement que par une égale accélération de circulation. Pour l'expérience tirée de la machine du vuide elle ne prouve rien, un animal y passe tout à coup d'une extrémité de compression à une extrémité de dilatation; ce n'est pas le même dans le cas en question.

Rien n'est mieux que la maniere dont notre Auteur fait voir que l'air intérieur de nos corps à son tempérament propre qu'il conserve longtems malgré toutes les communications qu'il peut avoir avec l'air extérieur de l'Atmosphere. Car cette communication n'est jamais si grande que celle qui est entre l'air de deux païs voisins, lequel est constamment très-différent dans ces deux païs, & nommément plus dense dans l'un que dans

l'autre. L'air entre librement dans les grottes ſoûterraines & cependant il y eſt tout différent, de ce qu'il eſt ſur la ſurface de la terre, & il y eſt ſi différent, que jamais ces deux airs ne ſont en équilibre; temoin les grottes *Eoliennes*, qui attirent ſans ceſſe ou rejettent l'air. Notre corps eſt plein d'ouvertures par où il ſemble que l'air peut librement ſortir; mais quand on examine la choſe de près avec notre Auteur, cette liberté de ſortir n'eſt pas ſi grande qu'on le diroit bien, au moins pour ce qui regarde l'air qui eſt renfermé dans les membranes, dans les glandes, dans les cartilages, dans les os, dans mille détours de viſceres tortueux, & ſur tout celui qui eſt intimement mêlé avec les autres ſubſtances qui compoſent notre corps.

ARTICLE C.

Observations sur des Pierres trouvées dans les Reins ; faites par Pierre Hoin Maître Chirurgien à Dijon du mois de Mars 1725. envoyées à François Pigarçons Chirurgien à Paris.

LE Sieur Tenance Peintre à Dijon, âgé d'environ 26 ans, tomba du haut d'une échelle sur le pavé le 29 Mars 1725. le coup porta sur le lombe droit où il avoit déja reçû un coup de crosse de fusil, un mois auparavant. Le 13 du même mois de Mars je le saignai à l'occasion d'une grande douleur à la partie avec un tumeur très-douloureuse ; & tension au bas ventre. Je me contentai les jours suivants de réiterer la saignée de lui faire tenir le ventre libre ; & lui fis prendre de la Terebenthine : je lui fis prendre des tisannes & infusions vulneraires ; &, pour topique, je lui fis appliquer des fomentations anodines sur le ventre : la fiévre, qui survint le premier d'Avril, cessa le quatriéme,

& malgré les remedes ci-dessus, la douleur continua vivement jusqu'au dixiéme qu'il se sentit soulagé, & même la tumeur & la tension disparut. Le onziéme il se trouva très-foible, une toux seche survint; sa langue se noircit, & une fiévre lente se mit de la partie; ce qui me fit présumer & prédire une gangrenne au bas ventre. Il mourut le 13 à une heure du matin: je l'ouvris le même jour en présence de Mr. Bellerive Doyen des Chirurgiens de cette ville, nous trouvâmes l'Epiploon, les intestins, & le mesentere gangrenez, le foye un peu livide dans sa partie cave intérieure, & tous les autres viscéres du bas ventres bien constituez, à l'exception des Reins, qui étoient envéloppez chacun de la membrane adipeuse sans aucune atteinte d'aucune gangrénne; mais leur figure nous excita à les examiner avec toute l'attention que demande le fruit de nos recherches. C'étoit deux corps membraneux, semblables à une portion de l'intestin Colon de la longueur de 7 à 8 pouces, chacun composez de 5 ou 6 cellules remplies d'eau claire, & d'une saveur modéré-

ment ſalée. Dans chacune des chambres nous trouvâmes des Pierres de différentes groſſeur, & figures; entr'autres une dans le Rein droit, groſſe comme le poulce, & longue de deux travers de doigt, & du poids de 3. gros couverte comme toutes les autres d'une craſſe tartareuſe ſemblable à de la lie de vin rouge. Il y en avoit trois autres, ſçavoir une dans le même Rein, & deux dans le gauche, de moitié moins groſſes que la premiere: & enſuite plus de 18. ou 20. petites Pierres Angulaires luiſantes & noires comme du Jayet; parmi leſquelles il y en avoit trois ou quatre qui avoient chacune cinq cornes comme les Tribules aquatiques ou chataignes, d'une conſiſtance friable, de ſorte qu'on les réduiſit dans les doigts en une poudre reſſemblante à du ſang deſſéché.

Il n'eſt pas étonnant de trouver des Pierres dans les Reins; mais je crois qu'il eſt rare de trouver un ſujet chargé de ces corps étrangers, ſans avoir jamais eu ſuppreſſion d'urine, ni difficulté d'uriner; celui-ci n'a eu aucun de ces accidens en ſa vie; tous les ſymptomes ſe ſont terminé ſeulement

à une légére douleur dans les Lombes qu'il attribuoit plutôt à la fatigue ordinaire des Artiſans, qu'à l'apparence d'aucune Pierre, dont il n'avoit nul ſoupçon.

Je penſe qu'il eſt mort en conſéquence des coups reçûs au bas ventre, & qu'il auroit encore vécu pluſieurs années ſans être beaucoup incommodé de ces Pierres, ne lui ayant pas cauſé de grandes douleurs Néphrétiques, parce qu'elles étoient flottantes dans de grandes cellules remplies d'eau, & que d'ailleurs la ſubſtance des Reins n'étoit pas aſſez ſolide pour être froiſſée par les Pierres; & enfin il n'eut ni ſuppreſſion, ni difficulté dans le cours ordinaire des urines, parce que les Pierres ne ſe préſentoient point aux embouchûres de l'Uretre & que les urines couloient aiſément dans la veſſie.

ARTICLE CI.

LETTRE A MONSIEUR DE V. sur la Marée arrivée à Marseille le 29. Juin au soir 1725.

MONSIEUR,

J'aurois sans doute eu l'honneur de vous envoyer les réflexions que j'aurois fait sur le Phénoméne arrivé à Marseille le 29. Juin au soir ; je n'aurois pas attendu que vous me les eussiez demandées, si on avoit fait un exposé fidéle & uniforme de ce Phénoméne. Mais ce qui m'étonne c'est que quoi qu'il y eût pour lors un monde infini sur le quay de ce Port, on a parlé de ce fait si diversement que je n'ai pu saisir ce sujet avec assez de certitude pour former un raisonnement solide. Pour être plus sûr, j'écrivis le 12 de ce mois à M. de Barras premier Chef d'Escadre, dont vous connoissez la capacité, il se trouve malade: voici ce qu'il m'a écrit du 18 Juillet.

Je ne puis vous rien dire de moi-

même sur ce qui est arrivé dans notre Port le 29 Juin ; on n'en parle pas moins diversement ici qu'on fait à Toulon. Tout ce que j'en ai pû apprendre de plus certain, est qu'en moins de trois quarts d'heure les eaux ont baissé dans le Port deux fois, & sont rentrées de même ; l'une & l'autre avec une rapidité extraordinaire, & avec une diminution & augmentation très-sensible. On m'a assûré que ce mouvement n'avoit pas parû dans la rade, qu'on s'en étoit pourtant apperçû à l'estaque. Je ne sçai si un fait aussi diversement contesté mérite la peine d'en chercher la cause. Si vous la découvrez, vous me ferez plaisir de m'en faire part.

Voilà, Mr. ce que me mande Mr. de Barras ; je ne vous raporte pas les avantures de plusieurs Bâtimens ; cela n'est pas du fait ; nous n'avons rien apperçû de pareil à Toulon. La mer alla toujours son train ordinaire. Le vent très-frais de Nord-Oüest, qui souffla ce soir là, n'a rien de singulier en ce Païs, quand il pleut beaucoup au Nord & l'Oüest de nous.

Il me paroît qu'on doit attribuer ce

Phénoméne à quelque tremblement de terre. Nous ne l'avons point senti ici; & bien des gens soutiennent à Marseille qu'il n'y en a point eu. On ne parle pas comme cela dans le Pérou en pareil cas. Ce courant n'a point parû dans la rade de Marseille; on s'en est apperçû à la rade de l'estaque qui est à deux lieuës au Nord-Ouest de Marseille. On ne parle point d'aucun gouffre ouvert ni dans le port ni dans la rade, par lequel les eaux, comme par un entonnoir, ayent pû pénétrer dans les Cavernes soûterraines qui se trouvent dans l'intérieur de la terre. Quelques-uns pourtant prétendent avoir vû boüillonner la Mer au milieu du Port : ce seroit donc là que le fond de son Bassin se seroit entr'ouvert, & ensuite fermé : cette consommation d'eau dans le Port y ameneroit nécessairement les eaux du large avec rapidité.

Cela pourroit servir à expliquer en partie un seul reflux & flux; car c'est l'abaissement des eaux qui a commencé; il a été de trois piés neuf poulces; mais comment expliquer le second reflux? Pourroit-on supposer que l'ou-

verture de l'entonnoir se fût bouchée après une grande dépense d'eau qui fut remplacée par le double d'eau qui monta trois piés neuf poulces au dessus de son Niveau ordinaire ? C'est ainsi qu'à Pisco le 18e Octobre 1682, dans ce terrible tremblement de terre qui fut si funeste au Pérou, la mer se retira avec rapidité près de deux lieües; elle fut poursuivie par quelques habitans trop curieux ; mais elle les poursuivit à son tour, & les ayant bientôt engloutis, elle engloutit aussi la ville de Pisco & le reste de ses Citoïens qui ne furent pas assez prompts à gagner la montagne.

Il faut donc que par une seconde secousse la terre se soit ouverte une seconde fois. Or il me paroît clair que tout cela ne se peut expliquer que par un mouvement de fond de la mer, lequel étant admis, ce flux & reflux deviennent aisés à expliquer, quoiqu'ils ayent été si vifs que M. le Chevalier de Montolieu Capitaine du Port a écrit à Mr. de Saint Germain Major de la Marine, que la Mer couroit à l'entrée du Port, comme le Rhône sous le pont St. Esprit. Tout cela ne

peut arriver ſans quelque tremblement de terre qui ne s'eſt pas étendu bien loin ; puiſqu'on n'a rien vû de pareil ſur le reſte des côtes de Provence. On ne peut donc rendre raiſon de ce Phénoméne, qu'en admettant un mouvement du fond du Baſſin de la Mer dans le Port de Marſeille & aux environs, cauſé par l'action du feu ſoûterrain dans cet endroit, comme moins peſant que la côte qui eſt montueuſe.

Si c'étoit une marée cauſée par l'inondation du Rhône qui a été très-gros pendant deux mois, on en auroit eu des nouvelles d'ailleurs, & toute la côte ſe ſeroit apperçûë de cette réciprocation du courant ſi prompte & ſi ſinguliere : je n'en puis donc conjecturer d'autre cauſe que celle d'un tremblement de terre, puiſque cet effet a été renfermé dans une ſi petite étenduë de pays. En voici une autre preuve que j'ai appriſe de Mr. de Saint Germain depuis que j'ai écrit ceci. C'eſt que M. de Montolieu lui écrit qu'il a fait ſonder en divers endroits du Port ; qu'en quelques-uns le fond s'eſt trouvé plus bas qu'il n'étoit ci-devant de deux à trois pieds; en d'autres au con-

traire, par la sonde il a été trouvé plus haut de deux à trois pieds; il est donc clair que le fond de ce Bassin à changé, ce qui n'a pû arriver si subitement que par un tremblement de terre, comme je viens de le dire, par lequel seul cette réciprocation de flux & de reflux à pû s'éxécuter, quand même il ne se seroit point perdu d'eau dans l'intérieur de la terre.

Un détail plus éxact de ce Phénoméne m'auroit mis en état de vous contenter; mais jusques à présent je n'ai rien apris de certain que ce que j'ai l'honneur de vous marquer. Il faut des yeux Philosophiques pour observer des Phénoménes si extraordinaires; ce sont des Matelots qui sont dans les Bâtimens, & non pas des Physiciens. Ceux-ci ne s'empressent pas d'y aller, ceux-là se soucient encore moins de la Physique. Ce n'est ici qu'un abregé du tremblement du 18^e Octobre 1682. arrivé au Perou, que les Hollandois sentirent si violent à trois cens lieuës de la côte, qu'ils crûrent que leur Vaisseau avoit touché sur quelque haut fond. Ce qui me fait plus de plaisir dans cet événement,

c'est qu'il m'a procuré l'avantage de recevoir une de vos Lettre, & celui de vous écrire ; ce que je n'ose faire plus souvent, pour ne vous point incommoder.

ARTICLE CII.

REPONSE DE MONSIEUR l'Abbé de Valsarret à la Lettre insérée dans les Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts en Septem. 1724. ART. LXXXVIII.

MONSIEUR,

Je n'aurois pas cru que quelques remarques hazardées sur un Dictionnaire dans la seule vûë de rectifier quelques légeres fautes, du genre de celles qui ne peuvent que difficilement ne pas se glisser dans un grand Ouvrage, malgré l'habileté & l'attention des Auteurs; je n'aurois pas cru dis-je, que ces remarques dussent m'engager dans la recherche d'un point des plus obscurs de l'Histoire Ecclesiastique ; c'est l'avantage de nôtre

ſiécle, que ceux qui écrivent doivent être attentifs ſur tout ce qu'ils donnent au Public; & ne rien avancer dont ils ne ſoient en état de rendre compte; ils ſont heureux lorſque ce compte leur eſt demandé avec autant de ménagement & de politeſſe que vous me demandez des éclairciſſemens, ſur ce que j'ai dit de Lucques, de Carpentras, & de Venaſque dans mes remarques ſur le Dictionnaire Univerſel; mon empreſſement à vous ſatisfaire m'a mené plus loin que je n'avois d'abord crû. Les découvertes ſe ſont multipliées par la recherche; le jour s'eſt préſenté à meſure que j'ai avancé dans les tenébres, & mon application à préparer les éclairciſſemens que vous ſouhaitez m'a donné le fond d'une *Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile du Comtat Venaiſſin.*

Le tems qu'il m'a fallu employer pour traverſer un païs, où l'on ne peut aller qu'à pas de Tortuë eſt la cauſe de mon retardement à répondre à vos demandes: je le fais aujourd'hui ſuccinctement, & dans la ſeule vûë de vous marquer la déferance que j'ai pour vos avis; ce que vous pourrez

obſerver qui manque à ma réponſe ; j'oſe vous promettre que vous le trouverez dans *l'Hiſtoire* à laquelle vous m'avez donné occaſion de travailler. Vous ne me conſeilleriez pas cependant de la précipiter. Au reſte ſi l'amour de la Patrie m'a fait appercevoir ce qui n'étoit pas ; l'amour de la vérité me fera condamner ce que je puis avoir apperçû de moins ſûr ; & par là vous aurez une nouvelle preuve *de l'amour de l'exactitude dont je me ſuis picqué*. Vous en allez être convaincu. Je commence par convenir avec vous qu'il ne faut pas toujours juger de la dignité, ou préeminence d'un Siége, par l'ordre des Souſcriptions des Evêques. St. Eucher Evêque de Lyon ne ſouſcrivoit que le dixiéme au premier Concile d'Orange, je n'oſerois pas même decider « que les Evêques ſignaſſent autrefois comme ils font » aujourd'hui par rang d'ancienneté » de leur Sacre ou ordination. Ce point pourroit être contredit par des exemples : ce n'eſt donc pas une preuve évidente de la préeminence des Evêques de *Carpentras* ſur ceux de *Venaſque* que l'Evêque ait ſouſcrit la

Lettre à St. Leon après l'Evêque de Carpentras ; je n'aurois pas même dû me servir du terme de prééminence qui ne convient proprement qu'à la Metropole, ou à la Primatie. Entre un Evêché & un Evêché il n'y a point de prééminence propre. La prééminence emporte avec soi la supériorité : Or quelle supériorité peut avoir un Evêché sur un autre Evêché ? Ce que j'ai appellé prééminence de Siége doit se réduire à une prééminence de ville, celle de Carpentras sur Venasque ; ou si vous l'aimez mieux sa supériorité en fait de ville me paroît assez bien prouvée dans mes remarques. Pline, Ptolomée &c. faisant mention de Carpentras, comme d'une ville considérable, ne disent mot de Venasque dont la situation sur un terrain escarpé, paroît ne lui avoir jamais permis d'être qu'un château ou un lieu peu considérable. D'ailleurs ce n'est pas l'Evêché de Carpentras, qui a été réüni à celui de Venasque ; c'est l'Evêché de Venasque qui a été uni à celui de Carpentras, dont les Evêques ont toûjours continué jusques aujourd'hui, & qui en avoit long-tems avant

cette union. Je n'en indiquerai qu'un qui ſigna ainſi au Concile d'Epaune tenu en 517.

Julianus Epiſcopus Civitatis Carpentoract. En voilà s'il me ſemble aſſez pour juſtifier l'ancienne ſupériorité de Carpentras ſur Venaſque. Donc il n'eſt pas vrai comme l'aſſûre le Dictionnaire, que Carpentras a ſuccédé à Venaſque à tous ſes honneurs & dignitez. C'eſt tout ce que je prétendois prouver en cet endroit de mes remarques.

Le ſecond Chef qui ſe trouve le premier dans votre Lettre eſt plus important ou du moins il m'intéreſſe d'avantage, puiſqu'il s'agit de me juſtifier; & de montrer que les Souſcriptions des Evêques de Carpentras & de Venaſque dans la Lettre à Saint Leon, telles que je les ai rapportées dans mes remarques, ne ſont point de mon invention. Pour ma juſtification preſente, je n'ai qu'à vous dire que ces deux Souſcriptions je les ai tirées d'après pluſieurs Auteurs que j'ai crû pouvoir ſuivre ſans être obligé d'approfondir la ſource d'où ils les ont tirées; le premier que je ſçache qui les

raporte, c'eſt Mr. Bouche dans ſon Hiſtoire de Provence. Ceux qui connoiſſent le caractere de cet illuſtre Auteur, ne révoqueront jamais en doute ſa droiture & ſa bonne-foy. Or il nous aprend que les ſouſcriptions des Evêques des Gaules à la Lettre à St. Leon telles qu'il les raporte, il les tient d'un Manuſcrit de Mr. Savaron Preſident au Préſidial de Clermont en Auvergne, dont l'extrait lui fut communiqué l'an 1637. par Dom Policarpe de la Riviere à la Chartreuſe de Bonpas de laquelle il étoit alors Prieur.

Tous ceux qui connoiſſent les Sçavans du ſiécle paſſé reconnoiſſent le mérite de M. Savaron que M. Bignon dans ſes Notes ſur les formules apelle *Decus & Præſes Arvernorum*. Le merite de Dom de la Riviere, quoique connu des Sçavans, le feroit d'avantage du Public, " ſi ſes Ouvrages par „ un ſecret jugement des hommes, „ n'étoient encore dans les tenébres.„ C'eſt le témoignage de Mr. Bouche qui ſur le prix & le caractere des Ouvrages qu'il avoit lûs Manuſcrits, nomme l'Auteur *une des plus claires*

lumieres de l'antiquité. Or de l'habileté de Mr. Savaron, & du diſcernement de Dom Policarpe réſulte en faveur du Manuſcrit en queſtion une eſpéce d'authenticité à laquelle on peut ſe rendre, lorſqu'on n'eſt pas d'un goût à éxiger des démonſtrations metaphyſiques en des matiéres ſur leſquels on ne peut en avoir que de Morales. Anciennement on n'avoit la Lettre des Evêques des Gaules à Saint Leon, qu'avec leurs ſimples noms à la tête de la Lettre, ſans ſouſcriptions à la fin. Le P. Sirmond ſur la foy d'un Manuſcrit de M. le Préſident de Thou a reſtitué la ſouſcription des Evêques avec la formule de ſouſcrire particuliere à chacun d'eux; mais ſans appellation de Siége; cette appellation au rapport de Dom Policarpe ſe trouve dans le Manuſcrit de M. Savaron; comme, au rapport du P. Sirmond, l'appellation des Siéges des Evêques qui ont ſouſcrit au ſecond Concile de Paris & que ce Sçavant Jeſuite a reſtitué, ſe trouve *in Codice Bellovacenſi*; il n'eſt plus queſtion que de décider, ſi ce qu'on accorde avec tant de juſtice au diſcernement du P. Sirmond, on

peut ſans quelque partialité le refuſer au diſcernement & à la bonne-foy de Dom Policarpe & de Monſieur Savaron.

Du reſte pour ma juſtification particuliere ſur le fait preſent, je n'ai pas beſoin de prouver l'authenticité du Manuſcrit de M. Savaron, il en ſera tout ce que vous voudrez : je n'ai beſoin que du droit commun pour juſtifier le *Sabinus Epiſcopus Carpentoractenſis*, & le *Superventor Epiſcopus Vendaſcenſis*, dont je veux ſuppoſer pour maintenant que je n'ai d'autres garants, que les garants du Manuſcrit, & de quoi cependant je ſuis en état de donner de nouvelles preuves : ce que d'autres ont fait avant moi, je puis le faire après eux : d'autres ſe ſont ſervi du Manuſcrit pour prouver que tel Evêque étoit Evêque de tel Siége, donc je puis me ſervir du même M. S. pour prouver que *Sabinus* étoit Evêque de Carpentras ; & *Superventor* Evêque de Venaſque. Par où le P. Columbi Jeſuite *de rebus geſtis Vaſionenſium Epiſcoporum*, prouve-t-il que *Fontæius* a été Evêque de Vaizon ? Par le M. S. de Savaron, *ut habetur in*

manuscripto Savaronis? Par où l'Auteur du Catalogue des Evêques de Lodeve prouve-t-il que *Helladius* a été Evêque de ce Siége? Par le M. S. de Savaron? Par où M. Noguier, dans l'Histoire de l'Eglise d'Avignon prouve-t-il que *Maximus* a été Evêque? Par la Lettre à St. Leon qui se trouve manuscrite dans le Cabinet de M. Savaron? Par où M. Gabriel dans l'idée de la ville de Montpellier prouve-t-il qu'*Ætherius* a été Evêque de Maguelone, par la souscription d'*Ætherius* à la Lettre à St. Leon? Mr. Savaron lui même à donné un Catalogue des Evêques de Clermont; je n'ai pas pû voir ce Catalogue, mais il est assez probable que M. Savaron aura prouvé par son Manuscrit qu'*Eparchius* a été Evêque de Clermont.

Sur de tels exemples ne suis je pas en droit de citer pour moi ce manuscrit, comme les Auteurs que je raporte, se sont crus en droit de le citer pour eux? Mais peut-être que ces Auteurs ne vous paroîtront pas d'un assez grand poids pour établir une opinion; j'en ai d'autres à vous rapeller qui pourront faire plus d'impression;

c'est le grand Mr. Gassendi qui dans sa notice de l'Eglise de Digne s'appuye très-souvent; & toujours avec éloge de l'autorité de M. Savaron, & de Dom Policarpe. C'est par cette autorité qu'il prouve que *Nectarius* qui est un des Evêques souscrits à la Lettre à St. Leon a été Evêque de Digne; dans un autre endroit, parlant de St. Vincent qu'il établit second Evêque de Die, il avoüe devoir cette époque à Dom Policarpe qui la tenoit lui-même de M. Savaron. *Quod quidem vir admodùm pius ac eruditus Policarpus Rivierius Carthusiani ordinis decus, per litteras significans, professus est se debere celebri illi Savarono, in Arverniâ, dum viveret, Clarmontano Præsidi.* Dans la vie de M. de Peyresc parlant de l'affection que celui-ci avoit pour tous ceux qui se distinguoient dans les Lettres, il rapelle de cette maniere & si honorablement Dom Policarpe: *Cum commendaret viro illos qui scriptis, inventisque suis, ac descriptione præsertim regionis, rerumque gestarum illum celebrassent, tum suspexit maximè studium quo affectum novit Policarpium Rivierium Carthusiani ordinis de-*

cus, cujus immensæ eruditioni accessit notitia eximia rerum omnium Provinciæ explicandarum Speciali tomo operis Herculei ab illo suscepti. Si l'estime particuliere peut donner du poids au sentiment d'un Auteur, l'estime de M. Gassendi est une décision en faveur du M. S. de Mr. Savaron donné pour sûr par Dom Policarpe.

Ce sont enfin les Messieurs de Sainte Marthe qui dans leur *Gallia Christiana* se servent du M. S. en differens endroits pour affirmer que tels on été Evêques de tels Siéges : ainsi établissent-ils que *Maximus* fut Evêque d'Avignon : *Maximus subscripsit Epistolæ Sinodicæ Præsulum Galliæ ad Leonem Papam an.* 451 *ex antiquo M. S. Joannis Savaronis.* Ainsi établissent-ils que *Valerius* fut Evêque de Mende, *Valerius Episcopus Mimatensis cum aliis multis Galliæ Præsulibus scribit Leoni Papæ an.* 451. *Secundum fidem M. S. Joannis Savaronis Docti Arverni.* Ainsi établissent-ils qu'*Ætherius* fut Evêque de Maguelone, *Ætherius a quo indicem Episcoporum Maguelonensium exordimur; is est qui Epistolæ Synodicæ cum aliis Episcopis Galliæ subscripsit ad Leo-*

nem Papam anno Salutis 451, *& quamvis juxta Sirmondum in Conciliis Galliæ non dicatur Maguelonensis Episcopus; tamen hoc clarè videtur in vetustissimo manuscripto eruditi Savaronis, & quo Doctus Policarpus de la Riviere Carthusiæ Bonipassus quondam Prior descripsit & indicavit Chirographum Præsulum Galliæ ad eam Epistolam hoc anno* 451. *sic recenseri &c.*

Voilà, si je ne me trompe, de quoi me justifier dans vôtre esprit, Monsieur, de quoi vous confirmer dans l'idée qu'un sentiment d'équité naturelle vous a donnée d'un inconnu, laquelle « ne vous permet pas de penser » que j'ai ajoûté de mon chef aux deux » souscriptions de *Sabinus* & de *Super-* » *ventor* le mot de *Carpentoractensis* & » de *Vendascensis.* » Dequoi, du moins, vous ramener de la surprise dans laquelle vous avez été de voir que dans mes remarques « j'ai cité avec tant » d'assûrance les Souscriptions des » Evêques de Carpentras & de celui » de Venasque *Sabinus Episcopus Car-* » *pentoractensis &c.*

J'arrive au troisiéme point qui vous fait desirer des éclaircissemens.

C'est l'Époque de la réunion de deux Siéges, mes remarques la firent vers le milieu du septiéme siécle : C'est une erreur de chiffre ce fut vers le milieu du sixiéme siécle que les deux Evêchez furent réünis. Dès le second siécle de l'Eglise le Pape Anaclet dans sa troisiéme Epître avoit ordonné qu'on n'établît point d'Evêchez en de simples Châteaux ou des villes peu considérables, pour ne pas avilir le nom & la dignité d'Evêque : *Episcopi non in castellis aut modicis civitatibus debent constitui . . . . . ne vilescat nomen Episcopi.* Le Concile de Sardique, Canon VI^e renouvelle le même ordre, & pour le même motif; *Non licere simpliciter Episcopum constituere in aliquo pago vel parva Urbe . . . . : ne Episcopi nomen & authoritas vilipendatur.* Le Concile de Nicée dans le Canon ou Chap. 50^e de l'éxemplaire Arabe, version de Turrien avoit statué qu'il ne peut y avoir qu'un Evêque dans une même ville quelque grande qu'elle fût, *non sit nisi unus Episcopus unius Civitatis.* Or le même esprit qui dicta d'abord ces Ordonnances, en fit réformer dans la suite l'inobservation, & réü-

nir en divers endroits deux Evêchez, qui pour se trouver dans des villes trop proches les unes des autres, ou dans de petits lieux, étoient tombez dans le cas que les Auteurs du réglement avoient voulu prevenir.

Nous trouvons divers exemples de ce genre de réünion; &, pour ne pas les accumuler, en Provence les Evêchez de Cimiez, & de Nice à raison de leur proximité furent réünis dans le cinquiéme siécle; au Comté Venaissin, Carpentras & Venasque, qui ne sont éloignez l'un de l'autre que de deux petites lieuës, le furent dans le sixiéme; ce fut en la personne de St. Siffren, vers l'an 535, que se fit cette réünion; il avoit été sacré Evêque de Venasque par St. Cesaire d'Arles, qui gouverna cette Eglise depuis vers le commencement du siécle jusque près du milieu.

Les anciens Catalogues des Evêques de Carpentras que j'ai manuscrits font St. Siffren Successeur de *Principius* qui souscrivit au second Concile d'Orange, l'an 529, & lui donnent pour Successeur *Clematius* qui souscrivit au IV^e Concile d'Orleans en

541, au V en 549, & au II de Paris en 555 : c'eſt-à-dire que St. Siffren n'a pas ſurvêcu long-tems à la réünion des deux Evêchez. Cependant le peu d'années qu'il fut Evêque de Carpentras lui ſuffirent pour y bâtir une Egliſe en l'honneur de la Sainte Vierge, qui y ſert encore d'Egliſe Paroiſſiale ; de l'Egliſe de St. Antoine, il ne ſubſiſte plus que quelques reſtes, parce qu'elle fut démolie pour faire place à celle qui a été bâtie depuis en l'honneur même de St. Siffren ; & qui peut avoir rang parmi les plus belles Egliſes de ces Provinces. Or dans nos anciens regîtres nous trouvons St. Siffren nommé tantôt *Epiſcopus Carpent.* & tantôt *Epiſcopus Vendaſcenſis*. Je réſerve ce detail pour l'*Hiſtoire* à laquelle je travaille.

Les Succeſſeurs de St. Siffren en l'Evêché de Carpentras prirent indifféremment les uns le tître d'Evêques de Carpentras, les autres le tître d'Evêques de Venaſque. *Clematius* Succeſſeur immediat de St. Siffren, dans les trois Conciles dont j'ai parlé eſt ſouvent *Epiſcopus Eccleſiæ* ou *Civitatis Carpentoractenſis*. *Tetradius* Succeſſeur

de *Clematius* au IV Concile de Paris en 573. *Episcopus Ecclesiæ Vendascensis. Boetius* Succeſſeur de *Tetradius*, au ſecond Concile de Valence en 584, *Episcopus Ecclesiæ Carpent.* & au ſecond Concile de Mâcon en 585 *Episcopus à Carpentorato: Licerius* au Concile de Châlons en 650 *Episcopus Ecclesiæ Vendascensis. Amatus*, au Concile de Narbonne en 788 *Episcopus Carpentoract.* Les Evêques de Nice après la réunion avec Cimiez en ont uſé à peu près de même, & outre d'autres exemples au même Concile de Narbonne l'Evêque de Nice eſt ſouſcrit.

Joannes Cimelenensis Episcopus.

Je ſuis &c.

Monſieur

A CARPENTRAS CE 20e Maj 1725.

ARTICLE CIII.

SUITE DE L'HISTOIRE Romaine, depuis l'année de Rome 244, jusqu'à l'année 286, Tome second, page 531, sans compter la Table.

QUoique le Peuple Romain semblât conspirer unanimement à venger la mort de Lucréce, Tarquin ne perdit pas d'abord l'esperance de remonter sur le Trône. Il se retira chez les Peuples ennemis des Romains, & leur demanda du secours contre ses Sujets rebelles; & comme les secours étrangers n'auroient pas suffi pour assûrer le succès de son entreprise, il se ménagea des intelligences dans Rome.

Tous les Romains n'étoient pas également intéressez à l'anéantissement de la Monarchie, & à l'établissement de l'état populaire. Les Courtisans à qui la faveur tenoit lieu de mérite, & qui contentoient leurs passions en flattant celle du Prince, ne voyoient qu'à regret toute leur fortu-

ne disparoître, & toutes leurs espérances s'évanoüir. Obligez de rendre compte de leurs actions à un Sénat austere, & d'attendre les honneurs de l'estime d'un peuple intéressé à ne porter que des jugemens équitables ; la liberté de Rome etoit pour eux une veritable servitude. Ainsi pour rétablir leur fortune ensevelie sous les ruïnes du Trône, ils tramerent une conspiration en faveur du Monarque dépoüillé. Brutus fut la premiere victime qu'on résolut de sacrifier à l'ambition & à la vengeance des Tarquins ; & les deux fils de ce Consul entrerent dans ce complot. Mais P. Valerius, qui eut depuis le surnom de Poplicola, éclairoit toutes les démarches de la jeune Noblesse dont on avoit sujet de se défier. Un esclave nommé *Vindicius* l'avertit de la conspiration, & il en donna avis au Consul Brutus.

C'est ici un des morceaux les plus interessans de l'Histoire Romaine.

„ Dès le matin le Peuple fut con„ voqué au lieu des Comices. Brutus „ avec son Collegue (*Tarquinius Col*„ *latinus*) s'assit sur le Tribunal d'où „ l'on rendoit la justice. Les Coupa-

» bles conduits devant leurs Juges,
» furent attachez de suite à des pieus;
» les mains liées derriere le dos. Pen-
» dant un si triste spectacle, à peine
» osat-on jetter les yeux sur les deux
» fils de Brutus A la vérité leur âge, &
» l'affection que l'on avoit pour Bru-
» tus, excitoient dans les cœurs quel-
» que sorte de compassion; mais l'a-
» trocité de leur crime, le parricide
» qu'ils avoient juré, & la nouvelle
» servitude où ils avoient voulu re-
» plonger Rome, diminuoient, pour
» eux, la tendresse du public. On dé-
» tourna donc sur Brutus toute l'at-
» tention & toute la pitié. Les esprits
» étoient en suspens sur l'Arrêt que
» les Consuls alloient prononcer, l'un
» contre ses enfans, l'autre contre ses
» neveux.

» Brutus ne parut point s'attendrir
» sur le sort de ses coupables fils. Par
» eux il commença l'interrogatoire.
» On leur produisit Vindicius. Son
» témoignage parut sans replique. Les
» deux Accusez n'y répondirent que
» par des larmes dont l'infléxible Bru-
» tus ne parut point touché. Il ordon-
» na fiérement au Greffier de lire les

lettres que ses fils avoient écrites aux “
Tarquins ; leur seing, leur écritu- “
re, leur cachet ; tout parut convain- “
cant à un pere, qui reconnut sans “
peine la main de ses enfans. *Titus*, “
dit-il froidement aux deux Accu- “
sez, sans leur donner le nom de fils, “
Et vous, Tiberius, qu'avez-vous à “
répondre ? Leur silence fut un aveu “
de leur crime. On les somma jusqu'à “
trois fois de se défendre : ils n'em- “
ployerent ni excuses, ni supplica- “
tions. Leurs pleurs furent la seule “
éloquence qu'ils mirent en usage. “
Le plus grand nombre des Senateurs “
en furent ébranlé ; & de leur place “
on entendit ces paroles confusément “
prononcées : *A l'éxil, à l'éxil.* Pour “
Collatinus, ses yeux étoient baignez “
de larmes, & Valerius, tout rigide “
qu'il étoit, s'étoit réduit au silence, “
sans oser condamner de si jeunes en- “
fans, & sans vouloir les absoudre. “
Une si favorable disposition fit naî- “
tre un rayon d'espérance dans le “
cœur des deux Coupables “.

Cependant toute l'Assemblée fré- “
missoit & attendoit la décision avec “
horreur. Enfin, Brutus se léve pour “

» prononcer. A l'instant il se fit un
» profond silence. Chacun des Assis-
» tans s'intéressoit pour les Coupables
» comme pour ses fils, tandis que leur
» pere paroissoit indifférent sur l'affai-
» re qu'il alloit décider. Personne n'i-
» gnore qu'à Rome les Peres étoient
» les premiers Juges de leurs enfans.
» On peut dire qu'ici Brutus fit seul
» l'Arrêt qui condamnoit ses fils à la
» mort. D'une voix ferme & qui ne
» fut pas même entrecoupée d'un
» soupir, on lui entendit dire : *Lic-*
» *teurs, je vous les abandonne : accom-*
» *plissez le ministere des Loix.* A ces
» paroles l'Assemblée jetta un cri
» dont le cœur du Consul dût être per-
» cé. On ne voyoit qu'avec effroi un
» malheureux Pere s'arracher par un
» excès de vertu, l'unique espoir de
» sa postérité. *Nous les redonnons à la*
» *Patrie & à leur Famille*, crioient
» les Spectateurs. D'un autre côté les
» deux Criminels poussoient de pi-
» toyables gémissemens, & s'effor-
» çoient de fléchir leur Pere par les
» noms les plus tendres. Le Consul
» ferma son cœur à sa compassion, &
» oublia qu'il étoit Pere. Il n'épar-

gna pas même à ses enfans un seul "
des supplices destinez aux plus "
grands Criminels; il les fit fustiger "
en sa présence, sans détourner les "
yeux ailleurs tandis qu'on les frap- "
poit. Enfin d'un regard fixe & arrê- "
té, il leur fit trencher la tête, & ne "
fut point ému à la vûë de son sang, "
dont on arrosoit la terre. Exemple "
que Rome a toujours admiré, que "
les Historiens Grecs ne rapportent "
qu'en tremblant, dans la crainte de "
n'être pas crus de leurs Concitoyens. "
Action que les uns blâment de nos "
jours, & que les autres celebrent "
comme le plus glorieux sacrifice que "
l'amour paternel ait pû faire à la li- "
berté & à la Patrie".

L'action de Brutus nous découvre combien dans ces premiers tems on étoit (dit Mr de Saint Evremont) *furieux de liberté & de bien public. L'amour de la Patrie ne laissoit rien aux mouvemens de la nature; & le zéle du Citoyen déroboit l'homme à lui-même.*

Un Ecrivain celebre, (Abbadie) & qui passe pour avoir pénétré plus avant qu'aucun autre dans les replis du cœur humain, a cru pouvoir dé-

mêler juſqu'aux ſentimens les plus cahez de ce Conſul infléxible. C'eſt ainſi qu'il s'exprime.

„ La fermeté barbare que Brutus „ témoigne en voyant mourir ſes en- „ fans, n'eſt pas ſi deſintéreſſée qu'elle „ paroît. Le plus excellent des Poëtes „ Latins en découvre le motif en ces „ termes :

Vincit amor Patriæ, laudumque immenſa cupido.

„ Mais il n'a pas démêlé toutes les „ raiſons d'interêt qui font l'inhuma- „ nité apparente de ce Romain. Bru- „ tus étoit comme les autres hom- „ mes : il s'aimoit lui-même plus que „ toutes choſes. Ses enfans ſont cou- „ pables juſqu'à perdre Rome, mais „ beaucoup plus encore à perdre Bru- „ tus. Si l'affection paternelle excuſe „ les fautes, l'amour propre les ag- „ grave quand il eſt directement bleſ- „ ſé. Sans doute que Rome eut l'hon- „ neur de ce que Brutus ne fit que „ pour l'amour de lui-même ; que ſa „ Patrie accepta le ſacrifice qu'il fai- „ ſoit à ſon amour propre, & qu'il fut

fut cruel par foibleſſe, plûtôt que «
par magnanimité «.

M. de Saint Evremont n'a pas été ſi hardi dans le jugement qu'il a porté de cette action. « Il faudroit, « dit-il, avoir vécu du tems de Brutus, « & même l'avoir pratiqué, pour « ſçavoir s'il fit mourir ſes enfans par « le mouvement d'une vertu heroï- « que, ou par la dureté d'une humeur « farouche & dénaturée. Je croirois « pour moi qu'il y a eu beaucoup de « deſſein en ſa conduite. La profonde « diſſimulation dont il uſa ſous le Re- « gne de Tarquin, me le perſuade auſ- « ſi-bien que ſon adreſſe à faire chaſ- « ſer Collatinus du Conſulat. Il peut « bien être que les ſentimens de la li- « berté lui firent oublier ceux de la » nature. Il peut être auſſi que ſa pro- « pre ſûreté prévalut ſur toutes cho- « ſes, & que dans ce dur & triſte choix « de ſe perdre, ou de perdre les ſiens, « un intérêt ſi preſſant l'emporta ſur « le ſalut de ſa famille. Qui ſçait ſi « l'ambition ne s'y trouva pas mêlée? « Collatinus ſe ruïna, ſans favoriſer » ſes neveux; celui-ci ſe rendit maître « du Public, par la punition rigou- «

„ reuſe de ſes enfans. Ce qu'on peut „ dire de fort aſſûré, c'eſt qu'il avoit „ quelque choſe de farouche; c'étoit „ le génie du tems. Un naturel auſſi „ ſauvage que libre, produiſit alors, „ & a produit fort long-tems depuis „ des vertus mal entenduës „.

Quoiqu'il en ſoit, Brutus ne joüit pas long-tems de la gloire qu'il s'étoit acquiſe, en délivrant ſa Patrie de la tyrannie des Tarquins. Il périt dans une bataille, en combattant contre le Roi, à qui il avoit ôté la Couronne. Son corps fut porté à Rome, où on lui rendit tous les honneurs qu'on croyoit devoir au Liberateur de la Patrie, & au Fondateur de la République.

„ On peut dire que dans le peu de „ mois qu'il fit éclatter ſa ſageſſe, il „ remplaça les longues années qu'il „ fut obligé de la diſſimuler, il rendit la „ liberté à la Patrie, il la cimenta du „ ſang de ſes propres fils, il lui mé„ nagea un Conſul plein de ſon eſ„ prit & de ſes vertus. (C'étoit Vale„ rius Publicola) Il perit en la défen„ dant contre un Uſurpateur; enfin „ il la laiſſa à ſa mort dans un état à

n'avoir plus besoin de son zéle ".
Il paroit certain qu'il ne laissa " point de posterite. Sa branche étoit " Patricienne ; cependant la famille " Junia ne fut plus que Plebéïenne " dans Rome. Marque indubitable " qu'elle n'étoit issuë que d'une bran- " che collaterale du Consul Junius " Brutus. Ciceron fait cependant " l'honneur à Lucius Brutus Meur- " trier de Jules Cesar d'être issu en li- " gne directe du premier Consul. Bru- " tus lui-même le prétendoit ainsi : " mais le témoignage de l'Orateur " Romain est contredit par tous les " Auteurs, si on en excepte Plutarque " & Eutrope."

Après la mort de Brutus, le Consul Poplicola fit plusieurs Loix favorables au Peuple. Il régla, par exemple, que tout criminel pourroit appeller au Peuple & que nul ne pourroit être jugé en dernier ressort que par un Arrêt des Curies assemblées.

Cette Loi est d'autant plus remarquable qu'elle produisit dans la suite de grands mouvemens dans la Republique. Elle fut cause de la diminution de l'autorité Consulaire, selon la

remarque de Tite-Live. L. 4. & Ciceron fut envoyé en exil pour l'avoir violée.

Plutarque met au nombre des Loix portées par Poplicola celle qui permettoit à tous les Romains de briguer le Consulat sans distinction de Patriciens & de Plebeïens, & il en fixe l'époque à la mort de SP. Lucretius qui étoit Consul, & qu'il fallut remplacer l'an de Rome 244. Mais outre que Plutarque ne cite aucun garant de son opinion, pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire Romaine on sçait que les Plebéïens n'acquirent le droit d'aspirer au Consulat qu'ensuite des grandes divisions qui éclaterent entre le Peuple & le Senat, & qui n'avoient pas encore commencé l'an 244.

Cependant Tarquin continuoit à soulever toute l'Italie contre le Peuple Romain. Porsenna Roi de Clusium vint attaquer le Janicule forteresse qui n'étoit séparée de Rome que par le Tibre; & ce fut là qu'Horatius Cocles soutint seul sur un pont l'effort de toute l'armée ennemie, action que les Romains ont tant vantée & qu'on trouve décrite dans la nouvelle His-

toire avec beaucoup de force & de vivacité. Porſenna forma le blocus de Rome, & cette ville commencoit à ſouffrir de la famine. Alors un Romain nommé Mutius réſolut de faire périr ce redoutable ennemi de la Republique. L'avanture de ce Romain eſt ſi connuë qu'il eſt inutile de la rapporter ici. Il ſuffit d'avertir le Lecteur qu'on ne la trouvera nulle part décrite avec autant de Grace & de Nobleſſe que dans la Nouvelle Hiſtoire. On nous fait cependant remarquer dans les notes que Denis d'Halicarnaſſe ne parle point de l'action de Mutius, ce qui eſt d'autant plus ſurprenant que cet Auteur eſt en même tems exact & impartial, & qu'il ne laiſſe échapper aucun événement conſidérable de ce tems-là quelque avantageux qu'il puiſſe être à la gloire des ennemis & des vainqueurs de ſa Nation. Ainſi on a de la peine à comprendre comment il a pû paſſer ſous ſilence un exemple auſſi mémorable de la Vertu Romaine que les Hiſtoriens Romains jaloux de la gloire de leurs Ancêtres n'avoient certainement pas oubliée dans leurs Hiſtoires.

Porſenna voyant Mutius mettre la main dans un brazier ardent comme pour la punir d'avoir manqué ſon coup ; comprit qu'il avoit affaire à des gens qu'il ne ſeroit pas facile de dompter. Cet intrépide Romain oſoit encore le menacer, & lui diſoit froidement que trois cens Jeunes Romains tous auſſi fermes & auſſi courageux que lui avoient juré de venir ſucceſſivement dans le Camp de Porſenna juſqu'à ce que quelqu'un d'eux eut délivré la République d'un ennemi irréconciliable. Le Roi de Cluſium vit bien que ſa vie ne pouvoit être en ſûreté tandis qu'il feroit la guerre aux Romains : il aima mieux les avoir pour alliez que pour ennemis, il traita avec eux, & ſe retira dans ſes Etats.

On peut dire en effet que c'étoit alors le ſiécle de la Vertu Romaine. Par le changement qui venoit de ſe faire dans l'Etat, le Peuple conjointement avec la Nobleſſe étoit devenu dépoſitaire de l'autorité Souveraine : Ainſi chaque Citoien défendoit ſa liberté avec autant de zéle qu'un Roi auroit défendu ſon Trône & ſa Cou-

ronne. Valerius Poplicola à la tête de ces Legions que l'amour de la liberté rendoit invincibles, remporta un grand nombre de victoires contre les Nations qui s'armerent pour rétablir les Tarquins. Rien ne pouvoit resister à un peuple de Héros qui n'étoit sensible qu'à la gloire de sa Patrie. Tout contribuoit à entretenir les Romains dans ces grands sentimens. La plus part des recompenses que l'on accordoit aux grandes actions étoient purement honoraires; elles pouvoient satisfaire un cœur passionné pour la gloire, sans flatter ni la cupidité, ni l'intérêt, ni les autres passions basses qui font agir la plus part des hommes. Dès prodiges de valeur étoient récompensez par une Couronne de Chêne ou de Laurier; il y en avoit de différentes sortes pour les différentes espéces d'actions par lesquelles un Citoïen pouvoit se signaler à la guerre. Le Grand Poplicola après quatre Consulats & un grand nombre de victoires ne laissa pas assez de bien à ses enfans pour faire les frais de ses obseques: Le public y suppléa, & par une distinction extraordinaire on le fit enterrer dans

la Ville près de la place publique. D'autrefois on érigeoit des ſtatuës à ceux qui avoient rendu de grands ſervices à la Patrie. Ainſi les Enfans des Héros apprenoient à n'eſtimer que la vertu & l'honneur; & ces nobles ſentimens étoient preſque le ſeul héritage que les plus Grands hommes laiſſoient à leur poſtérité.

Cependant comme la nouvelle forme de Gouvernement qui s'étoit introduite dans l'Etat n'étoit l'effet que d'une révolution ſubite, on n'avoit pas eu le tems de parer à tous les inconvéniens du Gouvernement Républicain. On s'apperçût donc qu'il eſt des occaſions où les meſures priſes par la multitude ſont trop tardives & trop tumultueuſes. Alors l'autorité abſoluë doit réſider dans un ſeul homme qui puiſſe en même tems réſoudre, commander & exécuter; c'eſt ce qui obligea les Romains à créer un Dictateur, mais comme il étoit à craindre que ce Magiſtrat n'abuſât de ſon autorité, on prit de très grandes précautions pour le mettre hors d'état de nuire à la République. 1° Son autorité ne duroit qu'autant que l'affaire qui l'a-

voit renduë nécessaire. 2° Il n'avoit droit que sur ce qui avoit rapport au péril present, il ne pouvoit rien changer aux usages & aux coûtumes établies dans l'Etat, & tout ce qu'il régloit étoit essentiellement passager. En un mot il avoit les mains liées pour faire le mal; il ne les avoit libres que pour faire du bien à la Republique.

On doit regarder la création de cette charge comme une Epoque remarquable dans l'Histoire Romaine. Par là Rome sembloit qu'elle avoit perdu un appui quelquefois nécessaire en perdant ses Monarques, & en effet elle eut souvent recours dans la suite à ses Dictateurs. Au reste rien n'est plus difficile que de marquer précisément l'année où commença la Dictature. Tite-Live dit que l'on eut quelques vûës sur l'érection de cette charge dès l'an 252; mais il ajoute expressément qu'on ne sçait ni quelle année ni sous quels Consuls on créa le premier Dictateur. Ce que Tite-Live ignoroit Denis d'Halicarnasse semble l'avoir sçû. Il place sans douter la premiere Dictature de Rome dans l'année 256, selon sa maniere de comp-

ter, ce qui revient à la 255 année, ſelon la ſupputation des Auteurs de la nouvelle Hiſtoire. Ainſi Denis d'Halicarnaſſe ne s'accorde ni ſur le tems ni ſur l'occaſion de la nouvelle Dictature. Celui ci tout incertain qu'il eſt ſur le tems précis où elle commença ſemble la rapporter à la dixiéme année qui ſuivit l'expulſion des Tarquins, l'an de Rome 252. Denis d'Halicarnaſſe prononce avec plus d'aſſurance, & la recule à trois ans au delà ſous le Conſulat de T. Lartius & de Q. Clelius. Quant à l'occaſion qui fit naître le deſſein de créer un Dictateur ; l'Hiſtorien Latin la trouve dans la guerre que les Romains eurent à ſoutenir contre les Sabins & les peuples confédérez du *Latium*. L'Ecrivain Grec donne à la République un motif plus preſſant & plus vrai-ſemblable, ſçavoir la révolte d'un peuple ſéditieux qui refuſoit de s'enroller & de porter les armes tandis que les ennemis formidables étoient aux portes de Rome. Les deux Hiſtoriens ne conviennent entre eux que ſur le choix qu'on fit de T. Lartius pour exercer la Dictature.

Novembre 1725.

Ce fut donc l'an de Rome 255. que T. Lartius fut fait Dictateur les divisions entre le Senat & le peuple commençoient à éclatter, & ces divisions sont un objet d'autant plus digne de l'attention du Lecteur, qu'elles durérent autant que la République Romaine, & que l'Histoire ne peut guéres nous présenter de spectacle plus merveilleux & plus singulier qu'une République toûjours divisée au dedans, & toûjours triomphante au dehors.

La Noblesse dont la domination avoit toûjours été bornée par l'autorité d'un Monarque, eut de la peine à se contenir quand elle s'en vit délivrée. Toutes les richesses étoient entre les mains des Nobles ; le peuple étoit obligé d'emprunter d'eux & hors d'état de leur rendre. Les Loix Romaines étoient très favorables pour les créanciers, & très séveres pour les débiteurs. Une infinité de gens qui avoient servi avec distinction dans les armées de la République, & qui y avoient dépensé le peu de bien qu'ils possédoient, se trouvoient réduits à ramper devant les Nobles pour les en-

gager à leur prêter de quoi subsister, & essuïoient ensuite des recherches dures & cruelles lorsqu'ils étoient hors d'état de payer leurs dettes.

Telle fut la premiere origine de ces fameuses divisions qui ne furent jamais assoupies que pour un tems, qui devinrent plus vives & plus considérables à mesure que la République devint plus puissante; & qui ne furent enfin terminées que par des guerres qui remplirent tout l'Univers de sang & de carnage.

Le Peuple marqua d'abord son mécontentement, en refusant absolument de s'enroller dans les Légions qu'on vouloit former pour marcher contre les Latins. Le Sénat voyant son autorité méprisé n'imagina pas d'autre moïen pour remédier à un mal si pressant, que de confier à T. Lartius l'autorité Souveraine en le nommant Dictateur. Le nouveau Magistrat parut dans la place précédé de vingt-quatre Licteurs. Un nouveau titre, un appareil extraordinaire suffit pour frapper la multitude. Ce même Peuple qui venoit de braver l'autorité du Sénat, plia sans murmu-

rer sous celle du Dictateur. Personne ne refuse de s'enroller, & le Dictateur ayant donné les ordres nécessaires pour la sûreté de la Ville, marcha contre les ennemis de la République. Comme il avoit affaire aux anciens alliez de Rome, il aima mieux terminer la guerre par une Négociation que par un Combat : Il fit une tréve avec les Latins, & se déposa lui-même de la Dictature. La tréve étant expirée les Latins recommencerent la guerre, & la bataille de Regille gagnée par les Romains ôta pour toûjours aux Tarquins l'espérance de revenir à Rome & d'y regner.

Les Romains délivrez de leurs ennemis du dehors se diviserent encore au dedans avec plus d'éclat qu'auparavant. Un debiteur qui avoit été inhumainement traité par ses créanciers, souleva la multitude contre les Patriciens. Le Senat appaisa la sédition par un Arrêt qui suspendoit les poursuites des créanciers contre ceux qui se seroient enrollez dans la Milice. Les ennemis étrangers étoient venus fort à propos faire une diversion utile à la République. La paix du dehors

entretenoit la guerre domeſtique, & la guerre étrangere réuniſſoit au dedans tous les eſprits. Heureuſement encore pour la République les deux Conſuls qui la gouvernoient alors étoient d'un caractere fort different. C'étoit App. Claudius & P. Servilius. Le premier étoit fier & imperieux, partiſan déclaré de la Nobleſſe dont il avoit tous les défauts. L'autre étoit un homme doux & moderé qui réparoit par ſa ſageſſe les fautes de ſon Collegue.

On marcha contre les Volſques qui venoient de declarer de nouveau la guerre. Dès qu'ils furent vaincus, les diviſions recommencerent. Manius Valerius fut nommé Dictateur. Il promit au Peuple que le Senat prendroit des meſures efficaces pour mettre fin aux pourſuites des Nobles contre leurs débiteurs. Il fut cru parce qu'il étoit aimé: on ſe rangea à l'envi ſous ſes étendarts, & on combattit avec valeur & avec le ſuccès ordinaire. Quand Valerius fut de retour à Rome, il ſomma les Patriciens d'exécuter les paroles dont on l'avoit fait le porteur. Etrange effet de l'avarice &

de l'obstination ! Les Patriciens usuriers avoient si bien formé leurs brigues durant l'absence du Dictateur, que sa demande fut unanimement rejettée. Valerius assembla le Peuple & lui représenta vivement l'impossibilité où il se trouvoit d'exécuter les promesses qu'il lui avoit faites de la part du Senat, & à l'instant il abdiqua la Dictature.

Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais. Le Senat eut recours au reméde ordinaire qui fut de mettre les armées en Campagne sous prétexte d'une guerre étrangere, mais le Peuple trompé tant de fois ne fut plus la dupe des artifices du Senat; se voyant les armes à la main, il sentit toute sa force. Les Legions formoient deux corps d'armée dont chacun étoit commandé par un Consul; ils se réunirent, abandonnerent leurs Généraux & mirent à leur tête un certain Sicinius Bellutus, & se retirerent à trois milles de Rome sur une montagne qu'on appella depuis le Mont Sacré. Cette séparation éclatante est devenuë fameuse dans les Histoires de Rome sous le nom de *Secession*.

On voit dans la nouvelle Histoire toutes les circonstances & les suites de ce grand événement, qui y sont détaillées avec beaucoup de soin. On s'imagine être au Sénat, on y entend parler les Sénateurs qui proposent des avis différens selon leurs différens caracteres: les uns sont pour les Conseils violents; les autres paroissent plus sages & plus modérez. Chacun appuye son sentiment par les raisons les plus capables d'imposer ou de persuader; & ces harangues font un fort bel effet dans l'Histoire.

On fut obligé d'envoyer une Deputation au Peuple révolté, & ce fut en cette occasion que Menenius Agrippa ramena les esprits par ce fameux Apologue de l'estomach & des membres qui est si connu. Le Peuple cependant n'en fut pas tellement frappé qu'il s'abandonnât sans réserve à l'autorité du Sénat dont il avoit tant de Sujet de se défier. Il éxigea qu'on créât des Magistrats Plebéïens sous le nom de Tribuns du Peuple, qui fussent chargez de défendre ses intérêts, & qui pussent infirmer les Arrêts du Sénat par leur opposition. L'Erection de cette nou-

velle Magiſtrature ôta au Senat la plus grande partie de ſon autorité ; & bien loin d'éteindre les diviſions, le Tribunat ne ſervit qu'à les entretenir, & les augmenter. A la vérité il étoit difficile que le Gouvernement de Rome fut entiérement Ariſtocratique : dans une Ville qui aſpiroit toujours à de nouvelles conquêtes ; le Peuple ſentoit le beſoin qu'on avoit de lui, puiſque après tout il faiſoit la force des armées. Ainſi pour rendre Rome tranquille au dedans, comme a été Sparte, & comme eſt encore aujourd'hui Veniſe, il auroit fallu ne lui laiſſer qu'un foible mouvement, des vûës & des deſirs très-bornez : Il falloit donc que l'autorité fût partagée entre le Senat & le Peuple; mais ce balancement mutuel de deux autoritez égales, ſi propre à rendre une République agiſſante ne pouvoit ſubſiſter long-tems ; ainſi il étoit de la deſtinée de Rome d'être la plus floriſſante, & la moins durable de toutes les Républiques.

Ces troubles furent appaiſez pour un tems par la création des Tribuns, qui fit eſpérer au Peuple qu'il ſeroit toûjours à couvert de la tyrannie du

Senat. On ne songea plus qu'aux guerres étrangeres, & le Siége de Corioles occupa toutes les forces de la République. Ce fut là que le jeune Marcius acquit le surnom de Coriolan, & fit paroître des talens qui servirent successivement à la gloire & à la honte de sa Patrie.

Cet orgueilleux Patricien croyoit que le Consulat croyoit moindre recompense qui fût dûë à ses services; il le demanda avec un air de confiance & de hauteur qui choqua le peuple à qui il étoit d'ailleurs assez odieux par son attachement au parti de la Noblesse dont il étoit l'Idole. L'autorité des Tribuns rendoit le peuple plus fort que jamais. Les démarches de la multitude qui n'étoient auparavant que des séditions tumultueuses devenoient par l'autorité du Tribunat des procédures juridiques, qu'on opposoit à celles du Senat. Coriolan ayant refusé de reconnoître la jurisdiction de ce nouveau Tribunal fût cité à comparoître devant le Peuple pour rendre compte de sa conduite. Alors les troubles devinrent plus grands que jamais. Les Auteurs de la nouvelle Histoire se plaignent de ce que Tite-Live passe rapidement sur u-

ne affaire si importante. La procédure qui fut suivie dans l'accusation de Coriolan, & les circonstances qui l'accompagnent sont racontées dans Denys d'Halicarnasse avec beaucoup d'exactitude. L'Historien Grec a pour lui le témoignage de Plutarque. On a profité daus la nouvelle Histoire du recit des deux Ecrivains Grecs. L'affaire de Coriolan y est racontée dans un grand détail. Tout le monde sçait quel en fut le succès. Coriolan sacrifié par le Senat à la vengeance des Tribuns, également mécontent du Peuple & de la Noblesse se retira chez les Volsques. On vit alors ce que peut quelque fois dans une armée un seul homme de plus. Les Volsques accoutumez à fuir devant les Romains devinrent la terreur de Rome dès qu'ils eurent Coriolan à leur tête. Cette fiére République fut obligée d'avoir recours à la clémence d'un Citoïen outragé. Il fut long-tems infléxible; & les larmes de Veturie mere de Coriolan furent la derniere ressource de Rome. On ne peut guéres voir de peinture plus touchante que celle de cette vertueuse mere prosternée aux piés de son fils.

Le P. Catrou excelle dans ces ſortes de recits.

Si un grand cœur pouvoit jamais ſe repentir d'avoir été généreux, Coriolan ſe ſeroit eternellement réproché la démarche qu'il fit en cédant aux inſtances de ſa mere. Cette démarche ne lui permettoit plus de ſe fier aux Volſques à qui il n'avoit donné qu'une vaine eſpérance de victoire. Les extrémités auſquelles il s'étoit porté ne lui permettoient pas non plus de ſe fier aux Romains qui ne devoient jamais oublier l'affront qu'il leur avoit fait ; il en avoit trop fait contre les Romains, & trop peu pour les Volſques. Ciceron rapporte qu'il ſe tua lui-même pour ſe dérober à la vengeance de deux Nations ennemies. Fabius ancien Auteur dont Tite-Live cite le témoignage prétend que ce Romain mourut dans une extrême vieilleſſe ; & qu'il avoit coutume de dire ſur la fin de ſes jours que rien n'étoit plus ſenſible à un vieillard que le malheur d'être éxilé de ſa Patrie. Dans ce partage de ſentimens les Auteurs de la nouvelle Hiſtoire donnent la préférance à Plutarque & à Denis d'Halicar-

nasse qui conviennent que ce Héros fut tué à Antium par une faction de Volsques que le perfide Attius Tullus avoit soulevez contre lui. Les Volsques en le faisant mourir s'ôterent à eux-mêmes toute espérance de vaincre les Romains ; ils furent défaits dès qu'ils eurent perdu un Chef qui faisoit toute leur force.

Cependant les divisions intestines des Romains augmentoient tous les jours ; quelquefois les Sénateurs avoient l'avantage sur le Peuple, & d'autrefois le Peuple l'emportoit sur le Sénat. SP. Cassius ayant voulu porter des Loix favorables au Peuple, fut sacrifié aux intérêts du Sénat. Appius Partisan déclaré de la Noblesse ayant été cité par les Tribuns pour rendre compte de la conduite qu'il avoit tenuë durant son Consulat, se donna la mort à lui-même pour se dérober à la condamnation qu'il ne pouvoit éviter. Ainsi Rome étoit le Théatre d'une guerre éternelle.

Ce second Volume finit par la Guerre des Etrusques, où se donna le fameux combat des trois cens fabius.

Dans une si grande abondance de

matieres, on doit nous pardonner de ne pas tout dire. Les ſeules notes fourniroient pluſieurs Extraits. On trouve dans les notes de ce ſecond Volume des Diſſertations ſur le *Pilum*, ſur le *Belier*, ſur les *Obſéques des Romains*, ſur cette eſpéce de triomphe qu'on appelloit *Ovation*, ſur les *Tribus*, ſur les *Queſteurs*, ſur les *Etendars*, ſur les *Sermens*, ſur les différens changemens arrivez dans les *Comices*, &c.

Tout ce qui ſe peut dire de curieux & d'intéreſſant ſur ces matieres s'y trouve récueilli avec une netteté & une préciſion qui n'ôte rien à l'élégance du ſtile. Cetaines notes même que le Pere Roüillé ne donne que comme de ſimples remarques, n'en ſont pas moins conſidérables dans leurs recherches, ni moins dignes du tître de Diſſertation. Toutes les variations des Auteurs y ſont marquées, leurs fautes y ſont rélevées. L'on y voit ſouvent Tite-Live en contradiction avec Denis d'Halicarnaſſe, & quelquefois avec lui-même.

On doit être ſurpris après cela qu'un Auteur ait eſpéré dégrader cet Ou-

vrage en faiſant entendre que les notes ne peuvent intéreſſer la curioſité que de quelques perſonnes très-médiocrement ſçavantes.

Au reſte les Auteurs de l'*Hiſtoire Romaine* ne nous ont pas chargé de faire leur Apologie. Les Hiſtoires par leſquelles le Critique s'eſt fait connoître dans le monde ne l'ont pas diſpoſé à juger ſainement de celle-ci. Ils regardent la Cenſure du Romancier de la plus petite eſpéce, comme un Eloge plus certain que le témoignage qu'il en a rendu dans une lettre où il en parloit en ces termes : « J'ai lû « avec plaiſir l'Hiſtoire Romaine qui « m'a paru fort belle ». Montrer une paſſion pour cenſurer & ne reprendre que des mots, c'eſt trouver le Livre irrepréhenſible pour le fond. A l'égard même des minuties qu'il critique, le goût du Public n'eſt pas d'accord avec celui de cet Abbé. On ſçait l'élévation qui convient à une Hiſtoiroire, & ſur tout à une Hiſtoire Romaine. C'eſt dans ces ſortes d'Ouvrages que les figures lumineuſes ſont en leur place. Les Hiſtoriens Grecs & Latins, qui ont ſervi de modéle, aux

Ecrivains modernes de l'Hiſtoire Romaine les ont employées avec ſuccès. Il s'en faut bien que ceux-ci ayent porté la pompe du diſcours auſſi loin que ceux-là.

ARTICLE CIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

Joannis Vincentii Lucchesini Patritii Lucenſis Hiſtoriarum ſui temporis ab Noviomagenſi pace Tomus I. Romæ, 1725, *in* 4°, page 644, la Table compriſe. Ce premier Tome dedié au Pape, eſt partagé en ſix Livres; il comprend ce qui s'eſt paſſé depuis 1678, juſqu'à la guerre de 1688.

Le ſecond Tome doit nous conduire juſqu'à 1700. La Latinité eſt exquiſe.

L'Auteur ayant été obligé d'exprimer bien des choſes que les anciens Latins n'ont pas connuës, s'eſt ſervi en ces occaſions de termes particuliers, dont il a donné l'explication. L'Hiſtoire paroit bien conduite,

& les endroits délicats bien traitez. L'Illuſtre Auteur a déja imprimé une traduction Latine des Philippiques de Démoſthène, avec de ſçavantes Notes critiques & Hiſtoriques; & pluſieurs Harangues qu'il a prononcées dans les occaſions les plus diſtinguées.

Le Libraire Jannini vend un nouveau Livre d'Architecture de feu Mr Barromini.

La Salle de Neron qu'on vient de trouver au Jardin Farneſe, près le *Campo Vaccino*, ou *Forum Boarium*, eſt large de cent pieqs, & longue de cent cinquante. Le pied Romain eſt au pied de Roi, comme 11 à 12. On a trouvé dans le même endroit des Statuës, des colomnes, des Urnes d'une prodigieuſe beauté.

Il trionfo del tempo nella bellezza raveduta Oratorio poſto in muſica dal Sig. Carlo Céſarini, in Roma nella Stamperia del Bernabò l'anno del Giubileo 1725.

Cet *Oratorio* a quatre Interlocuteurs, ſçavoir, la Beauté, le Plaiſir, le tems, & le *Dinſiganno*, comme ſi l'on diſoit le *Detrompement*; c'eſt une moralité ingénieuſe ſur la beauté qui

ſe trompe elle-même en s'admirant au miroir, & qui ſe déſabuſe par le moyen d'un autre miroir plus vrai, que le tems lui préſente. Ces deux miroirs partagent l'*Oratorio* en deux parties; de façon que la *beauté* prête l'oreille au *plaiſir* dans la premiere, & ſuit enfin les conſeils du *tems*, qui la *détrompe* dans la ſeconde. Si la Muſique eſt auſſi délicate que les vers, ce petit Ouvrage a dû beaucoup plaire. Les Caracteres, l'Eſtampe, les Vignettes tout eſt d'une grande perfection & répond au mérite de la Piéce.

On a imprimé ici la vie, en Italien, de Dom Armand Jean Bouthillier de Rancé Abbé Régulier & Réformateur de la Trappe, corrigée & augmentée, in. 4°. pag. 694, d'un très-gros Caractere. Le F. Malachie d'Inguimbert qui en eſt l'Auteur, l'a dédiée au Pape.

On va mettre ſous la preſſe au premier jour un Livre intitulé *Tréſor des Curez, où les Vies & les monumens des Curez qui par leur ſainteté, leur martyre, leurs vertus, leur piété leurs dignitez, leurs écrits ont illuſtré l'E-*

glise Catholique. L'Ouvrage sera divisé en six Livres. Dans le premier on traite de l'origine & de la dignité des Curez, des noms & des titres qu'ils ont portez en divers tems; de ceux qui de ce rang ont été élevez à la Dignité Suprême de l'Eglise & au Cardinalat, duquel on rapporte l'Institution & les divers Etats; dans le second Livre on donne *les vies & les monumens* des Curez Béatifiez, Canonisez, Martyrisez, Confesseurs, &c. Le troisiéme comprend les Curez qui ont été Evêques ou Prélats, ou Prémontrez, ou Fondateurs d'Ordre, &c. Le quatriéme est un dénombrement des Curez sçavans, ou Auteurs ou Editeurs; & des Ouvrages qu'ils ont donnez. On a rangé dans cette classe les Curez qui ont été Recteurs d'Universitez, & qui ont éclatté dans les Académies. Dans le cinquiéme on trouvera *les vies & les monumens* des Curez morts en odeur de sainteté ou au service des pestiferez. Le sixiéme Livre indique les Auteurs de traitez singuliers sur les Curez & sur leurs devoirs. L'Auteur de ces Recherches & du Livre est *Jean Marangoni* de

Vicence présentement Prêtre de l'Oratoire de Saint Jerome de la Charité dans la Ville. Il compte 40. Curez devenus Papes ; 36. faits Cardinaux ; 800. cens sacrez Evêques ; environ 300. cens Béatifiez ou Canonisez; plus de 64. Martyrisez ou qui ont souffert pour la Foi, outre les Anonimes ; mais plus de mille Auteurs.

Le Pere Philippe Bonnani, l'un de ces Auteurs connus dont la vie litteraire a mérité que vous en anonciez le terme aux Sçavans, mourut ici subitement le 30. du mois de Mars de cette année 1725. le jour du Vendredi Saint âgé de 87. ans. Il en avoit passé 70. & cinq mois dans la Compagnie de Jesus où il étoit entré le 14. Octobre 1654. dans sa dix-septiéme année, étant né à Rome le septiéme Janvier 1638. Après son Noviciat qu'il fit dans la Maison de S. André à Montecavallo, & après le cours ordinaire des Etudes Supérieures, déja Prêtre & Profès des derniers vœux, il enseigna la Philosophie à Ancone: alors il cultiva par profession ce génie & ce goût extraordinaire pour pénétrer les Mysteres de la Nature qu'il

avoit reçû d'elle, auquel il avoit donné quelque essort dès le tems qu'il étoit Ecolier de Philippe au College Romain, & qu'il n'avoit point cessé depuis d'exercer; industrieux à travailler lui-même heureusement des verres par le moyen desquels il pût découvrir les merveilles que la Nature a envié aux yeux des hommes. D'Ancone, où le riche cabinet que faisoit alors Monsieur Camille Pichi fournit au Pere Bonanni l'occasion dont il profita, de lier étroitement avec cet Amateur de l'Antiquité, il fut appellé à Rome, & il y exerça pendant 21. ans l'emploi d'Archiviste à la Maison Professe nommée communément le Jésus: delà il passa au College des Maronites qui est aussi à Rome; il le gouverna avec succès pendant trois ans. Enfin il fut placé au College Romain pour y mettre en état le cabinet de Curiositez qui avoit été légué par Alphonse Donnini; qui a été depuis rendu public; & que le Pere Athanase Kircher avoit enrichi si considérablement ainsi qu'il est rapporté das un Livre imprimé à Amsterdam sous le nom de Grégoire de *Se-*

pibus & avec ce titre : *Romani Collegii Musæum celeberrimun, cujus magnam antiquariæ Rei statuarum, imaginum, picturarum partem ex Legato Alphonsi Donnini S. P. Q. R. a secretis munifica liberalitate relictam P. Athanasius Kirkerius Societatis Jesu novis & raris inventis locupletatam complurium Principum Curiosis donariis magno rerum apparatu instruxit.* Les Œuvres imprimées du P. Bonanni sont :

Numismata Pontificum. 2. voll. in fol.

Historia Templi Vaticani. fol.

Musæum Kirkerianum restitutum. fol.

Tractatus de Animalibus testaceis. in fo.

Micrographia. in 4°.

Recreatio mentis & oculi. in 4°.

Catalogus Ordinum Religiosorum. 2. voll. in 4°.

Hierarchia Ecclesiastica. in 4°.

Il Gabinetto Armonico. in 4°.

Trattato della Vernice Cinece. in 12.

Tous ces Ouvrages sont ornez & enrichis d'Estampes & de Figures.

DE NAPLES.

Felix Mosca vient de publier en Latin des Dissertations Théologiques de Monsieur Jacques Baronis Prêtre Napolitain, sur les Traditions ; sur la Primauté de Saint Pierre & du Pape ; sur le Culte & l'Invocation des Saints ; sur le Culte des Saintes Reliques & Images contre l'Apologie des Novateurs ; par Jacques Piccinini. Ces Dissertations sont dédiées à N. S. P. le Pape Benoît XIII.

DE MILAN.

Monsieur Philippe Argelatus de Pologne, annonce un nouveau Tome du grand Recueil *Rerum Italicarum*. Ce 7e Volume qui n'est que le Tome 6e se distingue des deux précédens par la correction, la nouveauté des caracteres, la bonté du papier. Les monumens qu'il contient sont curieux & importans, il suffit d'en donner la liste pour en convaincre.

Petri Diaconi Monachi ac Bibliothecarii sacri Cassinensis Archisterii de

viris illustribus Cassinensibus, Opusculum ex celeberrima Bibliotheca Barberina depromptum, Notisque illustratum, studio & operâ Joannis-Baptistæ Mari Romani Sancti Angeli in foro piscium Canonici.

Acta Translationis corporis S. Geminiani Episcopi Mutinensis, quæ facta est anno MCVI. ab Authore Synchrono conscripta. Nunc primum prodeunt ex Manuscriptis Codicibus Bibliothecæ estensis.

Chronica varia Pisana à Ferdinando Ughello jam evulgata, in præsenti autem editione à multis mendis expurgata. Accedit Breviarium Pisanæ Historiæ ab eodem editum, nunc verò ope Manuscripti Codicis Lucensis emaculatum & auctum.

Vitæ quatuor priorum Abbatum Cavensium Alpherii, Leonis, Petri, atque Constabilis Autore Anonymo ferè æquali nunc primùm editæ.

Caffari, ejusque continuatorum Annales Genuenses ab anno MC. ad Annum usque MCCXCIII. è Mauscriptis Codicibus nunc primùm in lucem prodeunt.

Brevis Historia liberationis Messa-

næ à Sarracenorum jugo per Comitem Rogerium Normanum factæ anno MLX. à Clarissimo viro Stephano Baluzio jam evulgata.

Ottonis Frisingensis Episcopi, ejusque continuatoris Radevici Libri de gestis Friderici I. Imperatoris ad fidem Manuscriptorum Codicum Bibliothecæ Cæsareæ vindobonensis nunc primùm castigati.

Ottonis de Sancto Blasio Chronicon, quod & Appendix ad Libros Ottonis Frisingensis Episcopi, ejusque continuatoris Radevici de rebus gestis Friderici I. Imperatoris Aug. ad annum usque MCCIX. continuata ad fidem Manuscripti Codicis Bibliothecæ Cæsareæ vindobonensis nunc primùm castigatum.

Epistola Burchardi Notarii Imperatoris ad Nicolaum Sigebergensium Abbatem de victoria Friderici I. Imperatoris Aug. & excidio Mediolanensi.

Liber de obsidione Anconæ à copiis Friderici I. Imperatoris anno MCLXXII. peracta, ejusque urbis liberatione, Auctore Magistro Boncompagno Florentino, nunc primùm pro-

dit ex Manuscripto Codice. Philippi Argelati Bononiensis.

Historia rerum Laudensium Ottonis & Acerbi Morenæ ex duobus Manuscriptis Bibliothecæ Ambrosianæ, unà cum Felicis Osii Codice nunc primùm edita, & notis perpetuis illustrata à viris Clarissimis Joseph Antonio Saxio eidem Bibliothecæ Præfecto, nec non Anonymo Monacho Ordinis Sancti Benedicti.

Sire Raul, sive Radulphi Mediolanensis Auctoris Synchroni de rebus gestis Friderici I. in Italia Commentarius nunc primùm editus ex Manuscripto Codice Bibliothecæ Braydencis PP. Societatis Jesu.

DE VENISE.

Speculum veritatis inter Orientalem & Occidentalem Ecclesias refulgens in quo separationis Ecclesiæ Grecæ à Latinâ brevis habetur recensio. Le R. Abbé de S. George de Csanat D. Christophle Peichich Missionnaire Apostolique en est une seconde fois l'Auteur : il l'avoit donné en Langue Sclavone, il le donne en Latin enri-

chi de plusieurs véritez. In 8°. pagg. 235.

Massime Politiche ... Où maximes politiques nécessaires aux Souverains pour pénétrer les vices d'un Ministre d'Etat ou d'un Favori, extraites de la vie d'Elie Sejan Premier Ministre & Favori de Tibére Empereur Romain rapportée par Corneille Tacite, exposées par Baptiste Giacomazzi 1725. in 8°. pagg. 166. Ce Livre est divisé en 20. *dégrez* ou Chapitres, dans chacun desquels on tire d'un Texte de Tacite le sujet des Réflexions que fournit l'Histoire Ancienne & Moderne.

DE FRANCFORT.

Amœnitates Litterariæ quibus variæ observationes scriptæ, item quædam Anecdota & rariora opuscula exhibentur. In 8°. 2. voll. 1725.

Elisab. Westoniæ nobilis Anglæ opuscula in 8°. 1724. Se vendent à Paris chez Cavelier fils.

DE LEIPSICK.

Monſieur Kappius a donné une Edition plus correcte des trois Catalogues de la Bibliotheque Synodale de Moſcou: *Arcana Bibliothecæ Synodalis & Typographicæ Moſcuenſis tribus Catalogis Manuſcriptorum Græcorum retecta ab Athanaſio Schiada, denuo publicæ luci expoſita accurante M. Joanne Erhardo Kappio. Lipſiæ in* 12.

On ne doit pas omettre que ces Catalogues indiquent des Manuſcrits d'Eſchile, de Sophocle, d'Euripide, de Theocrite, de Strabon, de Démoſthêne.

Joannis Friderici Schannat Corpus Traditionum fuldenſium ordine Chronologico digeſtorum. 2. *voll. in fol.*

Georgii Cochwitz Organiſmus & Mechaniſmus in homine vivo obvius & ſtabilitus. In 4°. 1725.

Vindiciæ juris ac privilegii in Indias & Africam navigandi, ibique commercia colendi, Belgii Auſtriacici incolis noviſſimè conceſſis. En Allemand & en Latin, in 4°. 1724.

Ces Livres ſe vendent à Paris chez Cavelier fils.

Novembre 1725.

D'ULM.

Mr Franck a rendu publiques ses Observations & ses Expériences sur l'Ortie vive & piquante, qu'il croit un remède efficace contre plusieurs maladies.

Joannis Franci tractatus singularis de Urticâ urente de quâ Græci & Latini pauca, paucissima Arabes conscripserunt, pluribus Annotationibus propriis tanquam alienis experimentis remediis efficaciæ mirabilis ex veterum Ulmensium Medicoum monumentis erutis illustratus, & ad hodiernæ Medicinæ principia accommodatus. In 8°.

Frid. Hoffmanni opuscula Physico-Medica. in 8°. 1725.

DE DRESDE.

Mart. Schurigii Chilologia Hist. Medica sive succi hominis nutritii consideratio Physico-Medico-Forensis, in 4°. 1725. Se vend à Paris chez Cavelier fils.

DE LUBECK.

Ad. Henr. Lackman primitiæ utinenses, id est Orationes & Dissertationes variæ: An una eademque Comœdia per intervalla dierum repræsentari possit ac debeat disquisitio, in 4°. 5ᵉ. 1725.

DE VITTEMBERG.

C'est ici que le jeune Mr Vallin Suédois a fait imprimer sa Dissertation sur Sainte Geneviéve. Il se propose d'arracher du cœur des François la confiance qu'ils ont en cette Sainte leur Patrone. L'entreprise est grande & difficile : le jeune Suédois en a vû toute l'étenduë; il a vû que pour rendre suspectes des veritez, dont tout un peuple a été témoin depuis tant de siécles, pour abolir une dévotion aussi ancienne que l'Empire François, il faut rendre douteux ce qu'il y a de plus certain dans l'Histoire, même dans l'ancienne Histoire de France. Avant que d'attaquer Sainte Geneviéve, il fait tous ses efforts pour ébranler les solides fondemens

de la Critique; il déchire impitoyablement Gregoire de Tours, & nos anciens Historiens François : aucun n'est épargné; il tombe ensuite sur les Légendes des Saints, avec toute la fureur d'un Heretique, & toute l'audace d'un jeune Étudiant; il adopte jusqu'à de fades quolibets, celui, par exemple, qu'on attribuë à Servin, qui parlant de Pierre de Ribadeneyra, cet Ecrivain Espagnol des Vies des Saints, si judicieux, si circonspect, si instructif, si élegant, si généralement estimé, l'appelloit, dit-on, *Petrus de Badineria.* Enfin, M. Vallin appuye sa Censure de la Vie & des Miracles de Sainte Geneviéve, sur des conjectures que Messieurs Launoy & Baillet auroient rejettées. *Georgii Vallini filii de Sancta Genovefa Parisiorum & totius Regni Galliæ Patronâ disquisitio Historico-Critico-Theologica.*

Le Traité des Masques *de Larvis* donné pat Mr Berger, rassemble sur leur origine leur différence & leur usage ancien & moderne, ce qu'on chercheroit avec beaucoup de peine dans cent Auteurs. Si l'on n'a pas une haute

estime pour ces Compilateurs ; on leur doit au moins de la reconnoissance ; ils sont même estimables ; quand il paroit dans leurs Collections du choix & de la Critique. Mr Berger a embelli son Ouvrage par la gravûre de divers Masques.

Ægidii Hochmuthi de nominum impositione & mutatione. in 8°. 1725.

De eo quod justum est circa morem se devovendi pro salute alterius. in 4°. avec des Figures ; 1724. *Theod. Crugeri.*

Se vendent à Paris, chez Cavelier fils.

DE ROSTOCK.

On a réimprimé ici & à Leipsick en un Recueil in 4°. pagg. 548. les Actes Litteraires de Suede qui ont été publiées à Upsal, par Trimestres depuis leur institution en 1720. jusqu'à 1725.

D'IENA.

La Jurisprudence & la Medecine ont des liaisons sur tout dans les affai-

rés criminelles, & Zacchia Medecin Italien a publié sur les questions communes à ces deux sciences un ample Ouvrage si recherché qu'il devient trés-rare.

Monsieur Henri Techmeier à réduit ces questions à un moindre Volume, *qui se trouve à Paris chez Cavelier.*

Institutiones medicæ forenses in quibus materiæ civiles & criminales secundum principia Medicorum decidendæ tractantur. In 4°.

DE COLOGNE.

L'entreprise des Prêtres Schismatiques d'Hollande, qui excommuniez nommément par le Saint Siége, ont choisi, sans aucun droit, un excommunié pour Archevêque; & l'ont fait sacrer par un Evêque sans Mission, interdit de toute fonction Episcopale & nommément excommunié, a fait triompher les Hérétiques, & gémir les Catholiques. On a donc publié ici une Histoire de l'Eglise d'Utrecht avec les monumens qui lui servent de preuves; & des Dissertations qui sui-

nent jusqu'au moindre prétexte des Schismatiques.

Historia de rebus Ecclesiæ Ultrajectensis à tempore mutatæ Religionis in Belgio, monumentis authenticis roborata, variisque Dissertationibus illustrata Coloniæ Agrippinæ; apud Meternich: Bruxellis; apud Foppert Petit. In folio. On le trouve à Paris chez Ganeau & Briasson.

DE NUREMBERG.

On a imprimé ici la Chimie de M. Stahl. *Gregorii Ernesti Stahl fundamenta Chimiæ dogmaticæ & experimentalis. In 4°.* On la trouve à Paris chez Cavelier.

Monsieur Stahl a été si estimé qu'il a fait changer en Allemagne la pratique de la Médecine.

DE HAMBOURG.

Monsieur Jean Albert Fabricius connu par un si grand nombre d'Ouvrages, tous curieux, a senti le besoin que l'Allemagne avoit d'un préservatif contre l'incrédulité; suite naturel-

le du Protestantisme ; il a réüni dans un Volume les preuves de la vérité de la Réligion Chrétienne, qui lui ont paru les plus fortes. *Delectus argumentorum pro veritate Religionis Christianæ.*

Monsieur Fabricius travaille à son 13e. Tome de la Bibliotheque Grecque, ce sera le dernier, il contiendra les tables & les supplémens de ce grand & curieux Ouvrage dont l'usage seroit difficile sans des tables exactes.

Monsieur Jean Christophle Volfius habile Critique a donné une nouvelle Edition de *Theophile d'Antioche. In* 4°.

DE MOSCOU.

Les trois Catalogues des Manuscrits de la Bibliotheque Synodale de cette Ville qu'Athanase Schiada ici Professeur de la Langue Grecque a mis au jour decouvrent des trésors dont les sçavans doivent profiter. Le feu Czar a fort enrichi cette Bibliotheque ; il s'est servi d'un sçavant Moine nommé Arsene pour tirer de

plusieurs Monasteres les Manuscrits que Monsieur Schiada nous fait connoître. Cet habile homme avoit excité le Czar à faire d'exactes recherches dans les Monasteres de la Grece; il assûre qu'un grand nombre d'Ouvrages anciens qu'on croit perdus, se trouvoient dans ces Bibliotheques inconnuës à ceux mêmes qui les possedent, & dans lesquelles ils n'introduisent qu'avec peine les Latins.

Le premier des trois Catalogues de Moscou contient les tîtres de cinquante Manuscrits, dans lesquels l'année qu'ils ont été transcrits est marquée. Les plus précieux sont:

Les Commentaires de Saint Jean Chrysostome sur le Livre des Proverbes copiez l'an MXLIV.

Les Commentaires de Theophane de Césarée sur l'Evangile de Saint Luc; écrits l'an MVI.

Plusieurs Manuscrits des Ouvrages de Saint Chrysostome, de Saint Basile, de Saint Grégoire de Nazianze que nous avons tous, du dixiéme & du onziéme Siécle.

Le second Catalogue renferme les tîtres de trois cens quatre Manuscrits,

dont Monſieur Schiada n'a pû marquer l'âge que par conjecture. On y diſtingue un Recueil des Evangiles à l'uſage de l'Egliſe Grecque, du huitiéme Siécle. Pluſieurs Manuſcrits des Oraiſons de Saint Grégoire de Nazianze, du neuviéme Siécle.

Pluſieurs Manuſcrits des principaux Ouvrages de S. Jean Chryſoſtome, tous du dixiéme Siécle. L'Hiſtoire Aſcetique de Theophane.

Un Manuſcrit des Commentaires de Saint Jean Chriſoſtome ſur les Proverbes, du douziéme Siécle.

Le Commentaire du même Pere ſur le Prophête Iſaïe, du douziéme Siécle.

Le Commentaire du même Pere ſur les quatres Evangeliſtes copié dans le douziéme Siécle. Nous n'avons ce Commentaire que ſur Saint Mathieu & ſur S. Jean.

Le troiſiéme Catalogue eſt un ſupplément des deux autres, il contient les tîtres de quatre-vingt treize Manuſcrits parmi leſquels il y a une Chaîne ſur les Proverbes écrite dans le ſeiziéme Siécle.

Ces découvertes de quelques Ouvra-

ges Anecdotes de Saint Chryſoſtome acquiteront le célébre Éditeur de ce Docteur de l'Egliſe envers les Souſcripteurs. Il donnera ſans datte ces Commentaires ſur les Proverbes, ſur Saint Marc, ſur Saint Luc, &c. en dédommagement pour les trente une Homelies de ce Pere ſur les Pſeaumes qu'il avoit promiſes, qui devoient faire le principal mérite de l'Edition; qui furent l'appas des Souſcripteurs, ſans lequel on s'en ſeroit tenu à Savilius & à Fronton du Duc, & qui malheureuſement ne ſe ſont point trouvées de miſe quand leur tems de paroître eſt enfin arrivé.

DE LONDRES.

Monſieur Freind qui joint à beaucoup de pratique dans la médecine une parfaite connoiſſance des Écrits des Anciens Médecins, a publié *des Remarques critiques ſur l'Hiſtoire de la Médecine* de Monſieur le Clerc. C'eſt un in 8°. écrit en Anglois.

Monſieur Sloane a enfin donné au Public *la ſeconde partie de l'Hiſtoire Naturelle de la Jamaïque* qu'on attendoit avec impatience.

Novembre 1725.

Monsieur Orell qui a traduit en Anglois avec un si grand succès les *Révolutions Romaines* de M. l'Abbé de Vertot, ayant vû l'accueil favorable que les Anglois ont fait à *l'Histoire Romaine* des PP. Catrou & Rouillé, a formé la résolution d'en donner incessamment un Traduction, si l'essai qu'il publie est du goût de sa Nation & des deux Auteurs ausquels il l'a adressé.

On a publié sous le nom d'*Histoire de la Peinture* une Traduction d'un Livre de Pline avec des notes; & l'on propose la Traduction d'un autre morceau de Pline qu'on nommera l'*Histoire de la Sculpture.* Le prix de celle-ci pour les Souscripteurs est d'une Guinée. L'Auteur de l'un & l'autre in folio est un Ministre réfugié nommé M. Durand.

D'AMSTERDAM.

Monsieur Lenfant réimprime chez Humbert son *Concile* de Constance considérablement augmenté.

Les Wetsteins préparent une nouvelle Edition de l'Horace de Monsieur

Dacier. Ils ont imprimé en un Volume in 12. de 224. pages un Recueil de toutes les Œuvres Latines de *Jean Bonnefons* le Pere, & des Traductions que *Gilles Durand* en a faites en François plusieurs Piéces qui n'avoient été données que séparément y sont rassemblées pour la premiere fois. On leur a donné avis de Paris que l'Éditeur en a omises cinq de l'Edition d'Abel Langelier de 1588.

DE LA HAYE.

Le Dictionnaire Geographique de Monsieur de la Martiniere dont les deux premiers Tomes devoient paroître vers le mois de Mars, est en vente, & ce retardement est à l'avantage du Public, comme on le va voir voir dans l'Extrait d'un Mémoire de l'Auteur, de qui l'on peut dire à cette occasion, ce que Ciceron disoit d'un Ouvrage de Varron le plus sçavant des Romains. *Tardius id est ut ego interpretor diligentius.*

Extrait d'un Mémoire de Monsieur de Bruzen de la Martiniere, Geographe de Sa Majesté Catholique.

.... On convient qu'il est très-possible de faire mieux que Messieurs Baudrand & Corneille, mais on doute si dans mon Dictionnaire cela est exécuté, il ose répondre qu'oüi sans beaucoup risquer, & je ne crains point que la lecture de mon Livre me démente. On y verra des milliers de fautes relevées, ausquelles j'oppose des autoritez irrécusables. Mon Livre n'eût-il que cet avantage; ce seroit toûjours un pas de plus vers la perfection; mais j'ajoûte qu'il est *plus vrai* sur les citations, qu'on n'y en trouvera point de fausses, comme dans les Dictionnaires de Messieurs Baudrand & Corneille, où il y en a beaucoup; *plus authentiques* par le choix des Auteurs citez; *plus complet* par un bon nombre d'Articles dont il n'y a aucune trace dans les Livres de ces deux autres Auteurs; & enfin *plus juste* par le soin que j'ai pris de ne point multiplier les lieux, comme fait Monsieur Corneil-

le: on verra qu'il lui eſt arrivé plus d'une fois de faire trois Villes d'une ſeule, ſous trois prononciations différentes: en voici un exemple qui me tombe ſous la main au hazard. On trouve dans ſon Dictionnaire *Aeſpatten* ſur laquelle il cite Monſieur Maty; *Aetteten*, ſur quoi il cite Daviti. *Kaeteſt* ſans citation; pas une de ces manieres d'écrire n'eſt la véritable, il faut écrire *Altſtetten* que Monſieur Corneille n'a point connu; car dans l'humeur où il étoit alors de peupler le Rhinshal, il a de l'apparence qu'il y en eût fait une quatriéme Ville.

Il ne faut pas être fort conſommé dans la Géographie des Anciens pour voir que Monſieur Corneille ne l'a pas traitée dignement. C'eſt la partie la plus loüable de ſon Ouvrage. Monſieur Baudrand compte l'ancienne Géographie pour rien dans ſon Dictionnaire François, & tout le monde ſçait combien eſt parfait le Dictionnaire Latin, où il a mis ce qu'il en ſçavoit; & combien cette matiere a reçû de clarté & de certitude de Cellarius Géographe inconnu à Monſieur Baudrand & Corneille. Pour

peu qu'on ait d'équité on peut bien croire que j'ai fait mes efforts pour éviter les fautes que j'ai connuës, & que j'ai reprises dans les autres; & on doit conclurre de là, que mon Livre sera quelque chose, non pas de plus parfait, car ce seroit attribuer à Messieurs Baudrand & Corneille une perfection de laquelle ils sont bien éloignez; mais de moins défectueux que ce qu'ils ont publié. Le Public l'attendoit, dit-on; pourquoi non? L'Examen de mon Livre sera une preuve qu'il ne l'a pas attendu en vain....

Mais disent déja les censeurs *précoces*, vous avez assez bien réüssi à marquer les fautes des autres: n'en faites vous pas vous même? Sans doute j'en fais, je le sçai, & c'est pour cela que dans le cours de l'impression j'ai fait tout ce qui dépendoit de moy pour donner moins de prise à la censure, je releve les fautes d'autrui, ce sont autant de véritez acquises. D'autres réveleront les miennes, & c'est ainsi que l'on parviendra à quelque dégré d'exactitude. La Géographie ne peut s'épurer que par ces sortes de discussions. Bien loin de redouter la censure des

personnes mieux instruites que moy, je serai obligé à quiconque m'avertira des endroits où mes guides m'auront égaré, de quelque maniere qu'il le fasse; mais je mets comme une condition nécessaire pour mériter ma reconnoissance qu'il lira ce qu'il veut censurer, & que sans s'arrêter à des doutes vagues, il déterminera en quoi consiste l'erreur.

Il est tems de venir aux raisons qui ont fait retarder la publication des deux premiers volumes. Je suis persuadé que toute personne équitable en sera satisfaite; il seroit inutile de vouloir contenter les autres. La qualité de Geographe de sa Majesté Catholique dont je suis revêtu m'a obligé de parler plus exactement que les autres des Etats qui composent sa Monarchie, & m'a donné en même tems le droit de demander certaines lumieres pour en être mieux instruit. On me les a fait espérer d'une maniere qui ne me laissoit pas la liberté de m'en passer, & qui au contraire m'imposoit la néceſſité de les attendre. Personne n'ignore que les contretems inopinez, arrivez coup sur coup, & qui ont fait

 perdre

perdre de vûë les besoins de la Géographie que j'avois représentez en divers mémoires pour lesquels on avoit témoigné de l'attention à Madrid. J'aurois été charmé de substituer des articles dressez sur des connoissances certaines à ceux qui me paroissoient moins corrects & fondez sur des relations moins digne de foi. Voilà ce qui a excité le murmure d'un certain public, & dont je compte néanmoins qu'on me loüera un jour; puisque ce retardement m'a donné le tems de recevoir & d'employer d'excellens mémoires qui m'ont été adressé d'Allemagne & d'Italie & dont un peu de précipitation auroit privé le Public. Les Libraires dont j'ai souvent essuyé la vivacité, m'ont enfin persuadé de finir un delai qui nuisoit à leurs intérêts. Je me suis donc rendu à leurs raisons avec regret, je l'avoüe, mais resolu d'employer à la fin du quatrieme volume les mémoires que j'aurois voulu mettre en leur place.

D'ANVERS.

On envoye d'ici une Lettre Latine

du R. P. du Sollier de la Compagnie de Jesus l'un des Auteurs des *Acta Sanctorum*; elle est adressée à M. Jean Frederic Schannat: le pere se plaint à lui, comme à un ami obligeant & zélé, de quelques traits que Lance contre l'Ouvrage des *Actes des Saints*, M. Jean Pierre de Leudewig dans la préface de son Livre intitulé *Reliquiæ MSS. omnis ævi diplomatum*, Livre que M. Schannat avoit communiqué au P. du Sollier. Là M. de Leudewig avance que les Benedictins & les Jesuites sont en guerre, parce que ceux ci la font avec méchanceté aux Chartres & à tout ce qui porte le caractere de l'antiquité. Le P. du Sollier replique d'abord que quand bien même les deux Jesuites que M. de Leudewig cite seuls comme capables de cet attentat, auroient donné dans cette extrêmité; Ce que l'on n'accorde pas, l'Ecrivain ne devroit pas mettre de ce complot la Compagnie entiere dans laquelle il reconnoit lui-même pour antiquaires fideles le P. Chiflet, le P. Balbinus, le P. Fisen, & le P. Mallebraneque. Et comme M. de Leudewig insistant toûjours sur sa conjectu-

re ajoute que c'est apparemment dans la même vûë de porter la désolation dans tout le genre antique que les Jesuites ont entrepris l'Ouvrage des *Actes des Saints*; & qu'ils n'ont choisi un champ si vaste qu'afin d'avoir plus d'occasion de faire valoir les faux titres; & de combattre les monumens certains par les monumens supposez ou d'entraîner les uns & les autres pêle-mêle dans une même ruïne &c. Le P. du Sollier fait observer que mal à propos ce Sçavant allegue en preuve de son paradoxe deux morceaux aussi estimez que le *Traité des trois Dagoberts & le Propylæum Antiquarium du P. Papebrock.* Il assûre que très souvent il a oüi dire a ce même Pere qu'il avoit l'obligation au P. Mabillon, qu'il appelloit son ami, d'un avantage qu'il avoit espéré de ses propres soins qui étoit d'avoir enfin des régles pour discerner les Chartres véritables d'avec les fausses. Enfin le P. du Sollier renvoie M. de Leudewig à M. de Leudewig, qui dans la même préface pag. 110. loüant les travaux ausquels on est redévable des *Actes des Saints*, ne fait nulle difficulté de dire que "

„ cet Ouvrage immortel de Bollan-
„ dus, d'Henſchenius, de Papebrock
„ & de leurs Collegues tranſmettra à
„ la poſtérité la plus reculée un nom-
„ bre immenſe de monumens irrépro-
„ chables. „ En effet ils ne ſont des monumens immortels que parce qu'ils ſont des monumens des Saints.

DE PARIS.

Le Sieur Marais, ordinaire de la Muſique de la Chambre du Roi donnera au mois de Novembre prochain, ſon cinquiéme Livre des Pieces de Viole, gravé avec la baſſe-continuë : il eſpere que les Curieux ſeront ſatisfaits des attentions qu'il a euës & pour les Pieces faciles, & pour celles qui ſont difficiles, & de caractere.

Feu M. Roüillé de Meſlay, ancien Conſeiller au Parlement de Paris, ayant conçû le noble deſſein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le public en doit retirer, a légué à l'Académie Royale des Sciences un fond pour deux prix, qui ſeront diſtribuez à ceux qui, au

jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüssi sur deux différentes sortes de sujets, qu'il a indiquez dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les sujets du premier Prix regardent le Systême général du Monde, & l'Astronomie Physique.

Le Prix devroit être de 2000 liv., aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, & il sera de 2500 livres.

Les sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000 livres.

L'Académie se conformant aux vûës & aux intentions du Testateur, propose pour sujet du second Prix, qui tombe dans l'année 1727, *quelle est la meilleure maniere de mâter les Vaisseaux, tant par rapport à la situation, qu'au nombre & à la hauteur des Mats.*

Les Sçavans de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces sujets,

& même las Associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre au Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François, ou en Latin; mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront; & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur tout quand il y aura des calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leurs noms à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leurs Ecrits un billet séparé, & cacheté par eux, où seront, avec cette même Sentence leurs noms, leurs qualitez, & leurs adresses; & ce billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le prix adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas, le Secretaire en donnera en même-tems à ce-

lui qui les lui aura remis son recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage, & son numero; selon l'ordre & le tems dans lequel il aura été reçû.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusqu'au premier Septembre 1726, exclusivement.

L'Académie a son Assemblée publique d'après Pâques 1727. proclamera la Piece qui aura le prix.

S'il y a un Recepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Tresorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secretaire, le Tresorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une Procuration de sa part.

Un Reverend Pere de l'Ordre de Saint Benoît & du Monastere de S. Blaise, situé dans la forêt noire, éxécute un dessein dont les Peres d'Achery & Mabillon, qui l'avoient conçû, ont toûjours été détournez par d'autres occupations. Il a commencé d'im-

primer chez Osmont, sous le titre *Vetus Disciplina Monastica* : Un Recueil des Auteurs Benedictins, qui ont écrit sur la Discipline Monastique : il y a plus de six cens ans, soit en Italie, en France, ou en Allemagne. Ce volume in 4° contient les Ouvrages suivans, dont plusieurs n'ont pas encore vû le jour.

Petri Diaconi Disciplina Casinensis.

S. Sturmii primi fuldensium Abbatis Consuetudines, ex Italia circa medium VIII Sæculi fuldam illatæ, nunc authori suo restitutæ.

Thedemari usus Casinenses ad Carol. M. sub finem VIII sæculi transmissi.

S. Benedicti Anianensis Capitula de Disciplina Monastica suo auctori asserta : quæ ante & post Aquisgranense Concilium conscripsit.

Capitula Monachorum ad Augiam directa ante annum DCCCXVII.

Capitulare Aquisgranense de vita & Conversatione Monachorum.

Capitula Monachorum San-Gallensium ad Regimbertum missa.

Luxovienses Ritus.

Guidonis farfensis, & Monasterii S. Pauli Romæ Disciplina.

Bernardi Cluniacenses consuetudines à mendis purgatæ.

Excerpta ex Divionensi disciplina.

S. Wilbelmi Constitutiones Hirsaugienses seu Gengenbacenses sæculo XI. factæ, ac centum & ultra Germaniæ Monasteriis illatæ.

L'Auteur ajoûte quelques fragmens, qui concernent le même sujet, comme

Lectiones coram hospitibus recitari solitæ, juxta præceptum S. Benedicti.

Formulæ petitionis & professionis Monasticæ.

Formula offerendi pueros in Monasterio.

Orationes tres ante Matutinum & Vesperas à Monachis recitari solitæ.

FORMULA EXCOMMUNICATIONIS.

Le volume est terminé par trois *Index*. Le premier annonce les titres des Livres & des Chapitres. Dans le second on interpréte les mots Barbares. Le troisiéme est un détail alphabétique des matiere traitées dans ce Recueïl, & qui n'intéressent pas les Moines si uniquement, que les Ecclesiastiques n'y puissent prendre part.

Charles Moëtte Libraire, demeurant ruë de la Bouclerie; proche le Pont Saint Michel, à l'enseigne de Saint Alexis, publie en un feüillet un Extrait Latin, ou une espece d'Index de deux Tomes in 4°. de Mr. Foy, vaillant Docteur en Medecine & Antiquaire du Roi. L'un est intitulé, *Arsacidarum Imperium sive Regum Parthorum historia ad fidem Numismatum accommodata.*

L'autre a pour titre, *Achæmenidarum Imperium sive Regum Ponti Bosphori, Thraciæ & Bithiniæ Historia.* En voici la suite.

L'An avant J. C.	L'An de Rome	
256	498	Arsace.
253	501	Tiridate, frere d'Arsace.
216	538	Artaban, fils de Tiridate.
196	558	Priapatius, fils d'Artaban.
181	573	Phraates, fils de Priapatius.
173	581	Mithridate, frere de Phraates.
136	618	Phraates II, fils de Mithridates.
2a7	627	Artaban, oncle de Phraates.
124	630	Mithridates II, fils d'Artaban.
87	667	Mnaskires, fils de Phraates I.
76.	676	Sinatroke, fils de Mihidate I.
69	685	Phraates III.
60	694	Mithridates III, fils de Phraates.
53	701	Orodes.
36	7[illegible]	Pharates IV, fils d'Orodes.

L'An depuis J. C.		
6	759	Vonone.
15	768	Artaban III.
43	796	Gotarze.
44	797	Bardanes.
48	801	Gotarze II.
51	804	Vonone II.
52	805	Vologete.
91	844	Pachor.
108	861	Chosroes.
135	887	Vologese I, fils de Chosroes.
166	919	Monnese.
197	920	Vologése II.
189	942	Vologese III.
214	967	Artaban IV, fils de Vologese.
226	979	Artaban IV meurt.

A la fin du Tome, on trouvera un *Appendix* touchant les Médailles des Rois de Perse, posterieurs à Artaban IV. Artaxerxès I ; son fils Sapor ; puis un Inconnu. 2°, Une suite des Rois de la Grande Armenie. 3°, Deux Tables ; l'une, des Auteurs citez dans l'Ouvrage ; l'autre, des choses tirées des Médailles.

Dans le second Tome les Rois du Pont, sont,

Avant J. C.	De Rome	
486	268	Artabaze.
480	274	Anonyme.
464	290	Rhodobate.
402	352	Mithridate I.
363	391	Anobarzane.
337	417	Mithridate II, Ctisses.
302	452	Mithridate III.
266	488	Mithridate IV.
214	540	Pharnace.
154	600	Mithridate V, Evergetes.
123	631	Mithridate VI, Eupator & le der.
60	694	Mithridate meurt.

Avant J. C.	De Rome	*Rois du Bosphore.*
63	691	Pharnace III.
47	707	Asandre.
39	715	Darius.
29	725	Mithridate VII.
21	733	Polemon I.

Aprés J. C.		
17	770	La Reine Pythoride.
38	791	Polémon II.
51	804	Mithridate VIII.
		Cotys Roi de Thrace, & ensuite de la petite Armenie.
107		Cotys.
115		Inintimée
		Rescyporis I.
		Rhometalces
		Un Inconnu.
124	877	Cotys.
140	899	Rescyporis II.
195	951	Rescyporis III.
		Un Inconnu.

Avant J. C.	De Rome.	*Rois de Bythinie.*
383	371	Dedalse.
378	376	Botyras.
334	420	Byas.
328	426	Zipoctes.
271	473	Nicomede I.
241	513	Zelas.
229	525	Prusias I, dit le Boieux.
188	566	Prusias II, fils de Zelas.
153	601	Nicoméde II, Philopator.
92	662	Nicomede III, appellé Epiphane

L'Auteur ajoûte une Histoire de la Bithynie, Province des Romains, & deux Tables, comme à la fin du Tome précédent. L'un & l'autre Tome presente d'abord un *Canon* Chronologique.

Novembre 1725.

Voici quelques Livres dont on annonce ici l'impreſſion. *La Bibliotheque des Auteurs de la Congregation de Saint Maur*, en François, deux volumes in douze. A la Haye, chez Goſſe. *L'Architecture de Palladio*, en François, avec trois cens vingt planches, chez le même.

Hiſtoire des Inſectes de Surinam, en Latin & en François, avec les planches de Mademoiſelle Merian; deux volumes in folio, forme d'Atlas; chez le même.

Les Batailles du Prince Eugéne, avec les Figures de Huttemburg; un volume in folio, forme d'Atlas; chez le même.

Les Régles de la Langue Françoiſe, vol. in douze, à Paris, chez le Breton, Quai des Auguſtins.

Le Maître à Danſer, par M. Rameau, avec les Figures deſſinées par lui-même; in octavo; à Paris, chez Jean Villette, ruë Saint Jacques.

Hiſtoire des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris, avec leurs uſages dans la Medecine, par M. Pitton Tournefort, ſeconde édition augmentée par M. de Juſſieu, deux vo-

lumes in douze ; à Paris, chez Musier, Quai des Augustins.

M. Moreau de Mautour donne avis au Public que c'est par une méprise d'Imprimeur que dans le premier Tome de l'Histoire de la Ville de Paris son nom se trouve cité en marge au bas de la page 125. En effet il devoit être appliqué à la seconde ligne de la page 124. puisque la découverte que l'on y raconte est de M. de Mautour, & que l'opinion qu'on rapporte, à l'endroit où son nom est apposé, page 125., est justement celle qu'il rejette. Cette correction & sa preuve justificative tirée d'un monument litteraire incontestable se publient dans un Imprimé qui se distribuë avec *l'Histoire.* Mais ce qui acheve de démontrer que le nom de M. de Mautour est déplacé c'est que sa situation force le Lecteur de penser, ce qui est incroyable, que le R. P. Dom Lobineau Auteur ou Editeur auroit confondu M. Moreau de Mautour parmi " quantité d'avanturiers qui fatiguent le Public de leurs visions."

La Tour & la veuve Coutelier vont Imprimer le second Tome des *Lettres*

des Papes & donneront ſans interruption les tomes ſuivans ; L'Editeur, depuis la mort de Dom Simon Mopinot qui avoit remplacé Dom Coûtant, eſt le R. P. Dom Urſin Durand, Benedictin comme eux de la Congrégation de S. Maur. Il a parcouru avec le P. Dom Martene quatrevingt-quinze Diocéſes pour perfectionner le *Gallia Chriſtiana* : Il a donné avec ce même Editeur célébre l'an 1717. cinq volumes d'*Anecdotes*, & trois volumes de leur grand recuëil d'*Anciens monumens perdus*, les ſix autres ſont ſous la preſſe.

On trouve chez Muſier Libraire ſur le quai des Auguſtins près le Pont St. Michel une brochûres de 28. pages in 8°. Ceſt un ami de M. de Voltaire qui par reconnoiſſance, prétend lui dire ſes *Veritez Litteraires*, ſur diverſes procédez, & principalement ſur la *Tragédie d'Herode & de Mariamne.*

On annonce une *Géographie Univerſelle, Hiſtorique & Chronologique, ancienne & moderne.* Par M. Noblot 5. voll. in 12. Imprimée par Huart l'aîné & ſes aſſociez.

Le Babillard de M. de Boiſſi, Comedie en vers, chez la veuve Ribou.

Les Sermons du P. de la Roche Prêtre de l'Oratoire pour l'Avent & le Carême 4. voll. in 12. 2. vol. de ses *Panegiryques* parurent l'année précédente :

Les Sermons du même *sur les Mysteres & divers Sujets* ne se feront pas long-tems désirer. Chez Moreau Libraire rue St. Jacques.

Ganeau imprime l'*Histoire des Pirates Anglois* in 12. *L'Histoire Secrete de Neron ou le Repas de Trimalcion*, avec des Notes historiques. Par Mr. Lavaur in 12 2. vol.

Il a imprimé les Mémoires de Sully in 12 12. vol.

Alexis de la Roche, Guillaume Cavelier fils, Claude Robustel, & Hugues Daniel Chaubert entreprennent d'imprimer par souscriptions les *Poësies d'Horace* disposées suivant l'ordre naturel, traduites en François, avec des remarques & des dissertations critiques, par le P. Sanadon Jesuite. Le Journal de Paris avoit déja annoncé cet Ouvrage dans les nouvelles Litteraires du mois de Decembre de l'année passée. Quoique cela se soit fait sans l'aveu de l'Auteur, il

sçait cependant gré aux Sçavans Journalistes de leur empressement à prévenir le Public en faveur d'un Ouvrage qui n'étoit pas encore en état de paroître. Nous en donnerons le plan dans les Nouvelles Litteraires du mois prochain avec le projet des souscriptions.

On distribuë ici un *Mémoire pour servir à l'instruction de l'Histoire naturelle des plantes de Russie, & à l'établissement d'un Jardin Botanique à Saint Petersbourg*. Ces deux parties sont exécutées avec beaucoup de jugement, d'érudition, & de netteté par M. Deschiseaux natif de Mâcon, Docteur en Medecine à la Faculté de Caën, qui a voïagé en Russie pour y exercer & perfectionner son *genie Botanique*, & qui a été gratifié par le feu Czar de l'assignation d'une pension annuelle de trois cents *Roubles*. Les Auteurs qu'il conseille de lire sur l'Histoire de Russie, sont la Neuville, Olearius, Jean Pery.

Relation de trois Ambassades par un Conseiller Aulique de l'Empereur, Ambroise Contarin, le Baron d'Hellebérstein, le Brun, Quinte Curce, Petrogius, Pomponius Mela, Jean

Strhuis, voyage de la Chine par la Tartarie de Laurent Lange, Relation de Moscovie.

Jacques Etienne Libraire ruë Saint Jacques, à la vertu, publie déja pour 1726. un Livre composé de deux parties bien étonnées de faire un tout; un Livres moitié sacré, moitié profane; moitié François; moitié Latin; C'est en même tems Ciceron & l'Ecriture Sainte; Ciceron en premier, l'Ecriture à sa suite; mais Ciceron travesti, & l'Ecriture corrigée; le tout à l'usage des enfans qui sont au rudiment. Le titre de tout le Livre est *Entretiens de Ciceron sur les Orateurs illustres: Selectæ è veteri Testamento Historiæ accommodatæ ad usum eorum qui Latinæ Linguæ rudimentis imbuuntur.* Le plus excellent modéle de Latinité, même pour les jeunes gens, c'est assurément Ciceron en Latin; on le leur donne en François. L'Ecriture Sainte est reglée pour la pureté de la foi, pour la pureté des mœurs, ici pour la pureté du Latin. On sçait ce que c'est pour les petits Ecoliers que leur Auteur de Classe; comme il est la matiére du travail ordinaire, qu'on

exige d'eux, & des impositions extraordinaires par lesquelles on les punit, c'est leur Livre & le plus familier & le plus odieux : leur objet d'horreur & leur joüet c'est leur Auteur, & leur Auteur sera l'Ecriture Sainte; mais avec des corrections. Car il y aura en elle des mots défendus, si on les emploïe on sera châtié pour avoir parlé comme l'Ecriture & comme l'Auteur. La Préface leur défend *Sanctificare, humiliari benedici.* Ainsi dès l'Enfance on se familiarise avec l'Ecriture, on la juge, on la rejette; on s'en dégoûte & on la prend en aversion. Cette disposition croîtra & s'étendra & ceci n'est qu'un essai que donne " l'Auteur " d'un Ouvrage solide qui doit bien-" tôt paroître sur ses Etudes Classi-" ques".

Recueïl de plusieurs piéces d'Eloquence & de Poësies présentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année 1725. avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie en différentes occasions depuis le Recueïl de l'année 1723. Chez Coignard fils ruë St. Jacques.

On lit dans ce 27e volume les dis-

cours de réception de M. l'Abbé d'Olivet, de M. Adam, de M. le Président Henault, de M. l'Abbé Alary, de M. Portail premier Président du Parlement, de Mr. l'Evêque de Langres, avec les réponses de Mr. l'Abbé de Choisy, de M. l'Abbé de Roquette, de Mr. le Comte de Morville, de Mr. l'Abbé du Bos, de M. de Valincourt, de M. de Malezieux, des Complimens au Roi par M. le Comte de Morville, par M. l'Evêque de Blois: &c.

DE VALENCE.

Les Antiquitez de l'Eglise de cette ville recueillies par son Evêque M. de Catelan, & qu'il avoit fait imprimer, paroissent in 4°, depuis sa mort avec un nouveau privilége.

DE BOURDEAUX.

L'Académie Royale *des belles Lettres des Sciences & des Arts* proposa deux Sujets pour les prix qu'elle doit distribuer le 25. du mois d'Août de l'année 1726. On ne receura les dissertations que jusqu'au premier jour de *Novembre* 1725.

Mai. Il eſt indifferent qu'elles ſoient Latines ou Françoiſes. Chaque Auteur y mettra au lieu de ſon nom une Sentence ; & il tranſcrira cette même Sentence dans un billet ſéparé & cacheté, où il marquera ſon nom & ſon adreſſe. Pour ſûreté des paquets on les adreſſera francs de port à M. *Sarrau* Secretaire de l'Académie ruë de Gourgues, ou au Sieur *Brun* Imprimeur de cette même Compagnie ; ruë St. James. On lui avoit déja adreſſé des Compoſitions ſur ces deux Sujets ; elles ont été interceptées ; & leurs Auteurs ſont invitez à les remettre au concours, premier Sujet : *L'Action des Bains & leur utilité* : ſecond Sujet ; *La cauſe & la nature du Tonnerre & des éclairs avec l'explication des divers Phénomenes qui en dépendent.*

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1725.

ART. XCVI. *Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1722, &c.* page 1925

ART. XCVII. *Traité Dogmatique & Moral de la Grace univerſelle tirée du Nouveau Teſtament, &c.* page 1956

ART. XCVIII. *Hiſtoire du Concile de Piſe & de ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable depuis ce Concile juſqu'au Concile de Conſtance, &c.* p. 1960

ART. XCIX. Invitatio ad obſervationes Meteorologicas communi concilio inſtituendas Londini. *Invitation à faire de concert des obſervations Meteorologiques, brochure.* p. 1991

ART. C. *Obſervations ſur des Pierres trouvées dans les Reins, &c.* p. 2004

ART. CI. *Lettre à M. De V, &c.* p. 2008

ART. CII. *Réponſe de M. l'Abbé de Valſarret à la Lettre inſérée dans* Novembre 1725.

les Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des Beaux Arts en Sept. 1724. &c. p. 2014
ART. CIII. *Suite de l'Hiſtoire Romaine, &c.* p. 2030
ART. CIV. *Nouvelles Litteraires.*
De Rome. p. 2060
De Naples. p. 2067
De Milan. ibid.
De Veniſe. p. 2070
De Francfort. p. 2071
De Leipſik. p. 2072
D'ulm. p. 2073
De Dreſde. *ibid.*
De Lubeck. p. 2074
De Vittemberg. *ibid.*
De Roſtock. p. 2076
D'Iena. *ibid.*
De Cologne. p. 2077
De Nuremberg. p. 2078
De Hambourg. *ibid.*
De Moſcou. p. 2079
De Londres. p. 2082
D'Amſterdam. p. 2083
De la Haye. p. 2084
D'Anvers. p. 2084
De Paris. p. 1092
De Valence. p. 2109
De Bourdeaux. *ibid.*

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1725.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1725.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXV.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1725.

ARTICLE CV.

MEMOIRE HISTORIQUE sur le Roi Stanislas & son Auguste Maison tiré des Historiens de Pologne & de Boheme les plus estimez. Par le R. P. Tournemine Jesuite.

EXTRAIT D'UNE LETTRE Latine d'André Zaluski Evêque de Varmie Grand Chancelier de Pologne à un Ami intime Amico confidenti *écrite le onziéme Septembre de l'année mil six cents quatrevingt seize elle est dans le grand Recueil Latin*

des Mémoires de cet Evêque un des plus Grands Hommes que la Pologne ait produit, & qui y a été l'Oracle des Diétes pendant trois Regnes.

» HORIS pomeridianis octavo Septembris, data pro more audientia in Conclavi Reginali Nuntiis ex Majori Polonia, qui dolorem ex morte Regis à Populis conceptum deferrent per Stanislaum Leczinski Capitaneum Odolanoviensem unicum Generalis Majoris Poloniæ filium: Delitiæ generis humani, decus Poloniæ, Patriæ communis amor vocatur, ponendus semel in superbiam nostri sæculi, gaudium universæ plebis; nam videre eum sine amore, audire sine admiratione nemo potest, virtutis privilegio ætatis limites transgressus, parem natalibus sortitus indolem, nihil in tenera ætate tenerum, nihil puer immaturum exhibuit. Omnia in eo summa, genus, genius, ingenium, virtus, spes omnium & expectatio.»

Le huitiéme de Septembre après mi-

di, la Reine donna audience dans sa Chambre aux Nonces de la Grande Pologne, qui selon la coutume venoient lui marquer la douleur que les Peuples ressentoient de la mort du Roi (Jean III) *Stanislas Leczinski Capitaine,* (c'est-à-dire, Gouverneur) *d'Odolanor, fils unique du Général de la Grande Pologne porta la parole. On l'appelle tout d'une voix les délices du genre humain, l'ornement de la Pologne, l'amour de la Patrie; Il sera un jour la gloire de notre siécle; il fait déja le bonheur du Peuple Polonois; car on ne peut ni le voir sans l'aimer, ni l'entendre sans l'admirer: par le privilége de sa vertu, il a passé les bornes de son âge, on n'a remarqué en lui ni la mollesse de l'Enfance, ni les saillies imprudentes de la jeunesse, il a été d'abord mûr & capable des affaires, tout est dans lui au plus haut dégré, la naissance, le genie, l'esprit, la vertu; aussi attend-t-on tout, espére-t'on tout de lui: ce sentiment est général.*

Voilà ce que pensoit du Roi Stanislas, qui n'avoit pas encore vingt ans, la meilleure tête de la Pologne.

Le même Grand Chancelier dans

une Lettre écrite le 27 de Septembre 1697, apprend à un de ses amis que le Roi a donné la charge de Grand Echanson à Stanislas Leczinski qui se faisant des exemples de son Pere autant de Loix, avoit dans son printems la maturité de l'Automne; Pour juger de cet éloge, il faut sçavoir ce que Zaluski pensoit du Pere du Roi Stanislas, Raphaël Leczinski. On le voit dans une Lettre écrite le quatriéme d'Avril 1703. *Il joignoit*, dit-il; *une vertu sublime à une parfaite connoissance des affaires, sa vûë attiroit le respect, & l'on comptoit sur le succès de toutes ses entreprises; il étoit laborieux, adroit à conduire un dessein, intrépide dans le péril, prévoïant & soigneux, prompt enfin dans l'exécution. On doit à sa prudente activité le secours de Vienne, & l'heureuse conclusion de la Diéte où ce secours fut résolu. Ainsi le titre de Libérateur de l'Empire & de la Chrétienté lui appartient; ce n'est pas mon jugement seul que je produis c'est le jugement public. Personne n'a remplit ant de postes éminens personne ne les a rempli avec tant d'éclat.*

„ In eo scientia rerum erat eximia, virtus excellens, authoritas

evidens, præsumpta felicitas, fuit "
laboriosus in negotiis, fortis in pe- "
riculis, industrius in agendo, con- "
sultus in prævidendo & providen- "
do, celer in conficiendo..... "
Mareschalcus Comitiorum Colli- "
gationis cujus operæ & curæ Vien- "
na & cum illa Christianitas libera- "
tionem suam jure debet: nam si "
hæc comitia activitate ejus non "
fuissent perfecta, nec colligatio "
conclusa, nec suppetiæ datæ; ac "
proinde Vienna capi à Turcis po- "
terat..... De eo judicia homi- "
num testimonium dant evidens, "
nec novi viventem, nec legi de "
mortuo quoquam, qui tot honores "
cum decore gessisset."

Okolski dans le monde Polonois *Orbis Polonus* Tom.3.pag.291 & 292. parlant de la Maison de Leczinski: *Tous les titres d'honneur*, dit-il, *ont choisi leur siége dans cette Maison. Les Evêques, les Sénateurs qu'elle a donnez à la Pologne ont été autant de modéles. C'est par les Leczinski que la Religion Chrétienne est entrée dans la Pologne, c'est par eux qu'elle y a été conservée.*

Pour entendre cet éloge des Leczinski, il faut sçavoir qu'ils sont originaires de Moravie, qu'ils y tenoient un rang considérable dès le milieu du neuviéme siécle sous le nom de Vienhauva Barons de Pernstein ; qu'en neufcents soixante cinq Philippe Baron de Pernstein conduisit en Pologne la Princesse Dambrouque que Boleslas I. Roi de Boheme avoit accordée à Miecislas Prince Souverain de Pologne à condition qu'il se feroit Chrétien. Miecislas reçut le Baptême. Philippe fut son Parrain, & le Prince le retint pour être son premier Ministre, & pour travailler à la conversion de la Nation Polonoise. Les soins de Philippe soutenus de ses exemples réüssirent. Ses Petits fils l'Archevêque de Gnêne, l'Evêque de Cujavie achevérent son Ouvrage, & cette magnanime Nation doit aux Leczinski un attachement à la véritable Eglise, qui ne s'est jamais démenti.

Philippe porta la foi jusques dans la Hongrie, où elle s'établit par le mariage d'Adelaide sœur de Miecislas avec Geïza Pere du Roi Saint Etienne.

Decembre 1725.

Le Roi Stanislas descend de mâle en mâle de Philippe Baron de Pernstein.

Voici un témoin encore moins suspect; c'est le fameux Balbinus. Tom. 1. de l'Histoire de Bohême pag. 19.

Celui-là n'a aucune connoissance de la Pologne qui ne connoît pas la Maison de Leczinski. Cette maison à laquelle la Pologne doit tant de Grands Généraux, tant de Palatins ornemens de son Sénat, tant d'Evêques & d'Archevêques.

Balbinus a imprimé ce premier Tome l'année que le Roi Stanislas est né.

L'Ouvrage d'Okolski est imprimé avant la naissance de ce Prince.

J'ajouterai que la Maison d'Opalinski dont est la Mere de notre Auguste Reine, a ce glorieux rapport avec la Maison paternelle de la Reine, que si les Leczinski ont porté le Christianisme dans la Pologne; Il y a sept cents cinquante ans, les Opalinski ont été les prémiers à le recevoir. Okolski deja cité parle de la Maison d'Opalinski en ces termes : *C'est une Maison salutaire à l'Etat, nécessaire*

à l'Eglise Romaine : quelle charge, quel titre ne leur a pas été accordé; quelle mître n'ont ils pas porté, quels honneurs, quelle prééminences militaires n'ont-ils pas méritées & obtenuës; quelle negociation ne leur a pas été confiée ? C'est à eux que les Rois & la République ont eû recours dans les besoins les plus pressants.

La Maison de Jablonouski dont sort la Mere du Roi Stanislas, *Maison féconde en Heros*, descend des anciens Rois de Prusse. Saint Stanislas Evêque de Cracovie & Martyr étoit de la premiere Branche de cette Maison.

J'omets pour n'être pas trop long ce qu'on lit dans Cremmer, Michovius, Heidenstein, & Paprouski.

ARTICLE CVI.

HISTOIRE GENERALE D'ESpagne du P. Jean de Mariana de la Compagnie de JESUS *Traduite en François avec des Notes & des Cartes, par le P. Joseph-Nicolas Charenton de la même Compagnie. Cinq vol. in* 4°. A Paris ruë S. Jacques chez le Mercier, Pere, à St. Ambroise. Lottin, à la Vérité. Josse, le fils, à la Fleur de Lys d'Or. Et Briasson à la Science. 1725.

DE tous les Ouvrages de Mariana, il n'y en a point qu'il ait travaillé avec plus de soin, que l'Histoire d'Espagne, dont le seul projet le devoit faire trembler. Deux choses en rendoient l'exécution extrémement difficile : la multiplicité de dominations toute propre à rompre & à embroüiller le fil du discours; & l'attachement des Peuples aux traditions anciennes, qu'il n'étoit pas même sûr de discuter ni d'examiner avec trop de rigueur. Quant au premier Article, peu de gens ont disputé à Maria-

na le mérite d'une expoſition nette, d'un arrangement méthodique, d'un ſtile ſuivi & ſoutenu. Quant au ſecond; c'eſt où les Critiques ont crû trouver le plus de priſe, & ils s'y ſont particuliérement attachez. Sans parler des Vivants, il y en a ſix entr'autres qui ſont de quelque conſidération dans la Littérature, mais que la jalouſie d'ordre, de famille, & de nation avoit viſiblement aigris la pluſpart contre l'Auteur, avant qu'ils entrepriſſent d'attaquer ſon Ouvrage. Le plus redoutable ſans contredit a été D. Juan Fernandez de Velaſco, Connêtable de Caſtille & Gouverneur du Milanez, grand homme d'Etat, & grand homme de Lettres, offenſé, dit-on, que Mariana eût rendu ſuſpecte l'origine d'un droit attribué à la Maiſon de Velaſco, & moins ſûrement fondé qu'il ne prétendoit dans l'antiquité. Il ne ſe déclara néanmoins contre lui que ſous le nom de Pierre Mantoüan ſon Secretaire, à qui on croit qu'il prêta ſa plume. Le P. Charenton, après avoir donné dans la Préface l'Eloge Hiſtorique de Mariana, & produit en ſa faveur de tou-

tes les parties de l'Europe ; une foule d'approbateurs illuſtres, y joint le caractére de ſes Critiques ; & met les Lecteurs en état de comparer témoignage à témoignage. S'il ne réſulte pas de ce parallele, que Mariana ſoit un Auteur irrépréhenſible ; du moins en conclut-on qu'il a poſſédé en un haut dégré les principales qualités d'un excellent Hiſtorien : le travail ; l'éxactitude ; la ſolidité ; la pénetration ; une grande étenduë du connoiſſances ; beaucoup de choix dans l'uſage qu'il en a fait ; & ſurtout un éloignement de tout intérêt & de toute crainte humaine qui étonne, en voyant ce qu'il a quelque fois oſé avancer dans le ſiécle & dans le pays où il écrivoit.

Pour les préventions dont il ne s'eſt pas entiérement guéri, les mépriſes où il eſt tombé, les difficultés qu'il n'a pas éclaircies ſuffiſamment ; c'eſt à quoi le nouveau Traducteur nous paroît avoir pourvû d'une maniere qui doit lever tout défiance. On ſent dans les Notes qui accompagnent le texte, & dans les additions & corrections qui ſont à la tête du I.

Tome, qu'il n'a pas ignoré les Griefs réprochez à Mariana ; & aux injures près, il l'a redressé lui même avec plus de séverité, qu'aucun autre. Ainsi quelque jugement qu'on porte de l'Historien Espagnol, cette Traduction n'en doit pas moins passer pour une Histoire complette des Royaumes d'Espagne : le Traducteur par ses recherches, & par ses lumieres suppléant par tout au défaut de l'Auteur ; & ne prenant là dessus pour régle de ses observations, que ce qu'il y a aujourd'hui de sentimens le plus avoüez & le plus autorisez. Ce parti est sage, on n'en peut disconvenir ; mais un Sçavant qui concourt avec le P. Charenton dans le même dessein d'Ouvrage, s'est ouvert une autre route.

Frappé du reproche qu'on fait d'ordinaire aux Traducteurs, d'épouser les intérêts de l'Auteur qu'ils traduisent, jusqu'à n'y voir qu'une matiere continuelle de panegyrique, il s'est picqué de singularité ; & malheureusement pour Mariana qu'il a honoré de son choix, il s'est jetté dans l'extrémité opposée. Si la Traduction mê-

me, & les remarques, qui, ſelon ſon projet, en doivent être le Corectif & l'antidote, répondent au *Proſpectus* imprimé il y a deux ans : Voilà le Public chargé de l'examen d'un procès, lequel après tout ne coûtera pas beaucoup à décider. Nous voyons par cette piéce, qu'en nous reſtraignant aux bornes d'une reviſion ſolide, le P. Charenton a touché l'eſſentiel, & n'en a guéres laiſſé à dire à ſon concurrent. Reſtent donc les petites chicannes : les raiſons particulieres de préférer un monument à un autre ; les inductions ſubtiles ; les conſéquences *à parte ad totum*, qui échapent ſouvent aux meilleurs critiques ; quelques traits de mauvaiſe humeur ; quelques invectives un peu fortes, dont le *Proſpectus* eſt aſſaiſonné ; tous moyens d'attaque detachez du fond de la cauſe, & que ceux qui entreprennent de prononcer mettent communement à quartier.

L'Hiſtoire originale de Mariana eſt en deux langues, en Latin & en Eſpagnol. Elle prend les choſes depuis les premiers habitans de l'Eſpagne juſqu'à l'année de N. S. 1515. que le

Roi Ferdinand le Catholique mourut. La hardiesse avec laquelle l'Auteur a percé en ces temps ténébreux, où la vérité & la fable sont si confonduës, paroît d'abord difficile à justifier. Pour le peu cependant qu'on soit attentif à la suite de son recit, & qu'on pése toute la force des expressions dont il use, on reconnoîtra sans peine qu'il ne le faut accuser en cela ni de crédulité ni de complaisance pour sa Nation. Tubal, cinquiéme fils de Japhet est, dit-il, " le premier " homme qui soit venu en Espagne". Mais en donnant ce fait pour une vérité constante dans l'opinion des Espagnols, il ajoute qne selon son propre sentiment " c'est au moins une " tradition fondée sur l'autorité de " plusieurs Ecrivains considérables". Pouvoit-il moins accorder à l'autorité de ces Ecrivains, qui ont S. Jerôme à leur tête? Et ne montre-t-il pas en même tems qu'elle ne fait sur lui qu'une assez foible impression? C'est ne l'avoir pas lû que de lui reprocher d'adhérer aux idées du nouveau Berose qu'il traite hautement d'imposteur. On le peut consulter L. 1. c. 7.

p. 10. Edit. Lat. de Tolede 1592. *Beroso adscripti Libri ..... ex fabulis & mendacio compositi &c.* & à la p. 11. *Quod ex novi Berosi officina prodiit repudiamus.* Ce que nous avons vû des autres editions en dit autant. Iber, Idubeda, Brigus, Tagus, & autres Rois de la postérité de Tubal sont pour lui autant de Rois fabuleux. S'il parle avec plus d'assûrance de Géryon le Pere & de trois autres Géryons, ses Enfans, dont la bonne intelligence a fait naître la fable des trois corps réünis en un : Si même la guerre de ces Princes contre Osiris & Orus ou Hercule l'Egyptien lui a paru digne d'une exposition plus fleurie, & plus circonstanciée ; il a ses garants ; mais quoi qu'il en dise ; aussi bien que d'Hispalus, Hesperus, Atlas & une longue suite de leurs Successeurs, il conclut qu'il y auroit de la témérité à vouloir détailler tous les faits particuliers de ces anciens tems, & que les Historiens qui l'ont fait ont donné leurs reveries pour des vérités. Il ne borne pas sa délicatesse là dessus aux premiers âges de la Monarchie Espagnolle. Jusques fort avant dans le tems des guer-

res qu'elle eut à soutenir contre les Carthaginois, il déclare en général qu'il en croit moins qu'il n'en rapporte; mais qu'il aime mieux raconter simplement ce qu'il trouve écrit, presque toujours néanmoins avec les précautions nécessaires, que de s'amuser à refuter ce qui n'est pas appuyé, ou à confirmer par un entêtement National, ce que d'autres ont avancé avec peu de vraisemblance. Ces précautions emploïées par Mariana sont très sensibles à l'égard de la fondation de plusieurs Villes, & de la dénomination de plusieurs Provinces, en quoi il manque rarement de se mocquer du préjugé commun.

Celui des Peuples étrangers qu'il juge avoir abordé le premier en Espagne, & s'y être uni aux Naturels du Pays, est une colonie des habitans de l'Isle de Zanthe à l'Occident du Peloponese. On leur attribuë l'établissement de la fameuse Sagunte, aujourd'hui Monviedro sur les côtes du Royaume de Valence. Il ne croit pas sans probabilité, qu'on ait recueilli sur quelques autres côtes les tristes débris de l'armée des Grecs & du Peuple

de Troye, après la ruïne de cette derniere Ville. Mais la nation qui s'étendit le plus jusques dans l'intérieur des terres, & qui même pourroit passer pour avoir formé le corps de la Nation Espagnole, ce furent les Celtes ou les Gaulois. Une affreuse sécheresse, dit Mariana, avoit tellement dépeuplé l'Espagne, qu'elle n'étoit plus qu'un desert immense. Les Celtes, les Arevaques, les Duraques, les Pelandons, les Xerites, les Celemiens, qu'on croit tous sortis des Gaules, y accoururent en foule, & personne ne leur en disputant la possession, chacun choisit à son gré & établit sa demeure où il voulut. On les connut dans la suite sans le nom des Celtiberiens. Ce fut vers le même tems qu'une flotte de Rhodiens bâtit la ville de Rodope ou de Roses en Catalogne. Les Phéniciens les suivirent de près, & en bâtirent plusieurs autres, particulierement Acci, Cadix, Malaga : c'étoit la plus puissante & la plus industrieuse des nations commerçantes, que l'or & l'argent nouvellement découvert en Espagne y attira bien-tôt de toutes parts. Un pur

accident avoit donné la premiere connoiſſance de ces tréſors. Le feu ayant pris à une des forêts des Pyrenées, l'embraſement fut général, & ſi violent que les mines dont ces montagnes étoient remplies ſe trouverent fonduës; le métail couloit avec abondance, & inondoit le plat Pays, au grand étonnement des Eſpagnols & de nos Gaulois tranſplantez, qui ne ſçavoient encore l'eſtimer que par le plaiſir qu'ils prenoient à en admirer l'éclat. Le P. Charenton remarque qu'il eſt parlé de cet incendie dans Ariſtote, Strabon, Diodore de Sicile. Soit qu'il eût paſſé d'une montagne à l'autre & produit le même effet dans toute la longueur de l'Eſpagne: ſoit que les Provinces méridionales devenuës plus éclairées ſur le prix & l'uſage des biens dont elles regorgeoient, euſſent pris delà occaſion de foüiller les terres; le pays entier ne fut plus regardé depuis par les Grecs & les Aſiatiques que comme l'Empire de Pluton Dieu des richeſſes. Leur maniere de commercer avec les Eſpagnols fut peu différente de celle dont les Eſpagnols ont uſé à leur tour avec les Ame-

ricains. Ce que les Phéniciens leur apportoient de plus précieux étoit de l'huile, & ils en tiroient une si grande quantité d'argent, qu'ils en forgeoient les ancres & les autres ustenciles de leurs Vaisseaux; ils songerent ensuite à s'assûrer de quelques ports dans la Bétique; ils y éléverent quelques places; ils s'y rendirent redoutables, & entreprirent de subjuguer toute l'Espagne. Argantonius qu'elle reconnoissoit pour Roi, nom celebre dans Anacreon, Pline, & Silius Italicus, les chassa; mais il ne put garantir son Royaume de l'invasion de Nabuchodonosor, bien clairement marquée dans les Historiens Hebreux; quoi qu'ils ne conviennent pas si c'est Nabuchodonosor le Grand, vainqueur de la Judée. Ce ne fut néanmoins qu'un torrent dont le pays eut peu à souffrir, & Argantonius mourut possesseur paisible de ses Etats, à l'âge de cent cinquante ans. On lui dressa un Tombeau superbe, autour duquel il y avoit autant d'obélisques que ce Prince avoit tué d'ennemis de sa propre main. Sa mort releva le courage des Phéniciens; leur valeur les fit ren-

trer dans Cadiz ; leur adresse les introduisit de nouveau dans la Bétique; & leur mauvaise foi leur ouvrit une entrée chez les Peuples voisins, qui ne tarderent pas à s'appercevoir qu'on en vouloit à leur liberté. Tous coururent aux armes à l'instigation d'un Capitaine estimé parmi eux, nommé Baucius Gapetus ; & prirent si heureusement leur tems pour attaquer les Phéniciens, qu'en un petit nombre d'actions de vigueur, ils les contraignirent d'abandonner le continent avec tous les trésors qu'ils y avoient amassez, & les réduisirent à la seule ville de Cadiz. Les Phéniciens avoient une ressource dans l'alliance des Carthaginois ; elle ne leur manqua pas en apparence, tandisqu'en effet les Carthaginois ne travaillerent que pour eux-mêmes. Ils avoient déja tenté de s'emparer des Isles Baleares, & sondé les dispositions des Peuples qui habitoient sur les côtes, pour pénétrer en Espagne : ces desseins avoient échoüé : mais par le secours qu'ils envoïerent aux Phéniciens, & les avantages qu'ils remporterent sur les Espagnols, ils devinrent peu-à-peu les Ar-

 bitres

bitres du ſort des deux Nations qu'ils tenoient dans leur dépendance. Succeſſivement amis ou ennemis de l'un & de l'autre Parti, ſelon qu'ils avoient intérêt ou à les reconcilier, ou à les commettre, ils ſçurent ſi habilement employer la voie des armes & celle de l'intrigue, qu'ils vinrent à bout de détruire l'un par l'autre. Il paroît que depuis la mort d'Argantonius les différents Peuples d'Eſpagne compoſoient autant de Républiques ou de Seigneuries particulieres, tantôt diviſées entre elles, & tantôt réünies contre l'ennemi commun. Ceux de la Betique ou de la Luſitanie étoient le plus expoſez à l'uſurpation des Carthaginois : ils ne plierent pas tous dans ces Provinces mêmes & la domination des nouveaux Conquérants eſſuya de tems en tems quelques révolutions qui entretenoient au moins les Eſpagnols dans l'eſpérance de rompre enfin leurs fers.

Ce qu'ils apprirent des victoires d'Alexandre le Grand, maître de la Grece, de l'Aſie, & de l'Egypte, leur fit jetter les yeux ſur ce jeune Prince qu'ils crurent deſtiné à être leur libé-

rateur. Les Ambassadeurs qu'ils lui envoïerent jusqu'à Babylone, pour implorer sa protection furent favorablement écoutez, & à leur retour chargez de magnifiques présents ; c'est l'unique fruit qu'ils retirerent de leur députation. La guerre que les Carthaginois firent en Sicile, & celle qu'ils eurent avec les Romains, l'an de Rome 490. laisserent quelque tranquillité à l'Espagne : elle n'en joüit que jusques à la fin de la premiere guerre Punique. Alors Amilcar Pere d'Annibal vint fondre avec de puissantes forces sur ce qui restoit à conquérir de la Betique, soumit toute la Côte Occidentale jusqu'à Sagunte, & perça en Victorieux jusques aux Pyrénées. Il revenoit sur ses pas pour faire le siége de Sagunte & appaiser auparavant quelques troubles dans la Betique, lors qu'une armée d'Espagnols vint lui offrir la bataille ; il la perdit avec la vie ; & de plus de quarante mille hommes de troupes il en demeura environ les deux tiers sur la Place. Malgré ce terrible échec la puissance des Carthaginois ne fit que prendre de nouveaux accroissements

en Eſpagne. Les Romains, dont Carthage étoit devenuë la rivale, en conçûrent de l'ombrage; & reſolus d'y mettre des bornes, ils ſe ménagerent des intelligences avec Sagunte, & quelques autres villes maritimes. Ampurias ville fondée par les Marſeillois dans le voiſinage de Roſes, leur donna l'exemple. L'Hiſtoire d'Eſpagne deſormais n'eſt plus renfermée dans ſes propres limites; elle devient partie de l'Hiſtoire Romaine, & elle en reçoit cet éclat que le grand nom de l'ancienne Rome imprime à tout ce qui la touche ou qui l'intéreſſe par quelque endroit. Les flammes de Sagunte priſe par Annibal, & réduite en cendres par ſes propres Citoïens, furent comme le ſignal de la ſeconde guerre Punique, où les Eſpagnols partagerent avec les deux Républiques dont ils ſuivoient la fortune, ce qu'elles eurent de bons & de mauvais ſuccès. Il ne falut que quatorze ans pour les réünir tous ſous la domination des Romains; pendant que Rome trembloit à l'approche d'Annibal, les Scipions triomphoient en Eſpagne : le malheur des deux premiers, Cneius

& Publius défaits par Masinissa, en recula la conquête; mais la sage conduite de Cornelius l'acheva, sans y laisser un pouce de terre aux Carthaginois. C'étoit pour les Espagnols naturels changer de maîtres, plûtôt que sortir de servitude. Ils le sentirent trop tard: Mandonius, Indibilis, Colcas, Luscinen, & autres Chefs des Mécontens exciterent souvent des révoltes, qui coûterent du sang aux Romains, & que les Gouverneurs ne furent pas toujours en état d'appaiser. M. Portius Caton l'un des deux Consuls de l'année 559. fut contraint de marcher en personne. Il éprouva combien ces Peuples étoient nez guerriers; car ayant ordonné pour se delivrer de toute inquiétude en passant l'Ebre, qu'on désarmât toutes les villes d'en deçà qu'il avoit soumises; la consternation fut affreuse; & il y en eut même qui se tuerent préférant généreusement la mort à la perte de leurs armes qu'ils aimoient mieux que leur vie. Caton changea ce premier ordre en un autre, qui fut de raser toutes leurs murailles; ce qu'on exécuta en un même jour.

Nous ne nous arrêterons ni aux entreprises de Viriatus, ni à la guerre de Numance ni à celle de Sertorius, ni à quantité d'autres évenemens, où Mariana ne dit que ce qu'il a récüeilli des anciens qu'on a entre les mains ; mais avec beaucoup d'art, & donnant par le bel ordre & l'aménité de son recit une sorte de nouveauté à des faits déja connus. C'est ce que la Traduction Françoise nous a parfaitement conservé. Après les guerres civiles de la République dont l'Espagne fut en partie un des plus illustres théâtres, Auguste y changea la forme du gouvernement ; & au lieu de Proconsuls & de Préteurs ; on y nomma des Lieutenans pour commander au nom des Consuls. Ce fut alors, selon Strabon, qu'elle devint toute Romaine, oubliant jusqu'à son langage & à ses usages, afin de se conformer à ceux des Romains. Cette complaisance néanmoins ne s'étendit pas jusques aux Cantabres, Basques ou Biscaïens, Peuples voisins des Pyrenées, durs, impolis, feroces, qui mirent si fort de mauvaise humeur les flatteurs d'Auguste, sur ce qu'ils osoient troubler la

tranquillité d'un ſi beau Regne. Ils l'obligerent à ouvrir pour eux le Temple de Janus; & à ſe charger lui-même du ſoin de les réduire, ce qu'il fit peut-être aſſez imprudemment contre des déſeſpérez qui avoient pour retraite des rochers & des antres inacceſſibles. On leur coupa les vivres, & ce fut le moyen le plus efficace pour les abbatre, mais qui n'empêcha pas qu'ils ne recommençaſſent leurs ravages, dès qu'ils eurent perdu de vûë les Légions Romaines. Les Peuples des Aſturies & de la Galice n'étoient pas plus traitables que les Cantabres. L'amour de la liberté dans ces rebelles étoit une véritable fureur qui les portoit aux dernieres extrémitez: on vit un enfant qui par l'ordre de ſon Pere le tua, lui, ſa mere, & ſes freres, qui étoient priſonniers. Après le départ d'Auguſte, Agrippa ſon Gendre paſſa des Gaules en Eſpagne pour y rétablir le calme; le Héros de la bataille d'Actium fut battu par des Montagnards; mais il prit enfin la ſupériorité, & ce qu'il y eut dans la ſuite de révoltes ne paſſa plus gueres que pour des excurſions de bandits.

Decembre 1725.

L'Espagne n'a rien eu de plus recommandable pendant le regne des Empereurs Payens, que les travaux de ses premiers Apôtres, les combats de ses Martyrs; & les autres actions de vertu, qui y firent fleurir la Religion Chrétienne presque dès sa naissance. Mariana n'appuye point sur la prédication de S. Jacques, il se contente de dire que " c'est au moins un sentiment commun, qu'une ancien- " ne & constante tradition ne laisse " pas d'autoriser." On peut voir le Traité particulier qu'il a composé là dessus, & qui scandalisa si fort le Conétable Velasco. Il est encore moins crédule sur les priviléges accordez aux Eglises de Tolede, de Tarragone, de Brague, de Merida & de Seville par ordre de Constantin; mais ce qui paroîtra singulier, c'est que dans ce qu'il dit du district des Diocéses & de quelques autres points qui concernent le Gouvernement Ecclésiastique, il fait moins de fond sur les Auteurs Espagnols, que sur l'Arabe Rasis, Ecrivain Mahometan du dixiéme siécle. Rien de plus glorieux à l'Espagne que d'avoir donné en même tems deux des

plus grands hommes qui ayent gouverné l'Eglise & l'Empire, le Pape S. Damase & l'Empereur Théodose. Théodose étoit d'Italique qui avoit aussi été la patrie de Trajan & d'Hadrien. Les noms d'Higin, de Gallien, de Séneque, de Méla, de Columelle, de Lucain, de Martial avoient déjà rendu les Espagnols illustres dans un autre genre de mérite. Ils succomberent, ainsi que plusieurs autres parties de l'Empire Romain; sous cette effroïable inondation de Barbares, que la foiblesse des enfans de Théodose enhardit à forcer leurs anciennes barrieres.

Quoique les mines d'or & d'argent eussent tari en Espagne, le Païs étoit beau & préférable en tout aux glaces du Septentrion. Les Suéves s'y établitens dans la Galice, qui comprenoit toute la vieille Castille; les Alains dans la Lusitanie, & dans une partie de la Province Carthaginoise, & les Vandales, réünis avec les Silingiens sous un même Prince, dans la Betique. Il n'y avoit que la Celtiberie & la Carpetanie, appellée depuis *Royaume de Tolede*, qui se fussent

maintenus sous l'obéïssance des Romains. Ce fut sous prétexte d'empêcher leur entiere décadence que les Visigots vainqueurs de Rome & alliez de l'Empereur, quitterent l'Italie, & vinrent s'étendre dans la Gaule Narbonnoise & dans l'Espagne Celtiberienne, comme pour prendre à leur garde les passages des Pyrenées. Ils les défendirent contre les Romains mêmes, qui ne purent s'opposer à l'érection d'un nouveau Royaume, que l'on nomma Gaule Gothique, parce qu'il occupoit beaucoup plus de terrein en deçà qu'au-delà des montagnes. A cela près, ils servirent long-tems l'Empereur Honorius & Constantius son Collegue, avec fidelité & avec succès : de sorte qu'après plusieurs avantages remportez en Espagne sur les Alains & les autres Barbares, ils en laisserent le fruit aux deux Princes, & ne garderent pour eux que la Catalogne. Ils eurent pour premiers Rois Ataulphe & Sigeric, massacrez l'un & l'autre par leurs Sujets, qui leur firent un crime de leurs inclinations pacifiques. C'étoit une leçon pour Wallia leur

ſucceſſeur, qui en avoit heureuſement de toutes contraires, & qui par là, avec un grand nom & un agrandiſſement conſidérable de ſes Etats dans la Guyenne, mérita encore une mort plus tranquille. Theodorede, après lui, n'eut d'action qui le diſtingue, que la part qu'il prit à la ligue des Puiſſances unies contre Attila: Turiſmund ſon fils-aîné, défit deux fois les Huns, & regna peu. Theodoric le plus âgé des cinq autres fils de Theodorede, avoit des qualitez éminentes, ſelon le portrait que Sidonius Apollinaris nous en a laiſſé. Il s'opoſa aux ambitieux deſſeins de Ricciaire, Roi des Suéves, qui aſpiroit à la Monarchie de toute l'Eſpagne, le fit priſonnier, lui ôta la vie, s'empara de la Luſitanie & de la Betique, dont il n'y eut neanmoins encore qu'une partie qui reſta aux Gots, prit Narbonne ſur les Romains, & mourut aſſaſſiné par les intrigues du Prince Euric ſon frere: c'étoit la quinziéme année depuis, que lui-même avoit fait mourir Turiſmund. Euric ne forma pas ſur l'Eſpagne de moins vaſtes projets que Ricciaire, mais il fut plus

habile dans l'exécution. Il n'y laissa aucune Place aux Romains, qui en avoient été maîtres pendant près de sept cens ans; & resserra les Suéves dans la seule Province de la Galice. Il tourna ensuite ses armes du côté des Gaules, se rendit Maître de Marseille & de plusieurs autres Villes le long du Rhône, & établit sa demeure à Arles, où il finit ses jours. Alaric son fils tansporta la sienne à Toulouze. Ce Prince connu dans notre Histoire par la victoire complette que Clovis remporta sur lui, est fort décrié dans celle d'Espagne, à cause de ses violences & de ses injustices. Les Visigots perdirent à sa mort presque tout ce qu'ils possédoient dans les Gaules: mais Theodoric Roi des Ostrogots en Italie, & beau-pere d'Alaric les y rétablit, & prit en main les interêts d'Amalaric son petit-fils, Prince brutal, qui dans la suite perit plus miserablement encore qu'Alaric son pere, dans la guerre qu'il força les François de lui déclarer. Il fut le dernier de la premiere race des Rois Visigots. Teudis, Teudisele, Agila & Athanagilde, n'eurent entre eux aucune liaison du sang,

& ne regnerent qu'à titre d'élection. Celui-ci étoit pere de la fameuse Brunehault Reine d'Austrasie; que Mariana n'a pas cru devoir abandonner aux noirs & infamans rapports des Annalistes François. Il est persuadé que le mal qu'ils en ont dit n'est qu'une méprise & une transposition de noms; c'est Fredegonde, selon lui, sur qui seule retombent toutes les trahisons & les inhumanitez dont on a chargé la mémoire de Brunehault; mais la renommée altere tout; & dans la suite des tems, elle aura vraisemblablement attribué à une Etrangere pour qui personne ne s'intéressoit, une partie des horribles crimes qui font encore de Fredegonde l'objet de notre exécration. Ainsi raisonne Mariana; & quoi qu'il en soit de cette méprise qu'il imagine, ce qu'il propose pour la justification de Brunehault est plein de solidité. Le P. de Charenton nous renvoye là-dessus à M. de Cordemoy, & au P. le Cointe.

Livra, que les Grands de la Nation avoient proclamé Roi après la mort d'Athanagilde, s'associa Leuvigilde son frere & pere des Princes Herme-

nigilde & Recarede, que lui même associa aussi à son Trône, lorsqu'il en fut demeuré possesseur unique. La sagesse du Gouvernement, & le nombre des exploits militaires n'étoient pas moins propres que cette précaution, à affermir la Couronne dans la famille de Leuvigilde. Mais un faux zéle pour la Religion Arienne, qui étoit celle des Wisigots, lui suscita un ennemi dans l'aîné de ses enfans; & s'il eut la gloire d'en triompher les armes à la main, ce ne fut que pour avoir le malheur d'en faire un Martyr. Aigri par ses chagrins domestiques, de mauvais Pere il devint Tyran; toûjours reveré cependant, toûjours obéi de ceux même qui le détestoient en secret, il maintint l'ordre dans son Etat, & l'accrut de tout le Royaume des Sueves, qui avoit duré cent soixante-quatorze ans. On prétend que Leuvigilde voyant sa santé desesperée embrassa la vraie Religion, & qu'il parla souvent à Recarede des moyens de convertir ses Sujets. Le jeune Roi, Catholique dans l'ame, ne respiroit que l'accomplissement de ce grand ou-

vrage. Il ne manquoit d'aucune des vertus qui rendent les Souverains tout-puissans sur leurs Peuples, par le respect & l'amour qu'elles leur concilient. Tout fléchit sous ses pieuses intentions; le Ciel les benit; & combla son regne d'une longue suite de prospéritez; aux dépens de nos François-même, qui ne se desisterent qu'à force de disgraces de poursuivre la vengeance du saint Martyre Hermenigilde, gendre du Roi Sigebert. Mariana donne pour constant que les Rois d'Espagne (c'est-à-dire, les Rois de Leon & de Castille) descendent, sans interruption, de quelqu'un des trois Princes fils de Recarede; Livra, Suinthila & Geila. Les deux premiers lui succéderent; mais la violence des Grands causa entre l'un & l'autre un intervalle de quatre autres Rois, Witeric, Gundemar, Sisebut & Recarede II. On nous représente Livra comme un Prince d'une très-belle espérance; Witeric, comme un perfide qui usurpa le Trône en recompense du parricide commis dans la personne de Livra: Gundemar, comme un Roi

politique & guerrier ; dont la memoire seulement pourroit être moins précieuse aux Espagnols par un endroit, qui est, qu'il se soumit à payer aux Rois de France une pension ou tribut annuel; Sisebut comme une espece de prodige, en ce qu'à la piété & à la bravoure, il joignoit le merite d'homme lettré, & sçavoit assez bien la Langue Latine. Pour Recarede II. son fils, c'étoit un enfant qui mourut trois mois après lui. On eut honte alors de tenir plus long-tems dans l'abaissement Suintihla fils de Recarede I. pour qui tout parloit, sa prudence, sa libéralité, son intrépidité, le nom & le souvenir de son pere. Mais il eut beau, étant Roi, faire parler ses actions encore plus haut; on lui sçût moins gré d'avoir récouvert tout ce que les Grecs avoient envahi dans le Portugal & l'Andalousie depuis le regne d'Athanagilde, qu'on ne se tint offensé de la démarche qu'il fit en s'associant son fils Richimer. La Nation vouloit maintenir le droit d'élection ; & parce que Suinthila y donnoit atteinte, elle profita de l'indolence & de la vie

voluptueuſe où il s'étoit laiſſé aller, pour autoriſer ſa rebellion. Il fut chaſſé lui & ſon fils; & Siſenand, Chef des Révoltez, revétu de leurs dépoüilles par le decret d'un Concile. C'étoit le quatriéme de Tolède, qui donna par là un terrible éxemple au monde Chrétien. La néceſſité de ces ſortes de déciſions paſſa même en Loi. Chintila, Tulga, Chindeſvinthe, & Receſvinthe, ſucceſſeurs de Siſenand, y eurent également recours. Mais celui qui reſſentit le plus les effets de cette nouvelle puiſſance, introduite en Eſpagne pour y diſpoſer de la Couronne, fut le Roi Wamba. Quelque doux que fut ſon regne (car Wamba étoit adoré de ſes Sujets) un Seigneur nommé Ervigius, qui aſpiroit à la Royauté, trouva qu'il duroit trop, & conçût le criminel deſſein de l'abréger par la voye du poiſon. Le breuvage cependant ne faiſant pas aſſez ſûrement ſon effet, Ervigius ſe ménagea une reſſource; ce fut de faire enſorte que par une pratique de piété fort du goût de ce tems là, on préparât le Roi à la mort, en le revêtant d'un habit de Religieux,

& en lui coupant les cheveux & la barbe, afin que rien ne manquât à sa nouvelle profession. Le Roi que les remedes & la force du tempérament sauverent, fut fort étonné, dit notre Auteur, « quand il vit sa barbe & ses cheveux rasez, & que de « Roi qu'il étoit, il étoit métamor- « phosé en Moine ». On lui allégua le decret d'un Concile tenu sous Cintila, qui faisoit passer une pareille cérémonie pour une veritable abdication; ce que l'adroit Ervigius, qui avoit pourvû à tout pour s'assûrer de la succession, fit aussi tôt confirmer par un autre Concile de trente-cinq Evêques. Il faut observer qu'en toutes ces occasions les Evêques ne s'attribuoient que ce que les Rois & les Usurpateurs eux-mêmes leur donnoient, & ne faisoient guéres que céder à la loi du plus fort. Le gouvernement de Wamba est remarquable par la division qu'il fit faire des Evêchez d'Espagne; & celui d'Ervigius fut si reglé qu'on oublia presque par quels degrez il y étoit parvenu. Egica son gendre eut de la Religion, mais il causa à son Royaume le plus grand

des maux, en mettant au monde & en plaçant avec lui sur le Trône l'abominable Witiza. Cet autre Neron fit aussi admirer en lui les heureux commencemens qui éblouirent & tromperent Rome à l'égard du premier. Ce ne fut plus le même, dès que la mort d'un Pere vertueux eut brisé le frein qui l'arrêtoit. Sans parler des meurtres qu'il commit, & des débauches où il se plongea dans l'intérieur de son Palais : il publia des loix pour la pluralité des femmes, & pour le mariage des Ecclesiastiques; il cassa les ordonnances de ses Prédécesseurs contre les Juifs; il défendit de rendre obéïssance au Pape; & afin d'ôter à ses Sujets tout moyen de la lui refuser à lui-même, il s'avisa de faire raser toutes les murailles & les fortifications des Villes, & briser toutes les armes qu'on trouveroit chez les Particuliers & dans les arsenaux du Royaume. C'étoit le laisser en proye au premier ennemi qui auroit la résolution d'y pénétrer, comme il arriva sous le malheureux Rodrigue, successeur de Witiza. Beaucoup plus capable que lui de bien gouverner,

il en eut au reste tous les vices ; & deux regnes tels que ceux-là ne pouvoient aboutir qu'au dépérissement entier de la Nation, affoiblie & corrompuë dans presque toutes ses parties. L'amour de Rodrigue pour une fille de qualité, nommée Cava, fille du Comte Julien : l'excès brutal où il le porta, le ressentiment du pere, & les déplorables effets de sa vengeance, sont des événemens mémorables dans l'Histoire. Ils ne sont pas moins touchans dans la lecture, & le fait même du Palais enchanté, tout romanesque qu'il paroisse, a aussi quelque chose qui saisit & qui consterne. Dans ce Palais, dit-on, étoit renfermée la destinée de l'Empire des Gots ; il étoit fermé avec de gros cadenats qui n'avoient jamais été ouverts ; & l'on n'en regardoit seulement l'entrée qu'avec frayeur. Rodrigue fort au-dessus du scrupule & de la superstition, voulut qu'on l'avertit. Il se flatoit d'y trouver quelque grand trésor ; mais il n'y trouva qu'un coffre avec une piéce de toile pliée, où il y avoit des figures d'hommes d'un habillement extraordinaire, &

cette inſcription. L'Eſpagne ſera bien-tôt rüinée par une Nation ſemblable à ces hommes qu'on voit ici. Il fut aiſé de reconnoître les Maures ou Sarraſins déja maîtres de l'Afrique. Le Miramamolin Ulit y avoit alors pour Gouverneur un certain Muza homme entreprenant, mais circonſpect avec qui le Comte Julien s'aboucha. Les amis du Comte, ceux de la famille de Wamba, ancienne rivale de la famille de Chindeſvinthe, dont étoit Rodrigue & quantité d'autres mécontens lui formoient un parti en Eſpagne : & ce furent les aſſûrances effectives qu'il en donna aux Maures qui les enhardirent; car dans la défiance où ils étoient de la parole d'un Chrétien, ils ne lui avoient accordé d'abord que cent chevaux & quatre cens hommes d'Infanterie. Cette poignée de Soldats fut bien-tôt ſuivie de douze mile hommes des meilleures troupes Maureſques, qui en abordant s'emparerent d'Héraclée, ſur le détroit, aujourd'hui Gibraltar, du mot *Gebal* qui ſignifie *Montagne*, & du nom de *Tarif Abenzarca*, le Général Sarraſin qui les commandoit. Les premieres défenſes des Eſpagnols furent

autant de défaites qui enflerent le cœur des ennemis. Leur nombre grossissoit à mesure de leurs avantages: & Tarif se vit assez fort pour marcher résolument à la rencontre d'une armée de cent mille combattans que Rodrigue lui vint opposer. La bataille se donna à la vûë de Xerez en Andalousie: « triste & funeste journée, » s'écrie Mariana, « dans laquelle pé-
» rit un nombre presque infini de
» Gots! Journée malheureuse qui ra-
» vit à ce Peuple belliqueux, autre-
» fois la terreur du monde, sa répu-
» tation, sa liberté, son Païs, & un
» Empire de plus de trois cens ans! »
Les Maures vainqueurs se jetterent sur l'Espagne par deux endroits: Muza & Abdalasis son fils vinrent se joindre à Tarif, & la conquête d'un si bel Etat ne coûta presque que le tems de se présenter devant les Places. Abdalasis en fut le premier Gouverneur & épousa Egilone veuve du Roi Rodrigue. Mariana fixe l'Epoque de la révolution entiere à l'année de J. C. 716.

Entre les Chrétiens qui demeurerent en Espagne, les uns se maintinrent dans le lieu de leur naissance ou de

leur établiſſement ſous la domination des Maures, & furent appellez Mozarabes, *Mixti-Arabes;* les autres ſe retirerent vers le Nord, où ils eſpérerent trouver un réfuge aux déplorables reſtes de la liberté Gothique, reſſerrez, cantonnez dans les montagnes & les bois dont ce Païs eſt rempli. Ce fut-là que D. Pelage petit-fils du Roi Chindaſvinthe jetta les fondemens d'une nouvelle Monarchie, qui a coûté, à la vérité pluſieurs ſiécles à former: aſſez ſolidement appuyée néanmoins dans la foibleſſe même de ſes commencemens pour préſager dès-lors ſa future grandeur. Rien de plus frappant que de voir D. Pelage réduit à en ſoutenir la fortune dans une caverne du Mont Auſena, où il s'étoit rétranché, avec mille hommes ſeulement, y faire tête à une groſſe armée de Sarraſins, les combattre, & les défaire avec une valeur ou plûtôt une protection du Ciel ſi marquée, qu'il en demeura plus de vingt mille ſur la place. Cette victoire fit revenir les Eſpagnols de leur conſternation. Pelage fortifié par les ſecours qu'il reçût, oſa tenter des Siéges, & prit la Ville

de Leon. Celles d'Aſtorga, de Manſeila, de Tineo, & pluſieurs autres eurent le même ſort dans les Aſturies & dans la Galice. C'étoit ouvrir une belle route à Tavila ſon fils, ſur tout dans la déſolation où étoient les Maures, depuis la perte de ce nombre incroyable de troupes qui étoient paſſées en France, & dont Charles-Martel, & Eudes Duc d'Aquitaine venoient de faire un ſi horrible carnage. Mais Tavila ne connoiſſoit point d'autres Maures que les bêtes ſauvages, & ne vouloit point d'autre guerre que la chaſſe. Il y périt; un Ours qu'il avoit relancé ſe jetta ſur lui & le mit en piéces. Il eut pour Succeſſeur D. Alphonſe premier du nom, dit le Catholique, Seigneur de Biſcaye, & Gendre de Pelage. Alphonſe le fit revivre par ſa valeur. Il porta ſes armes bien au-delà du Duero en Portugal, d'où il rabatit dans la Caſtille & dans la Navarre, juſqu'à Pampelune, qu'il ſoumit. C'eût été beaucoup gagner en ſi peu de tems, ſi ces acquiſitions euſſent été ſtables. La diviſions des Humeyas, & des Alvecins parmi les Sarraſins les avoit faci-

litées ; elle se termina à un démembrement de leur puissance, en réunissant ceux d'Espagne sous un même Prince, indépendant de ceux d'Afrique & d'Asie. Telle est l'origine du Royaume de Cordoüe fondé en 759. par Abderame I. surnommé Adahil, de la famille des Humeyas. Il fut triste aux Chrétiens d'y avoir eux-mêmes contribué par une victoire des plus signalées qu'ils ayent jamais remportées contre les Maures. Froyla fils d'Alphonse avoit battu le Général Joseph, & lui avoit tué cinquante quatre mille hommes. Mais comme Joseph soutenoit le parti des Alvecins, les Humeyas s'en prévalurent, & mirent sans opposition Abderame sur le Trône. Il regna avec gloire, quoique souvent arrêté par le cours de ses prospéritez par le Roi Froyla, Prince digne de son rang, si la jalousie & la cruauté n'eussent pas terni ce qu'il avoit d'ailleurs de vertus. Le meurtre de son propre frere Binarana souleva contre lui ses Sujets, qui le massacrerent & donnerent la Couronne à Aurelio son autre frere ou son Cousin. Elle revint depuis à Alphonse II. son fils

que Silon Succeſſeur d'Aurelio s'aſſocia. Alphonſe II. dit le Chaſte, eut un concurrent formidable dans Mauregat fils naturel d'Alphonſe I. homme ſans foi, & ſans pudeur, réſolu de l'emporter, quelque crime qu'il dût lui en coûter. Il en vint juſqu'à s'allier avec Abderame, s'obligeant à lui livrer tous les ans par forme de tribut cinquante jeunes filles de qualité, & cinquante autres d'une naiſſance inférieure. Aurelio lui avoit donné l'exemple d'un traité ſi infame. L'appui des Barbares ne permit pas à Alphonſe de le diſputer plus long-tems, mais il fut rappellé par Bermude, ſurnommé le Diacre, qui avoit ſuccédé à Mauregat & regna depuis plus de cinquante deux ans. Ce fut comme une ſeconde naiſſance pour la Monarchie d'Eſpagne ſi fort avilie par ſes Oncles & dont il commença par laver l'opprobre dans le ſang de ſoixante dix mille Maures. On rapporte de ce Prince deux choſes qui ne ſont pas aiſées à concilier : l'une le deſſein qu'il eut d'adopter Charlemagne, en l'exhortant à agir de concert avec lui pour exterminer les Infi-

déles; & l'autre la ligue qu'il forma avec les Maures de Sarragosse pour fermer le passage des Pyrenées aux François qui ne venoient en Espagne que sur sa parole. Mariana fait là-dessus une magnifique description de la bataille de Roncevaux, & par elle-même assez mortifiante pour les François; mais ce qu'il ajoûte répare tout: car il conclut qu'on ne voit pas bien clair dans ce célébre événement; & que le silence d'Alphonse le Grand qui écrivit peu après, & n'en dit pas un mot dans sa Chronique, paroît au moins une forte autorité pour ceux qui le regardent comme une fable. En effet il n'y eut que deux regnes jusqu'à Alphonse le Grand, celui de Ramire, & celui d'Ordonno son fils. Le prémier quoique très-court fut très-glorieux pour l'Espagne par la journée de Clarijo, où les Chrétiens saisis de frayeur & battus la veille à Alveido, revinrent courageusement à la charge, mirent les Maures en déroute, & en tuerent soixante mille. Le Roi avoit eû la nuit une apparition presque semblable à ce qu'on rapporte de Theodose avant la défaite du Tyran

Eugene. C'eſt même une tradition que l'Apôtre S. Jacques parut à la tête de l'Armée ; & que les Eſpagnols commencerent alors à en prendre le nom pour cri de guerre. Ordonno s'appliqua particuliérement à regler & à faire fleurir les dedans de ſon Etat. Ce qu'il y avoit de Chrétiens ſoumis aux Maures ſouffrit de ſon tems une perſécution très-violente ; c'eſt ce qu'on appelle la perſécution de Cordoüe, moins funeſte par le nombre des Martyrs qui y confeſſerent Jeſus-Chriſt, que par la prévarication des Evêques politiques, lâches, qui pour juſtifier la cruauté des Infidéles, traitoient le zéle de leurs freres d'indiſcrétion, prétendant les réduire à écouter de ſang froid & en ſilence les plus exécrables blaſphemes. Elle eut pour Auteurs Abderame II. & Mahomet. Le regne du dernier fut plein de troubles, qui continuerent encore ſous Almundar l'aîné de trente fils, & de vingt filles qu'il laiſſoit, & ſous Abdalla ſon frere & ſucceſſeur d'Almundar. Cet affoibliſſement de l'Empire des Maures ne ſervit pas moins aux deſſeins du Roi Alphonſe, ſurnom-

mé le Grand, que les Richesses qu'il trouva dans son épargne par la sage œconomie de son pere Ordonno. Tout contribuoit d'ailleurs dans sa personne à exciter la bravoure de la nation & à en soutenir la confiance. Mariana le dépeint comme un " Prince accompli, qui laissa bien loin derriere lui ses Prédécesseurs, & que très peu de ses Successeurs égalerent". Un frere & un fils se souleverent pourtant contre lui, & eurent des Partisans. Alphonse pour épargner le sang de ses Peuples abdiqua après quarante huit ans de regne. Le fils ingrat, c'étoit D. Garcie, ne méritoit pas de remplir sa place, il ne la conserva que trois ans, & fut le dernier des Rois qui ont porté le titre des Asturies ou d'Oviedo depuis que cette Ville eût été bâtie par Froyla. Ordonno II. autre fils d'Alphonse trouvant la situation de Leon plus avantageuse y transporta son sejour, en prit le titre, & en fit la Capitale du Royaume. Il est étonnant qu'Oviedo, Ville respectable aux Etrangers même, par la demeure, & par les Tombeaux de tant d'illustres Restaurateurs de la Monar-

chie Espasgoole, soit aujourd'hui si fort déchuë, jusqu'à avoir perdu la dignité de Métropole, & le droit de suffrage dans l'Assemblée des Etats. Mariana n'en accuse que la négligence de ses Habitans.

Le leger exposé que nous avons fait de l'Histoire d'Espagne nous conduit a l'année 919. & au VIII^e. Livre de Mariana. Nous acheverons de parcourir les autres, en nous resserrant autant qu'il sera possible à l'étenduë ordinaire d'un seul Extrait. Nous avons peu cité des notes du Pere Charenton, pour ne point tomber dans des interruptions trop fréquentes. Elles sont courtes, réfléchies, appliquées à propos, instructives sur la Géographie d'Espagne ancienne & moderne. Le stile de la Traduction est libre & coulant : un Puriste rigide en pourroit reprendre quelques endroits, qui n'arrêteront point un Lecteur plein de son objet, & entraîné par le tour intéressant de la narration. On trouve à la fin du premier Tome seize belles planches de symboles, Monnoyes, Médailles, Caracteres antiques qui concernent l'Espagne.

ARTICLE CVII.

SUITE DE L'HISTOIRE ROmaine Tome 3e. depuis l'an de Rome 286. jusqu'à l'an 362. pag. 566.

LE troisiéme Volume de l'Histoire Romaine commence au Consulat de Q. Fabius Vibulanus & de Tib. Æmilius l'an de Rome 286. & finit à l'an 361, c'est-à-dire, qu'il comprend l'Histoire de 75. années.

On nous fait d'abord remarquer que ce Q. Fabius ne pouvoit être celui que Tite-Live dit être resté seul de l'illustre famille de Fabius après la malheureuse journée de Cremera. Selon lui, cet unique rejetton avoit au plus atteint la quatorziéme année de son âge lorsque toute sa famille périt dans ce combat; *unum prope puberem ætate relictum*, & Denis d'Halicarnasse semble le faire encore plus jeune puisqu'il l'appelle παίσιον. Or depuis la bataille de Cremera jusqu'à l'an de Rome 286. on ne compte que dix ans lesquels ajoûtez à 14. ne font que 24. ans. On sçait d'ailleurs que

ſur tout dans ces premiers tems de la République, on ne pouvoit obtenir le Conſulat qu'à l'âge de 43. ans du moins commencez. Il eſt donc manifeſte que Q. Fabius Vibulanus Conſul dès l'an de Rome 286 ne peut être ce même Fabius qui n'avoit que 14 ans au tems de la bataille de Cremera.

Lorſque Q. Fabius Vibulanus fut fait Conſul il s'en falloit bien que la République eût pris un état de conſiſtance. Les prétentions du Peuple & du Sénat n'étoient point fixées. Le Tribunat qui n'avoit été établi que pour réünir les deux Ordres n'avoit ſervi qu'à les diviſer encore plus. Les Magiſtrats Plebéïens imaginoient tous les jours de nouvelles Loix qui tendoient toutes à l'abaiſſement de la Nobleſſe, & uſoient de mille artifices pour obliger le Sénat à les recevoir. Les Conſuls oppoſoient aux entrepriſes des Tribuns une fermeté digne de leur rang & de leur naiſſance; & lorſqu'ils s'appercevoient qu'une conduite impérieuſe pouvoit aigrir la multitude, ils tâchoient de l'éblouïr par de vaines promeſſes ou par de faux appas.

Mais comme l'autorité des Consuls n'étoit que passagere, & bornée par le terme d'une année, si-tôt qu'elle étoit expirée, & que devenus simples particuliers ils étoient dépoüillez de ce titre Auguste de Chef de la République, qui les mettoit à couvert des attentats des Tribuns, ceux-ci les citoient au Tribunal du Peuple pour y rendre compte de leur administration, & ces procédures aboutissoient ordinairement à des condamnations flétrissantes, qui humilioient les premieres têtes de la République, & qui auroient intimidé à jamais tous les Patriciens s'ils n'avoient été tous Romains.

Les guerres contre les Eques & les autres Nations voisines suspendoient de tems en tems les animositez. Enfin la Loi Terentia ou Terentilla vint jetter de nouvelles semences de division & porter le dernier coup à l'autorité Consulaire.

Jusqu'alors les contestations qui s'étoient élevées entre les particuliers avoient été décidées par les Consuls qui ne suivoient point d'autre régle dans leurs jugemens, que leur équité

ou leur caprice. La Juriſprudence Romaine n'étoit point dirigée par des Loix fixes & invariables. Les Conſuls n'étoient point de ſimples Interpretes des Loix comme les Juges le ſont dans toutes les Nations Policées. Leurs Jugemens ne ſuivoient pas la régle : ils la faiſoient. Leurs Arrêts n'étoient point des applications de la Loi générale à des cas particuliers; c'étoit autant de Loix nouvelles qui ſe multiplioient ſuivant les differentes conteſtations qui naiſſoient ou les differentes manieres de penſer des Juges qui devoient les décider. Ces Jugemens arbitraires donnoient un crédit immenſe à la Nobleſſe. Les Conſuls étoient comme les arbitres du ſort de tous les particuliers. Terentius, ou comme d'autres l'appellent, Terentillus entreprit d'ôter à la Nobleſſe une prérogative ſi conſidérable. Il propoſa une Loi qui défendoit les Jugemens arbitraires, & qui ordonnoit qu'on dreſsât un Corps de Loix connuë de tous les Citoyens, qui ſerviſſent déſormais de régle dans tous les Jugemens. Cette Loi fut nommée Terentia ou Terentilla du nom de ſon Auteur.

La Loi Terentia excita de grands troubles, le Sénat s'obstinant à la rejetter, & le Peuple animé par ses Tribuns persistant à en demander l'exécution. Le Sénat après avoir employé tous les moyens imaginables pour éluder les demandes du Peuple, se résolut enfin de céder, comptant que ceux qui seroient chargez de dresser le nouveau Code de Loix, étant tous tirez de son Corps auroient soin de faire des Réglemens avantageux à la Noblesse, & qu'ainsi il pourroit gagner d'un côté ce qu'il perdoit de l'autre. Mais les Tribuns qui étudioient avec attention toutes les vûës & toutes les démarches du Sénat, comprirent les raisons qui l'engageoient à mollir, & demanderent qu'un nombre choisi de Plebéiens partageât avec la Noblesse le glorieux emploi de dresser les nouvelles Loix. Ils représenterent que le Peuple étant si interessé aux Loix qu'on alloit porter, il étoit bien juste qu'on ne fit rien sans sa participation.

Cette nouvelle demande déconcerta toute la politique du Sénat qui prit le parti de rejetter absolument la

Loi Terentilla. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais, & l'animosité alla si loin qu'un certain Herdonius Sabin ayant surpris le Capitole, les Tribuns voulurent engager le Peuple à laisser cette Citadelle entre les mais des ennemis de la République, jusqu'à ce qu'on eût accepté la Loi Terentia.

Le Sénat vit bien que la République ne pouvoit demeurer long-tems dans une si grande agitation, & qu'il falloit absolument trouver une issuë à cette affaire. Titus Romilius un de ces illustres Consulaires, victimes ordinaires de la haine des Tribuns & de la fureur du Peuple, qui venoit d'être condamné à une grosse amende, proposa un expédient qui parut favorable aux prétentions du Peuple, ce qui surprit extrémement; mais qui dans le fond étoit très-avantageux au Sénat dans la situation où il se trouvoit alors. Il dit que sans vouloir inventer de nouvelles Loix, il n'y avoit qu'à envoyer des Députez à Athênes pour récuëillir les Loix de Dracon & de Solon qu'on sçavoit être les plus populaires de la Grece, & qu'à leur

retour on éliroit des Commiſſaires pour choiſir parmi ces Loix celles qui paroîtroient les plus convenables à la conſtitution préſente de la République.

Cette propoſition fut également bien reçûë des deux Partis. Les Tribuns ſéduits par l'eſpérance de voir le Gouvernement de Rome réformé ſur celui d'une République où toute l'autorité réſidoit dans l'aſſemblée du Peuple, crurent avoir obtenu plus qu'ils ne demandoient. Le Sénat au contraire voyoit avec plaiſir que l'affaire alloit traîner en longueur ce qui pouvoit donner lieu à divers accommodemens. D'ailleurs on ne lui diſputoit point le droit de nommer les Députez qui devoient aller à Athênes ; & il eſpéroit que les Députez qu'il choiſiroit ne rapporteroient rien qui fût contraire à ſes intérêts.

Quoi qu'il en ſoit, les Tribuns furent ſi bien perſuadez que tout l'avantage étoit de leur côté, que le Tribun Sicinius déclara en plein Sénat qu'il remettroit à Romilius de la part du Peuple l'amende à laquelle il avoit été condamné. Mais Romilius refu-

ſa genereuſement cette grace qui venoit d'une main ennemie, & comme les amendes pécuniaires étoient impoſées au profit de la Réligion, & appliquées à quelque Temple en particulier, il dit que ſeroit une eſpéce de ſacrilége de retenir une ſomme d'argent qui avoit été conſacrée à Ceres.

Cependant le Sénat donna un Arrêt qui ordonnoit la Députation pour récueïllir les Loix des Villes Grecques. Les Queſteurs firent équiper des Galeres ſuperbement ornées pour donner aux Grecs une idée avantageuſe de la République Romaine qu'ils ne connoiſſoient guéres. SP. Poſthumius, S. Sulpitius & A. Manlius qui avoient été chargez de la Députation s'embarquerent & laiſſérent Rome dans une profonde paix.

On doit rendre juſtice à l'habileté & au courage du Tribun Sicinius. Ce fut lui qui força enfin le Sénat à ſe conformer à la Loi Terentia, Il procura ainſi aux Romains des Loix qui ne contribuerent pas peu à rendre leur République floriſſante, & qui ſervent encore aujourd'hui dans tous les E-

tats de l'Europe de fondement à la Justice Civile. Quand les Députez furent de retour, il ne fut plus question que de choisir dix Commissaires Legislateurs qui fussent chargez de composer dix Tables de Loix sur les Mémoires qu'on avoit apportez d'Athênes. Cette élection souffrit d'abord de grandes difficultez. Les Consuls P. Sestius, & T. Menenius qui voioient que les Decemvirs alloient leur ravir toute leur autorité, imaginoient différens prétextes pour en retarder l'élection. D'ailleurs les Tribuns demandoient que les Plebéïens eussent part à cet emploi; le Sénat n'y voulut jamais consentir, & les Decemvirs furent tous tirez du Corps des Patriciens.

Appius étoit à la tête du Decemvirat. Descendu de ces fameux Consuls, qui avoient défendu avec tant de zéle les intérêts de la Noblesse, on crut qu'il avoit hérité de leurs sentimens; mais il trompa les espérances du Sénat.

Lorsqu'on créa les Decemvirs toutes les autres Magistratures furent abolies; de sorte que ces nouveaux

Magiſtrats arbitres en même tems du Peuple & du Sénat, réüniſſoient dans leurs perſonnes l'autorité des Conſuls & celle des Tribuns. Ainſi Appius ſe voyoit dans la ſituation la plus flatteuſe, où un particulier puiſſe ſe trouver dans une République. Maître de ſes Collegues par l'aſcendant que ſon eſprit & ſes talens lui donnoient ſur eux, il ne lui manquoit que le tître de Roi. Dès-lors il ſongea à ſe maintenir dans un poſte ſi glorieux.

Le Sénat étoit bien éloigné de favoriſer ſon deſſein. Il étoit composé de Patriciens dont les uns par une ambition jalouſe ne pouvoient voir qu'avec chagrin l'autorité abſoluë entre les mains d'un de leurs égaux ; les autres par une probité rigide devoient regarder le projet d'Appius comme un attentat. Il tourna donc ſes vûës du côté des Plebéïens. Le Decemvirat étoit proprement l'ouvrage du Peuple, & il avoit ſeul intérêt à le maintenir. Appius n'oublia rien pour s'attirer la faveur de la multitude, & les careſſes qu'il faiſoit aux moindres Bourgeois flattoient d'autant plus

agréablement le Peuple, qu'Appius étoit revêtu d'une dignité supérieure à toutes les Magistratures, & que d'ailleurs c'étoit le premier homme de la Maison Clodia que le Peuple eut vû ramper devant lui. Comme les Collegues d'Appius n'agissoient que par les impressions qu'ils recevoient de lui, rien n'étoit plus doux ni plus modéré que le Gouvernement des Decemvirs : rien de plus modeste que leurs discours ; de sorte que le Peuple se sçavoit bon gré d'avoir secoüé le joug de l'autorité Consulaire.

Cependant les Decemvirs travaillerent avec beaucoup d'application aux nouvelles Loix qu'ils étoient chargez de dresser. Un certain Hermodore d'Ephese leur interprêta les Loix de la Grece, & les dix premieres Tables furent exposées l'an de Rome 302. vers la fin de la premiere année du Decemvirat.

C'est sans doute une perte pour la litterature que ces Loix primitives qui furent la source du Droit Romain, ne nous soient pas restées entieres & dans l'ordre qu'elles reçurent des Decemvirs. On ne trouve plus de ce

Corps divisé que quelques membres épars dans divers Ecrivains de l'Antiquité qui ont cité ces Loix. On les a rassemblées avec un très-grand soin dans la nouvelle Histoire, & en les rapprochant l'une de l'autre selon les matieres qu'elles traitent, on a réprésenté ces fameuses Tables des Loix Romaines avec toute la vraisemblance qu'elles peuvent avoir dans le désordre où l'Antiquité nous les a laissées.

La premiere Table regarde les procédures, la seconde les vols, la troisiéme les prêts & le droit des créanciers. La quatriéme le Droit des Péres de Famille. La cinquiéme les Héritages & les Tutelles. La sixiéme le Domaine. La septiéme les Délits. La huitiéme les Biens de Campagne. La neuviéme le Droit Public. La dixiéme les Funerailles & les cérémonies Mortuaires. Toutes les Loix son rapportées en François dans le corps de l'Histoire. Les notes expliquent plus particuliérement le Latin barbare de chaque Loi. On pese la signification de tous les mots, & on rapporte divers passages des Auteurs qui ont conservé quelques traces de l'ancien stile,

& qui peuvent servir à donner une plus parfaite intelligence de cette Latinité surannée. Ce morceau est très-curieux & suppose de grandes recherches.

Au reste toutes ces Loix sont formées sur les premiers principes de l'équité naturelle. Crassus en fait un éloge magnifique dans le Dialogue de l'Orateur, & Ciceron nous apprend au deuxiéme Livre des Loix que dans sa jeunesse on les faisoit apprendre par cœur aux enfans parce qu'on jugeoit qu'il étoit important qu'ils fussent instruits de bonne heure de ce qui devoit faire la régle de leur conduite, & la matiere de toutes leurs affaires pendant tout le cours de leur vie.

Nous avons dit que Dracon & Solon étoient les premiers Auteurs de ces fameuses Loix. Le premier donna d'abord aux Athéniens des Loix si séveres que Solon fut obligé de les réformer presque toutes. Elles sembloient égaler tous les crimes : les moindres comme les plus grands étoient jugez dignes de mort. Dracon répondit à ceux qui lui reprochoient cette injuste disproportion, que les

fautes les plus légeres ne meritoient pas une moindre punition que la mort, & que pour les autres il étoit difficile d'en imaginer une plus grande. La mort de ce Legiſlateur a quelque choſe de ſingulier. Paroiſſant un jour ſur le Théatre, il fut reçû aux acclamations du Peuple qui pour lui marquer ſon reſpect ſelon l'uſage de ce tems-là, lui jetta une ſi grande quantité de Robes & Bonnets, qu'il fut renverſé & ſuffocqué ſous cet amas de vétemens. Solon modéra la rigueur des Loix de Dracon. Il ne ſtatua aucune peine contre les parricides, perſuadé que la nature ne produit jamais de tels monſtres; & pour faire entendre que les crimes des Grands demeurent impunis, & qu'il n'y a que les Petits qui éprouvent la ſévérité des Loix, il avoit coûtume de dire que les Loix étoient ſemblables aux toiles d'araignées qui n'arrêtent que les mouches.

Le tems accordé aux Decemvirs pour dreſſer les Tables des nouvelles Loix étoit borné à une année, après laquelle leur pouvoir devoit finir. Appius qui craignoit l'abolition du

Decemvirat avoit omis exprès une grande quantité de Réglemens nécessaires, afin qu'on fût obligé de nommer encore des Commissaires pour faire de nouvelles Tables. Cet artifice lui réüssit. Le Peuple qui étoit charmé de la conduite des Decemvirs, & qui cherchoit à reculer le rétablissement de l'autorité Consulaire qui lui étoit formidable, entra avec zéle dans les vûës d'Appius. Le Sénat même ne s'y opposa pas, parce qu'il redoutoit le rétablissement du Tribunat, & que plusieurs de ses membres aspiroient à la dignité de Decemvirs.

Appius feignoit de ne vouloir point être continué dans sa place. Il le déclaroit hautement; mais le Sénat jugeant de ses sentimens plûtôt par sa conduite que par ses discours avoit trop de raisons de s'en défier pour l'en croire sur sa parole. Ainsi afin de l'exclurre plus sûrement du Decemvirat, on le nomma pour présider à l'élection nouvelle. Comme c'étoit un usage que celui qui présidoit aux élections, nommât ceux qui aspiroient à la charge qu'il falloit remplir, le

Sénat se flatta qu'après la déclaration publique qu'Appius avoit faite de renoncer à cette dignité, il n'auroit pas le front de se mettre au nombre des Prétendans: outre qu'il étoit sans exemple que dans aucune élection le Président se fût proposé lui-même.

Mais Appius tourna contre eux cet artifice & le fit servir à son ambition; car le jour de l'election étant arrivé, il osa se nommer lui-même pour premier Prétendant au Decemvirat; & le Peuple prévenu en sa faveur, & gagné par ses brigues, le choisit sans difficulté. Appius ne se contenta pas de conserver sa dignité; il voulut exclurre tous ceux qui pouvoient lui disputer la supériorité dans le nouveau College des Decemvirs. Ainsi il supprima le nom de Quinctius Cincinnatus, ce fameux Dictateur d'autrefois, cet homme illustre par ses triomphes & plus encore par sa retraite & par le mépris des honneurs. Il supprima aussi le nom d'un autre tre Quinctius surnommé Capitolinus, & de son Oncle même Caïus Clodius. Quoique tous ces grands hommes fussent du nombre des Can-

didats, Appius eut l'audace de n'en propoſer aucun pour le Decemvirat; il leur ſubſtitua des noms preſque inconnus, & eut même l'adreſſe de faire tomber le choix du Peuple ſur des hommes d'un eſprit lent & pareſſeux, & naturellement ennemis des affaires. Ainſi Appius déconcerta toute la politique du Sénat & demeura maître des affaires.

Juſques-là il avoit lieu de s'applaudir d'une conduite qui lui avoit toûjours réüſſi. Il avoit abandonné les intérêts du Sénat pour s'attacher au Peuple dont il étoit devenu l'idole, & dont la faveur l'avoit porté au comble des honneurs. Il n'y avoit que la durée de cette même faveur qui pût aſſûrer celle de ſon autorité. Il n'avoit rien à eſpérer des Grands qui ne pouvoient jamais lui être favorables, puiſqu'il étoit pour eux un objet de haine & de jalouſie occupant une place dont ils ſe croyoient tous dignes, à laquelle ils avoiens tous aſpiré. Il devoit donc toûjours ménager le Peuple qui ſeul pouvoit être intéreſſé à le ſoutenir. Mais il ſe laiſſa trop tôt éblouïr par la proſpérité. Il

oublia qu'il devoit tout au peuple, & qu'il n'avoit rien à eſpérer que de lui. Il changea tout à coup de caractere : il étala aux yeux des Romains tout le faſte de la Royauté, & commença à exercer dans Rome une eſpece de tyrannie, même à l'égard du Peuple. On voit dans la nouvelle Hiſtoire une peinture fort vive de ce changement. Ses Collegues, qu'il gouvernoit à ſon gré prenoient exemple ſur lui, & Rome ſe voit opprimée par dix tyrans à la fois.

Alors le Peuple jetta les yeux ſur le Senat, comme ſur ſon unique reſſource. Les Plebéïens autrefois ſi entêtez de leur Loi Terentia, témoignerent du repentir d'avoir exigé par tant de ſéditions de nouvelles Loix & de nouveaux Légiſlateurs. Le Senat rejettoit la cauſe des deſordres préſens ſur le Peuple. Il haïſſoit les Tyrans : mais il goûtoit un plaiſir ſecret de voir le Peuple dans l'oppreſſion ſouffrir les maux qu'il avoit cauſez.

Les nouveaux Décemvirs n'aſſembloient plus ni le Peuple, ni le Senat. Les Ides de Mai, tems où le Peuple devoit s'aſſembler pour leur nommer

des Succeſſeurs, étant arrivées, au lieu de parler d'une nouvelle élection; les Décemvirs ſe contenterent de propoſer deux nouvelles Tables de Loix, & par voie de fait les mêmes Décemvirs continuerent à gouverner la République. C'étoit une uſurpation manifeſte, & la ſervitude ne pouvoit être plus ſenſible; mais il ne paroiſſoit encore aucun Vengeur de la liberté opprimée. La plûpart des Senateurs s'étoient retirez dans leurs terres, & chacun étoit étonné de la hardieſſe des Décemvirs & de la foibleſſe des Romains.

Comme il étoit impoſſible que l'état où ſe trouvoit la République, ne vînt à la connoiſſance de ſes ennemis, les Eques & les Sabins eſpérerent en profiter, & vinrent attaquer les Romains. Cette guerre étoit un contretems fâcheux pour les Décemvirs, à qui il ne convenoit guéres d'ordonner un enrollement dans le tems que leur gouvernement étoit le plus odieux, & qu'on pouvoit même leur conteſter juſtement le droit de commander les Armées. Ils eurent recours au Senat pour faire ordonner les levées. Peu de Senateurs ſe trouverent

à l'Assemblée; mais dans ce petit nombre il s'en trouva d'assez fermes pour oser reprocher aux Décemvirs leur usurpation & leur tyrannie ; mais comme les enrollemens étoient devenus nécessaires, & que le danger de la Républlique étoit pressant, les Décemvirs, après avoir essuyé les reproches les plus vifs, obtinrent l'Arrêt qu'ils demandoient. Appius confia le commandement des troupes à ses Collégues, & demeura à Rome pour y exercer une domination plus absoluë & mons partagée. Pour l'armée, elle n'obéit qu'à regret à des Généraux qui s'étoient rendu l'objet de l'éxécration publique, & les armes de la République ne furent pas heureuses.

Ce fut pendant cette guerre qu'Appius conçût une passion criminelle pour la jeune Virginie, & forma le dessein Barbare de l'enlever à sa famille. Ce n'est point ici le lieu de détailler le malheur de cette jeune Romaine, dont la mort, comme autrefois celle de Lucréce, souleva toute la République contre ses Tyrans. Cet événement tragique est décrit dans la

nouvelle Histoire, avec des graces si touchantes, qu'on peut le regarder comme un des plus beaux morceaux d'Histoire que nous ayons en notre Langue.

Le Décemvirat fut aboli. Appius fut mis en prison, & y mourut. Les Consuls & les Tribuns reprirent leurs fonctions ordinaires. L'union même parut rétablie entre le Peuple & le Sénat; mais ce calme ne dura pas long-tems. Le même fond d'animosité subsistoit toûjours, & les moindres prétextes renouvelloient les divisions passées.

Canuleius proposa une Loi, qui donna occasion à de grandes contestations. Il vouloit qu'on abolît la loi portée par les Décemvirs, qui défendoit le mariage des Plébéïens, avec les Patriciens, & qu'on en fît une autre qui permît aux Plébéïens d'aspirer au Consulat. Il est aisé de s'imaginer quels troubles une pareille proposition excita dans le Sénat. Cette Loi tendoit à dégrader la Noblesse & à confondre tous les Ordres. Cependant le Peuple animé par les harangues de ses Tribuns, vouloit qu'elle fût reçûë.

On trouva enfin un tempérament qui fut de ſupprimer, pour quelque tems, la dignité de Conſul, & d'élire à la place ſix Tribuns militaires, qui euſſent les mêmes fonctions & la même autorité que les Conſuls, & dont les trois premiers ſeroient toûjours Patriciens, & les trois autres pourroient être Plébéïens. Par là, le Sénat éloignoit les Plébéïens d'une dignité qu'il eſpéroit faire revivre dans des tems favorables avec toutes ſes prérogatives; & le Peuple obtenoit du moins une partie de ce qu'il demandoit, puiſqu'enfin il étoit admis au gouvernement de la République, quoique ſous un titre différent de celui qu'il avoit d'abord ſouhaité.

On ne tarda pas à tenir les Comices, pour l'élection des ſix nouveaux Chefs de la République. L'empreſſement des Plébéïens fut extrême pour entrer dans la carriere qui étoit ouverte à leur ambition. Les Tribuns du Peuple, & tous ceux qui par leurs factions avoient contribué à l'abaiſſement de la Nobleſſe, aſpiroient au nouveau genre de Tribunat. Les déſirs des Plébéïens étoient vifs, & leurs

brigues passionnées. Mais du côté des Patriciens, personne ne daigna d'abord ambitionner une Charge où l'on alloit être confondu avec le Peuple. Il fallut toute l'autorité des plus sensez de la Noblesse, pour persuader à quelques-uns de ce corps de ne pas abandonner le gouvernement de la République à la poursuite des seuls Plébéïens. Enfin, quelques Patriciens se déterminérent à paroître au nombre des Candidats. Qu'il y a de différence entre un Peuple animé par des harangues séditieuses, & ce même Peuple rendu à sa liberté & à sa raison! Dès que les Plébéïens furent tranquiles, ils se firent justice, & ils comprirent qu'il ne leur appartenoit pas d'être placez au premier rang. Lors donc qu'il fallut donner leur suffrage, ils n'éleverent que trois Patriciens au Tribunat Militaire, & refuserent d'y nommer des Plébéïens. Ils se contenterent d'avoir essayé leur pouvoir. Tout un Peuple s'honora ainsi lui-même, par un genre de magnanimité, dont on trouvera peu d'exemples même parmi des Partculiers.

Après tout, quelque surprenante

que paroisse la conduite du Peuple en cette occasion, il étoit naturel qu'il en usât ainsi. Nous sommes plus aisez à tromper dans les jugemens que nous portons en general, que dans ceux que nous portons en particulier. Le Peuple Romain s'imaginoit mériter le Consulat pour le moins autant que la Noblesse. Il contribuoit plus que les Nobles à l'accroissement de l'Empire : il faisoit la force des Armées, & la plus nombreuse partie de la Ville. Ainsi du premier coup d'œil, il sembloit qu'il devoit avoir plus de part que les Nobles aux premieres dignitez; mais quand il vint à examiner en particulier les Sujets qui y prétendoient, il eut honte de leur incapacité, & donna sa voix à ceux qui en étoient les plus dignes.

Cette réflexion ne diminuë cependant en rien la gloire de ce peuple magnanime, & n'empêche pas que Tite-Live n'ait eu raison de s'écrier : *Hanc modestiam, æquitatemque & altitudinem animi ubi nunc in uno inveneris, quæ tunc universi populi fuit?*

Le Peuple ne laissa pas d'être longtems sans vouloir le rétablissement

des Consuls. Il aimoit mieux être gouvernée par des Tribuns militaires. Lorsqu'il survenoit des guerres qui ne pouvoient pas être bien conduites par tant de Chefs, on créoit un Dictateur; & dès que la paix étoit faite on revenoit aux Tribuns militaires. Le mémorable siége de Veïes, qui dura dix ans, est raconté à la fin de ce troisiéme Volume. Le Dictateur Camille eut la gloire de le finir; mais ce ne fut là qu'un des moindres services que ce grand homme rendit à sa Patrie.

ARTICLE CVIII.

Ludovici à Ripa Astronomiæ, ac meteorologiæ in gymnasio Patarino Professoris Miscellanea. Venetiis 1725. *apud Dominic. Lovisam.* C'est-à-dire, *Oeuvres mêlées de Louis à Ripa.* A Venise 1725. in 4°. pp. 79.

P*Remiere dissertation meteorologique sur un Meteore de feu qui a paru les années précédentes dans le territoire de Trevise.* Ce Meteore consiste dans des feux qui sortant de terre en quelques endroits du territoire de Venise, voltigent tout au tour, se partagent, se multiplient, & portent par tout la terreur & la désolation. Tacite à la fin du 13. *Liv. de ses Ann.* parle d'un semblable phenoméne, qui fit beaucoup de degât entre Liége & Namur: quelques autres Auteurs en rapportent de semblables, & si M. Loüis à Ripa veut se donner la peine de foüiller dans Cardan, dans Kircher, & dans bon nombre d'autres physiciens & Historiens de la nature, on peut lui répondre qu'il trouvera ce phénome-

ne plus commun qu'il ne pense : en effet rien n'est plus ordinaire que de voir sortir du feu du sein des terres, puisqu'il y en a grand nombre d'où il en sort presque continuellement, & grand nombre d'où il en sort assez souvent; ce qui en particulier n'est pas bien rare en Italie; qui outre son Etna & son Vesuve à bien des endroits où l'on voit sur tout la nuit, des flâmes s'allumer & courir de tous côtez; témoin *le champ de Vulcain*, dont Kircher dans son Monde soûterrain donne la figure & la description.

L'Auteur remarque que les endroits où l'on a vû les feux en question sont un terroir maigre, sec, pierreux, sablonneux; qu'on n'y trouve presqu'aucune fontaine, peu de puits, qu'il faut même encore creuser fort profondément. Pour ce qui est du tems où ce phenoméne a paru, c'est après & pendant la plus grande secheresse, en sorte que la terre étoit comme brûlée, & que tous les puits, ruisseaux, & fontaines étoient à sec, & ce qu'il faut bien remarquer, les marées étoient fort petites dans le Golfe de Venise; preuve que la Lune ne cau-

ſe pas plus la marée qu'elle cauſe la ſécheresſe, ou l'humidité & la fertilité des terres. L'Auteur ajoute que pendant ces mêmes années de ſécheresſe dans la Marche Treviſanne, il a paru bien des meteores enflâmez au milieu de l'air dans tout le reſte de l'Europe, & en particulier l'Aurore Boreale, ou lumiere Septentrionale de M. Maraldi.

Ce fut en 1706. au mois d'Avril que commencerent ces feux, qui conſumerent une maiſon de campagne, dans laquelle dès le mois précédent il s'étoit mis une mortalité qui enleva preſque tout le bétail, & l'Auteur ſoupçonne fort àpropos que les mêmes exhalaiſons ont cauſé & cette maladie qui enleva le bétail, & ces feux qui détruiſirent la maiſon. L'année 1707. ces feux devinrent plus fréquents, & embraſſerent un plus grand terrain. Le Printems de cette année avoit été des plus ſecs; ainſi dès le commencement de Juillet on vit les feux en campagne autour de *Roſſano*, où ils brûlerent quelques chaumieres. Les grandes pluyes de l'Automne mirent fin à ces incendies. Il n'y eut pourtant que

dixhuit maiſons de brûlées, parceque les habitans s'aviſerent d'ouvrir de bonne grace les portes, les fenêtres, & juſqu'aux toits de leurs maiſons pour donner cours aux exhalaiſons, & les empêcher de s'attrouper, & de fermenter enſemble. On a remarqué que ces feux ne revenoient pas dès que les pluyes étoient ceſſées, mais ſeulement quelque tems après, lorſque la terre commençoit à être bien ſeche : on n'en voyoit pas même lorſque le Ciel étoit couvert de nuages, ni pendant le jour; la nuit même ils n'étoient pas a crainde, lorſque le vent étoit un peu violent. Au commencement on les voyoit paroître après une heure de nuit, dans la ſuite ils paroiſſoient une heure plus tard; mais jamais à minuit. C'étoient de flammes preſque de la grandeur du Diſque Lunaire, & de figure aſſez irréguliere, qui s'élevoient de tous les côtez de l'horizon, mais en plus grand nombre du côté Septentrional, & en plus petit du côté Auſtral, & qui enſuite alloient toutes ſe réünir en un même endroit comme des rayons à leur centre.

En 1720. ces feux parurent avec plus de vehemence, & firent plus de ravage à *Galliera* pendant l'Automne; en 1722. ils reparurent en divers quartiers avec la même véhémence & les mêmes ravages. L'Eté & l'Automne de cette année avoient été fort chauds; les pluyes parurent les dissiper en Novembre; mais après ces pluyes ce fut pire qu'auparavant; tous les champs paroissoient en feu la nuit, lorsqu'il souffloit un petit vent de Midi & que le Ciel étoit sérein; car il n'en paroissoit guéres par un autre vent.

Le mouvement comme la figure de ces feux étoit fort variable. Les uns paroissoient immobiles, d'autres couroient en ligne droite ou en ligne courbe. Plusieurs se réunissoient en un seul, & souvent un seul se partageoit en plusieurs. Quelquefois ils couroient comme ces Etoiles qu'on croit qui tombent, quelquefois aussi vîte que la foudre; d'autrefois on les voyoit marcher en cadence par sauts & par bonds. On remarquoit, sur tout, qu'en passant sur un fossé ils y descendoient s'il n'y avoit point

d'eau ; & le traversoient comme d'un saut lorsqu'il y avoit de l'eau. Communément ils ne couroient pas aussi vite qu'un homme qui fuyoit pour les éviter. Lorsqu'ils approchoient d'une chaumiere couverte de paille, c'est-à-lors que leur mouvement devenoit très-rapide, or c'est sur tout à la paille & à ces chaumieres qu'ils s'attachoient: en un instant on voyoit toute une grange en feu : aussi les pauvres paysans prenoient ils le parti de passer la nuit hors de leurs maisons. Ces bonnes gens desesperez entroient en fureur contre ces redoutables ennemis, & pour les chasser s'armoient de pierres & de bâtons, dont le mouvement ne laissoit pas quelquefois de dissiper ces flammes en les divisant, ou en rompant leur détermination.

Ces feux étoient de diverses couleurs : les rouges étant les plus denses étoient aussi les plus brûlants. Il y en avoit qui comme certains Phosphores brilloient sans brûler. En 1723. les feux reparurent, & durerent jusques aux pluyes d'Automne. Ce qu'il y eut de plus remarquable c'est qu'on les vit une fois en plein jour, & qu'ils

mirent même le feu à une maison, où il n'y eut pourtant que la paille qui en fut consumée. En 1724. ils reparurent encore à *Galliera* jusqu'au mois de Juin, dont les pluyes les firent disparoître, & même sans retour jusqu'ici, quoique les chaleurs & la secheresse n'ayent pas laissé d'être fort grandes aprés ces pluyes. L'Auteur au reste parle ici en témoin oculaire; il cite même Messieurs *Riccati*, & *Rizzetti* qui ont été aussi témoins. Le Peuple dans ce pays-là n'a pas manqué de mêler bien des contes dans les recits qu'il en a faits ; mais il n'y a rien que de vrai-semblable & de naturel dans tout ce qu'en raconte M. *Loüis à Ripa.* Lors que la terre est humide, elle exhale des vapeurs aqueuses qui remplissent l'air de broüillards & de nuages : lorsqu'elle est seche elle exhale des souffres & des sels que la fermentation peut allumer tantôt dans les nuës, & tantôt plus près de la terre.

L'Auteur ajoute qu'en 1723. il avoit vû en Janvier la Lune près de l'horison qui paroissoit toute en feu, & comme jettant des éclairs de tous côtez : il

ajoute aussi qu'au mois de Fevrier de la même année, deux heures avant l'Aurore une lumiere aussi grande que celle du jour s'étoit repanduë sur tout l'horizon. On trouve dans les Histoires beaucoup d'exemples de ce Phénomene, & l'Auteur en rapporte quelques-uns.

A la fin du Livre il ajoute en forme d'appendice, que l'année 1724. les feux n'avoient point paru pendant l'Eté qui avoit été chaud & sec, mais seulement pendant l'Automne, & même pendant le mois de Decembre & de Janvier après les neiges qui étoient tombées.

Seconde Dissertation Geometrico-mechanique sur la force des vapeurs dans les Hygrometres. Une corde attachée par ses deux extrémitez étant tenduë par un poids qui pend dans le milieu de cette corde, forme un Hygrometre qui marque l'humidité ou la secheresse de l'air. Car les vapeurs de l'air racourcissant la corde font monter le poids, qui descend aussi à mesure que la corde est plus seche & l'air moins pleins de vapeurs. Or ce poids monte & descend le long d'une ligne droite

ſur laquelle on fait pluſieurs diviſions, qui indiquent les dégrez d'humidité ou de ſechereſſe. Mais ces diviſions étant égales ne ſont pas exactes ni près de là, une double quantité de vapeurs n'accourciſſant pas doublement la corde, & n'élevant pas doublement le poids qui y pend.

Pour corriger ces inégalitez, nôtre Auteur a cherché une courbe par laquelle le corps montât & deſcendît également : or il a d'abord vû que le corps ne monte & ne deſcend en ligne droite que lorſqu'il pend au milieu de la corde, & que hors de ce point mitoyen il parcoure une ligne plus ou moins courbe ſelon qu'il eſt plus ou moins proche d'une de ſes extrémitez: ces conſiderations l'ont jetté dans des ſpeculations de la plus profonde Geometrie. D'abord dans un premier Probléme il recherche 1° Synthetiquement & enſuite Analytiquement la nature de la courbe que décrit un corps ſuſpendu hors du milieu d'une corde attachée par ſes extrémitez que l'humidité ou la ſechereſſe de l'air raccourciſſent ou allongent. L'Analogie & l'Equation auſquelles il aboutit

ſont fort composées & fort tranſcendantes : la conſtruction ne l'eſt guéres moins. La courbe en queſtion eſt une eſpece de Conchoïde, ſi toutefois ce n'en eſt pas une aſſez ordinaire qui tourne d'abord ſa concavité du côté que la corde eſt plus courte, & qui a de ce côté ſon aſymptote & ſes points d'inflexion, proprietez qui peuvent facilement être demontrées ſans autre Analyſe ni Syntheſe, par la ſimple idée de la courbe.

Un ſecond Problême fort beau, & pour le moins auſſi difficile que le premier c'eſt celui où l'Auteur ſuppoſe que le poids coule toute le long de la corde attachée par ſes extrémitez, & il recherche l'eſpéce de chainette ou de courbure qu'il décrit dans ce mouvement. Il y a bien des principes de phyſique à quoi il ſemble qu'on devoit avoir égard dans la Reſolution complette de ces ſortes de Problémes. Car, par exemple ici. 1° le corps en coulant le long de la corde accelere ſon mouvement. 2° les deux portions de corde qui ſe trouvent à chaque inſtant entre chaque extrémité & le corps ne ſont pas deux lignes droites, mais

deux courbes *caténaires* qui varient à chacun de ces inſtants. 3° les allongements ou accourciſſements de ces deux portions ne ſont pas des choſes bien faciles à definir; de ſorte que pour réſoudre de pareils Problémes, ce n'eſt rien que d'être Géometre conſommé; il faut être ſur tout parfait Phyſicien: il en coûte tant de rendre une raiſon phyſique des moindres Phenomenes les plus connus de la nature; de pareilles courbes ſont des Phenomenes inconnus & bien compliquez, dont les Géometres, ſouvent ſans être fort phyſiciens, entreprennent de rendre la raiſon précиſe, car c'eſt l'entreprendre que de chercher la nature préciſe de ces courbes.

Dans le troiſiéme Probleme l'Auteur determine géométriquement & prétend determiner phyſiquement la force des vapeurs pour accourcir ou allonger la corde, l'élévation ou la deſcente du poids dans l'hygrometre étant données. Tout cela eſt fort ſçavant, & fort ingénieux, & moyennant beaucoup d'expérience peut avoir ſon uſage pour la perfection des Hygrometres.

Troisiéme Dissertation analytique, où l'Auteur démontre les Theoremes énoncez par M. Jean Bernoulli dans les actes de Leipsik en 1719. Ces demonstrations marquent un Geometre versé dans tout ce que les nouveaux calculs différentiel & integral ont de plus subtil & de plus épineux.

La quatriéme piéce contenuë dans ce Recuëil de M. *Loüis à Ripa* est une Prolusion ou Harangue par lui prononcée dans le College de Padoüe en action de graces de ce qu'on lui avoit confié encore tout jeune l'emploi de Professeur d'Astronomie & de Meteorologie; & l'on peut dire qu'il y paroit aussi élegant Orateur, qu'il a paru subtil physicien & profond Geometre dans les trois Dissertations qui précedent cette Harangue.

ARTICLE CIX.

A TREATISE CONCERNING the lawfalneſſ of Inſtrumental Muſick in the Haly Offices : By Henry Dodwel, &c. *C'eſt à-dire, Traité ſur l'uſage permis des Inſtrumens de Muſique pendant le Saint Office de l'Egliſe : par Henri Dowel: avec une Préſace contre l'Auteur Anonyme lequel condamne cet uſage des Inſtrumens de Muſique pp.* 86 *in* 8°. *ſeconde Edition. A Londres.*

VOici quelle a été l'occaſion de ce petit Traité, lequel eſt en forme de Controverſe. On avoit élevé un Orgue dans l'Egliſe Paroiſſiale de *Tiverton* dans la Province de *Devon.* A ce ſujet, un Sermon fut prêché ſur l'uſage des Orgues dans les Egliſes Chrétiennes. Un Critique Anonyme écrivit une lettre à l'un de ſes amis contre ce Sermon ; & il tâche de repréſenter cette pratique de l'Egliſe Anglicane comme un uſage des Juifs & des *Papiſtes*, comme un uſage contraire à la pureté du culte Evan-

gélique ; introduit ſans une autorité ſuffiſante ou de l'Ecriture, ou de la Tradition Apoſtolique. Mr. Dodwel choqué de la critique qu'on avoit fait du Sermon ſur les nouvelles Orgues de Tiverton jugea qu'il étoit à propos d'y répondre, venger la Conſtitution Anglicane des injures du Cenſeur : il entreprit de montrer à cet Anonyme que l'uſage des Inſtrumens de Muſique pendant l'Office divin n'eſt point une imitation condamnable de la pratique Judaïque, ni une indécence contre la ſimplicité & contre la pureté Evangelique. Pour ce qui eſt des Papiſtes, quoique la querelle de l'Anonyme ſoit auſſi mal fondée à leur égard qu'à l'égard des Proteſtans ; ni Monſieur Newte Auteur de la Préface, ni Monſieur Dodwel Auteur du Traité, ne prennent la défenſe des premiers ; ils ſe bornent tous deux à juſtifier leur Egliſe Anglicane ; ſans oublier néanmoins de tomber ſur l'Egliſe Romaine ſelon la coûtume des prétendus Reformez : c'eſt du moins ce que Monſieur Newte n'a pas manqué de faire.

Il faut maintenant rendre compte

& de la Préface & du Traité dont il s'agit. Monsieur Newte sensible aux reproches personnels que lui fait le Censeur, commence par s'en laver; parce qu'en effet un homme public comme lui doit avoir soin que sa réputation demeure saine en toutes manieres. Après sa propre justification il procede à celle de son Eglise touchant l'usage des Orgues. Il prétend d'abord en Protestant zelé que cette même Eglise ne sçauroit être appellée un *Papisme Pallié*; que ses Rits & ses cérémonies en différent à l'infini, quoi qu'en dise l'Anonyme, *petit esprit & homme de peu de cervelle*; que cette exemption de toute tache est si parfaitement mise en jour par Monsieur Hooper Doyen de Canterbury dans son Traité sur cette matiere, que quiconque en douteroit seroit le plus ignorant des hommes; ou chercheroit à signaler son humeur broüillonne. Monsieur Newte continuë & ajoûte que l'usage des Instrumens de Musique pour le Service divin ne doit pas plus être nommé un *Papisme*, que l'usage de la priere publique, du surplis, des habits Episcopaux, & des

autres choſes extérieures : toutes les Egliſes Proteſtantes, ſoit en Angleterre, ou ailleurs employent indifféremment les Inſtrumens de Muſique & le chant vocal : que l'Egliſe Anglicanne a toûjours été regardée comme le modéle & le plus grand appui des Egliſes Réformées ; que Calvin même & les autres ont approuvé ſa Hiérarchie, & n'ont jamais traité de Papiſtique nul Rit de ceux que l'on y obſerve. Voilà ce qui s'appelle un bon Anglican.

Monſieur Newte, dans la ſeconde partie de ſa Préface vient en particulier aux objectiones de Critique contre les preuves produites dans le Sermon en faveur des Inſtrumens de Muſique, le Prédicant confirme & fortifie ces mêmes preuves par le témoignage des plus fameux Auteurs de ſa Secte : puis, il met dans un nouveau jour ce qu'il avoit avancé en Chaire. 1°. L'univerſalité de l'uſage des Inſtrumens de Muſique, dit-il, montre aſſez que cette ſorte de culte procede d'un ſentiment de Religion naturelle. 2°. Les Prophêtes inſpirez introduiſirent dans l'Egliſe parmi les

Juifs cet usage, selon qu'ils le jugeoient convenable ; & cela pour faire naître l'esprit de dévotion dans le cœur des Peuples. 3°. L'ancienneté des Instrumens de Musique dans les Eglises Chrétiennes montre que non seulement ils sont permis, mais qu'ils ne sont point un *Papisme* ; vû que l'Eglise s'en servoit, avant que Rome se fût livrée aux superstitions & aux erreurs. Ce raisonnement tout fanatique qu'il est, couclut néanmoins contre un Protestant qui ne reconnoît pas plus que Monsieur Newte l'Eglise Romaine pour la véritable & seule Eglise de J. C.

De la Préface, passons à l'Ouvrage même qui est de la composition de Monsieur Dodwel. Il n'examine point si l'usage de la Musique tient du Papisme ou non: cette question lui a paru sans doute, une chicane hors de sa place. il se propose donc uniquement de faire voir que ce même usage n'est point un reste de Judaïsme, comme l'Anonyme le reproche. Pour cela il se trace un ordre de raisonnemens qu'il commence de la sorte. Afin de convaincre tout le monde que la

Musique d'Eglise est une pratique non interrompuë jusqu'ici; je ne veux rien davantage, dit-il, que ce qui est notoirement vrai, & que nos Adversaires eux-mêmes ne sçauroient nier; c'est à sçavoir que, les Juifs se servent actuellement d'instrumens, quels qu'ils soient, dans leur Synagogue; lorsqu'ils font des sacrifices à leur maniere, & qu'ils chantent des Hymnes convenables; ainsi les Instrumens subsistent encore parmi les Juifs; ainsi, les Instrumens ne sont point des restes du Judaïsme d'autrefois. Ce premier pas fait, Monsieur Dodwel avance & assure que les Apôtres ne se refusoient pas au sons des Instrumens qui s'entendoient dans le Temple; après même s'être déclarez contre l'obligation de garder la Loi de Moïse pour les Proselytes Gentils; par conséquent ils étoient bien éloignez de condamner comme illicite l'usage des Instrumens. Pour éclaircir cette assertion, voici comment cet Auteur raisonne: les Apôtres, dit-il, étant Juifs se trouvoient obligez d'assister au Temple, aux Sacrifices, aux Hymnes, & sur tout aux trois grandes Fêtes de *Pâques*,

 de

de la *Pentecôte* & des *Tabernacles* : or, comme ils étoient presens au Service, aux Cérémonies, aux Hymnes, ils l'étoient au Concert des Instrumens de Musique ; & c'est ce qu'ils n'auroient jamais voulu se permettre, si quelque nouvelle révélation leur avoit interdit la présence au jeu de ces Instrumens.

Monsieur Dodwel continuë & dit : la principale révélation nouvelle faite aux Apôtres pour le tems dont nous parlons ; c'étoit que le Gentils fussent admis au *petit troupeau* immédiatement, sans la Circoncision ; & seulement avec le Baptême : c'est ce qui se fit par rapport à Corneille & aux autres Gentils, lesquels tous Incirconcis qu'ils étoient furent reçus par le Baptême, dans l'Eglise Chrétienne ; comme on le voit aux Actes des Apôtres. Cette conduite étoit une abrogation de la Loi de Moïse, en tant que celui-ci ne s'accordoit pas avec la nouvelle Loi ; c'est-à-dire, eu égard à la Circoncision, à l'abstinence de certaines viandes, & à d'autres semblables particularitez. Mais après tout, l'incompatibilité entre les deux

Loix ne tombe point sur l'usage des Instrumens de Musique ; au contraire, les mêmes raisons qui rendoient cet usage convenable dans le tems des Apôtres, le rendent également convenable en nos jours. Monsieur Dodwel montre dans la suite cette convenance égale des deux côtez.

Le Censeur de la Musique d'Eglise prétend que cette Musique étoit toute destinée à l'entremise particuliere de Dieu, lequel en favorisoit spécialement l'Institution. Son Adversaire lui fait sur cela une réponse fort détaillée, où il prétend à son tour que l'usage de la Musique ne doit être attribué à aucune vûë spéciale du côté de Dieu, qui est toûjours l'objet de nos prieres en quelque forme que nous les lui adressions; que l'utilité de la Musique est toute naturelle, au sentiment & des Juifs & des Payens à la fois ; qu'il paroit assez par divers passages de l'Ecriture que la joye de l'ame est une disposition propre aux influences de l'Esprit Saint ; & la tristesse au contraire, une disposition aux suggestions du malin esprit ; & que les Instrumens aussi-bien que le chant

contribuent à mettre dans le cœur une pieuſe allégreſſe, & à en bannir une ſombre mélancholie. Ce dernier article eſt très-étendu ; & eſt appuyé ſur pluſieurs exemples, ſur l'autorité même de quelques Peres de l'Egliſe. Ce que Saint Auguſtin dit des Pſeaumes ; qu'il ne les entendoit point chanter ſans être rempli de dévotion ; on l'applique aux Inſtrumens qui peuvent faire de pareilles impreſſions dans l'ame Chrétienne durant l'Office divin.

Mais ce que M. Dodwel ajoûte immédiatement après ceci, bleſſe juſqu'au vif les ennemis de la Muſique d'Egliſe. Il maintient donc que la notion qu'ils apportent de la *Spiritualité*, pour ainſi dire, de la Réligion Chrétienne ne ſçauroit ſubſiſter avec la Doctrine des Apôtres ; vû que cette notion retranche aux Chrétiens tout appui ſenſible. « A quelle fin, « dit cet Orateur, Dieu auroit-il inſ- « titué les Sacremens, ſi toute ſorte « de ſenſibilité déroge à l'établiſſe- « ment de la nouvelle Alliance ? Pour- « quoi le chant vocal a-t'il toûjours « été permis, s'il eſt défendu à nos «

„ ſens de nous aider à exciter la dé-
„ votion dans nos ames? „ Enſuite Monſieur Dodwel demande à ſes Adverſaires de quels Théologiens ils ont appris la notion qu'ils donnent de la *Spiritualité* du Chriſtianiſme; lequel proſcrit ſelon leurs principes, l'uſage & la néceſſité même de l'aſſiſtance corporelle? Car les Saintes Lettres, pourſuit-il, les Saintes Lettres, comme il paroît ſur tout dans l'Apôtre des Gentils, ne ſont pas moins expreſſes touchant l'adoration extérieure qui appartient au corps, que touchant l'adoration intérieure qui vient de l'eſprit. Delà, il prend occaſion d'expliquer en quoi conſiſte l'adoration corporelle ou extérieure; ainſi que nos Livres de piété enſeignent en quoi conſiſtent l'humiliation & la mortification de la chair: il dit que les mêmes raiſons qui dans la Loi de Moïſe autoriſoient l'uſage de cette adoration, l'autoriſent auſſi à notre égard; que l'adoration de Dieu en eſprit n'eſt point oppoſée aux hommages du corps, mais qu'elle l'eſt ſeulement au ſens litteral de l'ancienne Loi. Pour developer ce dernier point, il entre-

prend de donner la véritable intelligence de ces paroles de Saint Jean : *Dieu est esprit & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & en vérité :* après quoi il infére que l'Anonyme & ses Adherans ont abusé de ce même passage pour défendre leur erreur, qui tend à l'abolition de tout extérieur : comme si le nouvel Evangile étoit pour des Anges ; pour de purs esprits, & non point pour des hommes.

Monsieur Dodwel passe à d'autres articles. Il fait voir, par exemple, que la magnificence & la pompe extérieure dans le culte qui se rend à Dieu ne répugnent point à l'intention & la simplicité de l'Evangile ; comme ses Adversaires le lui objectent. Il refute au même endroit les conséquences que l'Anonyme prétend découvrir dans l'usage des Instruments de Musique. Ces conséquences au jugement du Censeur sont que l'on peut donc aussi rétablir la *Ciconcision, les sacrifices des animaux la coûtume ancienne de danser au son des Instrumens.* Monsieur Dodwel répond à ces difficultez en peu de mots. 1°. Bien que les

danſes ſaintes ne fuſſent point défenduës, il ne s'enſuit pas delà qu'elles doivent être néceſſairement rétablies, quoique la Muſique des Inſtrumens le ſoit. 2°. Nul ſacrifice d'animaux ne compatit avec le deſſein & avec l'effet du ſacrifice de la Loi Chrétienne. 3°. La Circonciſion des Juifs eſt directement contraire à l'intention de l'Evangile & au Baptême de Jeſus-Chriſt ſubſtitué à la place de la Circonciſion : au lieu que l'Anonyme ne prouvera jamais que l'uſage des Inſtrumens de Muſique combatte l'eſprit de l'Evangile, dans un *Iota* même.

L'Anonyme fait un dernier effort, & revient encore à la Charge. Pour abolir les Inſtrumens de Muſique, dit-il, il ne faut que ſçavoir que leur uſa-étoit ſeulement une ombre, un ſymbole de ce qui devoit un jour arriver. La penſée de l'Anonyme lequel ſe contredit ici lui-même; eſt que l'uſage des Inſtrumens dans l'ancienne Loi annonçoit en général le culte extérieur joint à l'intérieur, que les Chrétiens devoient tout enſemble rendre au Seigneur. Monſieur Dodwel ſemble paſſer à ſon Adveſaire cette con-

tradiction avec lui même; & il se borne à l'objection présente qu'on lui fait. Il y répond, 1°. Supposé que l'usage ancien des Instrumens de Musique eût été l'ombre de l'usage des sens dans le service de Dieu sous la Loi Evangelique, ce ne seroit pas une conséquence que cette Musique ne pût aujourd'hui subsister. 2°. Comment prouvera-t'on que l'usage des Instrumens ait été l'ombre ou le symbole de l'emploi de nos sens? Jamais l'Anonyme n'y réüssira. 3°. Tous les symboles des siécles passez ne marquoient pas des changemens futurs qui dussent abolir nécessairement ces mêmes symboles. Ici finit l'Apologie de la Musique des Instrumens.

Au reste on apperçoit dans cette Controverse un mélange d'Orthodoxe & d'Heterodoxe qui montre bien que lorsque des Protestans sont aux prises sur certains points de Religion, ils se trouvent forcez de recourir à la seule véritable pour se tirer des difficultez.

ARTICLE CX.

SUITE DE L'EXTRAIT DES Mémoires & de l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1722. imprimée en 1724.

ANATOMIE.

DEux Mémoires de Monsieur Petit Chrirurgien, l'un sur une Rupture des tendrons d'achille, l'autre sur des os devenus chairs. Nous donnâmes l'Extrait de ces deux Mémoires dans le teins que l'Auteur les communiqua à l'Académie en une de ses Assemblées publiques.

Sur les cataractes des yeux, par Monsieur Morand. Cet habile Anatomiste prend ici une espece de milieu entre le système ancien & le moderne. Ordinairement le vrai se trouve dans le milieu : mais ces sortes de milieu sont difficiles à saisir, & il est encore plus difficile de s'y fixer & de s'y tenir constamment, sur tout pour peu que le cœur rende l'esprit favorable à l'un des deux partis qu'on vou-

droit concilier. Monsieur Morand peu content de la distinction qu'on fait dans le systême ancien entre les *cataractes membraneuses*, les *cataractes glaucomatiques*, & les *glaucomes*, n'entend pas par *cataractes membraneuses* un corps étranger formé dans l'humeur aqueuse qui remplit la chambre posterieure de l'œil entre le trou de l'*uvée*, & le *cristallin*, mais il la réduit à la simple opacité de la membrane *arachnoïde* : il admet cependant pour toute conciliation avec le systême ancien la possibilité absoluë de ces corps étrangers ; & il paroît en effet difficile de la nier après les attestations qui ont paru là-dessus dans nos Mémoires au mois de Mai 1718. après la rétractation de Mr Heister même, & après toutes les Dissertations sçavantes du célébre Monsieur de Woolhouze qui aura toute la gloire du systême ancien, si ce systême ne succombe pas sous les vives attaques de tant de Modernes, qui jusqu'ici n'ont pû le convaincre qu'il ait perdu un pouce de terrain. Pour juger des progrès que le systême moderne peut avoir fait dans ce nouveau systê-

me de conciliation de Monsieur Morand, il faut voir si les deux partis voudront s'en accommoder ; il paroît que le moderne s'en prévaut assez volontiers ; mais M. de Woolhouze paroît n'entendre à aucun accommodement ; il faut attendre ses nouvelles observations sur cet écrit Académique : elles paroîtront bien-tôt dans nos Mémoires.

Observations sur des sacs membraneux pleins d'hydatides, sans nombre, attachées à plusieurs visceres du bas ventre; par Monsieur Morand. Ce Sçavant Anatomiste promet de donner dans la suite ses conjectures sur la formation de ces hydatides ; lorsqu'il les aura fortifiées des expériences & des réflexions nécessaires.

Explication de l'enfoncement apparent d'un grand clou dans le cerveau, par Monsieur Winslou. Il falloit un Spectateur aussi intelligent que Monsieur Winslou pour démêler ici le réel du merveilleux qui imposoit à la multitude. Un joüeur de la foire se vantoit d'enfoncer dans son cerveau deux gros clous longs d'environ cinq pouces chacun ; & en effet il en faisoit

entrer un dans chaque narine, & puis à petits coups de marteau il les y pouſſoit preſqu'entiérement; enſuite il ſuſpendoit un ſeau plein d'eau à la tête de ces clous, & ſans autre ſecours il portoit ce ſeau de tous côtez. Ce que tout le monde admiroit; & ce qui eſt en effet toûjours admirable, Monſieur Winſlou l'explique par la ſimple deſcription de la partie du crane dans laquelle ces clous s'inſéroient fort naturellement entre deux points d'appui oſſeux placez l'un au-deſſus, l'autre au-deſſous, mais non vis à vis, & dont celui-ci répondoit au milieu du clou, & celui-la à ſon extrémité, tout le merveilleux ne conſiſtant qu'en ce que cet homme faiſoit ce que le commun ne ſçauroit faire, faute uniquement d'en avoir contracté de bonne heure l'habitude.

Diverſes obſervations Anatomiques. Le Peuple qui ſe trompe le plus ſouvent dans ces raiſonnemens, ne ſe trompe guéres dans ſes obſervations; il a des yeux s'il n'a de la ſcience. On croit parmi ce Peuple que les *ſoles* ſont produites par une eſpéce d'écreviſſe de de Mer qu'on appelle chevret-

tes, ou *crevettes*: Monsieur *Des Landes* qui a examiné la chose en Philosophe, c'est-à-dire en homme qui a des yeux, mais qui a aussi un esprit pour faire usage de ses yeux, a trouvé non pas à la vérité que les *chevrettes* fussent les meres des *soles*, mais qu'elles en étoient au moins en quelque sorte les *nourrices*, selon l'expression de l'Historien de l'Académie. Les œufs des *soles* sont stériles s'ils ne sont comme couvez par les *chevrettes* ausquelles ils s'attachent.

L'Histoire de l'Académie donne l'Extrait du Livre de Monsieur Helvetius intitulé *Idée générale de l'œconomie animale & observations sur la petite vérole.* L'Extrait en a déja paru dans nos Mémoires.

Il y a encore un Mémoire où Monsieur Petit, Chirurgien donne la découverte qu'il a faite d'une luxation véritable formée à l'occasion d'une chute, mais long-tems après la chute, & même après la guérison des premieres douleurs qu'elle causa d'abord.

BOTANIQUE.

Observation sur la vegetation du Nostoch, par M. de Reaumur. " Tout » est conduit dans la nature par dé» grez & par nuances, *dit le cele» bre Historien de l'Académie*; il y a » des animaux qui n'ont presque pas » de mouvement, comme *l'œil de » bouc*; c'est par là que le genre com» mence, & il finit à cet égard par » les Aigles & les faucons. Les der» niers vegetaux, ceux qui confinent » au genre des animaux, paroissent » avoir presque du sentiment; telle » est la *Sensitive*: les prémiers ne pa» roissent presque pas vegeter, telles » sont les *Trufles*: M. de Reaumur y » ajoute le *Nostoch*, dont M. Geofroi » le cadet avoit déja parlé dans les » Mémoires de 1708, & que M. Ma» gnol de Montpellier, & M. de Tour» nefort avoient les premiers rangé parmi les Plantes. M. de Reaumur rend ce Nostoch, qu'on voit jusqu'ici foulé aux piés, un objet de spéculation curieux pour tout le monde, & intéressant pour les Physiciens. Il résulte

de la suite de ses observations que ce *Nostoch* est non pas une Plante, mais un végétal qui germe & vegete, non dans la terre, mais sur la terre, à laquelle il ne tient par aucune racine. Il paroît même que ce n'est pas proprement une production de la terre, mais de l'air dont l'humidité le nourrit. Or comme l'air n'est pas toujours également humide, le Nostoch est un Hygrometre naturel qui en représente toutes les variations à cet égard : il boit l'eau comme une éponge; ainsi la moindre pluye le gonfle, & le rend sensible, mais dans la sécheresse, il se ride, se rappetisse, rentre comme en lui-même, & devient presque invisible. M. de Reaumur en a decouvert la graine qu'il a semée, & qui a produit du Nostoch.

M. de Reaumur a aussi communiqué à l'Académie un commencement d'Histoire naturelle de la *Vanille*. Le secret que les Indiens gardent sur cette Plante à l'égard des Espagnols est presque le seul bien que ces Conquérans ne leur ayent point envié. On a donc jusqu'ici fort peu de connoissance de ce fruit, de l'arbre & de l'arbus-

re qui le porte ; de la maniere dont on le cultive, en un mot l'ebauche de son Histoire qu'en donne ici Mr. de Reaumur peut faire plaisir aux Curieux, en attendant des Mémoires plus détaillez. Il y a encore deux Mémoires de Botaniques de M. Vaillant; l'un sur l'établissement des nouveaux caracteres de Plantes : dans l'autre il fait des remarques, & une espéce de critique de quelques défauts de la méthode de M. Tournefort à cet égard.

ALGEBRE.

Traité des Progressions arithmetiques de tous les degrez à l'infini par M. de Lagny. M. de Fontenelle dans l'Histoire remarque que ce titre est fort modeste, & M. de Lagny auroit bien pu intituler son Mémoire. *Nouvelle resolution des Equations determinées de tous les dégrez par le secours des Progressions arithmetiques*, c'est en effet ici un méthode nouvelle, & du reste simple & générale, de résoudre les Equations, en n'y employant à la maniere des operations Logarithmiques que l'addition & la soustraction.

L'Equation étant preparée on met seul d'un côté le terme tout connu de maniere qu'il soit positif, ou pour mieux dire, on met à l'écart cet *Homogene*, comme s'il n'y étoit pas. On substituë à l'inconnuë & à ses puissances les nombres naturels tout de suite, & leurs puissances. Chaque substitution donne un total connu, qui est un nouvel *Homogene de comparaison*. M. de Lagny a découvert que ces nouveaux *Homogenes* forment une *Serie* ou Progression arithmetique du même ordre ou dégré, dont est l'Equation qui les donne. Ces dégrez des Progressions en question sont determinez par les differences constantes. Par exemple, dans la *Serie* naturelle du 1^e dégré 1. 2. 3 4. &c. la difference des termes est toujours 1. de même dans 1. 3. 5. &c. la difference est toujours 2. & ce sont là les *Series* proprement dittes : mais M. de Lagny découvre que, par exemple, dans la suite des quarrez 1. 4. 9. 16. &c. les premieres differences étant 3. 5. 7. &c. la seconde difference, sçavoir celle de ces premieres est constante, sçavoir 2. & que dans les Cubes la

3^e^ différence est constante, sçavoir 6. de sorte que les différences constantes sont toujours abaissées au dégré auquel l'Equation est élevée. M. de Lagny a donc trouvé que les différences des Homogenes de comparaison formées par les substitutions dont nous avons parlé, étoient constantes au dégré répondant à celui de l'Equation; c'est-à-dire, les différences troisiémes dans les Equations du 3^e^ dégré &c. Ainsi après quelques substitutions faites à la place de l'inconnuë d'une Equation, on peut se dispenser d'en faire de nouvelles & continuer par simple addition la *Serie* des Homogenes, à l'aide de ceux que les premieres substitutions ont donnez. La même méthode sert pour faire des tables de pareilles *Series*: Quatre substitutions suffisent pour continuer la Serie des Homogenes d'une Equation du 3^e^ dégré &c. C'est par ces Homogenes que le sçavant Academicien parvient à la résolution des Equations d'une maniere aussi simple & aussi générale, qu'elle est nouvelle. On attend avec une extrême impatience que M. de Lagny fasse connoître lui-même toute l'é-

tenduë & l'importance de ſa méthode par les applications qu'on eſpere qu'il en fera dans la ſuite.

ASTRONOMIE.

De la Parallaxe de Mars & de Venus, par M. Maraldi. C'eſt par le moyen de la Parallaxe de Mars Perigée & de la Regle de Kepler que M. Caſſini avoit déterminé les Parallaxes de toutes les autres Planettes. Toute autre Parallaxe de Planette à l'aide de la même Regle ſeroit d'un même uſage. Jupiter & Mercure ſont trop éloignez pour avoir des Parallaxes aſſez ſenſibles. Mercure eſt toûjours trop abſorbé dans les Rayons du Soleil. Il ne reſte que Mars & Venus qui ſoient propres à ce but : mais l'affaire eſt de les prendre à ſon avantage. Mars doit être Perihelie & Perigée en même tems : hors delà il eſt trop éloigné. M. Maraldi trouva une occaſion favorable en 1721. au mois d'Août & de Septembre, & il en profita habilement : Il a profité d'une ſemblable occaſion à l'égard de Venus Perigée, & tout s'eſt trouvé conforme au ſyſteme

reçu. Telle eſt la perfection de l'Aſtronomie, que les Aſtronomes n'obſervent, ce ſemble, deſormais que pour la perfection de leur Art.

Sur la recherche des longitudes, par M. Caſſigni. Nous donnames l'Extrait de ce Mémoire lorſque M. Caſſini le lut à l'aſſemblée publique de l'Academie.

M. de Malezieu étant à Etampes a vérifié par pluſieurs obſervations, l'extrême juſteſſe de tables de feu M. Caſſini. Un obſervateur auſſi illuſtre eſt un ſûr garant de l'eſtime qu'on doit avoir pour ces tables.

On peut voir dans les Mémoires mêmes de l'Académie les réflexions que M. Caſſini à faites ſur les obſervations du P. Feuillé à Marſeille en 1720, & celles des deux Eclipſes, l'une de Soleil, l'autre de Lune par Meſſieurs Caſſini, Maraldi, & de Lîle le cadét.

MECANIQUE.

M. le Bon horlogeur de l'Académie a fait une Pendule d'une ſtructure ſinguliere pour marquer le tems vrai.

Entr'autres singularitez la sonnerie y remonte les Poids, de sorte qu'elle est à Poids & à Ressort, & c'est le ressort qui y sert d'horloger pour long-tems. La piéce principale & la plus nouvelle est une courbe qui imite les inégalitez apparentes du mouvement du Soleil. C'est-là le coup de Maître; car il a été sans doute plus facile de perfectionner les horloges, jusqu'à leur donner la précision & l'égalité qu'on suppose communément dans le mouvement du Soleil, que de leur donner l'inégalité & la même inégalité qui s'y trouve réellement; je dis réellement par rapport à nous. En effet toutes les Horloges que nous avons n'ont d'autres perfection que de n'avancer ni rétarder: la perfection de celle-ci consiste à avancer, & à rétarder, mais à propos, & dans la même proportion que le Soleil avance & rétarde. Il y a bien d'autres nouveautez sçavantes dans cette Pendule.

M. du Quet par une Manivelle coudée communique le mouvement alternatif à des fleaux, & supplée au manque de bateurs en grange: l'expérience en a été faite avec succès.

Decembre 1725.

M. Perpoint rend le mouvement d'un Piſton parallele au corps de la Pompe, ce qui en empêche les frotemens ſuperflus; mais il y a à craindre que la difficulté ne ſoit que tranſportée, & que les roües & les autres Machines qui exécutent ce parallelisme du Piſton, ne prennent ſur eux le frotement dont ils le delivrent.

M. Ubleman outre un pareil parallelisme qu'il donne au Piſton des Pompes dont on ſe ſert dans les incendies, en rend le jeu plus prompt & plus facile par deux léviers placez des deux côtez de la Pompe.

Le petit Moulin portatif de M. de la Gache eſt quelque choſe de fort ſimple, de fort commode, & fort utile à bien des gens & en bien des occaſions.

M. de Moralec pour éviter les fréquens accidents des Moulins à Poudre croit qu'il n'y a qu'à renfermer chaque mortier dans une cellule qui empêche le feu de l'un de ſe communiquer à l'autre. Mais ſi la cellule ſaute que deviendront les autres cellules, que deviendra tout le moulin? Un mortier ne ſuffit-il pas pour faire

ſauter une cellule, comme tous les mortiers pour faire ſauter tout le moulin ? Plus la poudre eſt renfermée & trouve d'obſtacles, plus elle a de force. Sont-ce même les mortiers & non pas plus-tôt les barils de poudre ſeche & grainée qui font ſauter les moulins ? Pour les mortiers l'expédient le plus ſimple & le plus ſûr eſt d'y entretenir la poudre toujours humide.

ARTICLE CXI.

SUITE DE L'HISTOIRE DU Concile de Piſe par M. Lenfant.

LEs trois Livres qui compoſoient l'Hiſtoire de ce Concile ſont tellement partagez que le 1. contient l'établiſſement du Schiſme qui donna lieu à ce Concile : Le 2. les cauſes qui déterminerent à ce Concile, que l'obſtination des deux concurrents dans la Papauté rendirent néceſſaire ; le 3. enfin la tenuë, le détail, & la concluſion du même Concile. Nous avons rendu compte de la Préface & du 1. Livre dans le Journal précedent ; nous allons ſatisfaire à ce qui regarde

les deux autres, dans celui-ci.

Benoît XIII. Succeſſeur de Clément VII. faiſoit paroître de ſi favorables diſpoſitions pour l'extinction du Schiſme, qu'on crut en France devoir en profiter. Ce fut dans cette vûë que le Roi aſſembla à Paris dans ſon Palais un Concile National en 1395, où après avoir mûrement examiné l'affaire pendant pluſieurs jours, on y conclut pour la voie de la ceſſion des deux concurrents, comme la plus prompte, la plus ſûre, & la plus commode.

C'eſt ce que le Roi fit auſſi-tôt notifier à Benoît par une Ambſſade des plus ſolemnelles, & des plus nombreuſes, compoſée de Prelats, de gens du Conſeil du Roi, de députez de l'Univerſité, & ayant à la tête Jean Duc de Berry, Philippe Duc de Bourgogne Oncles du Roi, & Loüis Duc d'Orleans ſon frere.

Leurs inſtructions ſe réduiſoient à faire conſentir Benoît à la voie de ceſſion, ou s'il y avoit trop de répugnance, & qu'on ne pût l'y amener, lui laiſſer le choix de tout autre expédient où l'on trouveroit la même ſû-

reté que dans celui de la cession, mais en excluant positivement la voie du Concile général ou du compromis, comme sujettes l'une & l'autre à trop d'inconvénients.

Si Benoît eût eu d'aussi bonnes intentions pour l'extinction du Schisme, qu'il s'en étoit expliqué, tant qu'il avoit pû le faire sans conséquence, on peut dire qu'avec les mesures qu'on devoit prendre, & que M. Lenfant rapporte dans les instructions des Ambassadeurs, l'affaire de la réunion de l'Eglise eût été bien-tôt consommée. Mais quand dans la seconde audience qu'il donna aux Ambassadeurs, la premiere n'ayant été que de cérémonie, on commença à s'expliquer, & que l'Evêque de Senlis vint à faire mention de l'Acte que tous les Cardinaux avoient signé dans le Conclave, & que le Pape lui-même avoit de nouveau confirmé & réïteré depuis son élection, Benoît fit bien voir par ses tergiversations, qu'il étoit bien éloigné de vouloir tenir l'engagement qu'il avoit pris par cette Acte. Car comme on le pressoit de la part du Roi de communiquer cet Acte, qui devoit

 faire

faire le fondement de la négociation pour l'extinction du Schiſme, il nia d'abord, ſelon le témoignage de Gerſon, d'avoir ſigné aucun Acte par lequel il s'engageât à ceder. D'autres diſent qu'il ſe défendit long-tems de le montrer; qu'il conſentit à la fin de le faire voir aux trois Princes, & que, ſur ce que ces Princes declarerent qu'ils avoient ordre de le faire montrer publiquement, il le fit apporter, & le fit lire aux Ambaſſadeurs. Les Princes vouloient retenir cet Acte; mais tout ce qu'on put à grand peine obtenir du Pape fut d'en laiſſer prendre une copie à un Secretaire du Roi. Cette copie fut envoyée à Paris, & lûë en plein Conſeil.

Le Pape dans une troiſiéme Audience propoſa la voie d'entrevûë entre lui & ſon concurrent; mais après qu'on lui en eut fait voir l'impoſſibilité dans l'éxécution, on lui propoſa nettement celle de la ceſſion; & ſur ce qu'il demanda qu'on mît par écrit la maniere de la pratiquer, il lui fut répondu au nom des Ambaſſadeurs, qu'il n'y avoit rien à mettre par écrit, & que cette voie ne contenoit qu'un

qu'un mot de deux syllabes, *cession.*

Cependant les Cardinaux s'étant rendus chez le Duc de Berry à la priére des Ambassadeurs, se déclarerent tous pour la voie de cession, hors le Cardinal de Pampelune entiérement devoüé à Benoît; & les Princes ordonnerent à un Notaire de rédiger par écrit toutes les opinions des Cardinaux.

Benoît qui se flattoit de pouvoir plus aisément surprendre ou gagner les Princes, s'il n'avoit affaire qu'à eux, leur fit proposer une Audience particuliere, en forme de consistoire, où ils se trouveroient seuls, & où le Pape n'auroit avec lui que le Cardinal de Pampelune & quelques Docteurs d'Avignon, qui tous étoient à lui; mais le Duc de Berry répondit qu'il falloit que tous les Cardinaux s'y trouvassent avec le Pape, aussi-bien que tous les Deputez de l'Université de Paris, & que le Pape n'avoit pas besoin d'autres Docteurs.

Le Pape fort irrité de cette réponse, remit le Consistoire qu'il devoit tenir, & cependant il donna une Bulle, où il proposoit une entrevûë entre

les deux Concurrens, & leurs Cardinaux ; & rejettoit formellement la voie de cession, comme une *nouveauté criminelle*, qu'il avoit, disoit-il, acceptée *inconsidérément*.

Cette Bulle où le Pape sembloit retracter & annuler l'Acte par lequel il s'étoit engagé à la voie de cession, si elle étoit jugée necessaire, fut rejettée avec indignation par les Princes, qui n'ayant pû la faire révoquer par le Pape, renouvellerent l'Acte par lequel eux & les Cardinaux s'étoient engagez à poursuivre la voie de cession ; mais le Pape défendit aux Cardinaux, sous peine de désobeïssance, de le signer.

Les Princes avant que de rompre totalement avec lui, voulurent faire encore une tentative, & le réduisirent à leur donner une Audience publique. Le Duc de Berry y porta la parole, & supplia humblement le Pape de vouloir mettre fin à cette grande affaire, & de prendre les avis des Cardinaux qui étoient là présens ; il y consentit enfin, après s'en être défendu long-tems ; & le Cardinal de Florence parlant le premier, représenta au

Pape ce qui s'étoit passé dans le Conclave, & le serment prêté par les Cardinaux ; que depuis son élection le Pape lui-même leur ayant ordonné d'aviser entr'eux aux moyens de faire cesser le Schisme. La voie de cession avoit enfin été jugée la meilleure ; que tout le College, à la réserve du seul Cardinal de Pampelune, avoit plusieurs fois conjuré sa Sainteté de leur rendre la Cedule faite au Conclave, & de lever la défense qu'il leur avoit faite de signer l'Acte qu'ils avoient accordé aux Princes, soûtenant d'ailleurs, & prouvant par un Decret, que les Cardinaux avoient toûjours été en droit de déliberer librement sur ce qui concernoit le bien de l'Eglise.

Les Princes joignirent leurs instances à la Remontrance du Cardinal, prétendant toujours n'avoir rien fait qui donnât atteinte à la Cedule passée au Conclave ; & s'excusant d'ailleurs de remettre cette Cedule entre les mains des Cardinaux, parce qu'étant d'une opinion contraire à la sienne, ils étoient ses Parties à cet égard.

Le Pape avoit jusques-là gardé quelques mesures dans ses défenses, mais se sentant peu après appuyé du Roi de Castille, il leva le masque, il nia d'abord d'avoir rien signé qui l'obligeât à la cession ; & quand on le pressa de produire l'Original, il soutint, que quand il l'auroit fait, ce serment n'étoit que conditionnel ; il défendit à ses Cardinaux de lui parler jamais de cet Ecrit, & d'en signer aucun qui l'engageât à ceder : desorte que les Ambassadeurs n'ayant pû rien obtenir de lui dans plusieurs autres tentatives, s'en retournerent à Paris, après avoir fait de nouveau approuver aux Cardinaux la voie de cession, comme la meilleure & la plus sûre.

L'Université de Paris sur les menaces d'excommunication qui vinrent contre elle de la part du Pape, qui lui attribuoit toutes les demarches qu'on faisoit pour l'extinction du Schisme, appella par avance du jugement du Pape, à un Pape reconnu par l'Eglise Universelle ; & le Pape ayant fulminé une Bulle contre cet Appel qu'il traitoit de libelle diffamatoire, l'Université interjetta un

ſecond Appel plus fort encore que le premier.

Cependant le Roi envoyoit des Ambaſſadeurs dans tous les Etats de l'Europe pour y négocier la voie de ceſſion. Il ſe tint environ ce tems-là une Diete des Princes d'Allemagne à Francfort, où l'on ſe déclara pour la voie de ceſſion ; mais Boniface IX. à qui cette Diete, qui étoit dans ſon obédience la fit propoſer, ne s'y trouva pas plus diſpoſé que ſon Concurrent.

Benoît que tous ces mouvemens allarmoient, voulut envoyer un Legat en France, pour parer les coups qu'il craignoit le Cardinal de Pampelune ſon Confident; mais on lui fit ſçavoir qu'on ne le recevroit point, & le Roi ayant fait aſſembler de nouveau un Concile National pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire, par rapport au refus que le Pape faiſoit de la voie de ceſſion, de trois cens voix il y en eut deux cens quarante-ſept pour la voie de ſouſtraction d'obéiſſance, pour laquelle ſeize Cardinaux ſe déclarerent auſſi, & l'Edit en fut publié le 28. Juillet, & enregiſtré au Parle-

ment le 29. Août 1398, & fut conclu, dit Juvenal des Ursins, *que l'Eglise de France seroit reduite à ses anciennes libertez & franchises.*

La soustraction devint ensuite presque générale dans toute l'Europe ; & Boniface eut le même sort que Benoît dans plusieurs endroits de son obédience. Cependant afin que le gouvernement de l'Eglise de France ne souffrît point de cette soustraction, on fit pour y suppléer plusieurs réglements que l'Auteur rapporte ici.

En même tems que la soustraction fut décernée, le Roi envoya au Pape Pierre Dailli Evêque de Cambrai & le Maréchal de Boucicaut ; le premier pour lui persuader d'abdiquer ; & le second pour l'y forcer. Les Cardinaux l'en ayant déja pressé, & lui ayant présenté l'Acte de leur soustraction, il se mit en telle fureur contre eux, qu'intimidez par les troupes Arragonnoises, que Rodrigues de Lune son frere lui avoit amenées ; ils se retirerent tous sur les Terres de France au delà du pont d'Avignon, à la reserve des Cardinaux de Pampelune & d'Arragon, qui lui demeurerent

toûjours attachez, & députerent au Roi trois d'entr'eux.

Cependant le Maréchal de Boucicaut s'étant rendu maître d'Avignon. Benoît se retira dans le Château, où il auroit été bien-tôt forcé, ou du moins affamé, si Boucicaut n'eût eu ordre de changer le Siége en Blocus; & depuis encore, Martin Roi d'Arragon s'étant entremis pour Benoît auprès du Roi de France, sollicité d'ailleurs en sa faveur par le Duc d'Orléans son frere, qui prenoit toûjours le contrepied de ses Oncles les Ducs de Berry & de Bourgogne. On fit enfin, quoiqu'à grande peine, consentir Benoît à promettre de céder en cas que son Concurrent cédât, ou qu'il mourût; ou qu'il fût déposé; sur quoi le Roi content de cette promesse le prit sous sa protection, & le laissa en liberté dans son Palais avec bonne garde néanmoins, de peur qu'il n'en sortît, & n'en fit emporter les trésors de l'Eglise.

La soustraction ne fut pas si généralement approuvée en France qu'elle n'y trouvât quelque contradiction. L'Université de Toulouze en particu-

lier se déchaîna contre, très fortement. Jean Gerson ne l'approuvoit pas ; il s'y soûmit pourtant quand elle fut résoluë ; mais il augura fort bien qu'elle ne réüssiroit pas. Les Ducs de Berry & de Bourgogne étoient pour la Soustraction ; mais le Duc d'Orléans y étoit contraire, & très favorable à Benoît ; mais ne se voyant pas en état d'entreprendre de haute lute sa délivrance, qu'il régardoit comme le moyen le plus sûr de faire révoquer la Soustraction, il autorisa un Gentilhomme, qui avoit une garnison dans une petite Ville proche d'Avignon, à entreprendre la chose, ce qu'il éxécuta très-adroitement.

Benoît ne fut pas plûtôt en liberté, que ceux qui s'étoient déclarez le plus hautement contre lui, le recherchérent. Ses Cardinaux furent les premiers ; il se fit long-tems prier pour les recevoir ; mais enfin il leur pardonna en révoquant la Bulle de dégradation qu'il avoit fulminée contr'eux. La Ville d'Avignon se soûmit aussi, & lui envoïa à Château-Raynard où il s'étoit rétiré six Députez pour lui promettre toute sorte d'obéïssance.

Le Roi même à qui le Pape avoit notifié la délivrance par un Bref, & à qui il avoit ensuite envoyé les Cardinaux de Poitiers & de Saluces en qualité de Légats ; se laissa si bien gagner en sa faveur par le Duc d'Orléans qui se prévalut de l'absence des Ducs de Berry & de Bourgogne ses Oncles, qu'il promit avec Serment de reconnoître désormais le Pape ; & pour marquer qu'il le faisoit avec joye, il entonna lui-même le *Te Deum*. Et quand les deux Ducs ses Oncles lui en firent des réproches, il leur dit que le Pape avoit promis des choses si avantageuses à la France, qu'il y auroit eu de l'injustice à lui réfuser plus long-tems l'obédience.

En effet on lui fit promettre plusieurs choses, avant que de la lui rendre, & deux entr'autres très-essentielles ; la premiere pour la cession dans les cas ci-devant mentionnez ; la seconde pour les Collations de Bénéfices faites pendant la Soustraction, & ausquelles il fut stipulé qu'il ne pourroit rien innover: moyennant quoi, & autres articles dont le Duc d'Orléans se fit garent, le réta-

bliſſement de l'obédience fut auſſi général que la Souſtraction l'avoit été; car le Duc d'Orléans regagna les deux Princes ſes Oncles, qui y donnerent les mains. L'Univerſité y conſentit auſſi, quoique la Nation Angloiſe, & la Nation Allemande démeuraſſent dans la neutralité, & tous les avis étant réunis, la reſtitution de l'Obédience fut publiée dans l'Egliſe Cathédrale de Paris par Pierre Dailly Evêque de Cambray.

Benoît ne ſe vit pas plûtôt rétabli, que ſans avoir égard aux promeſſes conditionnelles, ſous leſquelles s'étoit fait ſon rétabliſſement, il prétendit annuler tout ce qui avoit été fait durant la Souſtraction. Cette conduite obligea le Roi de publier un Edit par lequel il déclaroit que toutes les Collations faites pendant ce tems, ſubſiſteroient, ſans que les Pourvûs fuſſent obligez de rien payer au Pape; ce qui fit, dit l'Auteur, autant de plaiſir aux Eccleſiaſtiques que de dépit à Benoît.

Ce Pape pour perſuader le public de ſes bonnes intentions envoya une Ambaſſade ſolemnelle à Boniface

IX. qui étoit à Rome. On crut que c'étoit pour lui proposer de céder ; mais les pouvoirs de ses Légats n'alloient qu'à la proposition d'une Conférence entre les deux Concurrens pour aviser aux moyens de l'union. Mais cette Légation ne produisit rien, tant par la mauvaise disposition où étoit Boniface, par rapport à l'extinction du Schisme ; que par sa mort, qui arriva sur ces entrefaites le 1er d'Octobre 1404. après qu'il eut tenu le Saint Siége durant quinze ans. Il eut pour successeur le Cardinal *Conasto Meliorato*, dit le Cardinal de Boulogne & Archevêque de Ravenne, qui prit le nom d'Innocent VII. L'Election se fit le 14. d'Octobre, & fut précédée des mêmes engagemens pour la Cession, que ceux qu'on avoit pris dans l'autre Obédience, avant l'Election de Benoît XIII.

Innocent VII. ne fut pas plûtôt élû qu'il notifia son Election à toute l'Europe & en particulier en France, & à Benoît son Compétiteur par des lettres, où il témoignoit un grand désir de la paix. On reconnut par celles qu'il écrivit à l'Université de Pa-

ris au commencement de 1405. en réponse de deux qu'elle lui avoit écrites l'année précédente, qu'on s'étoit trompé en croyant que Benoît avoit fait proposer à son Prédécesseur la voye de Cession. Il est vrai que Benoît dans son Apologie soûtient qu'il avoit donné pouvoir à ses Légats d'offrir toutes les voyes, & même celle de la Cession; mais Innocent VII. affirme avec serment dans sa lettre au Duc de Berry, que Benoît n'offrit qu'une entrevûë, & les Légats de Benoît dans le rapport qu'ils firent en France à leur rétour, ne font mention que de cette entrevûë qu'ils avoient, disent-ils, demandée à genoux.

Benoît à qui toutes les démarches, hors celles de la Cession, ne coûtoient rien, alla même en Italie, comme pour engager son Concurrent à une entrevûë; & se prévalant du réfus qu'Innocent lui fit d'un Sauf-conduit, il revint en France, en publiant qu'il n'avoit pas tenu à lui, qu'on n'eût travaillé efficacement à l'extinction du Schisme.

Mais comme en France on regar-

doit toutes sortes de démarches, comme illusoires, hors la voye de Cession, sur laquelle on pressa de nouveau Benoît, on assembla encore sur cela un Concile National, où Jean Petit parlant pour l'Université, après avoir réfuté le discours du Cardinal de Challant, que Benoît y avoit envoyé pour soûtenir ses interêts; conclut à ce que la soustraction contre Benoît fut renouvellée; que la lettre de Toulouze contre cette voye fut condamnée comme injurieuse au Roi & au Royaume, & la France délivrée des exactions de la Cour de Rome: Conclusions que Jean Juvenal des Ursins Avocat du Roi suivit le lendemain en prononçant que la lettre de Toulouze seroit lacerée, & qu'on se retireroit de l'Obédience de Benoît, parce qu'il n'avoit pas tenu la parole qu'il avoit donnée de céder, & qu'il ne faisoit que tergiverser, & se mocquer de tout le monde. L'Arrêt en fut rendu le 17. Juillet, suivant les Conclusions; mais l'Edit de Soustraction ne fut publié que l'onziéme de Septembre. La Soustraction cependant ne fut pas totale; elle ne regardoit

que les Annates, Décimes, & autres impoſitions contraires aux libertez Gallicanes; & l'on remit au Concile National, qui devoit s'aſſembler à la Touſſaints, à délibérer ſi l'on devoit ſe retirer totalement de l'Obédience de Benoît : il ſe tint en effet en préſence du Roi, & des Princes du Sang. On y entendit d'abord les Orateurs de l'Univerſité qui furent le Cordelier Pierre aux Beufs, le Docteur Jean Petit, & Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie, & depuis Cardinal, qui tous trois conclurent à la Souſtraction totale. Le Doyen de Rheims Guillaume Fillaſtre, depuis Cardinal, l'Archevêque de Tours, & Pierre Dailly Evêque de Cambray parlerent en faveur de Benoît; & après bien des repliques de part & d'autre, l'Egliſe Gallicane fit un Decret, par lequel le Roi étoit ſupplié 1°. de défendre à tous ſes Sujets d'impugner la voye de Ceſſion auſſi bien que celle de la Souſtraction déja faite. 2° D'ordonner que tout ce qui avoit été fait durant la Souſtraction fut valable & ſubſiſtât. 3°. Que tout ce qui avoit pû ſe faire au con-

traire fut redressé, & remis en son premier état. Le Roi confirma ce Decret par un Edit du septiéme Janvier 1407 ; mais qui ne fut publié qu'au mois de Mars suivant.

L'Auteur de l'Histoire remarque dans le détail qu'il fait de cette Assemblée, que le Doyen de Rheims, qui avoit protesté de ne vouloir rien dire contre personne, & spécialement contre *Madame l'Université*, ayant abaissé l'autorité du Roi, pour exalter celle du Pape, & ayant même voulu insinuer que le Roi de France tenoit sa Couronne du Pape, comme l'Empereur en tenoit la sienne, il en fut fortement reprimandé, & obligé d'en demander pardon.

Comme on avoit reçû dès le tems que se tint le Concile National de France la nouvelle de la mort d'Innocent VII., le Roi avoit écrit aux Cardinaux de son Obédience pour empêcher qu'on ne fit d'Election, mais quand la Lettre arriva, l'Election étoit déja faite en la personne du Cardinal Angelo Corario Noble Venitien âgé de 80 ans. On prit de nouveau dans ce Conclave les Pré-

cautions qu'on avoit prises dans les précédents, & chaque Cardinal promit par serment, que, s'il étoit élû, il renonceroit au Pontificat au cas qne son Concurrent en fit autant, ou qu'il vint à mourir, & que les Cardinaux de l'une & de l'autre Obédience voulussent s'unir ensemble.

Les démarches que fit Grégoire immédiatement aprés son Election donnerent tout lieu de croire, qu'il agissoit avec le zéle le plus désinteressé & le plus sincére pour l'extirpation du schisme. Il écrivit d'abord à Benoît en lui offrant d'abdiquer le Pontificat, s'il en vouloit faire autant, & que les Cardinaux des deux Colléges s'uniroient pour choisir un Pape, qui fut reconnu de tout le monde. Benoît répondit sur le même ton, consentant à la voye de Cession, quoiqu'il prétendit que celle de la discussion fût plus juste.

De si favorables dispositions engagerent le Roi à envoyer aux deux Concurrens une Ambassade composée de Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie qui en fut le Chef, de

deux Archevêques, de cinq Evêques, cinq Abbez, trois Seigneurs séculiers & d'une vingtaine de Docteurs, entre lesquels étoit Gerson. Les Ambassadeurs devoient d'abord aller trouver Benoît, à qui Grégoire envoya en même tems trois Légats, pour lui proposer la Cession. Benoît nomma de sa part trois Cardinaux en qualité de Commissaires pour traiter du lieu & du sujet de la Conférence avec les trois Légats de Grégoire. Entre plusieurs Villes qu'on proposa, les Commissaires de Benoît choisirent Savone dans l'Etat de Génes soumise alors à la France, à quoi les Légats de Grégoire parurent consentir.

Les Ambassadeurs de France étant arrivez à Avignon eurent audience de Benoît, à qui Simon de Cramaud ayant proposé la voye de Cession, comme son Concurrent l'offroit de sa part; il y donna les mains de la meilleure grace du monde, en disant qu'il étoit tems de faire éclorre *ce dessein de Cession qu'il avoit si long-tems caché en son ame.* Mais quand on vint à le presser d'énoncer dans une Bulle

authentique, tout ce qu'il avoit dit de bouche aux Ambaſſadeurs, & d'habiliter les Cardinaux du parti contraire, afin qu'en cas de mort des Papes, les deux Colleges pûſſent ſe réünir pour faire une Election; il éluda avec artifice l'une & l'autre propoſition, quoiqu'il parût donner quelque eſpérance par rapport à la ſeconde; de ſorte que les Ambaſſadeurs s'étant rétirez à Aix, ils délibérerent s'ils ſignifieroient à Benoît la Souſtraction de toute Obéïſſance, comme ils en avoient ordre, en cas qu'il refuſât les Bulles qu'on démandoit; & il fut réſolu de ſurſeoir ſon intimation.

Cependant l'Ambaſſade ſe partagea en trois; une partie avec Simon de Cramaud continua ſa route vers Rome; une autre reſta à Marſeille pour obſerver les démarches de Benoît, & preſſer l'affaire de l'habilitation; & la troiſiéme retourna en Cour, où l'on approuva la conduite qu'ils avoient tenuë dans leur négotiation.

Il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'ils trouveroient dans Grégoire, qui avoit

offert lui-même de son plein gré la voye de Cession, de meilleures dispositions qu'ils n'avoient trouvé dans Benoît. Cependant il parut reculer d'abord, disant que quoiqu'il eût offert la voye de Cession, il ne la trouvoit pas la plus juste, & qu'il ne l'avoit acceptée que par une pieuse condescendance, quoiqu'il fût tout prêt à l'exécuter. Il rejetta le lieu de Savone, tant comme peu sûr pour lui que pour autres raisons, ne refusant pourtant pas de s'y rendre, pourvû qu'on pourvût à sa sûreté, & qu'on lui fournit de l'argent pour faire le voyage. Enfin après plusieurs pourparlers, & bien des tergiversations, il promit de se rendre à *Pietra Sancta*, pour être plus à portée de conférer avec son adversaire, & que s'il ne pouvoit pas convenir avec lui d'un autre lieu que Savone, il s'y rendroit le premier Novembre sous les conditions qu'il avoit proposées aux Ambassadeurs; mais pour ce qui regardoit l'habilitation des Cardinaux de l'autre Obédience, il n'en voulut point entendre parler.

Grégoire varia encore quelques

jours après, proposant de nouveau Pise, Florence, ou Sienne; mais les Ambassadeurs rebutez de ses variations continuelles, traiterent avec ses Cardinaux, qui s'engagerent, 1°. à ne point faire d'Election, en cas que Grégoire vint à mourir, 2°. à presser la voye de Cession; & 3°. à se rendre à Savone au tems marqué, quand même Grégoire ne s'y rendroit pas.

Benoît s'y rendit selon qu'il avoit promis, & il le fit d'autant plus volontiers, qu'il jugeoit que son Antagoniste ne consentiroit jamais à y venir, & qu'il y devoit trouver trois galeres d'Espagne bien armées, qui le rendroient maître de la mer, comme il les y trouva en effet. Grégoire persista toûjours obstinément à ne vouloir point se rendre à Savone, & à faire toûjours de nouvelles propositions sur le lieu de l'entrevûë, desorte que Benoît qui s'étoit avancé jusqu'à *Porto Venere* avoit toutes les apparences pour lui; mais dans le fond il n'étoit pas mieux intentionné que Grégoire pour la Cession; & un Historien du tems assûre qu'en même

tems que ses Légats pressoient Grégoire pour ainsi dire l'épée dans les reins, de venir à Savonne, il les sollicitoit en secret de n'en rien faire.

Cette collusion des deux Concurrents irrita extrêmement les deux Cardinaux, & Grégoire ayant voulu sur ces entrefaites créer quatre nouveaux Cardinaux contre le serment qu'il avoit fait de n'en point créer, ils l'abandonnerent & se retirerent en lieu sûr, d'où ils firent un Appel au Concile général, & notifierent leur retraite à toute la Chrétienté. Grégoire de son côté les déclara excommuniez, & privez de leurs Dignitez & de leurs Bénéfices.

Après cette excommunication les Cardinaux, que les Officiers de la Cour de Grégoire avoient suivis, se crurent dispensez de tout ménagement à son égard, & firent afficher à Lucques contre lui un écrit diffamatoire en forme de citation, dont M. Lenfant en rapporte le précis, & après lequel il n'y avoit plus de reconciliation à espérer.

Quoique selon ce qui paroissoit il n'eût pas tenu à Benoît que l'entrevûë

avec ſon Concurrent ne ſe fût faite ; cependant comme on ſoupçonnoit de la colluſion de ſa part, le Roi de France lui avoit fait notifier par une lettre & par des Ambaſſadeurs que ſi l'union n'étoit pas faite avant l'Aſcenſion, il feroit publier la Souſtraction de ſon Obédience, & la neutralité dans tout ſon Royaume. Cette ménace piqua tellement Benoît qu'elle le détermina à publier une Bulle dattée du 19. May de l'année précédente, où il déclare le Roi ſujet à toutes les peines de l'Egliſe, s'il ne révoque l'Edit porté deux ans auparavant pour le priver des Annates & autres revenus, avec Sentence d'excommunication contre tous ceux qui perſévereroient dans la Souſtraction.

Le Roi ayant aſſemblé ſon Conſeil, ſon Parlement, ſon Clergé, & l'Univerſité de Paris ſur cette Bulle, Benoît fut déclaré dans cette Aſſemblée hérétique & ſchiſmatique, avec défenſes à qui que ce fût de le reconnoître pour Pape, ni même pour Cardinal. Ceux qui avoient apporté la Bulle furent promenez ignominieuſement dans un tombereau par

les ruês, coëffez de Mitres de papier & revêtus de Dalmatiques de toile noire ornées des armes de Pierre de Lune, & ensuite condamnez à tenir prison. Le Roi ordonna en même tems au Maréchal de Boucicaut Gouverneur de Gênes d'arrêter Benoît s'il étoit possible, mais Benoît prévint le coup par sa fuite, s'étant retiré au plus vîte à Perpignan avec quatre de ses Cardinaux qui le quitterent bien-tôt & allerent rejoindre les autres de la même Obédience qui s'étoient retirez à Livourne, & qui y étoient déjà au nombre de huit ou dix lorsque Benoît s'enfuit de *Porto-Venere*, & se sauva à Perpignan.

Ce fut à Livourne que les anciens Cardinaux de Grégoire allerent s'aboucher avec eux, & que les deux Colléges s'étant réünis écrivirent au Roi de France en réponse d'une lettre que leur avoit apporté de la part du Roi le Patriarche d'Alexandrie, où ce Prince les exhortoit à convenir ensemble d'un lieu pour travailler à l'union sans aucun égard aux deux Concurrents. Leur Réponse où ils rendoient compte au Roi de leur réü-

 nion,

nion ; & où ils l'exhortent à concourir de tout ſon pouvoir avec eux pour une œuvre ſi ſainte, lui fut portée par le même Patriarche Simon de Cramaud, qui étoit chargé d'ailleurs de rendre un compte plus particulier à Sa Majeſté de ce qui s'étoit paſſé à Livourne.

Les Cardinaux de chaque Obédience quoique réünis écrivirent chacun au Pape du party duquel ils avoient été, pour lui notifier la réſolution qu'ils avoient priſe, & le citer au Concile ; mais avec cette difference que ceux de Grégoire ne le traiterent point de Pape, comme avoient fait ceux de Benoît.

Pendant que les Cardinaux prenoient enſemble des meſures à Livourne pour l'extirpation du ſchiſme, on diſputoit à Florence ſur cette queſtion ſçavoir ; ſi, *poſé pour conſtant que les deux Papes ſcandaliſent l'Egliſe par la violation manifeſte de leurs ſerments, & par leurs colluſions à entretenir le ſchiſme, les Cardinaux* (des deux Obédiences) *pourroient convoquer un Concile & y inviter les deux Concurrents ; & ſi en cas de leur part*

les mêmes Cardinaux pouvoient les déposer & élire un autre Pape. La dispute dura trois jours sous la Présidence d'un fameux Docteur en Droit nommé *Laurent de Ridelfio* : il fut conclu unanimement pour l'affirmative ; ce qui fortifia les Cardinaux dans la résolution qu'ils avoient prise de s'assembler, comme ils l'avoient déja notifié. Les Florentins firent sçavoir cette résolution à Grégoire par des Lettres Patentes : il y répondit par une Apologie fort pathetique & fort adroite, demandant qu'on se désistât de la Convocation d'un Concile à Pise, & qu'on fit choix d'un autre endroit où il promettoit de se rendre.

L'Université de Boulogne alla plus loin encore qu'on n'avoit fait à Florence, car elle prétendit qu'on étoit non seulement en droit, mais même en obligation sous peine de péché mortel de renoncer à tout Pape qui s'opiniâtroit comme les deux Concurrents à maintenir le schisme, malgré les serments qu'ils avoient fait de travailler à son extirpation, & ce fut alors que *Balthasar de Cossa* Car-

dinal de Saint Euſtache, & fait Vicaire de l'Egliſe Romaine par les deux Colleges réünis défendit ſous des *peines très-rigoureuſes* de reconnoître déſormais pour Pape ni *Benoît* ni *Gregoire*; & les Boulonnois en conſéquence de cette défenſe, chaſſerent *Antoine Corario* neveu de Grégoire, qui l'y avoit établi Evêque, & nommerent un Adminiſtrateur pour le ſpirituel & le temporel de l'Evêché.

Les Cardinaux de l'Obédience de *Benoît* lui écrivirent de nouveau pour l'exhorter à ſe rendre au Concile qu'on devoit tenir à Piſe; mais Benoît après avoir fait ſon Apologie dans ſa réponſe, leur ordonna de ſe rendre au Concile qu'il alloit tenir à Perpignan; & où il promettoit de prendre toutes les meſures néceſſaires pour donner la paix à l'Egliſe.

Benoît tint en effet ſon Concile à Perpignan, où ſe trouverent avec neuf Cardinaux & quatre Patriarches qu'il avoit créés, un aſſez grand nombre de Prélats d'Eſpagne, & même de Lorraine & de France; ſçavoir des Comtez d'Armagnac & de Foix. Dans la VII. Seſſion de ce Concile

Benoît ayant consulté ses Prélats sur ce qu'il y avoit à faire pour l'extinction du schisme, la contestation fut si grande sur le choix des deux partis ou d'abdiquer ou de temporiser, que ne pouvant s'accorder, presque toute l'Assemblée se dissipa, n'étant resté que dix-huit Prélats qui présenterent à Benoît un mémoire où ils montroient la nécessité de prendre la voye de *Cession*.

Benoît parût recevoir assez bien ce Mémoire, & promit de s'y conformer. Il nomma même sept Légats pour aller à Pise avec plein pouvoir de traiter; mais ces Légats furent d'abord arrêtez à Nîmes par ordre du Roi, & ayant été ensuite relâchez, ils n'arriverent à Pise que quatre ou cinq jours avant qu'on fut entré au Conclave pont l'élection d'un Pape. On leur avoit cependant fait esperer qu'on les entendroit, mais le soulévement du peuple contr'eux fut tel qu'il ne fut presque pas possible de leur donner audience, & qu'il fallut que le Podestat les conduisit a leur logis avec escorte, pour empêcher qu'on ne les lapidât. Au

sortir de Pise ils firent demander au Cardinal *Cossa* Légat de Boulogne un Passeport pour aller traiter avec Grégoire. *Dites leur*, répondit le Légat, *quoiqu'ils viennent avec passeport, ou sans passeport, si je les puis attraper je les ferai brûler vifs.* Monsieur Lenfant fait remarquer ici fort judicieusement que comme ces particularitez ne sont rapportées que par Boniface Ferrier Chartreux qui étoit un des Envoyez de Benoît, & passionné extraordinairement en sa faveur, on peut soupçonner qu'il y a de l'exagération dans son récit. Voilà à quoi aboutit le Concile de Perpignan assemblé de l'autorité de Benoît.

Grégoire en voulut aussi assembler un de son côté, & ne sçachant où pouvoir se tenir en sûreté, il envoya un Nonce à Venise pour demander à la République un lieu où il pût l'assembler, les Venitiens prévenus par les Cardinaux assemblez à Pise lui envoyerent des Ambassadeurs conjointement avec les Florentins pour l'engager à se rendre lui-même au Concile de Pise, mais tout cela fut inutile.

Le schisme de l'Eglise en ayant produit un particulier à Liége, réveilla l'Allemagne, & obligea les Princes à prendre des mesures pour remédier à tant de maux. On assembla une Diéte à Francfort pour déliberer si l'on adhéreroit au Concile de Pise. Cependant quoique *Robert* de Baviere Roi des Romains s'intéressât fort pour Grégoire, le sentiment le plus général de la Diéte fut que le Concile de Pise étoit le seul moyen de rétablir la paix de l'Eglise. La plûpart des Princes s'y rendirent à grandes journées, reçûs par tout où ils passoient avec de grands applaudissemens; tandis que le Roi des Romains *Robert* qui tenoit encore pour *Grégoire* lui envoya deux Evêques en Ambassade sous prétexte de négocier avec lui pour l'union, mais dans le fond, pour traverser le Concile de Pise.

Une partie de l'année 1408. & près de trois mois de 1409. s'étant passez en ces préliminaires, on s'assembla le 25. de Mars jour de l'ouverture du Concile, dans la belle & spacieuse Nef de la Cathédrale de

Pise. Il s'y trouva 22. Cardinaux, 4. Patriarches, 12. Archevêques présents, & 14. par Procureurs, 80. Evêques & les Procureurs de 102. qui étoient absents ; 87. Abbez en personne, & 202. par Procureurs. Les Généraux des quatre Ordres mandiants & des Deputez de la plûpart des Universitez de l'Europe ; & enfin les Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne, & de Chypre, des Ducs de Bourgogne, de Brabant, de Pomeranie, du Marquis de Brandebourg, du Landgrave de Turinge, & de presque tous les Princes d'Allemagne, ausquels il faut joindre les Rois de Hongrie, de Suéde, de Danemark & de Norvege, qui après avoir tenu encore quelque tems pour Grégoire, le quitterent bien-tôt pour adhérer au Concile.

Guy de Maillesec Cardinal de Palestrine présida à ce Concile en qualité de Doyen des deux Colléges. Comme le 25. de Mars jour de l'Ouverture du Concile étoit aussi le jour de la fête de l'Annonciation on remit au lendemain à nommer les Offi-

ciers ; & ce fut dans cette seconde Seſſion qu'on députa deux Cardinaux Diacres & quatre Archevêques pour aller avec des Procureurs, & des Notaires aux Portes de l'Egliſe démander ſi *Pierre de Lune* & *Ange de Corario* n'étoient pas préſents, ni leurs Cardinaux ou leurs Procureurs, & ne s'étant point trouvez les Procureurs réquirent que tous deux auſſi bien que leurs Cardinaux & Adhérents fuſſent déclarez Contumaces; & quoique la réquiſition parût juſte, le Préſident pour agir avec plus de modération & de douceur, remit l'affaire au lendemain, troiſiéme Seſſion dans laquelle, quoique les ſentimens de l'Aſſemblée fuſſent partagez ſur ce point, on ne laiſſa pas de paſſer outre, & de procéder à la Citation dans la même forme que le jour précédent. Après quoi la Seſſion ſuivante fut aſſignée au trentiéme Mars.

Les deux Papes furent encore citez pour la derniere fois à la quatriéme Seſſion, & n'ayant point comparu furent déclarez contumaces, & rebelles. A l'égard de leurs Cardinaux

on jugea à propos de leur donner encore du tems jusqu'à la Session prochaine qui devoit se tenir le quinziéme d'Avril. Ces Cardinaux étoient le *Cardinal* de *Todi* du parti de *Grégoire*, & les Cardinaux de *Sabine*, de *Sainte Marie in viâ latâ*, de *Fiesque*, & de *Challant* de celui de Benoît.

Dans la cinquiéme Session tenuë le lundi quinziéme d'Avril on entendit les deux Evêques envoyez par Robert de Baviere, & qui par la proposition de 22 questions pleines de chicane, firent bien connoître qu'ils n'étoient venus au Concile que pour le troubler. Quand ils se furent retirez on cita de nouveau les Concurrents & les deux Cardinaux; & ne s'étant point trouvez on aggrava; & reaggrava la Contumace; après les avoir citez encore une fois publiquement, & le Concile s'ajourna au 24. d'Avril pour rendre réponse aux Envoyez de Robert, & continuer le procès des Antipapes. Il faut observer que Robert de Baviere n'étoit pas reconnu généralement pour Roi des Romains, parce que plusieurs n'approuvoient pas la déposition de

Venceslas qui vivoit encore.

Entre la cinquiéme & la sixiéme Session il y eut une Congrégation qui se tint le Mardi 16 d'Avril, & où les Envoyez de Robert présenterent par le ministere de *Conrad Susato* Professeur en Théologie & Chanoine de Spire leurs propositions, dont Mr. Lenfant donne ici le détail ; mais ces Envoyez sans attendre la sixiéme Session assignée au 24. d'Avril, où le Concile devoit leur rendre réponse, sortirent de Pise & se retirerent dés le 21. du même mois ; mais avant que de partir, *Conrad Susato* afficha lûi-même l'Appel de Robert à un Concile Œcumenique.

Daas la sixiéme Session les Concurrents furent encore citez & leur Contumace aggravée, & Terme donné de nouveau aux Cardinaux jusqu'à la Session suivante ; après quoi l'Avocat fiscal fit plusieurs réquisitions contre les Concurrents. Monsieur Lenfant donne ici le précis du Mémoire ou Factum de cet Avocat contre les deux Concurrents.

La septiéme Session fut toute employée à entendre l'Evêque de Salis-

buri, qui aprés avoir notifié que lui & ses Collégues avoient plein pouvoir du Roi leur Maître & de tout le Clergé Régulier & Séculier d'Angleterre pour agir de concert avec le Concile dans tout ce qui regarderoit l'affaire de l'union, exhorta le Concile de procéder à la condamnation des deux Concurrents.

Dans la huitiéme Session Pierre d'Ancoranno celebre Docteur de Bologne réfuta les propositions des Ambassadeurs de Robert, après quoi on nomma des Commissaires de toutes les Nations pour examiner les Témoins produits contre les Concurrents. L'examen s'en devoit faire à la Session neufviéme, mais on le remit à la suivante.

Dans cette neufviéme Session l'Avocat du Concile demanda à l'instance du Promoteur qu'on décernât les articles suivans. 1°. Que l'union des deux Colléges étoit légitime & nécessaire. 2°. Qu'ils avoient légitimement assemblé un Concile. 3°. Que cette Convocation s'étoit faite en tems & lieu propres. 4°. Que ce Concile représentant l'Eglise Universel-

le, c'étoit à lui qu'appartenoit l'affaire de l'extirpation du schisme. Mais les Evêques de Salisburi & d'Eveux représenterent que l'union des Colléges ne pouvant être censée faite tant que les Cardinaux de Benoît le reconnoîtroient, comme la plûpart faisoient encore, pendant que les autres ne reconnoissoient plus Grégoire, il falloit que la Soustraction fût générale. Les Cardinaux de Benoît demanderent du tems pour délibérer; à quoi on n'eut point d'égard; & l'affaire ayant passé à la pluralité des voix, le Décret fut formé. Le Promoteur réquit ensuite qu'attendu l'obstination & la Contumace des deux Contendants, le Concile prononçât qu'on ne devoit plus leur rendre aucune obéïssance; & ayant demandé si c'étoit l'avis de tout le monde, châcun répondit que oüi avec joye, à l'exception de deux Evêques, l'un d'Angleterre, & l'autre d'Allemagne. On conclut suivant la demande du Promoteur, & le Patriarche d'Alexandrie étant monté en Chaire prononça le Sentence par l'autorité du Concile. Le Promoteur demanda

qu'il en fut dressé Acte, ce qui lui fut accordé & la Session suivante assignée au 17. de May.

Dans cette dixiéme Session le Patriarche d'Alexandrie étant monté en Chaire lût tout au long la Sentence qui avoit été dressée par les Evêques & Docteurs députez à cet effet, pour la Soustraction des deux Contendans. Cette Sentence est rapportée tout au long dans cet endroit de l'Histoire. On y détermine qu'il a été licite de se retirer de l'obéïssance des deux Contendans, & que tous les Fidéles sont obligez de s'y soustraire; ou y déclare nul par avance, tout ce que les deux Contendans pourroient faire au préjudice de l'union & du Concile. Le reste de la Sentence est un dispositif pour l'audition des témoins contre les deux Contendans & la continuation du procès qu'on remet à la prochaine Session assignée au 22 de Mai.

L'Archevêque de Pise l'un des Examinateurs des dépositions, en fit faire la lecture dans la onziéme Session; mais on n'en pût lire que vingt articles.

On en lût vingt-deux autres dans la douziéme Session qui se tint le Jeudi 23 de Mai ; ce qui faisoit en tout 42, dont les unes regardoient les deux Concurrens en commun, & les autres l'un des deux en particulier. Après quoi l'Avocat requit au nom des Procureurs & Promoteurs qu'attendu la notorieté des faits le Saint Concile prononçât : & l'Archevêque de Pise étant monté en Chaire publia que l'affaire seroit renvoyée à la Session suivante assignée au 25. du mois ; mais elle fut prolongée pour donner lieu à de nouveaux témoins s'il s'en présentoit. Ainsi la treiziéme Session fut employée à quelques dispositions particulieres & interlocutoires.

Dans la quatorziéme Pierre Plaoul Docteur en Théologie de Paris, & l'Evêque de Novarre parlerent pour presser le Concile de prononcer ; & l'Avocat ayant demandé qu'on assignât un jour pour publier la Sentence & la Citation peremptoire des deux Concurrens, on assigna pour cet effet le Mercredi suivant cinquiéme de Juin. Il y eut le Samedi premier de Juin une Congrégation, ou pour satisfai-

re au murmure de quelques uns qui ſe plaignoient de n'avoit pas vûs les atteſtations & les preuves des faits, il fallut par abondance de droit & pour calmer les conſciences recommencer ſommairement la lecture des articles ; & l'on donna le Lundi & le Mardi ſuivant pour que ceux qui voudroient examiner les atteſtations, le puſſent faire dans l'Egliſe des Carmes où elles leur ſeroient communiquées par des Notaires.

Ce fut donc le Mercredi cinquiéme de Juin que ſe tint la quinziéme Seſſion, & qu'à la requiſition de l'Avocat, & après la citation Edictale des Concurrens pour entendre prononcer leur Sentence, le Patriarche d'Alexandrie accompagné de ceux d'Antioche & de Jeruſalem prononça au nom du Concile la Sentence de dépoſition de Benoît & de Grégoire : elle eſt rapporté ici tout au long. Le Concile y déclare qu'il les dépoſe, les rejette, & les retranche par cette Sentence définitive, leur défendant à l'un & à l'autre de plus ſe porter pour Souverain Pontife, déclarant *de plus* (ad cautelam) *que l'Egliſe Romaine*

eſt vacante : les Actes citez par l'Annaliſte Raynaud ajoûtent : de plus le Synode déclare par précaution qu'il ſera procédé à l'élection d'un Pape par ceux qui en ont le droit.

Le Concile caſſe & annulle par la même Sentence toutes les promotions des Cardinaux faites par *Angelo Corario* depuis le troiſiéme de Mai 1408, & par *Pierre de Lune* depuis le 15 de Juin de la même année. Après la lecture de cette Sentence on chanta le *Te Deum*, & on annonça une Proceſſion pour le lendemain. On ordonna de plus que perſonne ne ſe retireroit ſans permiſſion, & avant que d'avoir ſigné la Sentence.

La dix-ſeptiéme Seſſion, car Monſieur Lenfant ne parle point de la ſeiziéme, ſe tint le Lundi dixiéme de Juin. Le Cardinal de Challant qui juſqu'alors avoit adheré à Benoît, l'abandonna & ſe trouva à cette Seſſion. L'Archevêque de Piſe y lût un Ecrit ſigné de tous les Cardinaux contenant une promeſſe de réformer certaines uſurpations contraires à la liberté Eccleſiaſtique ; & une autre promeſſe de ne point permettre que

le Concile fut diſſous avant qu'on eût une bonne & ſuffiſante réformation de l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes Membres, s'engageant de plus à exiger la même promeſſe de celui qui ſeroit élû. *Loüis de Bar* Cardinal Diacre de Sainte Agathe, Antoine Calvo Evêque de Todi & Cardinal de Sainte Praxede, & le Cardinal *Balthazar Coſſa* ſe rendirent au Concile.

Dans la dix-huitiéme Seſſion du Jeudi treiziéme de Juin, le Podeſtat, le Capitaine & le Lieutenant de la Ville ſe trouverent au Concile de la part des Florentins, à qui Piſe appartenoit afin de prêter les ſermens ordinaires pour la ſûreté du Conclave avant qu'on y entrât : & le Concile déclara qu'il donnoit droit pour cette fois aux Cardinaux des deux Obédiences d'élire un Pape, nonobſtant le doute où l'on pourroit être quels étoient les Cardinaux légitimes

La dix neuviéme Seſſion ſe tint le Vendredi quatorziéme de Juin. Il y eut ce jour-là une Proceſſion ſolemnelle qui avoit été ordonnée dès la veille pour demander à Dieu ſon aſſiſtance pour l'élection d'un Pape.

Après la Procession où tout le Concile se trouva, les Ambassadeurs du Roi d'Arragon qui avec les Légats de *Benoit* étoient arrivez dès la veille, se présenterent. Un Docteur, qui étoit un des Ambassadeurs, monta sur la Tribune, & dit que son Maître étoit dans la disposition de travailler à l'union conjointement avec le Concile, qu'il ne nommoit pourtant que Congrégation, pourvû qu'on l'informât de ce qui s'y étoit passé jusqu'alors, & qu'on ne passât pas outre sans sa participation; mais quand il vint à demander qu'on entendît les Légats du Pape Benoît qui étoient dans la Ville, & qui avoient à exposer certaines choses reglées pour l'union dans le Concile de Perpignan; à ce titre de Pape donné à *Pierre de Lune*, & de Concile donné à la convocation de Perpignan, l'Orateur fut sifflé de toute l'Assemblée. Par déférence pour le Roi d'Arragon on donna audience aux Envoyez de Benoît dans l'Eglise de Saint Martin, autre que celle où se tenoit le Concile, & où ils eurent bien de la peine à entrer au milieu des huées du Peuple. Quand

la porte fut fermée, on leur signifia la Sentence prononcée contre *Pierre de Lune*; & l'Archevêque de Tarragone ayant demandé du délai, jusqu'au lendemain, sur ce qu'on l'avertit de se donner de garde de rien dire qui pût blesser le Concile, on le leur accorda; mais les Ambassadeurs du Roi d'Arragon, & les Envoyez de Benoît jugerent plus à propos de s'en retourner chez eux, même sans prendre congé.

Toute la vingtiéme Session du quinziéme Juin se passa en dévotions pour se disposer à l'élection d'un Pape. Les Cardinaux sur le soir entrerent au Conclave, & y demeurerent jusqu'au 26. qu'ils élûrent unanimement *Pierre Philargi de Candie* de l'Ordre des Freres Mineurs, nommé Cardinal de Milan, de la création d'Innocent VII. du titre des douze Apôtres. Il étoit âgé de 70. ans & prit le nom d'Alexandre V. On n'a pû encore determiner de quel païs il étoit, & s'il étoit natif de l'Isle de Crete, de Boulogne ou de Candia petite ville du Milanois dans le territoire de Pavie. Ce qu'il y a de sûr, c'est que

les Historiens s'accordent tous à le représenter comme un homme d'un mérite rare, tant par rapport au sçavoir & à l'éloquence, que par rapport aux mœurs & à la capacité dans les affaires. Du reste nous renvoyons à l'Histoire même pour ce qui regarde le détail de sa vie, & les dégrez par où il parvint à la suprême grandeur. Il fut couronné le septiéme Juillet. Il y eut encore quatre Sessions depuis son élection; mais comme elles furent employées à des cérémonies qui en étoient une suite, & à recevoir les Ambassadeurs qui venoient le reconnoître, il nous suffira de dire que la vingt-quatriéme du septiéme d'Août qui fut la derniere, fut employée à divers Réglemens Ecclesiastiques qui devoient se garder jusqu'au prochain Concile.

Grégoire XII voulut aussi tenir son Concile qu'il indiqua à *Cividat di Frioul*, & dont il fit l'ouverture le jour de la Fête de Dieu 1409. Il y eut encore une seconde Session; mais ayant été informé qu'en conséquence de sa déposition faite dans le Concile de Pise, on prenoit à Venise des me-

sures pour l'arrêter, il en prit lui-même pour se sauver, & s'étant déguisé en Marchand, sans être accompagné que de deux hommes, il trouva moyen de gagner un port où Ladislas Roi de Naples lui avoit envoyé deux Galeres, dans lesquelles il se rendit à Gaïette, où il demeura sous la protection de Ladislas.

Après que le Concile de Pise fut fini, ce fut une grande question de sçavoir s'il n'avoit pas augmenté le Schisme par la création d'un nouveau Pape au lieu de le finir. Monsieur Lenfant rapporte les différens jugemens qui s'en firent, & donne sur la fin de cette premiere partie de son Histoire l'Analyse du Livre de Gerson. *De Aufferibilitate Papæ ab Ecclesiâ.*

Ladislas durant le Conflict des deux Concurrens Benoît & Grégoire s'étoit emparé de Rome; mais ayant été obligé d'abandonner cette Ville après la victoire que Loüis Duc d'Anjou remporta sur ses troupes, le Vainqueur le vint trouver à Pistoye, & lui promit de revenir bien-tôt avec une bonne armée livrer bataille à Ladislas. Ce fut dans cette même Ville qu'A-

lexandre publia une Bulle contre les Hussites, & delà se rendit à Bologne, où il mourut quelques mois après, c'est-à-dire, le trois de Mai 1410, après dix mois & quelques jours de Pontificat, non sans soupçon de poison de la part du Cardinal *Balthazar de Cossa* qui fut son Successeur. Il avoit attiré Alexandre à Bologne où il étoit le maître, & où lui ayant donné des Domestiques pour l'observer, il le tint toûjours dans une sorte de dépendance, & le gardoit comme à vûë; de sorte que les Romains lui ayant envoyé une Ambassade solemnelle pour l'inviter de venir à Rome, dont ils lui apportoient les Clefs, il fut obligé d'y envoyer en sa place un Cardinal pour l'administration du Spirituel, & du Temporel; le Cardinal de Cossa l'ayant toûjours tenu à Bologne sous divers prétextes jusqu'à sa mort; par où Monsieur Lenfant termine cette premiere partie de son Histoire. Il y a joint un supplément sous le titre d'additions au troisiéme Livre, où il rend compte des quatre piéces qui ne lui ont été communiquées qu'après l'impression des endroits où elles de-

voient être placées. Il donne l'Analyſe de ces quatre piéces, ou la piéce même quand elle n'a pas trop d'étenduë. On trouve après ces additions la liſte de ceux qui ont été Membres du Concile de Piſſe.

Cette premiere partie eſt écrite avec ſoin, & même avec aſſez d'impartialité pour un Proteſtant; s'il y a quelque choſe à y reprendre, c'eſt qu'en voulant tout dire, & rendre compte des moindres choſes qui ſe ſont faites, & de certains Ouvrages qui ont paru durant le Schiſme; l'Auteur s'écarte quelquefois dans des Epiſodes qui font un peu languir ſon Hiſtoire.

ARTICLE CXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'HANOVERT.

MOnsieur *Barhing* Sous-Bibliotequaire de la Bibliotheque Electorale fait espérer le Recuëil des *Opuscules de feu Monsieur de Leibnitz.* Il rassemblera ceux qui ont paru, & il en fera paroître plusieurs qui n'ont point encore vû le jour. Il mettra à la tête de ce Recuëil *la Vie* de cet homme illustre. Il promet de plus les *Vies des Sçavans de la Basse-Saxe.* Les Allemands & les François semblent s'éloigner également, quoique par des voyes contraires, de conserver avec distinction la mémoire de leurs hommes de Lettres. Les Allemands qui les célébrent tous n'en distinguent aucun; chez eux le moindre Regent, un Ministre de Campagne, l'Auteur ou l'Editeur d'une brochûre sont assûrez d'un éloge & de l'immortalité que peut donner le Latin du Païs; Bayle & les Editeurs de Morery ont employé un grand nombre de ces

Vies, ils ont introduit ſur la Scene de l'Hiſtoire tous ces fâcheux, & ils ont voulu faire connoître ces Perſonnages par leur obſcurité même. En France, les circonſtances de la Vie de ces grands génies dont on lit continuellement les Ouvrages, ſont inconnuës, s'ils ne laiſſent eux-mêmes des *Commentarii rerum ſuarum.* Il en faudra excepter le Grand Corneille dont le Public attend la Vie avec d'autant plus d'empreſſement qu'il l'attend de Monſieur de Fontenelle. Le Pere Oudin Jeſuite de Dijon rend le même devoir du Pere Petau.

DE VOLFEMBUTEL.

On a tirez de la pouſſiere d'une Biblioteque un Traité de l'opération du ſouffle & des vents dans les Inſtrumens de Muſique *De flatuum ac ventorum operatione Muſicæ.* On ne le donne qu'à titre d'Antique ; l'Auteur étoit un Moine Organiſte du 13^{e}. ou du 14^{e}. Siécle.

DE GLUKSTADT.

Une *Chronologie détaillée de tout ce qui arrivera juſqu'à la fin du monde*, eſt un Ouvrage ineſpéré & déja fait. Il eſt conſtant qu'une telle Hiſtoire ne pouvoit être écrite que d'avance; & qu'après les événemens elle n'auroit pû rencontrer ni Auteur ni Lecteur. La grande difficulté étoit de trouver dès à preſent des mémoires ſur tout l'avenir. Ceux de M. Cohlreis ſont ſi abondans qu'il ſe vante de pouvoir tellement remplir ſa *Chronologie* qu'elle ſera abſolument ſans Lacune, ils ſont ſi publics qu'ils ſont entre les mains de tout le monde; ils ſont auſſi ſûrs que l'Ecriture Sainte puiſque c'eſt elle-même. Ce Conſeiller du Conſiſtoire de Ratzebourg eſt plus diſpoſé à l'impreſſion que l'Ouvrage.

DE LEIPSICK.

Monſieur Jean Erhard Kappius dit dans ſon Edition des *trois Catalogues des Manuſcrits* qui ont été trouvez dans les deux Biblioteques de Moſ-

cou, que Monsieur Jean Albert Fabricius, à qui il l'a dédiée, doit donner le *Proœmium* d'Eusebe de Cæsarée, & les premiers Chapitres de la *Démonstration Evangelique*, qui n'ont point encore paru, & qui lui ont été communiquez par le Prince de Valachie Jean Nicolas Alexandre Maurocordatus avec une version Latine, & beaucoup d'autres augmentations. Monsieur Kappius redresse encore Athanase Schiada : ce premier Editeur des *trois Catalogues* avoit dit dans son Epître Dédicatoire que D. Mabillon & D. Montfaucon qu'il faisoit, Bibliotequaire du Roi, ont été envoyez à grands frais par Loüis XIV dans tous les Païs de l'Europe pour foüiller toutes les Biblioteques.

On continuë d'imprimer le *Théatre universel des Machines:* trois Tomes in folio ont déja paru & seront suivis de plusieurs autres. c'est en son genre un Ouvrage curieux & estimable.

DE KIEL.

Vanini méprisé jusques parmi les siens, & trop impie pour les impies

mêmes, dont les Ecrits ſans force, ſans ſubtilité, ſans ſtile ne trouvent perſonne qui les liſe, a trouvé dans Monſieur Arpe un déterminé défenſeur. Son Apologie Latine n'ayant pas été bien reçûë du Public, il s'en venge par une ſeconde Edition qu'il augmente.

DE HALL.

Nous croyons vous avoir déja fait ſçavoir que Monſieur Nehring prépare une nouvelle Edition des *Oracles attribuez aux Sybilles.* Quoiqu'un grand nombre de Sçavans diſtinguez ayent déja travaillé ſur ce ſujet, il préſente encore à Mr Nehring une ample matiere pour exercer ſa Critique. On convient de la ſuppoſition du Recuëil que Monſieur Nehring eſt réſolu de réïmprimer; mais l'Impoſteur qui l'a fabriqué ſous Marc Aurele & Luce Vere n'aura pas manqué d'y inſérer les Oracles alors reconnus pour légitimes; l'importance eſt de démêler les Oracles ſuppoſez d'avec les véritables; & c'eſt-la ce qui eſt réſervé à Monſieur Nehring.

Decembre 1725.

DE LUCERNE.

Monſieur Maurice Antoine Cappiſler a fait des Recherches curieuſes ſur les Criſtaux ; & il en donnera bientôt une Hiſtoire ; *Criſtallographia.*

DE SUEDE.

Le Baron de Duben Secretaire d'Etat a traduit en Vers Suedois *les Oeuvres de Boileau.* Les Connoiſſeurs eſtiment *l'Art Poëtique* ; les gens du monde liſent volontiers les *Satires* ; le Clergé Proteſtant vante avec affectation le *Lutrin.*

D'AMSTERDAM.

Le *Traité du Beau* par Monſieur Crouzas vient d'être imprimé pour la ſeconde fois chez l'Honoré & Chaſtelain , en deux Tomes , avec une augmentation conſidérable : on publie auſſi une troiſiéme Edition de ſa *Logique* ; la premiere Edition étoit en deux Tomes ; la ſeconde en trois ; celle-ci eſt en quatre. Cet Auteur qui a

beaucoup d'esprit & qui l'a excellent s'attache à refuter le *Pyrrhonisme ancien & moderne*. Cet Ouvrage est fort attendu. Cette Edition se trouve à Paris chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques aux Armes de Dombes près la ruë du Platre.

Le célébre *Barbeyrac* a entrepris la *défense du droit de la Compagnie Hollandoise des Indes contre la Compagnie d'Ostende* : c'est un in quarto imprimé à la Haye chez Johnson 1725. La Compagnie d'Ostende a aussi ses défenseurs ; & le dernier Ecrit Latin qu'elle a produit est fort estimé.

Vaesberg vend cinq Tomes des *Lettres & Négociations de Messieurs Vhite*, on sçait que ces deux freres ont dominé en Hollande assez long-tems vers le milieu du dernier Siécle ; & qu'ils entroient dans toutes les affaires publiques de l'Europe.

DE PADOUE.

Les dix Oraisons, & autres Piéces Latines de Monsieur Jacques Facciolati ont été ici imprimées dès 1723 en un grand in 8°. par les soins de

l'Auteur même ; qui désavoüe la forme étrangere sous laquelle il avoit été publié auparavant par d'autres, & où il ne se reconnoît pas,

DE PARIS.

Les Libraires qui ont entrepris l'Horace du Pere Sanadon Jesuite, sçavoir, de la Roche & Chaubet, Quai des Augustins, Cavelier fils & Robustel qui s'est associé Huart ruë S. Jacques, publient les conditions qu'ils font aux Souscripteurs, & pour faire trouver de la modération ils annoncent les principaux caracteres de l'Ouvrage.

Le Texte du Prince des Poëtes Liriques, encore chargé de fautes malgré les soins de tant d'Editeurs si appliquez & si bons Critiques, est enfin épuré dans cette Edition ; & Horace n'autorisera plus des expressions barbares & des constructions incongruës. Ses Piéces désormais ramenées à leurs époques certaines prendront rang selon leur datte & selon l'âge précis des faits qui y sont chantez. Par cette disposition moderne elles formeront un

Livre nouveau, une Hiſtoire ſuivie & complette du plus fameux des Regnes & du premier des Empereurs. Cet arrangement nous tracera encore la Vie du Poëte & tous ces événemens. Il nous marquera les progrés de ſa Poëſie qui furent les progrès de la Poëſie même. La Traduction eſt recente & fera convenir qu'elle étoit néceſſaire : les Odes ſur tout étoient manquées; il leur falloit un Traducteur Poëte qui ſe fait ici ſentir par une Proſe Lyrique. On n'a ni épargné ni prodigué les Diſſertations & les notes; elles inſtruiſent briévement & pleinement; on y critique avec politeſſe & ſûreté. Une Préface, une Vie du Poëte, un Traité de ſa verſification, une Table des mots ou un eſpece de Dictionnaire d'Horace, & une Table des matieres ample & bien ordonnée, ne laiſſeront rien à déſirer pour qu'Horace paroiſſe déſormais fixé & parvenu à ſa derniere façon. Auſſi les Libraires, qui promettent d'imprimer cet Ouvrage ſur du quarré fin d'Auvergne, vendent les deux Tomes in 4°. 20 livres en feüilles à ceux qui n'auront pas ſouſcrit & 14 livres aux

Souſcripteurs, deſquelles il en ſera avancé 7 livres en ſouſcrivant. Le prix ſera le double pour les exemplaires en grand papier, & il n'en ſera tiré qu'un très-petit nombre. On ſouſcrira juſqu'au premier Mars 1726, & delà en un an le livre ſera mis en vente.

Cavelier fils vend la nouvelle Edition de l'Hiſtoire des Juifs écrite en Anglois par Monſieur Prideaux en 7 Tomes in 12. Cette nouvelle Edition l'emporte ſur les précédentes par des figures deſſignées proprement; des cartes nouvelles & exactes & des notes judicieuſes: par l'addition d'un abregé de Chronologie du fameux Chevalier Neuton, d'une réfutation que donne de cette Chronologie un homme d'eſprit & habile, & de deux Ouvrages du Pere Tournemine Jeſuite. L'un eſt aſſez étendu, & il y ſoutient contre Monſieur Prideaux la canonicité des Livres de l'Ancien Teſtament rejettez par les Proteſtans: l'autre, plus court, eſt une Diſſertation ſur un point important de Chronologie. Dans l'un & dans l'autre Monſieur Prideaux eſt refuté avec

tous les ménagemens qui lui étoient dûs.

On annonce ici un Ouvrage Posthume du P. Pereira Jesuite sur *la restitution*, également utile aux Théologiens & aux Jurisconsultes, imprimé à Lisbonne chez Miguel Rodrigue :

Une Histoire Latine in 4°. de la guerre que fit Charles VIII. Roi de France sur la fin du quinziéme Siécle en Italie. *Bernadi Oricellarii de bello Italico.*

Commentarius ex authentici Ms. apographo primùm in lucem editus, ce Manuscrit de la Bibliotheque du Grand Duc a été copié par les soins de Monsieur d'Avenant Envoyé extraordinaire d'Angléterre en Italie.

Un Journal des Sçavans en Anglois sous le titre de *Memoire de litterature par M. de la Roche François* refugié à Londres 1725.

La 3^e^ & la 4^e^ partie des *Annales Typographiques* de M. Maittaire, à Londres : une seconde Edition de l'*Histoire de la Medecine* écrite en Anglois par M. le Docteur Freind.

Les *Additions* du feu Docteur Spen-

cer à son Ouvrage *de Legibus Hebræorum* imprimé à Cambridge par les soins de M. Chappelow.

Le *Terence* du Docteur Bentley avec ses *Notes* & des *Remarques* sur celui du Docteur Haté ; aussi à Cambridge.

Un essai de *Physique sacrée* par M. Scheuchzer à Zurich.

Une *dissertation* de M. Cramer *sur la certitude des principes de la vraie Religion Chrétienne* ; à Zurich.

La suite des *dissertations Miscellanées* de M. Ulrich contenant l'Histoire Ecclesiastique & Litteraire de la réformation en Suisse.

La nouvelle Edition de la *discipline de l'Eglise* du P. Thomassin en fol. 3. vol. chez Montalant.

Lettres curieuses sur divers Sujets. 2. vol. in 12 chez Nicolas Pepie.

Les Pseaumes de David nouvellement mis en François & distribuez pour tous les jours du mois par M. de la Roche Vicegerent de la Paroisse de St. Côme ; chez Barrois.

L'Histoire Ecclesiastique des 15, 16 & 17 siécles avec le commencement du 18^e^ jusqu'en 1725. en 14.

vol. in 12., deux volumes contenant l'Histoire des Conciles de Pise, de Constance, de Basle & de Florence. Chez la veuve Guerin, & Guerin fils.

Claude Briasson Libraire, ruë St. Jacques à la Science, après avoir donné une fois le Catalogue général des Livres qu'on trouve chez lui, continuë d'imprimer la suite de ce dénombrement d'année en année sous le nom de *Supplément.* Mais comme la rapidité d'un commerce échauffé n'attend pas les révolutions des années, & que quantité de Livres excellens paroissent & disparoissent dans l'intervalle d'un supplément à l'autre, il distribuera aux Curieux, qui se présenteront, des listes manuscrites à mesure qu'il recevra des Livres nouveaux, c'est-à-dire dès qu'ils commenceront à paroître en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, & dans tous les pays où l'on cultive les Lettres. Il a reçû nouvellement d'Espagne. *L'Historia de España* par D. Juan de Ferreras in 4. 13. vol. 1724.

Il a reçu d'Hollande l'*Histoire phy-*

sique de la Mer, avec des figures in fol. Amsterdam 1725.

Recueil des plus beaux Secrets de la Medecine pour la guérison des maladies & autres Secrets de la Nature & de l'Art in 12. Amst. 1725.

Il a reçu d'Italie : *Anastasii Bibliothecarii vitæ Pontificum Romanorum.* Editore Francisco Blanchino. Romæ 1718. in fol. 2. vol.

Assemani (Joseph : Simonii) *Bibliotheca Orientalis.* Romæ 1721. in fol. 2. vol.

Cassiodori Senatoris complexiones in Epistolas, Acta Apostolorum & Apocalypsim. Florentiæ 1721. in 8°.

Carrara (Ubertini) è Societate JESU *Columbus* Carmen Epicum. Romæ in 8° 1725.

Charlas (Anton.) *Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ.* Romæ, nova editio, 1720. in 4. 3. vol.

Ciaconii (Alph.) *Vitæ, Res gestæ Pontificum Romanorum, & S. R. E. Cardinalium, cum figuris.* Romæ 1717. in fol. 4. vol.

Cyriaci Anconitani Epigrammata seu inscriptiones repertæ per Illyriacum. Romæ in fol.

Fontanini (Just) *de antiquitatibus hortæ coloniæ Etruscorum* cum variis additionibus & figuris. Romæ 1723. in 4°.

Il Quadriregio Poema de quatro Regni di Mensign. Federico Frezzi. Foligno. 4. vol. 1725.

Il metodo di Sant Agostino negli Audij in Verona. 1724. in 8°.

Lettere familiari del Conte Lorenzo Magalotti in Venezia 1719. in 4° 2. vol.

P. Sectani Satyræ cum notis variorum. Edidit P. Antonianus in 8°. 1700.

Relazione . . . . della Benedizione, e prima impositione delle Mitre fatta all' Illustrissimo Capitolo Metropolitano d'Urbino in 8° 1725.

Rocca (Angeli) *opera omnia*, cum figuris. Romæ in fol. 2. vol. 1725.

Scala Genealogica e Cronologica de tutti i Principati e Regni della Terra dal principio del mundo fino all'anno di Giesù Christo 1721.

Schiara (Ant. Thom.) *Theologia Bellica, omnes fere difficultates ad militiam tum terrestrem tum maritimam pertinentes complectens atque canonicè.*

Decembre 1725.

juridicè moraliter nec non historice dilucidans. Romæ in fol. 3. vol. 1702. 1703. 1715.

Scriptores rerum Italicarum ex editione Mediolanensi D. Ludovici Antonii Murcatorii. in fol. 6. vol. 1724.

Vignolii (Joannis) *Liber Pontificalis seu de gestis Romanorum Pontificum* cum notis & lectionibus variantibus. Romæ 1724.

Les Livres les plus recents de son Supplément sont ceux-ci.

Abregé de la S. Bible en forme de questions & reponses familieres, divisé en deux parties par D. Robert Guerard de la Congregation de S. Maur in 12. A Paris 1725. 2. vol.

Voyages qui ont servi à l'établissement & au progrés de la Compagnie des Indes établie dans les Provinces unies. A Amsterd. in 12. 10. vol. 1725.

Voyages de Gautier Schouten. In 12. 2. vol. Amsterd. 1725.

DE LYON.

Les freres Bruyset ont imprimé ou réimprimé divers Ouvrages dont voici les titres.

Oeuvres du P. Ignace Gaston Pardies de la Compagnie de Jesus, contenant 1° *les elemens de Geometrie*; 2° *un discours du mouvement local.* 3° *la Statique ou la Science des forces mouvantes*; 4° *deux machines propres à faire les Quadrans*; 5° *un discours de la connoissance des bêtes*, in 12. 1725. c'est la plus belle & la plus ample Edition que nous ayons des Ouvrages de cet excellent Philosophe. Ce Livre se vend aussi a Paris, chez Amaury, place de Sorbonne.

Les Tomes 9. 10. 11. & 12. du *Traité Historique & Critique des principaux signes* qui servent à manifester les pensées ou le commerce des esprits, *Troiziéme partie*, qui contient *les signes divins*, par lesquels Dieu se manifeste aux hommes, & les hommes parviennent à la connoissance de Dieu : où l'on verra les perfections du createur & les beautez des creautures; ce qu'il y a de plus relevé dans l'ordre surnaturel, & de plus rare dans l'ordre naturel; ce que l'Histoire Sainte contient de plus mystérieux, & la profane de plus curieux; ce que l'Eglise a de plus saint, & ce que le pa-

ganiſme comme l'héréſie, a de plus impie : avec de fréquentes refléxions morales qui ſerviront autant à nourrir le cœur, que le reſte ſervira à contenter la curioſité de l'eſprit.

Cet eloge n'eſt que le titre & le nom du Livre : L'Auteur eſt le R. P. Alphonſe Caſtadau Profeſſeur en Théologie de l'Ordre des Freres Prêcheurs 1724. On a rendu compte en ces mémoires des huit premiers Tomes.

Retraite Spirituelle ; ou *conduite* d'une ame qui aſpire à la perfection dans l'Etat Religieux ou dans l'Etat Séculier, par le R. P. François Le Large de la Compagnie de JESUS, revuë, & augmentée *d'une préparation à la mort.* In 12. 2. Tom. 1725. la multitude des editions de ce Livre n'étonne pas ceux qui en font uſage ; Ils y trouvent une Spiritualité ſolide complette, intelligible & pratique.

Les Oeuvres Spirituelles du Bienheureux Henry de Suzon de l'Ordre des Freres Prêcheurs avec *ſa vie.* In 12. 2. vol. 1725.

Lettres Spirituelles du R. P. Claude de la Colombiere de la Compagnie

de Jesus in 12. 1725. c'eſt l'Auteur des Sermons ſi ſouvent imprimez ſous ce nom.

Ces trois Ouvrages ſe trouvent à Paris chez Amaury : Place de Sorbonne.

Le Pſeautier de la Sainte Vierge, composé par S. Bonaventure, diſtribué pour tous les jours de la ſemaine avec des exercices de piété. In 18. 1720. 1725. traduit en François par le R. P. de Galliffet de la Compagnie de Jesus.

Les cinq premieres editions qui ont paru en moins de ſix ans contenoient le Latin & le François ; celle-ci ne préſente que la traduction. Il a fallu ſe conformer pour cette fois au goût d'un Public devot & abſolu.

Exercice de la Preparation à la mort, avec le Plan d'une Vie Chrétienne, pour les Perſonnes qui veulent conſerver les bons ſentimens que la Retraite inſpire, & en ſoutenir les fruits. Par le R. Pere Gabriel Martel, de la Compagnie de Jesus, in 12. 1725.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ *dont il a été traité dans les Memoires de Trevoux de l'année 1725., & des dissertations qui y ont été inserées.*

Ecriture Sainte.

EXplication de quelques passages du quatrieme Chapitre de la Genese, par **** *Mai.* page 922

Theologiens. Controversistes.

Dessein général d'un Ouvrage Latin intitulé, *Veritatis triumphus, seu de verâ Religione.* Janvier. p. 115

Observations générales, par Mr. l'Abbé de St. Pierre, sur le Livre intitulé, la Verité de la Religion prouvée par les faits. *Avril.* p. 631

Prælectiones Theologicæ de Gratia Christi. Traité Théologique sur la Grace de Jesus-Christ, dicté en Sorbonne, par Mr. Tournely. *Juillet* p. 1157

Suite du Traité de la Grace, dicté *Decembre 1725.*

en Sorbonne par M. Tournely. *Juillet.* p. 1230

Traité dogmatique & moral de la Grace Universelle, par M. l'Abbé le Pelletier. *Novembre.* p. 1956

De dissidio inter St. Stephanum, & Cyprianum. Avril. p. 655

Difficultés proposées à M. l'Evêque de Soissons. *Janvier.* p. 5

Plan d'un Ouvrage sur la Prédestination & la Grace. *Janvier.* p. 160

Remarques sur le précédent projet. *Mars.* p. 462

Lettres d'un Théologien à un Ecclésiastique de ses amis, sur la Dissertation touchant la validité des Ordinations des Anglois. *Fevrier.* p. 319

Dissertation du P. le Courayer sur la Succession des Evêques Anglois & sur la validité de leurs Ordinations, refutée par le R. P. Hardoüin de la Compagnie de Jesus. *Mars.* p. 469

Mémoire instructif sur le Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIII., adressé aux Religieux de Saint Dominique. *Juin.* p. 1021

Traité de l'Etude des Conciles & de leurs Collections. *Mars.* p. 419

Cours de Théologie Polemique, *Decembre 1725.*

ou de controverse, par le P. Pichler de la Comp. de Jesus. *Mars.* p. 506

Traité de la Conscience. *Janvier.* p. 37.

Mémoire abregé concernant le systéme & les artifices des Sociniens modernes. *May.* p. 909

Le Prédestinatianisme, où les hérésies sur la Prédestination & la réprobation : Traité historique & théologique par le R. P. J. B. du Chêne de la Comp. de Jesus. *May.* p. 873

Examen de la Réligion de M. Lock. *Septembre.* p. 1680

Histoire Ecclésiastique, Morale.

Histoire du Concile de Pise. *Nov.* p. 1960

Suite de l'Histoire du Concile de Pise. *Decembre.* p. 2230

Apologie pour feu M. l'Abbé de la Trappe par D. G. *Juin.* p. 1068

Réponse de M. l'Abbé de Valsaret à une Lettre insérée dans ces Memoires en 1724. art. 88. *Nov.* p. 2014

Apologie d'Arnoul Evêque de Lizieux, inserée dans une Requête présentée au Roi par M. de Brancas Evê-

que de Lizieux. *Septembre.* p. 1629

Défense de la nouvelle Histoire de l'Abbé Suger, avec l'Apologie pour feu Mr. l'Abbé de la Trappe Dom Armand Jean Bouthillier de Rancé contre les ..... & les ..... de Dom Vincent Thuillier Religieux de la Congregation de S. Maur. &c. *May.* p. 773

Monachatus D. Thomæ Aquinatis antequam ad Dominicanum Prædicatorum ordinem se transferret. Janv. p. 82.

De fabulâ Monachatus Benedictini D. Thomæ Aquinatis. Janvier. p. 126

Histoire de l'Eglise d'Utrech depuis le changement de Religion avec un avertissement. *Fevrier.* p. 239

La Vie de la Mere Marie de l'Incarnation Institutrice & premiere Supérieure des Ursulines de la nouvelle France. *Septembre.* p. 1667

La Biblioteque des Prédicateurs quatriéme partie, ou tomes 17e., 18e. 19e, 20e par le R. P. Houdry de la Comp. de Jesus. *Janvier.* p. 108

Sermons sur les Reliques & les Miracles de S. Etienne, & par le Pere Candide Chalippe Recollect. *Juillet.* p. 1288.

Méthode pratique pour converser avec Dieu. *Avril.* p. 595

Histoire profane. Antiquaires.

Les trois derniers Livres de l'Histoire de Dion, découverts & traduits par M. l'Abbé Falcone. *Sept.* p. 1586

Histoire Romaine par les RR. PP. Catrou & Roüillé de la Comp. de Jesus. Tom. I. *Octob.* p. 1821

Tome II. *Novemb.* p. 2030

Tome III. *Dec.* p. 2116

Oeuvres de Mr. l'Abbé de S. Real. *Janvier* p. 47

Histoire de l'exil de Ciceron par M. Morabin. *Août.* p. 1401

Suite de l'extrait des mœurs des Sauvages par le R. Pere l'Affiteau. *Fevrier.* p. 197

Histoire d'Espagne de Mariana traduite par le R. Pere Charenton de la Comp. de Jesus. *Nov.* p. 2123

Nouveau Mémoire sur l'état présent de la Grande Russie. *Août.* p. 1485

Suite des nouveaux Mémoires de Moscovie. *Septembre.* p. 1541

nislas par le R. P. Tournemine de la Comp. de Jesus. *Decembre.* p. 2117

Problêmes historiques sur l'Ordre de Chevalerie des Ducs d'Orleans. *Août.* p. 1381

Mémoires pour servir à l'Histoire universelle de l'Europe depuis l'an 1600. *Octobre.* p. 1553

Le neufviéme tome du Cabinet Farnese. *Août.* p. 1448

Lettre du Pere Chamillart de la Compagnie de Jesus, à S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine sur une Médaille d'Etruscille. *Octob.* p. 1812

Mémoire du R.P. E,Souciet de la Compagnie de Jesus sur deux Médailles singulieres, l'une de Gallien, l'autre de Postume le Pere. *Septemb.* p. 1645

Droit Civil & Politique.

Suite du Tome III. du Traité de la Police, par Mr. de la Mare Conseiller Commissaire du Roi au Châtelet de Paris. *Fevrier.* p. 268

Recueil des Mémoires, Factums & Harangues, par Monsieur de Sacy. *Septembre.* p. 1574

Philoſophie, Phyſique, Mathématiques.

Hiſtoire de la Philoſophie Payenne, ou Sentimens des Philoſophes Payens les plus celébres ſur Dieu, ſur l'Ame & ſur les devoirs de l'homme. *Juillet.* p. 1223

Περὶ Καθηκόντων. *Liber de Officiis conſcriptus à Celſiſſimo Principe ac Duce totius Ungro Valachiæ Joanne Nicolao Alexandro Maurocordato Voivoda.* Août. p. 1378

Traité Phioſophique de la foibleſſe de l'eſprit humain par feu Mr Huet ancien Evêque d'Avranches *Juin.* p. 989

Della Generazione dell'huomo Diſcorſi di Giovambatista Paitoni Veneziano. Janvier. p. 55

Idée de la Conſtruction méchanique de l'homme Livre Anglois, par M. Jean Woodwara. *Juin.* p. 966

Réponſe du Pere Caſtel aux Obſervations générales de M. l'Abbé de S. Pierre ſur le Traité de le péſanteur univerſelle. *Fevrier.* p. 295

Lettre ſur la Politique adreſſée à M.

l'Abbé de St. Pierre, par le P. Castel Jésuite. *Avril.* p. 698

Lettre adressée au Pere Castel de la Compagnie de Jesus par Mr. Vairinge. *Juillet.* p. 1335

Disquisitions Physiques & Anatomiques sur l'expérience produite dans l'Abrégé Anatomique de Mr. Heister au sujet de l'œil. *Mars.* p. 389

Mémoires de M. Doison Medecin de Tournay pour expliquer l'Introduction extraordinaire des Corps étrangers au travers des vaisseaux & autres conduits du Corps humain. *Avril.* p. 581

Extrait d'une Lettre écrite de Brest par M. Deslandes sur les curiositez du pays, *Juillet.* p. 1276

Ærographiæ pars secunda, invitatio ad observationes Meteorologicas. Novembre. p. 1991

Lettre sur la Marée arrivée à Marseille le 29. Juin. *Novembre.* p. 2008.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour 1721. *Juillet.* p. 1200

Histoire de l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1721. second *Decembre.* 1725.

Extrait. *Août.* p. 1359

Histoire de l'Académie des Sciences, année 1722, avec les Mémoires pour la même année. *Nov.* p. 1925

Ludovici à Ripa Miscellanea. Decembre. p, 2191

Observations pour la Conjonction de Venus avec Regulus, par le R. P. Laval Jésuite Hydrographe du Roi, à Toulon. *May.* p. 807

Extrait d'une Lettre du R. P. de Rebeque pour l'Eclipse du 21. Octobre 1725. *Juin.* p. 1064

Mémoire où est contenuë la Démonstration de la fameuse Regle de Kepler, par Mr. de Malezieu. *Juin.* p. 1102

Problême d'Optique. *Janv.* p. 54

Résolution du Problême d'Optique par Monsieur Brunot. *Juin.* page 1226

Explication du Problême d'Optique proposé dans les Mémoires de Trevoux. *Juillet.* p. 1323

Joseph Verzalia Cæsenas, *Geometriæ ac Philosophiæ Professoribus.* Mars. p. 500.

Leçons de Mathematiques, par M. Privat *Juin.* p. 1119

L'Arithmetique renduë facile. *Septembre.* p. 1616

Medecine. &c.

Mémoire de M. l'Abbé de S. Pierre pour perfectionner la Médecine. *Mai.* p. 835

Siftême des fiévres, & des Crifes felon la doctrine d'Hippocrate; des vapeurs, .. de la goutte, .. de la petite Verole, .. de l'éducation des enfans, de l'abus de la Boüillie, par Noël Falconnet Ecuyer, &c. *Janvier.* p. 63

Deux Differtations médecinales & chirurgicales, par M. Deidier. *Septem.* p. 1608

Obfervations fur des pierres dans les reins. *Novembre.* p. 2004

Arts.

Reflexiones militares del Vizconde de Dom Alvaro Navia Offario Vicomte de Puerto, &c. Avril. p. 606

Differtation prononcée par M. de S. Martin Commiffaire de la Marine fur un projet utile pour le Service du

Roi, pour le commerce & la ſûreté de la Navigation. *Fevrier.* p. 351

Lettre au ſujet des Découvertes de M. de S. Jean Savoinin. *Mars.* p. 564.

Diſſertation ſur la Muſique des Grecs & des Latins. *Octob.* p. 1772

Ortographia Moderna Italiana. Septembre. p. 1600

Nouvelle maniere d'éteindre les Incendies, &c. *Septembre.* p. 1619

Eloquence Poëſies, Belles Lettres.

Mémoires de Litterature, tirez des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres depuis 1711. juſques & compris 1717. *Mars.* p. 516

Suite du quatriéme voulume des Mémoires de Litterature. *Avril.* p. 730

Bibliotheca Rhetorum &c. par le R. P. le Jay de la Compagnie de Jeſus. *Septembre.* p. 1658

Harangues du P. Joſeph Ignace Chiaberge Jéſuite. *Juillet.* p. 1312

Diſcours prononcez dans l'Académie Françoiſe. *Juillet.* p. 1292

Jeruſalem délivrée, Poëme héroï-

que du Taſſe nouvellement traduit en françois par M. Mirabaud. *Mars.* p. 496

Clovis, Poëme dédié au Roi. *Septembre.* p. 1652

De Epigrammatis artificio ſyntagma. Juin. p. 1059

Mélanges Philologues.

Recueil de divers Ouvrages Philoſophiques, Théologiques, Hiſtoriques, Apologétiques & de Critique, par le R. P. Daniel de la Compagnie de J. *Octobre.* p. 1856

Véritez Satiriques en Dialogues. *Avril.* p. 589

Le Héros traduit de l'Eſpagnol de Baltazar Gracian, par le R. Pere de Courbeville. *Avril.* p. 676

La véritable Grandeur d'Ame, par le P. Joſeph Scapecchi de la C. de Jeſus. *Août.* p. 1349

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Novembre 1725.

ART. CV. *MEMOIRE Hiſtorique ſur le Roi Staniſlas & ſon Auguſte Maiſon tiré des Hiſtoriens de Pologne & de Boheme les plus eſtimez. Par le R. P. Tournemine Jeſuite.* page 2117

Extrait d'une Lettre Latine d'André Zaluski Evêque de Varmie Grand Chancelier de Pologne, &c. ibid.

ART. CVI. *Hiſtoire générale d'Eſpagne du P. Jean de Mariana de la C. de Jeſus, &c.* p. 2125

ART. CVII. *Suite de l'Hiſtoire Romaine Tome 3ᵉ., &c.* p. 2166

ART. CVIII. Ludovici à Ripa Aſtronomiæ, ac meteorologiæ in gymnaſio Patarino Profeſſoris Miſcellanea, &c. p. 2191

ART. CIX. A Treatiſe Concerning the lawfaneſſ of Inſtrumental Muſick in the Haly Offices: By Henry Dodwel, &c. p. 2203

ART. CX. *Suite de l'Extrait des Mémoires & de l'Hiſtoire de l'Académ-*

mie Royale des Sciences, &c. p. 226
ART. CXI. *Suite de l'Histoire du Concile de Pise par M. Lenfant.* p. 2230
ART. CXII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Hanovert. p. 2280
De Volfeimbutel. p. 2281
De Glukstadt. p. 2282
De Leipsick. ibid.
De Kiel. p. 2283
De Hall. p. 2284
De Lucerne. p. 2285
De Suede. ibid.
D'Amsterdam. ibid.
De Padouë. p. 2286
De Paris. p. 2287
De Lyon. p. 2295

Fin de la Table.

LE HEROS TRADUIT DE l'Espagnol de Baltazar Gracien, *avec des Remarques. A Paris chez Noël Pissot, Quay des Augustins. 1725. in 8. pp. 368.*

CE n'est pas le premier Traité que le Pére de Courbeville ait traduit d'un Ecrivain qui passe, au rapport de M. Amelot, pour *intraduisible* : c'est pour la seconde fois qu'il est „ ce témeraire qui ose se mêler de faire entendre aux François des Oeuvres Espagnoles que les Espagnols n'entendent pas, " & dont l'Auteur, disoit Ariste à Eugene, " ne s'entend peut-être pas lui-même. „ L'expédient pour rendre intelligible un Auteur si concis & trop étroitement enveloppé dans son stile, c'est de mettre ses pensées plus à l'aise dans une juste étenduë de discours. C'est pourquoi dès la Préface de la traduction d'*El Discreto* le Pere de Courbeville s'est appellé *le Paraphraste de* Gracien. Il l'est plus indispensablement à l'égard de l'Ouvrage que nous présentons;

& l'on a pû dire du Livre intitulé *el Heroe*, ce qui y est dit du Heros même, que son premier attribut est l'incompréhensibilité *primor primero que el Heroe platique incomprehensibilidades de Caudal*. On ne doit donc point s'attendre que le Pere de Courbeville sera aussi bref que Gracien, ni *le Heros* aussi court qu'*el Heroe*. Si on ne l'étend pas, on ne le rend pas. Un Journaliste a pensé autrement ; serré de tems en tems il desapprouve qu'un Interprete mette ainsi au large son Auteur : Il a une méthode & des régles particulieres pour juger de la fidélité d'une traduction ; il en juge à l'œil, & en nivellant. Tout le long de cinq grandes colomnes in 4°. il a disposé l'un près de l'autre, le texte Espagnol & le texte François ; & aïant remarqué que celui-ci déborde un peu & passe l'autre de quelques lignes, il a prononcé que la traduction est infidéle, attendu qu'elle n'est pas de niveau avec l'original, & sur le champ il a nommé un Expert qui traduira Gracien literalement, & empêchera bien qu'on ne l'entende.

Le même Critique contrôle aussi sçavamment le titre du *Heros*. Il prétend que " c'est encore une espéce d'*homme universel* " Mais l'*homme universel* de Baltazar Gracien peut n'être point son *Heros*, & son *Heros* peut aussi ne point être son *homme universel*: l'homme universel peut ne primer, dans le grand, en aucun genre; & par-là il peut manquer l'heroïsme. Car, selon Gracien, „ il est question pour un heros d'ex- „ celler en un genre élevé. „ Le heros qui excelle en un genre élevé, peut ne pas rassembler en lui toutes les autres qualitez, sans lesquelles on n'est point l'homme universel. Or, suivant Gracien, " une seule „ perfection éleve à la dignité de „ heros, pourvû que cette perfec- „ tion soit extraordinaire & dans le „ grand „ mais „ l'homme univer- „ sel rassemble en lui *toutes* les gran- „ des & *toutes* les belles qualitez „ qu'on peut acquérir avec le plus „ heureux fond que la nature puisse „ donner. " Le *Heros* de Gracien & son *Homme universel* différent donc l'un de l'autre autant qu'on recon-

noît de diſtance entre poſſeder toutes les belles qualitez en un degré raiſonnable, & entre exceller en une ſeule perfection d'un genre éminent. Le Cenſeur reprend encore le Gracien Eſpagnol & le Gracien François de ce qu'ils connoiſſent des *heros* hors du métier de la guerre. S'il ſe contentoit qu'entre les heros, ceux qui le ſont dans la carriere des armes tinſſent le premier rang, il auroit penſé comme Gracien. Quels ſont, demande Gracien, " les heros
„ veritables dont les noms ſe trou-
„ vent écrits les premiers & avec
„ plus de pompe ſur la liſte de la
„ Déeſſe à cent bouches ? Ce ſont
„ ſans doute, répond-il auſſi-tôt,
„ les Grands Hommes de guerre,
„ l'heroïſme ſemble leur appartenir
„ d'une maniere plus propre &
„ comme primitive. „ Mais ſi le Journaliſte prétend que le nom de heros eſt tellement réſervé aux Grands Capitaines, qu'on ne puiſſe y aſpirer à titre de ſçavant, il ne penſe ni comme Gracien, ni comme les maîtres du langage. M. Deſpreaux penſoit juſte, mais parloit François

lorsqu'il disoit dans son remercîment à Messieurs de l'Academie : „ Vous „ faites si glorieusement revivre les „ Thucydides, les Xenophons, les „ Tacites & tous les autres celébres „ *Heros* de la sçavante antiquité. „ Le nom de heros nous est venu du Grec par le Latin avec cette signification ; & c'est d'aprés Longin que M. Despreaux le donne encore à divers Sçavans de l'antiquité au Chap. 30. du Sublime „ Que si quelqu'un, „ dit-il, amassoit ensemble toutes „ les fautes qui sont dans Homére, „ dans Demosthene, dans Platon & „ dans tous ces autres celébres *He-* „ *ros*, elles ne feront pas la moindre „ ni la milliéme partie des bonnes „ choses qu'ils ont dites. „ Virgile a fait du Poëte Musée un *héros* au vers 672. du 6. Livre ; & Robert Etienne avertit sur ce mot, qu'on appelle heros tous ceux qui ont excellé en quelque art ou en quelque science : *Proinde heroes in quavis arte & scientia dici possunt qui in ea plurimum excelluerunt.* Socrates chez Platon étant interrogé par Hermogene sur la force & sur la significa-

tion du mot *heros* termine sa réponse dans le Dialogue intitulé *Cratyle* par des termes qui sont ici décisifs, & dont nous ne donnons au Journaliste que la traduction, quoique le grec soit infiniment plus expressif : *Quod si & perspicias vocabuli illius rationem ex antiquo Attici sermonis usu melius intelliges. . . . nimirum hoc nomine ἥρως innuebant illum qui discendi sive differendi facultate valeret, & ad interrogandum aptus esset. Nam εἴρειν est dicere unde quemadmodum diximus antiquâ Atticorum linguâ, ἥρωες ii qui dicendi seu interrogandi facultate valerent, appellati sunt. Itaque Oratorum & Sophistarum genus est heroica natio.* Le Journaliste devoit-il ignorer & même nier, qu'un Journal des Sçavans soit un Journal de Heros ?

On peut donc, comme Gracien pag. 37. ne pas borner le nom ni le caractere de Heros aux seuls Conquerans ; mais attribuer aussi l'Heroisme « à tous les personages illustres « dans un haut genre, à tous les « Grands Hommes, soit pour le cabinet & pour les affaires, soit pour

" les lettres humaines & l'érudition
" ſacrée, &c. " La Bruyere & le P.
Bouhours n'ont point décidé contre
Gracien ; & le Journaliſte qui donne
au P. Bouhours un trait qui eſt de la
Bruyere, n'a lû ce qu'il cite de l'un &
de l'autre que dans le Dictionaire de
Trevoux, où cette fauſſe attribution
ſe rencontre. La maniere de traduire
Gracien ainſi juſtifiée, & le titre du
Livre ayant paſſé, il eſt temps de bâtir
avec Gracien ſon Heros. Il le forme en
20. chapitres, mais ſecouru de la nature ; car il fait entrer dans la compoſition du Heros & des dons naturels
& des qualités ecquiſes : il les caracteriſe par leurs traits propres & ſinguliers; il en apprend l'uſage & l'importance ; il en montre les abus ; il preſcrit le moyen ou de les ſuppléer ou de
les acquerir, ou de les perfectionner,
& il appuie ce qu'il rapporte d'exemples étrangers & domeſtiques, anciens & modernes.

Pour commencer par l'eſprit & le
cœur du Heros " Gracien veut que
" d'une intelligence étenduë & brillante comme d'une perfection fondamentale naiſſent dans le Heros

" deux qualités, ainsi que deux bran-
" ches qui sortent de la même tige,
" un jugement solide & sûr & un es-
" prit tout de feu.,, Il lui donne un
" grand cœur & un courage haut.
" Lorsqu'un cœur de Heros for-
" me des desseins, ce sont des des-
" seins heroïques. Sa hauteur est
" la mesure de ses efforts, & le pro-
" dige est celle de ses succès. On
voit là que c'est Gracien qui parle. Il
a donné d'abord deux avis : l'un a
rapport à l'esprit, l'autre au cœur.
Le premier est de " se rendre impené-
" trable sur l'étenduë de sa capacité;
" & le second, de ne point laisser
" connoître ses passions. C'est un art
" insigne & de sçavoir saisir d'a-
" bord l'estime des hommes, & de
" ne se montrer jamais à eux tout
" entier : il faut entretenir toujours
" leur attente avantageuse, & ne la
" point épuiser ; qu'une haute en-
" treprise, une action éclatante,
" une chose enfin distinguée dans
" son genre en promette encore
" d'autres, & que celles-ci nouris-
" sent toujours successivement l'es-
" perance d'en voir de nouvelles. Le

“ premier trait d'habileté dans un “ Grand Homme, eſt de bien connoître ſon propre fonds, afin d'en “ ménager l'uſage avec une ſorte “ d'œconomie, &c.

Quant aux paſſions “ comme c'eſt “ le chef-d'œuvre de la penetration “ d'eſprit, que de comprendre tout “ le fonds du cœur d'autrui, c'eſt “ auſſi le dernier effort de l'empire “ ſur ſoi de conſerver ſon cœur in- “ connu aux plus habiles Scrutateurs. “ A la verité les mouvemens d'un “ cœur qui commence à s'affoiblir “ ſont ſouvent les ſymptômes d'un “ Heroiſme expirant ; mais l'He- “ roiſme après tout ne reçoit une “ atteinte mortelle que lorſque ces “ affoibliſſemens ſe declarent. Nous “ pouvons tous faillir, diſoit le Car- “ dinal Madruccio ; & je ne donne “ pas le nom de fou à l'homme au- “ quel il arrive de tomber dans une “ faute : j'appelle un fou celui qui “ ayant fait une folie, n'a pas l'eſ- “ prit & le ſoin de l'étouffer ſur le “ champ.

Impenetrable aux autres, que le Heros “ connoiſſe ſa propre qualité

« dominante pour la mettre en œu-
« vre dans toute ſon étenduë. Pour
« l'ordinaire le penchant eſt à une
« choſe à laquelle le talent n'eſt pas.
« Que fait donc un homme ſage &
« de reflexion ? Il appelle, pour m'ex-
« primer ainſi, de ſon penchant au
« tribunal de ſa raiſon. A la faveur
« de cette lumiere pure il examine
« ſerieuſement ſon inclination & ſa
« bonne qualité dominante ; il deſ-
« tine ſon talent à ce qui lui convient,
« & il tâche d'y plier ſon penchant :
« car le premier ſecondé de celui-ci
« travaille avec aiſance & avec ar-
« deur, & fait de grands progrès en
« peu de temps.

Il convient que le Heros ait un goût exquis. « Un goût excellent eſt
« un mérite redoutable & la terreur
« du mauvais & du mediocre en tou-
« te eſpece. Ce n'eſt pas aſſez dire; les
« meilleures choſes l'apprehendent,
« & les perfections les plus recon-
« nuës ſont mal aſſurées à ſon tri-
« bunal.

Entre les excellens, Gracien n'admet au nombre des Heros que celui qui excelle dans le grand. « Exceller

« dans une chose vulgaire, c'est être
« grand dans le petit, c'est être pré-
« cisément superieur au rien. Il est
« question pour un Heros d'excel-
« ler dans le grand, sans quoi le titre
« d'homme extraordinaire est opi-
« niâtrément refusé. L'excellence
« dans le grand est une sorte de sou-
« veraineté qui exige un tribut d'es-
« time & de venération. „ Il impor-
te avec quelle distinction on excelle.
Exceller, même dans le grand, ne
suffit pas encore; il faut que le Heros
excelle dans un genre nouveau; de
sorte qu'il soit singulier, premier,
original. « Il faut se rendre le seul,
« l'unique & le premier par rapport
« à un certain genre de mérite spé-
« cial & singulier. Il faut avoir le
« courage de se choisir un nouveau
« genre de mérite; mais il faut avoir
« aussi la prudence d'asseoir bien son
« choix : la méprise ici conduiroit à
« une mauvaise singularité, dont on
« ne reviendroit pas. «

Un autre avantage necessaire c'est
l'ascendant naturel. « Sans l'art de
« la persuasion & sans un secours de
« l'autorité d'un rang superieur,

« il se trouve en certaines personnes
« un fonds d'ascendant, une force
« secrete d'empire sur les autres,
« une souveraineté naturelle qui
« impose, je ne sçai quelle assurance
« qui attire du respect & qui se fait
« obéïr. »

C'est un indice d'Heroïsme que d'avoir de la sympathie avec les Heros. « On peut la définir la parenté
« & la proximité des cœurs : com-
« me au contraire l'antipathie en est
« un éloignement & une aliénation.
« Mais bien que nous ayons de l'in-
« clination & du penchant pour des
« hommes de ce caractere & de cet-
« te consideration ; ce n'est pas une
« conséquence, qu'ils éprouvent en
« eux, les mêmes sentimens à notre
« égard : le cœur a beau nous parler
« pour eux, l'écho, si je l'ose dire, ne
« nous répond rien de leur part . . .
« C'est donc à l'attention suivie d'un
« esprit penétrant de remarquer si la
« sympathie agit en sa faveur. Il n'est
« donné qu'à lui de sçavoir bien
« user de ce charme naturel, & ache-
« ver par son adresse ce que la nature
« avoit commencé pour lui. »

Cette ſympathie n'eſt point ſans émulation. “ La plûpart des premiers
“ Heros n'ont point du tout eu de
“ poſterité, ou n'en ont point eu qui
“ heritât de leur Heroïſme.. Il ſem-
“ ble que le Ciel les ait moins for-
“ mez pour laiſſer des ſucceſſeurs de
“ leur ſang & de leur mérite ; que
“ pour être des modeles communs à
“ tous les Heros à venir.. La valeur
“ d'Achille fut le noble aiguillon qui
“ piqua le jeune Heros de la Ma-
“ cedoine.. Alexandre fut en ſuite
“ pour Ceſar ce qu'Achille avoit été
“ pour Alexandre... Dom Alphon-
“ ſe le Magnanime Roi d'Arragon
“ & de Naples, diſoit que les trom-
“ pettes & les tambours n'animoient
“ pas plus un cheval de bataille, que
“ la reputation de Ceſar lui enflam-
“ moit le cœur d'un feu martial. Ain-
“ ſi les Heros ſe ſuccedent-ils à la
“ gloire par l'émulation, & à l'im-
“ mortalité par la gloire. „

On n'eſt veritablement “ un He-
“ ros, un Grand Homme qu'autant
“ que l'on eſt veritablement ver-
“ tueux. „

Mais il faut poſſeder toutes les belles qualités ſans affectation. “ L'aſ-

„ fectation eſt une ſorte de louange
“ muette qu'on ſe donne, mais que
“ les gens d'eſprit entendent comme
“ ſi on leur faiſoit tout haut ſon pro-
“ pre panegyrique. . Les gens de
“ Cour, eſprits rafinez & cenſeurs
“ impitoyables, portent les choſes
“ bien plus loin contre l'affectation.
“ Toute perfection qui ſe préſente
“ trop n'eſt ſelon eux que grimace,
“ &c. L'affectation quelque legere
“ qu'elle ſoit, mêle toujours un dé-
“ faut au mérite, & ce mêlange en
“ produit un rabais dans l'idée des
“ hommes.

Le Heros “ prefere les qualitez
“ éclatantes à celles qui frappent
“ moins; celles dont les nobles fonc-
“ tions ſont plus miſes en jour, plus
“ palpables, plus applaudies . . .
“ Quels ſont les Heros veritables ? . .
“ Ce ſont ſans doute ces Grands
“ Hommes de guerre . . . . Tout l'u-
“ nivers en effet retentit de leurs
“ louanges; chaque ſiecle rappelle
“ ſucceſſivement à la poſterité leur
“ triomphante memoire. L'Hiſtoire
“ languit & tombe des mains au
“ Lecteur endormi, ſi le recit de
“ leurs exploits ne la releve; leurs

" malheurs mêmes ſont le fond &
" l'ame de la poëſie la plus ſublime:
" Et d'où vient cela? C'eſt que les
" hauts faits de ces Illuſtres heu-
" reux ou malheureux dans la guer-
" re, ſont comme de grands traits
" dont tous les eſprits peuvent être
" également frappez.

On exige encore pour l'Heroïſme l'attention à ſe concilier l'affection de tout le monde. " Mais le point de
" la perfection en cette matiere eſt
" de ſe rendre agréable & à ſon Dieu
" & à ſon Roi, & à tout le monde...
" Ces trois avantages ſe prêtent com-
" me la main pour nous élever au
" ſommet du vrai Heroïſme. Si l'un
" d'eux neanmoins venoit à man-
" quer, que ce ſoit toujours avec
" ſubordination: que l'on ceſſe plû-
" tôt de plaire au Prince qu'à Dieu,
" & plûtôt au ſujet qu'au Prince
" dans la conjoncture de l'incompa-
" tibilité.... Mais il y a une ſorte de
" public dont il importe qu'un He-
" ros ne neglige pas non plus l'affec-
" tion. Ce public le plus petit pour le
" nombre, eſt le plus conſiderable
" pour le merite; c'eſt le Corps des

“ Gens de Lettres celebres dans un
“ Royaume ... Le Grand Homme
“ de la Hongrie Matthias Corvin,
“ disoit que l'Heroïsme consistoit en
“ deux choses, à se signaler par des
“ actions dignes de l'immortalité &
“ par des largesses capables d'inte-
“ resser les plumes à perpetuer la
“ memoire de ses actions. “
Il est essentiel au Heros de renouveller de temps en temps sa reputation. “ La reputation baisse peu à
“ peu, tombe & finit; neanmoins la
“ gloire ne survit-elle pas tous les
“ jours à l'homme qui s'en est acquis?
“ Oui, mais c'est lorsque l'homme
“ n'a pas survêcu lui-même à sa gloi-
“ re ... Comme le merite le plus ac-
“ compli perd beaucoup à se mon-
“ trer trop souvent, l'habileté est de
“ sçavoir en suspendre & en faire
“ reparoître à propos les effets ...
“ Cette sage alternative de repos &
“ d'action entretient à coup sûr l'es-
“ time publique, au lieu que des suc-
“ cès continués & suivis de trop près
“ ne font presque plus d'impression.
Qui le croiroit? Un Heros doit observer “ le caractere de sa for-

« tune. Qu'un homme à qui la for-
« tune s'est montrée favorable, pro-
« fite de cette disposition ; qu'il
« s'engage sans crainte en des en-
« treprises trop hazardées pour tant
« d'autres. Rien ne plaît davan-
« tage à la fortune, rien ne la gagne
« plus que cette confiance abandon-
« née dans ses favoris . . . . L'au-
« tre partie de la Science Politique
« dont il s'agit, c'est de bien démê-
« ler ceux qui sont heureux de ceux
« qui sont malheureux, afin d'élu-
« der habilement, ou d'attaquer
« dans la concurrence, avec les uns
« ou avec les autres. «

Sçavoir se retirer avant que la fortune se retire est encore une partie indispensable pour le Heros.
« Les revers de la fortune sont des
« alternatives arrangées par une
« Providence très-équitable dans
« ses desseins . . . Personne encore
« n'a trouvé l'art, si je puis m'expli-
« quer ainsi, de tâter le poulx à la
« fortune, & de découvrir sûre-
« ment son indisposition prochaine
« à notre égard . . . Une prospe-
« rité précipitée & suivie de succès

" rapides, eſt ordinairement ſuſ-
" pecte & menacée d'un prompt
" changement . . . Un autre ſigne
" d'une proſperité qui tend à ſa fin;
" c'eſt ſa longue durée: la fortu-
" ne vieillit &c. . La fortune en
" uſe envers les hommes comme un
" Corſaire qui attend qu'un vaiſ-
" ſeau ſoit chargé de toutes ſes mar-
" chandiſes pour s'en ſaiſir. Lorſ-
" qu'on eſt comblé d'honneurs,
" c'eſt juſtement ſon époque, c'eſt
" ſon temps précis pour nous enle-
" ver tous ces biens. Avant que la
" tempête ſoit formée, il faut in-
" ceſſammeut gagner le port. "

Le Heros n'eſt pas encore achevé; il reſte un *je ne ſçai quoi*, dont on ne peut le diſpenſer: " Ce *je ne*
" *ſçai quoi* eſt en un mot la perfec-
" tion de la perfection même, & l'aſ-
" ſaiſonnement de tout le bon &
" de tout le beau. Il ſe montre à
" nous ſous un certain attrait auſſi
" ſenſible qu'inexplicable . . .
" C'eſt un aſſemblage de parties
" d'où il reſulte un tout engageant
" qui nous intereſſe & nous tou-
" che, ſoit que l'on parle ou ſoit

« que l'on agiſſe : Tantôt c'eſt le je
« ne ſçai quoi d'aimable & d'hon-
« nête ; ici c'eſt le je ne ſçai quoi de
« fier & de gracieux ; c'eſt-là le je
« ne ſçai quoi de vif & de doux.
« Que le je ne ſçai quoi manque à
« un homme, les plus belles qualitez
« ne feront jamais qu'un merite in-
« ſipide, ou plutôt elles demeureront
« comme mortes : Ainſi le je ne ſçai
« quoi n'eſt pas tellement une cir-
« conſtance, un ſimple dehors, qu'il
« ne tienne au fond & à la choſe
« même : «

Le Traducteur entend ici par *Deſpejo* le *je ne ſçai quoi* ; Amelot qui a traduit tout ce Chapitre 13. du *Deſpejo* dans ſon Homme de Cour, l'applique auſſi au *je ne ſçai quoi* ; & le P. Bouhours qui a traité le *je ne ſçai quoi* ſi finement & ſi heureuſement, le reconnoît pour le *Deſpejo* de Gracien. En effet ce chapitre 13. de Gracien en exprime tous les attributs. Le *je ne ſçai quoi* eſt la clef unique pour entendre ce chapitre ; & ſans le *je ne ſçai quoi*, on ne ſçait ce que c'eſt. Il n'y a que pour le Journaliſte que le *Deſpejo* n'eſt pas un

je ne ſcai quoi ; & c'eſt ſelon lui la gaillardiſe : On n'a, dit-il, qu'à conſulter les Dictionaires d'Oudin & de Sobrino ; mais Oudin qui ne parle pas du *Deſpejo*, nous laiſſe au *je ne ſçai quoi* : pour Sobrino adopté par le Journaliſte, il interprete ainſi, *Deſpejo, Gaillardiſe, gaieté* ou *réſolution.* Ce qui ſurprend, c'eſt que quand on cherche chez Sobrino le mot Eſpagnol qui répond à *gaillardiſe* ou *gaieté* ou *réſolution*, on ne retrouve plus le *Deſpejo*. Si dans ſon Dictionaire Eſpagnol & François *Deſpejo* eſt bien rendu par *Gaillardiſe* ; pourquoi dans ſon Dictionaire françois & eſpagnol, *Gaillardiſe* n'eſt-il pas rendu par *Deſpejo* ? Après tout, c'eſt ſur le compte de Franciſco Sobrino une faute conſiderable de n'avoir pas reconnu le *je ne ſçai quoi* dans le *Deſpejo* de Gracien dont il fait un de ſes Auteurs Claſſiques. Gracien en tout ce 13. chapitre nous peint le *Deſpejo* par des traits qui ne ſont point ceux de la *Gaillardiſe*. Le *Deſpejo* de Gracien eſt « au-deſſus de « nos penſées & de nos expreſſions ; « perſonne ne l'a encore compris,

" & apparemment personne ne le comprendra jamais. „ Le Journaliste en dira-t-il autant de sa *Gaillardise* ? Dira-t-il qu'elle est le flegme propre de la prudence, & le feu martial qui convient à la valeur ? " Gracien le dit du *Despejo.*
" Dans un Monarque assis sur le
" Trône, le *Despejo* se fait sentir à
" *je ne sçai quelle* répresentation
" auguste, qui imprime du respect ;
Le *Despejo*, dis-je, & non pas la *Gaillardise*, qu'ici le Journaliste réduit à *un air guai & ouvert.*

Le Pere de Courbeville n'a pas jugé à propos de nous donner cette fois le texte de Gracien, isolé, & pour le dire ainsi, tout cru ; c'est une nourriture trop forte, que le Lecteur auroit eu peine à digerer : Le Traducteur l'a assaisonné d'un grand nombre de Remarques fort propres à insinuer ce que dit Gracien, & à le faire goûter. Chaque chapitre est suivi d'un plus long article de Remarques, qui ont raport au sujet du chapitre. Là Gracien est expliqué, justifié, redressé, appuyé selon le besoin. La plûpart sont tirées des

Auteurs François qui ont le mieux écrit dans ce genre de caracteres & de mœurs ; de Montaigne, de S. Evremont, de la Bruyere, du Chevalier de Meré, de la Roquette, de l'Auteur des Reflexions Morales, &c. On y apperçoit souvent que ces grands genies se sont fait un assez grand honneur de puiser dans Gracien, pour trouver bon, en ne le citant pas, qu'on leur attribue des pensées, des tours, des discours entiers qu'ils tiennent visiblement de ce profond & judicieux Espagnol.
« Monsieur de S. Evremont, dit « le Pere de Courbeville, employe « heureusement tout ce chapitre « (premier) de Gracien, dans sa « reponse au Comte de Saint Al- « bans, lequel lui demandoit *en peu* « *de mots tout ce qui est necessaire* à « un jeune homme de grande es- « perance pour entrer avec avanta- « ge dans le monde, & s'y soutenir « avec honneur.

« Il y a beaucoup d'adresse, dit « S. Evremont, à se saisir de l'estime « publique, & à faire éclater si à « propos ses talens, que jamais le

" monde ne s'en rassasie. Le moyen
" de conserver sa réputation, c'est
" de produire toûjours des choses
" de plus en plus excellentes, & de
" fournir une nourriture suffisante
" à l'admiration generale. Les gran-
" des actions que nous avons faites,
" en ont promis encore de plus
" grandes ; & le bon doit être sui-
" vi du meilleur.
" Un grand-homme ne doit pas
" laisser sonder le fond de sa capa-
" cité, s'il veut être toûjours admi-
" ré du vulgaire. Il faut au contraire
" qu'il se conduise de telle sorte,
" qu'il ne montre jamais tout ce
" qu'il sçait, & que personne ne
" puisse se vanter de pouvoir assi-
" gner les bornes de sa doctrine.
" Car quelque sçavant que soit un
" homme ; l'opinion qu'on a de son
" merite, lorsqu'on ne le connoît
" qu'à demi, va toujours plus loin
" que l'idée qu'on s'en forme, quand
" on le connoît tout entier. Qu'on se
" garde donc bien de montrer tout
" d'un coup toutes ses forces. Il faut
" se mênager des ressources, & avoir
" un corps de reserve, duquel on

« puiſſe tirer des ſecours dans le
« beſoin . . . . . Le grand art
« conſiſte à ne pas étaler tout ſon
« ſçavoir en une ſeule fois, mais à
« le développer, pour ainſi dire,
« par pieces . . . . C'eſt préciſé-
« ment dans ces vûës que les Grands-
« Maîtres ne découvrent jamais le
« fin de leur art dans les leçons qu'ils
« en font à leurs Diſciples. Par-là
« ils demeurent toûjours Maîtres,
« & conſervent toûjours de quoi
« entretenir leur réputation, &c.

« Au même endroit, coutinue le
« Pere de Courbeville, on trouve
« comme en racourci, toutes les
« Regles, tous les Préceptes, tou-
« tes les maximes qui ſe voyent
« dans *l'Homme Univerſel* de notre
« Auteur Eſpagnol. Mais au reſte,
« je n'accuſe point ici d'ingratitude
« M. de S. Evremont, quoiqu'il
« n'ait pas cité même le nom de
« ſon bienfacteur: Je ne prétend
« qu'honorer encore d'avantage le
« merite de Gracien, par l'appro-
« bation de l'un de nos plus judi-
« cieux & de nos plus forts Ecri-
« vains.

IMMERSIONS

IMMERSIONS ET EMERSIONS des Satellites de Jupiter.

ON trouve dans l'*Etat du Ciel*, ou dans les *Ephemerides* les Immersions & Emersions du premier Satellite de Jupiter : celles des trois autres Satellites ne se donnent nulle part. Monsieur des Places les publiera d'avance pour chaque mois dans ces Memoires.

Pendant le mois de Janvier 1726.

I.

Emersions du premier Satellite.

Le	2 Janv.	à	3 heur.		55	m. du soir
Le	4	à	10		23	matin
Le	6	à	4		53	matin
Le	7	à	11		19	soir
Le	9	à	5		47	soir
Le	11	à	0		16	soir
				ou	16	apr. midi
Le	13	à	6		44	matin
Le	15	à	1		12	matin
Le	16	à	7		40	soir

**

Le 18 Janv.	à	2 heur.	8 m.	du soir
Le 20	à	8	37	matin
Le 22	à	3	5	matin
Le 23	à	9	31	soir
Le 25	à	4	2	soir
Le 27	à	10	30	matin
Le 29	à	4	59	matin
Le 30	à	11	27	soir

I I.

Emersions du 2e Satellite de Jupiter.

Le 6 Janv.	à	5 heur.	46 m.	du soir
Le 10	à	7	3	matin
Le 13	à	8	21	soir
Le 17	à	9	38	matin
Le 20	à	11	0	soir
Le 24	à	0	13	apr. midy
Le 28	à	1	31	matin
Le 31	à	2	49	soir

I I I.

Immersions & émersions du troisiéme Satellite.

Le 2 Jan.	Imm. à	9 h.	18 m.	du m.
	Emer. à	10	47	du m.

Le 9	Imm. à	1	17	}	du soir.
	Emer. à	2	46	}	
Le 16	Imm. à	5	14	}	du soir.
	Emer. à	6	44	}	
Le 23 Jan.	Imm. à	9 h.	16	}	du soir.
	Emer. à	10	44	}	
Le 31	Imm. à	1	28	}	du mat.
	Emer. à	2	44	}	

I V.

Immersions & Emersions du quatriéme Satellite.

Le 6 Jan.	Imm. à	10 h.	22 m.	du soir
	Emer. à	0	50	ap. min.
Le 23 Jan.	Imm. à	5 h.	51	} du mat.
	Emer. à	7	59	}

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1829